



HAL
open science

“ Décroissant plutôt que des croissants! ”. Fabrique d’une mobilisation environnementale et de ses effets sur un projet agro-industriel en Bretagne: le cas de l’usine Bridor à Liffré

Titouan Bouhier

► **To cite this version:**

Titouan Bouhier. “ Décroissant plutôt que des croissants! ”. Fabrique d’une mobilisation environnementale et de ses effets sur un projet agro-industriel en Bretagne: le cas de l’usine Bridor à Liffré. Sciences de l’Homme et Société. 2024. dumas-04837071

HAL Id: dumas-04837071

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04837071v1>

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



« Décroissant plutôt que des croissants ! ». Fabrique d'une mobilisation environnementale et de ses effets sur un projet agro-industriel en Bretagne.

Le cas de l'usine Bridor à Liffré.

Titouan BOUHIER

Mémoire de recherche

Master 2 Politiques publiques

Parcours Recherche et expertise en sciences sociales du politique (RESSP)

| 2023-2024 |

Sous la direction scientifique de :

Sylvie OLLITRAULT, Directrice de la recherche, EHESP et Université de Rennes

Damien SCHRIJEN, Chargé de recherche en science politique, Sciences Po Bordeaux

Avertissement

« Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un apprentissage de la recherche. Il est donc nécessairement inabouti et présente des imperfections et insuffisances. Par ailleurs, l'IEP n'entend donner aucune approbation aux informations et aux analyses contenues dans ce mémoire. Elles doivent être considérées comme de la seule responsabilité de l'auteur ».

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mes directeur.rices, Sylvie Ollitrault et Damien Schrijen, pour leurs remarques et leurs conseils, ainsi que pour leur bienveillance et tout le temps accordé dans l'accompagnement de ce travail.

Je souhaite ensuite remercier l'ensemble des acteur.rices interrogé.es durant cette enquête pour leur disponibilité et leur curiosité à l'égard de mon sujet.

J'adresse également mes remerciements les plus chaleureux à mes camarades de classe et aux intervenant.es du Master RESSP pour cette année particulièrement enrichissante sur le plan académique.

Merci à Roman, Naël, Léonie, pour leurs relectures, leurs conseils, leurs encouragements, pour tous les merveilleux moments passés ensemble et pour tous ceux à venir.

Merci à mes parents et à mes frères, Léo et Timéo, pour leur confiance et leur soutien indéfectible dans l'inconnue de ces cinq années d'études supérieures. Ce mémoire marque la fin d'un long cycle et tourne une page de ma vie qu'ils ont largement contribué à écrire.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABEA : Association bretonne des entreprises agroalimentaires

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CNDP : Commission nationale du débat public

CoLERE : Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Écologique

EELV : Europe Écologie - Les Verts

LCC : Liffré-Cormier Communauté

LFI : La France Insoumise

LR : Les Républicains

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

NDDL : Notre-Dame-des-Landes

NIMBY : Not in my back yard

PS : Parti socialiste

SVA : Société Vitréenne d'Abattage

XR : Extinction Rebellion

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Nombre de mobilisations environnementales initiées par année en Bretagne	32
Figure 2 : Projets abandonnés et non abandonnés parmi ceux à leur terme	33
Figure 3 : Frontière linguistique entre pays bretonnant (Basse-Bretagne) et pays gallo (Haute-Bretagne).....	34
Figure 4 : Répartition des projets contestés dont on connaît l'issue, par département en Bretagne	36
Figure 5 : Répartition des projets contestés selon leur type (<i>auteur : Titouan Bouhier</i>)	39
Figure 6 : Répartition des projets industriels contestés selon leur issue (<i>auteur : Titouan Bouhier</i>).....	40
Figure 7 : Localisation de LCC et de Liffré	44
Figure 8 : Localisation de la zone d'activité Sevailles 2 à Liffré	45
Figure 9 : Schéma des acteurs de la controverse selon leur position vis-à-vis du projet	54
Figure 10 : Frise chronologique indicative des principales étapes du projet (<i>auteur : Titouan Bouhier</i>).....	59
Figure 11 : Couverture médiatique (2019-2023) par <i>Ouest-France</i> et <i>Le Télégramme</i>	88
Figure 12 : Photo des élus locaux face aux opposants lors de la réunion publique du 1er juillet 2021	93
Figure 13 : Élus EELV et LFI présents lors des manifestations contre Bridor à Liffré	101
Figure 14 : Manifestation du samedi 24 septembre 2022 à Liffré.....	103
Figure 15 : Cercueil en carton confectionné par les opposants, en symbole du projet	104
Figure 16 : Élus locaux et soutiens au projet, conférence de presse du 7 mars 2022	105
Figure 17 : Manifestation du 22 avril 2023 devant le siège du groupe Le Duff à Rennes	106
Figure 18 : Affiches d'annonce des manifestations du 4-5 juin 2022 et du 10 juin 2023	109
Figure 19 : Affiche annonçant un week-end de manifestation placardée à Rennes ..	109
Figure 20 : Autocollants des opposants à l'usine Bridor et à l'aéroport de NDDL ...	110
Figure 21 : Photo du tag sur le siège du groupe Le Duff à Rennes	111

Figure 22 : Principaux secteurs consommateurs d'eau en Ille-et-Vilaine	129
Figure 23 : Caricatures de Louis Le Duff et de Bridor parus dans la presse	145
Figure 24 : Schéma du récit causal des effets de la mobilisation sur l'issue du projet.....	185
Tableau 1 : Récapitulatif des statuts des projets contestés par département	36
Tableau 2 : Récapitulatif des statuts des projets contestés selon leur type	39
Tableau 3 : Caractéristiques économiques de Liffré, de l'Ille-et-Vilaine et de la Bretagne	46
Tableau 4 : Récapitulatif des arguments selon les positions des acteurs vis-à-vis du projet.....	52
Tableau 5 : Principaux événements les plus couverts médiatiquement par <i>Ouest- France</i> et <i>Le Télégramme</i> (auteur : <i>Titouan Bouhier</i>).....	91
Encadré 1 : Éléments de construction de la base de données quantitative	27
Encadré 2 : Définition de l'industrie	38

SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
PARTIE 1 - Les mobilisations environnementales localisées en Bretagne : du constat régional au conflit local	30
Chapitre 1 - Mesurer les mobilisations environnementales bretonnes : un climat de lutte favorable	30
A) Se mobiliser pour défendre l'environnement : un paysage composite	31
B) Se mobiliser contre l'industrie : de l'importance du type de projet contesté	37
Chapitre 2 - L'usine Bridor à Liffré : la conflictualisation croissante d'un projet industriel d'ampleur dans le territoire rennais	43
A) L'initiative d'un projet breton à Liffré : la concordance des intérêts d'acteurs pluriels	43
B) La naissance d'une controverse environnementale : itinéraire d'un projet contesté	50
PARTIE 2 - L'opposition à un projet industriel local : la construction d'une mobilisation environnementale coalisée par-delà Liffré	62
Chapitre 3 - Une contestation interterritoriale : agréger les oppositions au projet	63
A) Mettre en commun : une coalition liffréenne, rennaise, bretonne	63
B) Amplifier la résonance de la lutte : gagner des soutiens politiques	76
Chapitre 4 - Une contestation permanente : inscrire durablement la mobilisation dans l'actualité	86
A) De la production de l'information à sa diffusion, un enjeu de traduction	86
B) Occuper l'espace et le temps, la diversification du répertoire d'action	98

PARTIE 3 - De l'échec de Bridor à la victoire des opposants : l'abandon unilatéral d'un projet industriel enlisé..... 125

Chapitre 5 - La qualification des enjeux de la lutte : donner un sens à la mobilisation contre Bridor 125

- A) Un cadrage de la lutte autour des sensibilités environnementales bretonnes 126
- B) Une entreprise de dégradation de l'image de marque de Bridor 141

Chapitre 6 - L'abandon hâtif d'un projet local d'envergure : une issue inéluctable pour l'entreprise 155

- A) L'inertie administrative face à la réindustrialisation, une critique des pouvoirs publics 155
- B) Une mobilisation réussie : un impact au-delà du territoire rennais ? 166

CONCLUSION GÉNÉRALE 182

BIBLIOGRAPHIE 187

ANNEXE 208

TABLES DES MATIÈRES 210

RÉSUMÉ 214

« Depuis des siècles, du nord au sud, des mouvements populaires se sont battus pour défendre et rendre réelle une idée simple. Une conviction au croisement de la sensibilité paysanne et de l'affirmation révolutionnaire : la terre et l'eau sont des communs. Ils appartiennent à tous.tes, ou peut-être à personne ».

— Les Soulèvement de la Terre, *Premières secousses*, La Fabrique, 2024, p.20.

INTRODUCTION

Le 11 mai 2023, lors de l'événement « accélérer notre réindustrialisation » réunissant les acteurs de l'industrie française à l'Élysée, Emmanuel Macron annonce faire de ce secteur économique l'un des quatre axes de ses politiques futures¹. Depuis la crise du COVID, et face au constat d'une situation de dépendance productive de la France (Voy-Gillis, 2022), les plans d'investissements « France Relance » (100 milliards) et « France 2030 » (54 milliards) doivent permettre de « rattraper le retard industriel français »².

En 2019, le projet d'usine de l'entreprise Bridor à Liffré, près de Rennes ne s'inscrivait pas explicitement dans un programme de réindustrialisation nationale. En revanche, il devait tout de même contribuer à la dynamique économique nationale annoncée depuis 2017 et intégrait en cela le projet politique prôné par le gouvernement. Les objectifs de ce projet à 250 millions d'euros étaient clairs pour le groupe Le Duff : poursuivre son développement industriel avec la création de la dixième usine du groupe à l'échelle internationale, et la plus grande fabrique de viennoiseries surgelées au monde.

Rapidement soutenu par l'ensemble des élus de la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté (LCC), par la Région Bretagne et par l'État, ce projet a pourtant été abandonné le 30 mai 2023 par Louis Le Duff, alors même qu'il avait obtenu toutes les autorisations administratives permettant de lancer les travaux. Comment expliquer cet abandon soudain, 4 ans après le lancement du projet, alors même que les conditions politiques et économiques semblaient favorables à sa réalisation ?

Malgré un récit politique propice aux projets industriels, nombre d'entre eux continuent d'être contestés en France et sont à l'origine de « mobilisations environnementales localisées » (Schrijen, 2023, p.12), à l'instar de celui qui nous intéresse. Elles traduisent ainsi « un désaccord sur la destinée d'un lieu, manifesté collectivement par

¹ Site internet de l'Élysée, « Accélérer notre réindustrialisation : le Président présente sa stratégie. », 11 mai 2023, URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/05/11/accelerer-notre-reindustrialisation-le-president-presente-sa-strategie>.

² Site internet du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, « France 2030 : un plan d'investissement pour la France », 13 octobre 2023, URL : <https://www.economie.gouv.fr/france-2030>.

des habitants, des usagers, des acteurs socio-économiques et/ou des militants qui s'opposent à une action publique suivant différents formats de contestation (appel aux médias, recours aux tribunaux, occupation, etc.) » (Dechézelles, Olive, 2016, p.8).

De la centrale à gaz de Landivisiau au projet d'exploitation de tungstène de Loc-Envel (Schrijen, 2023), en passant par l'usine à saumons de Plouisy, de nombreux projets industriels font face à des mobilisations en Bretagne. Ce phénomène a une nouvelle fois été illustré dans la région en mai 2023 avec l'abandon de l'usine Bridor dans le territoire rennais, un an après l'abandon de l'extension du centre d'entraînement du Stade Rennais à la Prévalaye, un autre projet contesté en Ille-et-Vilaine.

Dès la première réunion publique en août 2020, le projet de Bridor suscite effectivement des inquiétudes et des interrogations chez des associations et des citoyens de Liffré. Le collectif local *CoLERE* (Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Écologique) est rapidement créé et affirme son opposition au projet, aux côtés d'organisations environnementales agissant à l'échelle rennaise, bretonne, ou nationale comme *La Nature en ville*, la *Confédération paysanne 35*, *Extinction Rebellion* (XR) *Alternatiba*, *Eau et Rivières de Bretagne* ou encore *Bretagne Vivante*.

Si certaines actions ont lieu dans la petite commune de Liffré, d'environ 8 000 habitants, la plupart des manifestations se déroulent à Rennes, à une vingtaine de kilomètres du site d'implantation de l'usine. À l'issue d'une mobilisation de plusieurs années, mais relativement faible numériquement (jusqu'à 500 personnes), l'abandon du projet est finalement salué comme une victoire par les opposants, qui avaient porté l'affaire en justice, avec un premier recours déposé en novembre 2021 et trois autres dans les mois suivants. La longueur des procédures judiciaires, retardant le début des travaux, est d'ailleurs la raison invoquée par l'entreprise elle-même pour justifier l'abandon du projet. Elle affirme ne pas pouvoir « attendre 10 ans pour construire une nouvelle usine »³.

³ Bridor, Communiqué de presse, « Communication de Bridor », 30 mai 2023, p.1.

Sociologie de la mobilisation : s'attaquer à un projet privé

Ce mémoire tentera donc de mieux comprendre le poids de la mobilisation sociale dans le processus d'abandon du projet. Notre réflexion s'appuiera sur un corpus de littérature en sciences sociales, et particulièrement en sociologie des mobilisations, afin d'approcher les effets et conditions de réussite d'une mobilisation contre un projet, notamment industriel. Celui-ci abordera la question des effets des mouvements sociaux, de la contestation plus générale du monde économique (acteurs marchands) et des mobilisations contre les projets industriels.

Du global au local : histoire des conflits dans les territoires

Les conflits d'aménagement ne sont pas un phénomène nouveau en France. Ils sont même constitutifs de la société industrielle. Cependant, ils ont pris une ampleur inédite durant les années 1970-1980 avec les mobilisations contre le projet d'extension du camp militaire dans le Larzac (Subra, 2018) ou contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (NDDL) (Sébastien *et al.*, 2019). Les années 1980-1990 sont également marquées par des conflits moins médiatisés, mais plus nombreux localement, abordés notamment sous l'angle du « syndrome NIMBY » (*Not In My Back Yard*). Celui-ci décrit des mouvements de contestations de projets caractérisés par une inquiétude davantage portée sur le cadre de vie et le patrimoine que sur la préservation de l'environnement (Subra, 2018).

Ce concept apparente ainsi les riverains à des individus défendant leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt général. Il reflète donc une perception « disqualifiante » des opposants (Jobert, 1998, p.74) de la part des décideurs et porteurs de projet, qui contribue à simplifier les enjeux de « rapports de pouvoir » (Grisoni, 2015, p.127). Il continue aujourd'hui à être utilisé par les soutiens des projets contestés « à travers la formule de "l'acceptabilité sociale", pour dénoncer les oppositions, y compris celles qui se mènent pourtant au nom du bien commun » (Dechézelles, 2023, p.87). Pour toutes ces raisons, nous n'utiliserons pas ce concept, aujourd'hui largement discrédité dans le monde académique tant sa pertinence semble limitée (Lolive, 1997 ; Wolsink, Devilee, 2009).

Après une internationalisation des enjeux environnementaux et l'apogée du mouvement altermondialiste durant les années 2000, la tendance à la relocalisation des luttes environnementales est particulièrement perceptible depuis le début des années 2010, notamment à la suite du « choc » de la conférence de Copenhague de 2009 (Aykut, Dahan, 2015). Elle s'explique en partie par une volonté de rendre la lutte plus tangible pour les militants et doit être replacée dans un rapport nouveau au territoire. Le tournant spatial qu'a connu la recherche en sciences sociales dans la littérature anglophone (Tilly, 2000) et francophone (Melé, 2013 ; Dechézelles, Olive, 2016) a accompagné cette relocalisation en s'intéressant à l'attachement aux lieux comme support, mobile et enjeu de la lutte (Auyero, 2005). Qu'ils soient choisis comme lieux de vie, issus d'une « appartenance acquise » (Dechézelles, 2023, p. 88) ou hérités d'une histoire familiale, ces espaces réunissent des groupes hétérogènes selon « leurs liens avec les lieux concernés », leur « degré d'engagement préalable » et « l'intensité de leur implication dans la cause » (Dechézelles, 2023, p. 80).

Historiquement, la Bretagne a joué un rôle majeur en France dans l'émergence des mobilisations environnementales, en raison de ses nombreux épisodes de marées noires (Kernalegenn, 2004) et de la période de lutte antinucléaire des années 1970, marquée par la mobilisation massive à Plogoff (Simon, 2010). Plusieurs études récentes sur les mobilisations en Bretagne (Schrijen, 2021) ont mis l'accent sur les composantes identitaires du territoire breton, montrant les liens entre les revendications linguistico-culturelles et les mobilisations écologistes (Kernalegenn, 2014) ou les conflits d'aménagement (Lecourt, 2003). Damien Schrijen aborde également l'importance de la « mémoire territoriale des luttes » (Schrijen, 2023, p. 198) dans les Côtes-d'Armor, pour évoquer le poids des mobilisations passées dans la propension contestataire du territoire. Il reprend ainsi l'idée de « mémoire d'un territoire » (Blatrix, 2018, p. 34) pour aborder les « mobilisations, conflits, événements, catastrophes ... susceptibles de contribuer à expliquer un certain nombre de variables dans les comportements politiques ». Étudier la Bretagne nécessite de prendre cette dimension régionale en compte, centrale dans les mouvements sociaux initiés dans cet espace géographique, afin de l'étayer et la nuancer.

En revanche, la multiplication des oppositions aux projets d'aménagement de la dernière décennie, adossée à un engouement croissant des Français pour les problématiques environnementales (Coulangeon et *al.*, 2023), n'a pas provoqué un intérêt particulier des sciences sociales en France pour l'étude des effets de ces mobilisations, comme cela a pu être le cas dans la recherche anglo-saxonne.

Penser les effets des mouvements sociaux

La question des effets des mouvements sociaux recouvre désormais une partie importante de la sociologie des mobilisations depuis le travail de William Gamson (1975), alors même qu'elle a d'abord été délaissée en raison des nombreuses difficultés qu'elle soulève dans l'identification des liens de causalité (Giugni, 1998). Plus précisément, ce sont les conséquences externes des mobilisations, sur les politiques publiques (*policy outcomes*) (Tilly, Tarrow, 2008), qui ont le plus concentré les recherches spécialisées sur cette thématique (Giugni, 2001). Trois types d'impacts ont été définis, dont l'impact substantiel, lorsque la contestation d'un projet conduit à son abandon (Giugni, McAdam, Tilly, 1999). C'est celui qui nous intéresse plus particulièrement dans ce mémoire. Néanmoins, il est difficile d'attribuer à cet impact « un rôle autonome » (Giugni, 2001, p.643) tant il faut tenir compte d'une pluralité de causes et de contextes politiques dans le poids des mobilisations (Amenta, Caren, Chiarello, Su, 2010).

Afin de déterminer quels facteurs ont le plus d'impact, Marco Giugni a élaboré trois approches des effets des mouvements sociaux (Giugni, 2004) : l'effet direct de la mobilisation, lorsqu'elle a « un impact indépendant et autonome » (Giugni, 2020, p.518), l'effet indirect, lorsqu'elle influence le contexte et que celui-ci produit ensuite l'effet observé, et enfin l'effet conjoint, lorsqu'elle bénéficie en plus de ressources extérieures. La thèse de Damien Schrijen sur trois projets miniers contestés, en France, a confirmé l'importance des effets conjoints (Schrijen, 2023). Ils s'inscrivent dans la lignée de ceux de Doug McAdam et Hilary Boudet (McAdam, Boudet, 2012), dont les résultats convergent avec les conclusions de Marco Giugni (Giugni, 2004). Selon eux, un mouvement social doit combiner plusieurs facteurs pour espérer obtenir une « victoire » :

une mobilisation d'acteurs contestataires, des alliés politiques au sein des arènes institutionnelles (Giugni, 2001, p. 664), tels que des élus locaux (Tilly, 1986), et/ou une opinion publique favorable (Giugni, 2001, p.664). Cette dernière peut plus ou moins se mesurer par l'importance numérique dans les manifestations (Schrijen, 2023, p.553). Par ailleurs, Damien Schrijen observe que, pour espérer peser, les groupes mobilisés doivent combiner « la mise en œuvre de répertoires tactiques liant approches légalistes, actions "disruptives" et force du nombre » (Schrijen, 2023, p.625).

Dans cette lignée, de nombreux travaux se sont ainsi intéressés aux caractéristiques et aux conditions de « réussite » d'une mobilisation (Chabanet, Giugni, 2010), sans forcément s'attarder sur la nature des initiateurs du projet contesté. Or, les enquêtes récentes sur les mobilisations locales ont mis en lumière les particularités et stratégies des promoteurs industriels pour y faire face (McAdam, Boudet, 2012 ; Schrijen, 2023).

Contester l'industrie : une puissance de mobilisation à relativiser

La plupart des auteurs en sociologie des mouvements sociaux se sont uniquement intéressés aux projets contestés, c'est-à-dire à travers la variable dépendante qu'est la mobilisation. Or, Doug McAdam et Hilary Boudet critiquent cette vision « ptolémaïque » de l'approche dominante dans ce champ de recherche (McAdam, Boudet, 2012, p.2). Ils invitent ainsi à saisir les mobilisations dans leurs interactions avec d'autres secteurs du monde social et non comme un fait social isolé. Leur étude comparative d'ampleur, à partir de méthodes mixtes, figure parmi les plus abouties de la littérature sur la question des effets des mouvements sociaux contre des projets industriels. Elle se concentre davantage sur la probabilité de mobilisation et les facteurs d'explication potentielle de la présence ou non d'une contestation (McAdam, Boudet, 2012). Ils parviennent à la conclusion que, si la non-mobilisation est la réponse la plus fréquente d'une communauté locale face à l'arrivée d'un projet d'aménagement, même une contestation modeste mêlée à d'autres facteurs comme un conflit au sein de l'arène politique constitue le meilleur chemin vers le rejet (McAdam, Boudet, 2012). De la même façon, l'absence de mobilisation suffit à expliquer en très grande partie la réalisation d'un projet (McAdam, Boudet, 2012).

Néanmoins, s'il est souvent difficile d'attribuer l'abandon d'un projet à la mobilisation, « de nombreux abandons peuvent s'expliquer par des choix stratégiques propres aux entreprises » (Schrijen, 2023, p.52) qui peuvent parfois avoir intérêt « à faire porter la responsabilité de leur échec sur la contestation écologique » (Schrijen, 2023, p.554). Cette idée a également été mise en lumière par certains sociologues qui observent à travers des cas de projets de stockage géologique de CO2 une « utilisation stratégique de l'opposition des populations », qui sont pourtant souvent « loin d'être les uniques responsables de l'échec de projet » mais qui peuvent davantage traduire des échecs économiques ou politiques (Chailleux, Arnauld de Sartre, 2021, p.21).

En ce sens, c'est précisément les stratégies d'opposition mises en place par les acteurs contestataires face à des projets d'aménagement qui nous intéressent. Dès lors, il est primordial d'appréhender les projets portés par des acteurs privés dans le champ des mobilisations à l'égard du monde économique afin d'en saisir les régularités et spécificités.

« *Social movements, firms, and markets* » : contester le monde économique

La littérature sur les mouvements sociaux s'est intéressée pendant longtemps à la relation conflictuelle qu'ils entretiennent avec l'État. Il faut attendre la fin des années 1990 pour que certains auteurs remettent en question ce paradigme stato-centré et s'intéressent tout autant aux acteurs privés, notamment économiques, comme cibles de ces derniers (Van Dyke, Soule, Verta, 2005, p.28). Ces questionnements constituent un champ de recherche à part entière aux États-Unis depuis les années 2000, souvent appelé « *social movements, firms, and markets* ». Il faut ainsi davantage inscrire cette dynamique comme intégrant la longue histoire des mouvements sociaux, qui ont toujours ciblé les activités économiques autant que l'État (Glickman, 2009).

Les attaques contre les acteurs privés induisent également l'usage d'un répertoire d'action spécifique (King, Pearce, 2010), pouvant aller des appels au boycott à des tentatives d'atteintes à la réputation d'une entreprise (King, Soule, 2007). En effet, face aux mouvements sociaux, les facteurs de vulnérabilités des acteurs économiques sont

également différents de ceux d'un État (Giugni, Grasso, 2019). Plusieurs auteurs ont analysé le succès d'une contestation par sa propension à produire des dommages économiques directs (Banerjee, Case, 2020). D'autres, dans la lignée desquels ce travail s'inscrit, insistent sur le fait que l'impact économique des mouvements sociaux est un processus diffus (Amenta, Polletta, 2019), et que les contestataires visent généralement plus une stigmatisation de leur cible qu'une atteinte effective.

Ainsi, pour étudier l'influence des mobilisations à l'égard de ce type d'acteurs, et donc les déterminants de leur réussite ou de leur échec, il faut s'intéresser à la forme et aux modalités de leur organisation. Or, il semble que la littérature à ce sujet ne permet pas toujours de comprendre les « circonstances dans lesquelles les mobilisations sont susceptibles de produire des effets » (Schrijen, 2023, p.36).

La construction d'une mobilisation sociale : un apport théorique

Pour pallier cela, nous mobiliserons donc des instruments théoriques de sociologie des mobilisations, dont les concepts classiques de mobilisation des ressources, de cadres de l'action collective ou de coalition. De façon méthodologique, nous nous appuierons également sur des outils forgés en sociologie de l'action publique avec l'approche dite de « *process tracing* », visant à identifier les mécanismes causaux dans une étude de cas.

La mobilisation des ressources, une approche classique de la mobilisation sociale

La théorie de la mobilisation des ressources, développée durant les années 1970, a effectivement contribué de manière décisive au renouvellement du cadre d'analyse des mouvements sociaux, en marquant une rupture avec le précédent paradigme du courant du « comportement collectif » (*collective behaviour*) (Chazel, 2020). En effet, selon cette théorie, on peut considérer qu'« une mobilisation désigne le processus par lequel un groupe mécontent assemble et investit des ressources dans la poursuite de buts propres » (Oberschall, 1973, p.28). Elle est donc devenue le cadre analytique de référence dans les années 1980 et durant une vingtaine d'années, en déplaçant le questionnement du « *pourquoi* des groupes se mobilisent » à « *comment* se déclenche, se développe, réussit ou

échoue la mobilisation » (Neveu, 2019, p.47). Appliquer cette théorie permet donc de comprendre ce qui rend la mobilisation effective et lui permet d'obtenir gain de cause.

Si certains travaux ont remis en cause l'importance des ressources, d'autres montrent que même des populations qui en sont *a priori* démunies profitent en réalité de celles que leur apportent des acteurs extérieurs (Piven, Cloward, 1977 ; Mathieu, 1999). Les ressources existent relationnellement, dans un contexte d'interdépendances donné, et ne peuvent donc pas être listées de manière exhaustive (Neveu, 2019, p.53). Nous considérerons ici ces « ressources » comme des « avantages ou capacités que des acteurs peuvent mobiliser dans le cadre d'une séquence d'interaction et qui permettent d'influencer une personne ou un groupe » (Blin, 2005, p.173). Néanmoins, on ne saurait nier les nombreuses critiques adressées à ce courant, perçu comme trop instrumentaliste, stratégeste et utilitariste vis-à-vis des ressources disponibles. Il a été reproché à la mobilisation des ressources de ne pas prendre suffisamment en compte le vécu des personnes mobilisées, leurs croyances et leur conviction du bien-fondé de leur engagement. Malgré tout, appliquer une approche par la mobilisation des ressources nous semble pertinent dans ce mémoire pour tenter d'identifier les « capacités d'action » (Blin, 2005, p.173) d'un mouvement social et leur poids dans son issue.

Pour toutes ces raisons, nous compléterons donc cette approche par celle de l'analyse de cadres de l'action collective, qui est venue apporter un regard nouveau en valorisant des facteurs subjectifs chez les acteurs contestataires.

Les cadres de l'action collective : donner un sens à la mobilisation

S'il faut attendre le début des années 2000 pour la voir réellement s'imposer (Cress, Snow, 2000), la théorie des cadres de l'action collective apparaît dans l'étude des mobilisations dès les années 1980 (Snow *et al.*, 1986), avec un « tournant cognitif » valorisant les facteurs idéels et subjectifs de la participation (Contamin, 2010). Il s'agit surtout pour nous de s'intéresser au sens attribué à la mobilisation par les acteurs eux-mêmes. Celui-ci peut jouer un rôle dans la « mobilisation du consensus » et donc dans la

quête de capital de sympathie du mouvement (Neveu, 2019, p.100). Ce « travail de construction de sens » (Contamin, 2010, p.55) est essentiel tant la satisfaction des groupes mobilisés dépend notamment de la définition d'enjeux spécifiques et précis (Gamson, 1975). Selon Jean-Gabriel Contamin, « il ne saurait y avoir mobilisation sans alignement des cadres d'interprétation des individus autour d'un cadre commun » (Contamin, 2010, p. 58). Cela passe par une activité de cadrage (*framing*) par des entrepreneurs de mobilisation et par l'identification d'une situation perçue comme problématique, d'un responsable et d'un moyen de s'y attaquer (Snow et *al.*, 1986).

Pour être efficace, ce processus doit ainsi « privilégier les thèmes fédérateurs au détriment de ceux susceptibles de renforcer les clivages » (Schrijen, 2021, p. 100). Le cadrage doit s'inscrire dans les préoccupations sociétales de façon crédible (Snow, Benford, 1988), avec une certaine plausibilité empirique et la crédibilité de ceux qui l'utilisent (Benford, Snow, 2012). En revanche, si restreindre le cadrage à des enjeux spécifiques et techniques permet d'éviter les clivages politiques (Schrijen, 2021), cela peut également restreindre les stratégies et solutions possibles (Benford, Snow, 2012). L'importance des processus de cadrage dans la réussite d'une mobilisation a été très peu abordée (Cress, Snow, 2000), en raison de la difficulté d'objectiver cette variable (Contamin, 2010). Or, ce « travail du consensus » (Mathieu, 2012, p. 71) visant à accorder le sens donné par chacun à la mobilisation ne peut être compris sans revenir à l'origine de la mobilisation elle-même, et de la façon dont elle est née, à travers le processus de construction d'une coalition entre différentes organisations.

La coalition ou la construction d'une lutte commune

Les mouvements sociaux ont longtemps été analysés dans la littérature en sciences sociales en considérant « la dimension collective des mobilisations comme un donné » (Mathieu, 2009, p. 77), sans réellement s'intéresser au processus de construction ou de destruction des coalitions ou alliances inter-organisationnelles. Or, pour comprendre les effets d'une mobilisation et l'issue de ses revendications, il faut comprendre comment des « groupes hétérogènes » (Schrijen, 2021, p. 89), à première vue isolés, gagnent en

ressources et en visibilité (Mathieu, 2009) afin de mener conjointement une lutte. En ce sens, les coalitions peuvent donc être entendues comme « des partenariats plus ou moins durables entre unités contestataires prenant notamment la forme d'une mise en œuvre conjuguée de leurs ressources dans la poursuite d'un objectif - au moins officiellement - commun » (Mathieu, 2012, p.66).

La construction et la viabilité d'une entente commune entre différents groupes d'acteurs passe par un fragile « travail de coalition » (Staggenborg, 1986, p.380). Il dépend du niveau de ressources dont dispose une organisation pour permettre la tenue des relations, la définition d'enjeux communs et de modes d'action conjoints (Mathieu, 2009). En s'appuyant sur les écrits de Staggenborg (1986), Damien Schrijen (2021) distingue celle assimilable à une « organisation de coalition » (Staggenborg, 1986, p. 387), voire à une « organisation parapluie » (Rucht, 2004, p. 203), de celle sans organisation de coalition. Si la première fédère un ensemble de groupes partageant leurs ressources et organisant la mobilisation, la seconde se caractérise « par un moindre degré de coordination entre les groupes », avec un répertoire propre (Schrijen, 2021, p. 96). De plus, la possibilité d'une coalition dépend également du processus de rapprochement d'organisations jusqu'ici sans contact, ce que D. McAdam, S. Tarrow et C. Tilly (2001) assimilent au concept de courtage (*brockering*).

Malgré tout, et avant de considérer les caractéristiques de la mobilisation étudiée, il est primordial de retracer minutieusement les étapes du projet et du processus d'abandon afin d'identifier les mécanismes causaux à l'œuvre. Pour ce faire, la méthode du *process tracing* nous semble particulièrement pertinente.

Le *process tracing* : identifier les mécanismes causaux dans une étude de cas

Le *process tracing* peut être défini comme une méthode « consistant à produire, identifier, tester, pondérer ou contextualiser des mécanismes causaux étudiés "en action", afin d'établir et d'éprouver les relations qui existent entre un ensemble de facteurs explicatifs et des "résultats" » (Bezès, Palier, Surel, 2018, p.962). Il vise donc à repérer les

traces ou indices qui permettent d'identifier les mécanismes causaux qui ne sont pas directement observables pour en étudier leur contenu (Palier, 2019). Pour cela, Antoine Maillet et Pierre-Louis Mayaux plaident pour un raisonnement fait d'allers-retours entre raisonnement inductif et déductif dans l'application du *process tracing*, par « ajustements successifs entre hypothèses et observations empiriques » (Maillet, Mayaux, 2018, p.1080).

Il s'agit alors d'en tirer une explication historique qui ne se limite pas à une analyse descriptive, mais découle sur l'émergence d'interprétations causales basées sur une reconstitution fine des événements. En permettant « une analyse qualitative systématique et rigoureuse de la temporalité et de la causalité » dans des études de cas (Palier, Trampusch, 2018, p.970), le *process tracing* rend visible « le processus par lequel certaines variables pertinentes ont un effet » (Hall, 2008, p.306). Il s'agit donc moins de « quantifier les effets causaux moyens que les facteurs causaux (les variables indépendantes) ont sur un résultat (la variable dépendante) » (Palier, Trampusch, 2018, p.970), comme pourrait le faire un modèle de régression statistique. C'est pour cette raison que nous adopterons une analyse par *process tracing* ici, dans la lignée des travaux de Pierre-Louis Mayaux sur la mobilisation sociale de Cochabamba en Bolivie (Mayaux, 2012), à travers une reconstitution minutieuse du processus de mobilisation.

Problématique et hypothèses

L'objectif de ce mémoire est de comprendre le poids des mobilisations environnementales locales dans l'abandon des projets en Bretagne, à travers l'exploration d'un projet en particulier : l'usine Bridor à Liffré. Replacer ce projet dans son contexte et interroger les caractéristiques de la mobilisation qui s'y oppose doit permettre de montrer les facteurs de son abandon. En clair, il s'agira de s'interroger sur la possibilité d'attribuer l'abandon de ce projet et la victoire des opposants au « succès » du mouvement environnemental contestataire. Comment expliquer l'abandon du projet d'usine Bridor à Liffré, dans un contexte politique et économique qui lui semblait pourtant favorable ?

À travers ce travail, nous répondrons donc à la problématique suivante :

Dans quelle mesure les abandons de projets contestés en Bretagne sont-ils imputables aux mobilisations environnementales locales dont ils sont l'objet ?

Plusieurs hypothèses guideront notre réflexion en vue d'expliquer le poids de la mobilisation, et au regard d'autres facteurs, dans l'abandon de l'usine Bridor à Liffré :

- **H1 : Un contexte breton favorable aux luttes environnementales** : Le poids des mobilisations en Bretagne, au regard de l'histoire des luttes environnementales dans cette région notamment, serait relativement important et permettrait le plus souvent de mener un projet à l'abandon. Marquée par les luttes de Plogoff, de Landivisiau ou de Notre-Dame-des-Landes dans le Grand Ouest, la Bretagne serait un territoire propice à ce genre de mouvements sociaux. Mieux, en raison des caractéristiques économiques de la région, agro-industrielle et notamment agroalimentaire, mais également des dégradations environnementales historiques, une contestation de ce type de projet rencontrerait un écho important. Cette dimension territoriale viendrait néanmoins à être nuancée en fonction des départements bretons, particulièrement hétérogènes.
- **H2 : Une coalition écologiste interterritoriale** : L'agrégation de groupes militants et de soutiens politiques locaux et nationaux dans cette mobilisation environnementale auraient joué un rôle décisif dans l'abandon de ce projet. Par la combinaison de leurs différentes ressources et d'un répertoire d'action varié, ils auraient réussi à sensibiliser l'opinion publique sur les questions environnementales. Dans le cas de Bridor, la coalition d'organisations liffréennes, Rennaises et Bretonnes aurait convaincu l'opinion publique du bien-fondé de leur action en axant spécifiquement leur argumentaire sur la problématique de l'eau, dans un contexte agité par des sécheresses récurrentes et intenses, et dans un département particulièrement vulnérable. Cette hypothèse tendrait notamment à confirmer davantage la théorie des effets conjoints de Marco Giugni (2004), déjà établie dans la littérature (McAdam, Boudet, 2012, Schrijen, 2023).

- **H3 : Un ralentissement de l'avancée du projet** : L'incertitude nouvelle liée aux différents recours en justice, incompatible avec la concurrence du marché agro-industriel, pourrait expliquer en grande partie la décision de l'entreprise. Si le droit est classiquement considéré comme « le principal agent de la reproduction de l'ordre social » (Willemez, 2020, p.203), il demeure une arme redoutable par les longues procédures administratives qui empêchent le projet d'avancer. Or, dans un contexte sociétal qui semble moins propice à ce type de grand projet, ces recours auraient permis à Bridor de mettre un terme de façon justifiée et légitime à une situation enlisée. En annonçant sa décision le 30 mai 2023, près d'un an et demi après le dépôt des premiers recours, Louis Le Duff inscrirait par la même occasion l'abandon de ce projet à l'agenda industriel du moment (dépôt du projet de loi industrie verte le 16 mai 2023 au Parlement), renvoyant l'État à ses propres responsabilités.
- **H4 : Une atteinte symbolique de Bridor et Louis Le Duff** : La stratégie de dégradation de l'image de marque de l'entreprise, complémentaire des autres actions et spécifique à un tel projet porté par un acteur privé, pourrait constituer un élément déterminant de l'usure perçue chez ce promoteur industriel. Par le déplacement d'une critique environnementaliste à une dénonciation plus large du modèle agroalimentaire, et en ciblant précisément Bridor et son dirigeant Louis Le Duff, qui figurent parmi les *leaders* de leur marché, les opposants auraient rendu la situation intenable pour le porteur de projet. Dans un contexte de mouvement social contre les « mégabassines » et contre la réforme des retraites en 2023, et face à la crainte de cristalliser l'opposition environnementale, mais aussi sociale, le milliardaire breton aurait préféré éviter le risque de radicalisation de l'opposition en abandonnant le projet.

Si les trois dernières hypothèses peuvent être abordées grâce à des méthodes qualitatives, appliquées à un cas d'étude en particulier afin d'identifier des mécanismes précis, la première hypothèse nécessite une vue d'ensemble plus globale et une approche par des méthodes quantitatives.

Pour cela, nous replacerons d'abord les mobilisations environnementales localisées dans leur contexte régional avant d'aborder l'émergence de la controverse autour du projet de Bridor à Liffré, en retraçant les différentes étapes qui ont conduit à son abandon et en interrogeant le poids des facteurs économiques et politiques locaux (**Partie 1**). Cette approche nous permettra ensuite d'entrer plus en détail sur la construction de la mobilisation dans son ensemble. Le processus de mise en coalition entre deux territoires, à Liffré et à Rennes, et l'agrégation des soutiens politiques et institutionnels s'avèrent effectivement déterminants dans le choix du répertoire d'action effectué par les opposants (**Partie 2**). Si ces éléments nous permettent de mieux comprendre ce que les militants écologistes ont mis en place pour faire face à ce projet industriel, la bonne compréhension des effets produits doit intégrer la dimension culturelle liée au mouvement social. En s'intéressant à l'activité de cadrage de la lutte effectuée par la coalition contestataire, d'une part, et par la coalition de croissance, d'autre part, qui vise à définir le sens donné à la position de chacune d'entre elles vis-à-vis du projet, nous interrogerons les facteurs contextuels qui déterminent la résonance médiatique des thématiques abordées (**Partie 3**).

Méthode d'enquête et terrain

Apports et limites d'une approche quantitative

Pour répondre à l'ensemble de nos interrogations, nous optons donc pour une première approche quantitative des projets contestés pour des raisons environnementales en Bretagne. En effet, de nombreux travaux ont déjà été menés sur des contestations de projets en géographie ou en sociologie. En revanche, à notre connaissance, il n'existe pas de base de données répertoriant les projets contestés et ceux abandonnés tant la démarche semble longue et fastidieuse. Or, pour comprendre les mécanismes de l'abandon d'un projet et les impacts d'une mobilisation sur celui-ci, il est important de resituer ce phénomène à une échelle plus grande. De cette manière, nous serons à même de mesurer les effets d'une contestation de projet sur son issue. Pour cette raison, nous nous concentrerons sur la globalité de la région Bretagne, qui demeure un terreau particulièrement conflictuel sur le plan environnemental (Schrijen, 2023).

Nous tenterons donc de quantifier ce phénomène, qui semble s'accélérer depuis quelques années, en nous intéressant à différents types de projets (immobilier, aménagement, mobilité, loisir, etc.), et notamment à des projets industriels. L'objectif de cette approche sera de dresser un premier portrait des luttes environnementales en Bretagne et de mesurer, parmi les projets contestés recensés, la proportion de projets abandonnés. À partir de ces données, une première réponse pourra être formulée quant au poids des mobilisations dans l'abandon de certains projets dans la région.

Encadré n°1 : Construction de la base de données

En nous appuyant d'abord sur la lacunaire « carte des luttes »⁴ du média *Reporterre*, qui compte aujourd'hui 618 projets contestés et/ou abandonnés en France, dont 56 en Bretagne, nous avons construit une base de données à partir d'une revue de presse systématique réalisée sur *Europresse*. Celle-ci s'est faite autour des mots-clés « projet », « association | collectif », « environnement* » et « Bretagne » (environ 40 000 articles de presse). Circonscrite autour des contestations environnementales de projets initiées entre 2010 et 2023, dans une période de reterritorialisation des luttes environnementales, elle recense des projets qui ont fait l'objet d'une plus ou moins grande mobilisation (pétition, manifestation, recours, etc.). Le choix de 2010 comme année de départ de la base s'explique par le phénomène de reterritorialisation des luttes perceptible après le « choc » de la conférence de Copenhague de 2009 (Aykut, Dahan, 2015). Il repose ainsi sur l'observation que « depuis le début des années 2010, les sciences sociales ont enregistré un regain de "mobilisations localisées" » (Schrijen, 2023, p.11).

Cette base ne prétend pas à l'exhaustivité. Certains projets correspondants à ce que nous recherchions ont pu échapper aux mots-clés choisis ou faire l'objet d'un traitement médiatique insuffisant. De nombreux autres projets du même type que ceux de la base ont également été volontairement laissés de côté : soit, car ils étaient contestés uniquement pour des raisons étrangères à la défense de la biodiversité selon les termes retranscrits dans

⁴ Site internet du média *Reporterre*, « La carte des luttes contre les grands projets inutiles », 17 juin 2020 (mis à jour le 7 septembre 2023), URL : <https://lutteslocales.gogocarto.fr/annuaire#/carte/@46.32,-0.35,6z?cat=all>

la presse (ex : nuisances sonores, visuelles ou olfactives), soit, car la mobilisation avait commencé avant l'année 2010, et ce, même si elle s'est poursuivie ensuite. Enfin, les mobilisations relevées résultent peut-être moins d'une plus grande propension à la contestation que d'un plus petit nombre de projets initiés dans le territoire en question, ce que nous ne pouvons déterminer dans cette étude.

Encadré 1 : Éléments de construction de la base de données quantitative

Nous avons conscience des limites de cette proposition et son but n'est pas réellement explicatif, car chaque mobilisation n'a pas été appréhendée au-delà des dates de début et de fin de contestation telles que relatées dans la presse. Malgré tout, et de façon descriptive, nous considérons que ce premier travail de recensement est pertinent pour esquisser un début de réponse quant au poids de la mobilisation sur l'issue du projet contesté. Dans un second temps, les limites qui lui sont inhérentes justifient d'autant plus l'analyse approfondie d'un cas en particulier : l'usine Bridor à Liffré.

Comprendre les mécanismes de l'abandon par une approche qualitative

En effet, cette approche quantitative s'avère insuffisante pour comprendre ce qui détermine les abandons de projet identifiés, et ce qui fait qu'une mobilisation « réussit » ou « échoue ». Ainsi, afin de saisir plus finalement les mécanismes à l'œuvre dans les effets des mobilisations environnementales locales en Bretagne, nous choisissons d'articuler des méthodes mixtes de façon séquentielle avec une approche qualitative centrée sur une étude de cas. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie d'« enrichissement », c'est-à-dire visant à « enrichir théoriquement l'approche quantitative en dévoilant des processus ou des mécanismes (par exemple avec du *process tracing*) qu'elle ne pouvait pas saisir » (Aguilera, Chevalier, 2021, p.383).

Cette réflexion s'appuie sur un raisonnement hypothético-déductif, enrichi de deux entretiens exploratoires menés en novembre 2023 auprès de deux journalistes de *Ouest-France* et du *Télégramme*. Plus largement, notre enquête se base sur un corpus de

littérature grise (conseil communautaire, enquête publique, etc.), en lien avec notre sujet, et collecté sur les sites internet des organisations concernées. Une revue de presse systématique réalisée sur *Europresse* autour des termes « Bridor » et « Liffré » (environ 1 000 articles de presse, en grande partie régionaux) et menée sur la période 2017-2023, de l'initiation du projet jusqu'à la décision d'abandon, permet de retracer les différentes séquences et l'évolution du projet. Celle-ci nous a également permis d'identifier les acteurs clés de ce dossier, et donc des enquêtés potentiels.

Surtout, les résultats de ce mémoire de recherche sont basés sur des données collectées et traitées de façon qualitative, c'est-à-dire sur l'analyse d'entretiens semi-directifs qui vise à interpréter les discours des acteurs interrogés (Aguilera, Chevalier, 2021, p.379). L'usage de ce type d'entretien s'inscrit effectivement dans la volonté d'obtenir les récits subjectifs des événements et de restituer le plus finement possible les perceptions des principaux acteurs de ce dossier. Il complète ainsi l'analyse de ce qui n'était pas visible avec l'approche quantitative. Appliqués chez les soutiens du projet, les entretiens semi-directifs permettent de mieux mesurer les impacts des modalités de mobilisation des opposants et de mieux comprendre leurs effets. Utilisés avec les opposants, ils offrent une meilleure compréhension des motivations, des choix stratégiques et de leur évolution au fil de la mobilisation. Il s'agit également d'inscrire les discours des enquêtés selon les intérêts propres et les récits de chacun. Cela vaut aussi bien du côté des opposants, qui souhaitent faire de cet abandon un précédent sur le territoire rennais, que des soutiens de l'usine Bridor à Liffré, qui souhaitent mettre en place des conditions plus favorables à la réalisation des projets industriels.

Nous avons mené **20** entretiens semi-directifs avec différentes catégories d'acteurs, entre janvier et avril 2024, dont des journalistes (**2**), des militants (**5**), des élus soutenant la mobilisation (**5**), mais également des élus soutenant le projet (**4**) ou des acteurs économiques (**4**). Parmi eux figurent notamment des militants de *La Nature en ville* ou de *CoLERE*, ainsi qu'un sénateur EELV, le président de Liffré-Cormier, le maire de Liffré, le cabinet du président du Conseil régional, un élu de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ou encore un dirigeant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) (*voir*

tableau des entretiens en annexe). Nous avons également pu échanger avec un représentant de Bridor, l'entreprise à l'origine du projet.

Biais et limites de l'enquête

L'objectif de cette enquête était d'interroger l'ensemble des acteurs de ce projet sur leurs représentations de cet abandon en tentant de mettre en lumière les mécanismes causaux qui ont conduit à une telle décision, afin de mesurer le poids de la mobilisation. La réponse formulée à notre questionnement ne se base donc que sur un faisceau d'indices constitué des éléments d'analyse des discours des enquêtés, sur la construction de la mobilisation ou sur les impacts tels que ressentis par les acteurs.

La proximité temporelle entre l'abandon du projet et la réalisation de ce mémoire constitue une difficulté importante dans la pratique d'une recherche sur les effets d'une mobilisation. Elle complique la prise de recul nécessaire à la bonne compréhension de l'ensemble de ses implications, sans fausser pour autant ses résultats. De plus, le fait que le projet ait longtemps fait l'actualité, et jusqu'à récemment, pouvait générer le risque d'un sentiment de lassitude, moins chez les opposants enclins à raconter leur « victoire » que chez les acteurs publics désireux de tourner la page. En réalité, nous avons aisément pu réaliser les entretiens que nous souhaitions mener auprès de tous ces acteurs, en dehors des refus exprimés par les organisations écologistes *Extinction Rebellion* et *Anti-Tech Resistance*.

PARTIE 1 - Les mobilisations environnementales localisées en Bretagne : du constat régional au conflit local

En sociologie, une distinction classique consiste à opposer les méthodes quantitative et qualitative avec l'idée d'une hypothétique « incompatibilité » entre elles (Smith, 1983). Or, dans cette première partie, nous étudierons les « effets des causes » (Mahoney, Goertz, 2006) des mobilisations environnementales localisées, en reflétant statistiquement le phénomène étudié en Bretagne (**Chapitre 1**). Ensuite, en s'intéressant aux « causes des effets » (Mahoney, Goertz, 2006), nous introduirons notre étude de cas du projet de Bridor à Liffré (**Chapitre 2**) afin d'observer les mécanismes causaux à l'origine de son abandon. Si une approche de l'influence des mouvements sociaux à l'échelle méso et macro s'avère pertinente, elle ne peut effectivement être réellement comprise sans une analyse des conditions de réussite ou d'échec d'un mouvement à l'échelle micro.

Chapitre 1 - Mesurer les mobilisations environnementales bretonnes : un climat de lutte favorable

Dans ses travaux en 1999, Bruno Charlier adoptait déjà une « approche globale » des conflits environnementaux basée sur l'analyse d'un corpus d'une revue associative (Charlier, 1999, p. 12). Il s'appuyait sur plus d'un millier de cas de conflits recensés sur la période 1974-1994 sur l'ensemble du territoire national. Cet effort quantitatif n'a pas été réitéré depuis dans la littérature francophone. Dans le cadre de notre mémoire, en quoi l'analyse du panorama des luttes locales en Bretagne peut-elle fournir des premières explications quant au poids des mobilisations environnementales sur des projets contestés ?

Notre étude s'appuiera donc sur le recensement de mobilisations environnementales contre des projets divers dans la région Bretagne. Cela nous permettra de voir que le paysage des luttes écologistes bretonnes est d'abord très hétérogène (**A**), aussi bien territorialement qu'au niveau du type de projet contesté, mais qu'il place tout de même l'industrie au cœur de ses préoccupations (**B**).

A) Se mobiliser pour défendre l'environnement : un paysage composite

1) Une tendance à la contestation environnementale depuis 2010

La Bretagne est historiquement marquée par une sensibilité aux enjeux environnementaux (Kernallegenn, 2004). Depuis les premières associations de protection de l'environnement jusqu'aux épisodes de marées noires ou à la période de lutte antinucléaire, la région a effectivement eu un poids significatif dans le développement de mobilisations visant à la protection de l'environnement (Schrijen, 2023). Les enquêtes en sciences sociales partent souvent du postulat d'une « multiplication des oppositions à l'installation ou l'extension d'infrastructures » (Sébastien *et al.*, 2019, p.1) et d'un « regain de "mobilisations localisées" » (Schrijen, 2023, p.11) depuis le début des années 2010. Un effort de recensement a, certes, été réalisé à l'échelle internationale, avec le *Global Atlas of Environmental Justice (EJAtlas)*. Celui-ci est néanmoins incomplet et permet difficilement de statuer sur une « augmentation du nombre de conflits » (Martinez-Alier *et al.*, 2016, p. 1).

Nous avons donc tenté d'apporter des réponses plus étayées à l'éventualité d'une tendance croissante à la contestation de projets locaux. Pour cela, nous avons recensé **304** projets contestés en Bretagne pour des raisons environnementales notamment, entre 2010 et 2023. À partir du nombre de contestations initiées par années, on peut effectivement remarquer une légère hausse des mobilisations avec des pics en 2012 (**18**) et 2016-2017 (**23**), et de façon plus importante et plus régulière à partir de 2019 (**39**) et 2021 (**38**) (*voir graphique ci-dessous*).

S'il est difficile de donner une interprétation à ces résultats, on peut supposer que l'abandon du projet d'aéroport du Grand Ouest à NDDL, près de Nantes, en 2018⁵, a pu jouer un rôle non négligeable dans la prise de conscience des impacts que peut avoir une mobilisation contre un projet (Ollitrault, 2021). On peut également attribuer ce phénomène au redéploiement potentiel de militants dédiés à cette lutte dans d'autres territoires et

⁵ *Le Monde*, « Le gouvernement annonce l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes », 17 janvier 2018.

espaces contestataires. Cette mobilisation d'ampleur, étendue sur plusieurs décennies et marquée par une diversité tactique popularisée à grande échelle, est effectivement devenue un modèle de réussite pour de nombreux militants écologistes, notamment en Bretagne. Son influence a parcouru la décennie 2010 et nous permet de nous interroger sur l'efficacité de ce type de mobilisation environnementale contre un projet local.

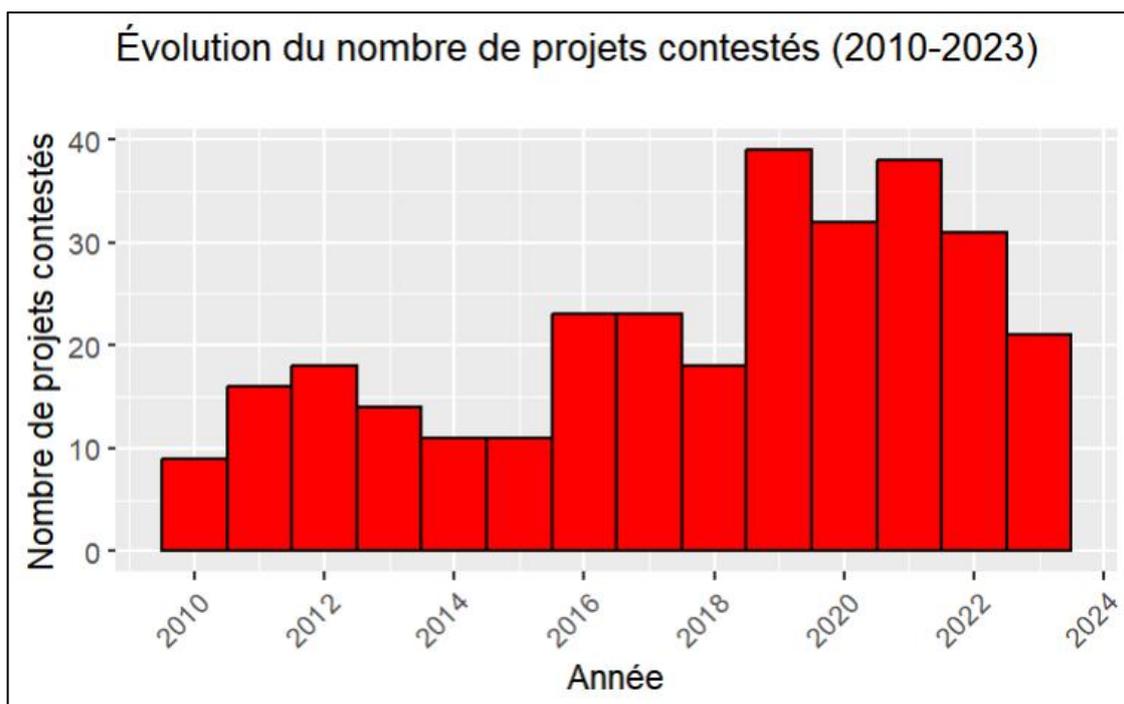


Figure 1 : Nombre de mobilisations environnementales initiées par année en Bretagne (n = 304)
(auteur : Titouan Bouhier)

2) Se mobiliser en Bretagne, une stratégie relativement efficace

Dans le cadre de notre étude, c'est effectivement la question des impacts d'une mobilisation sur l'issue d'un projet qui nous intéresse. Or, parmi les **304** projets que nous avons recensés à travers la presse, il faut d'abord noter que près de **38,5% (117)** d'entre eux n'ont pas encore été à leur terme à l'issue de l'année 2023, soit parce que la mobilisation était trop récente, soit en raison de recours en justice faisant traîner la contestation. Malgré tout, et parmi les **187** autres (**61,5%**) dont l'issue est connue, il est intéressant de constater que **56,1% (105)** d'entre eux ont été abandonnés face à une mobilisation (*voir graphique ci-dessous*), contre **43,9% (82)** qui ne l'ont pas été. En clair,

en ne s'attardant pas davantage sur les cas en question, il semblerait *a priori* qu'un projet faisant l'objet d'une mobilisation environnementale en Bretagne ait quasiment 6 chances sur 10 d'être abandonné.

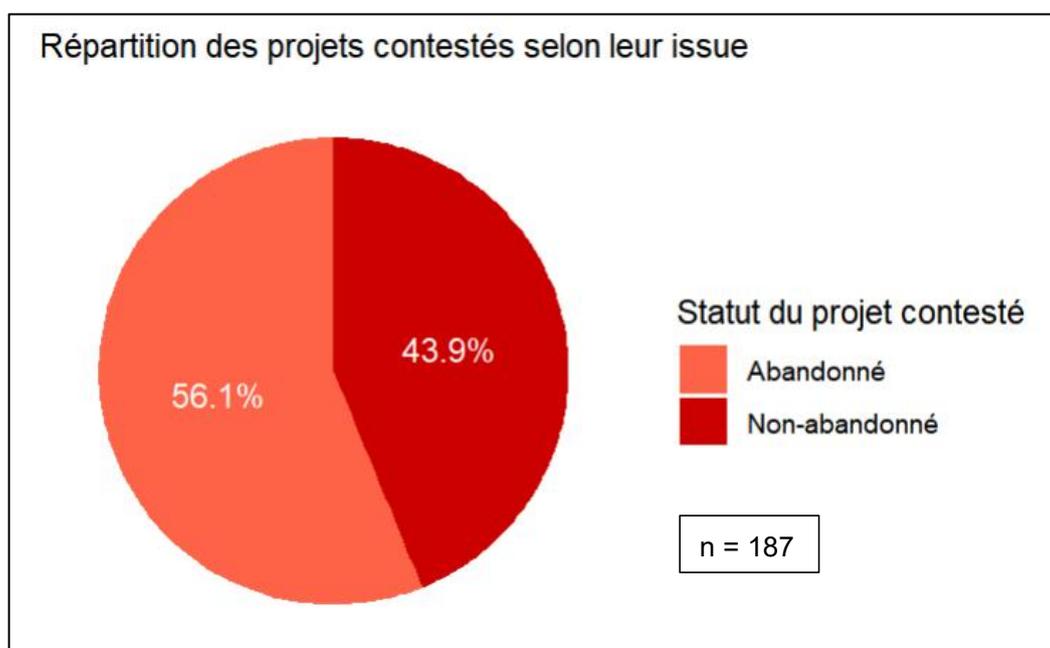


Figure 2 : Projets abandonnés et non abandonnés parmi ceux à leur terme
(auteur : Titouan Bouhier)

Si ces données doivent être complétées par l'analyse approfondie d'un cas pour mieux expliciter les mécanismes à l'œuvre, elles permettent tout de même de donner une indication pertinente du taux d'abandons dans la région et sur les dernières années. Elles s'inscrivent plus largement dans les résultats de l'étude comparative d'ampleur menée par Doug McAdam et Hilary Boudet (McAdam, Boudet, 2012). Sur les vingt cas de projet industriels énergétiques étudiés, dix d'entre eux ont donné lieu à une mobilisation et, parmi ces projets, six ont été abandonnés pour seulement quatre qui ont vu le jour. En clair, ces auteurs montrent bien que si la contestation et la mobilisation environnementale ne sont pas les réactions les plus fréquentes face à un projet industriel, elles influencent tout de même fortement leur issue (McAdam, Boudet, 2012). La manipulation de ces données nécessite toutefois un intérêt plus prononcé pour l'analyse d'autres facteurs spécifiques à la Bretagne, notamment territoriaux et identitaires, dont peuvent dépendre l'origine et le poids de ces mobilisations.

3) Une répartition inégale des mobilisations environnementales bretonnes

Tudi Kernalegenn affirme que le développement des luttes écologistes dans les années 1970 en Bretagne résulte d'une « dynamique cumulative » de deux mouvements qui se renforcent mutuellement dans les années 1970, à savoir le renouveau culturel breton et les luttes écologistes (Kernalegenn, 2004, p. 247). De nombreux travaux (Charlier, 1999; Lecourt, Baudelle, 2004) tendent effectivement à montrer que « l'apparition de conflits est plus fréquente sur les espaces empreints d'une forte identité territoriale » (Cadoret, 2011, p. 239). Néanmoins, il semble délicat de traiter de la région Bretagne comme un territoire homogène et uniforme, en ne tenant pas compte de la frontière linguistique historique entre le pays gallo (Haute-Bretagne) et le pays bretonnant (Basse-Bretagne). Les disparités existantes entre ces territoires, sur le plan économique, politique ou identitaire, sont susceptibles d'avoir un impact sur « l'acceptabilité » locale de certains projets. Déjà, en 1999, Bruno Charlier montrait à l'échelle nationale que « tous les espaces n'ont pas la même propension à voir apparaître des conflits environnementaux » (Charlier, 1999, p. 12). Cela semble même se vérifier à l'échelle régionale en Bretagne.

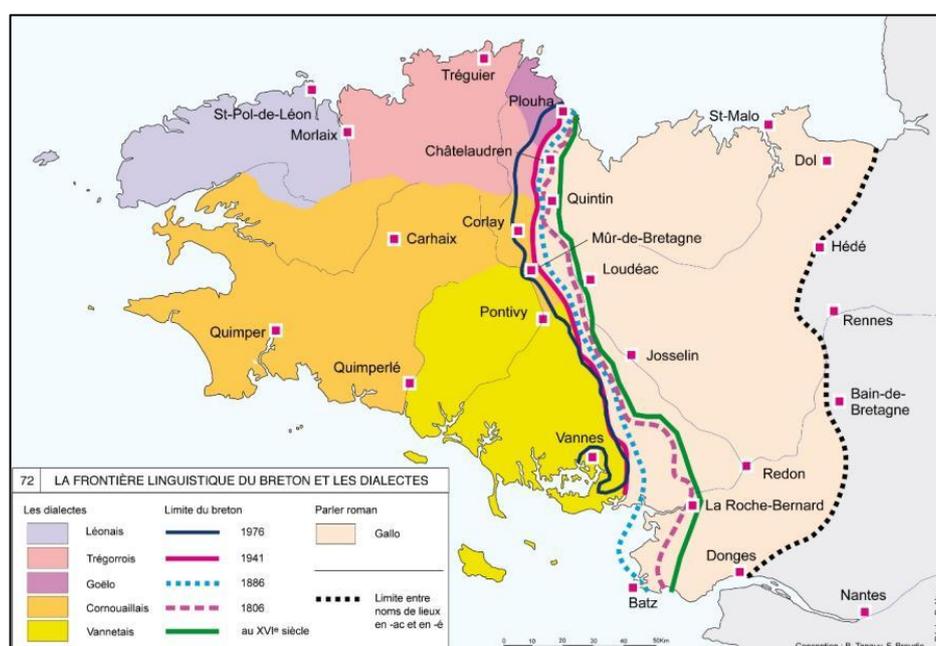


Figure 3 : Frontière linguistique entre pays bretonnant (Basse-Bretagne) et pays gallo (Haute-Bretagne)⁶

⁶ Fañch Broudic, « La limite linguistique entre le breton et le gallo », *Bécédia*, décembre 2016, Carte de synthèse, extraite de l'Atlas d'histoire de Bretagne (Éd. Skol Vreizh). URL : <https://bcd.bzh/becedia/fr/la-limite-linguistique-entre-le-breton-et-le-gallo>

En effet, en se basant sur les données que nous avons recueillies à travers la presse, il semble que le département d'Ille-et-Vilaine ne se caractérise pas par des mobilisations particulièrement nombreuses. Le poids de la métropole rennaise et de son bassin d'emploi, davantage tourné vers le secteur tertiaire marchand et non marchand, avec le plus faible taux d'ouvriers de la région⁷, peuvent éclairer l'analyse en ce sens. Nos résultats concernant les 304 projets contestés recensés font effectivement état d'un plus grand nombre d'oppositions dans chacun des trois autres départements bretons qu'en Ille-et-Vilaine (**51**) : Morbihan (**86**), Côtes-d'Armor (**88**), Finistère (**83**).

En partant de ce premier constat, il peut être intéressant de mesurer la répartition des projets abandonnés en fonction des départements, afin d'identifier, à première vue, les départements où les mobilisations environnementales rencontrent le plus de succès. Le graphique ci-dessous nous montre effectivement que, parmi les projets dont l'issue est connue, le nombre de mobilisations locales est assez stable en dehors de l'Ille-et-Vilaine, qui est le département avec le moins de projets contestés. La proximité entre le nombre d'oppositions dans les trois autres départements est d'ailleurs tout à fait notable. Elle semble renforcer l'idée que l'Ille-et-Vilaine se caractérise comme un espace de moindre mobilisation, pour différentes raisons que nous aborderons plus tard. Malgré tout, le Morbihan se distingue par un taux de non abandons largement supérieur aux autres, et même supérieur à son propre taux d'abandons.

⁷ INSEE, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournées vers l'agroalimentaire et le tourisme », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#:~:text=L'industrie%20bretonne%20est%20port%C3%A9e,%25%20%C3%A0%20l%20chelle%20nationale>.

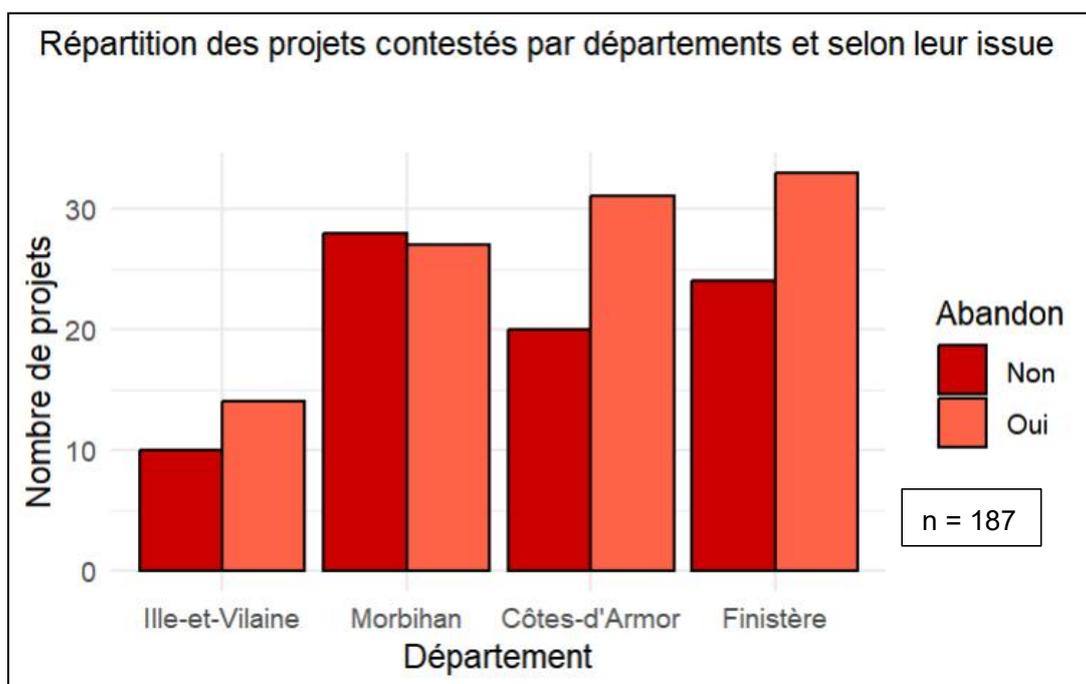


Figure 4 : Répartition des projets contestés dont on connaît l'issue, par département en Bretagne
(auteur : Titouan Bouhier)

Certes, les résultats présentés ici ne se basent pas sur un recensement exhaustif et, surtout, ne tiennent pas compte des contextes locaux particuliers. En revanche, ils permettent déjà d'observer le paysage dans lequel évoluent les luttes environnementales en Bretagne. Or, afin d'affiner nos premières conclusions et, dans le cadre d'une étude de cas sur un projet industriel, il est également intéressant de s'attarder plus précisément sur ce type de projet en particulier.

	Non-abandonnés	Abandonnés	En cours	Ensemble
Ille-et-Vilaine (51)	19,6%	27,5%	52,9%	100
Morbihan (86)	29,1%	30,3%	40,7%	100
Finistère (83)	28,9%	39,8%	31,3%	100
Côtes-d'Armor (88)	22,7%	35,3%	42%	100
Bretagne (304)	27%	34,5%	38,5%	100

Tableau 1 : Récapitulatif des statuts des projets contestés par département
(auteur : Titouan Bouhier)

B) Se mobiliser contre l'industrie : de l'importance du type de projet contesté

1) L'industrie en Bretagne, au cœur des conflits environnementaux

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Bretagne se distingue par un retard de développement économique important, avec notamment une industrie sous-développée et une agriculture encore archaïque (Bernard, 2017). Durant les années 1950-1970, le renouvellement du modèle économique breton passe par la diversification de son secteur industriel, notamment dans l'agroalimentaire, et par une modernisation de l'agriculture. Depuis, la Bretagne est devenue la première région agricole et parmi les premières régions agro-industrielles. Selon l'INSEE⁸, ce secteur représente en 2020 une part plus importante en Bretagne (13,5%) qu'au niveau national (12,1%).

À l'échelle du département, l'Ille-et-Vilaine est celui qui compte la moins grande part d'établissements industriels au sein de son économie (6,5%), au regard des Côtes-d'Armor (6,8%), du Finistère (7,2%) ou du Morbihan (7,7%)⁹. Cette répartition est en réalité dispersée entre cinq zones de concentration de l'emploi industriel : Fougères et Vitré en Ille-et-Vilaine, Ploërmel et Pontivy-Loudéac dans le Morbihan, et Lamballe-Armor dans les Côtes-d'Armor.

Encadré n°2 : Définition de l'« industrie »

Dans le cadre de ce mémoire, nous aborderons l'« industrie » à l'aune de la définition des économistes contemporains, qui l'assimilent « aux activités économiques qui combinent des facteurs de production (installation, approvisionnement, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés à un marché extérieur, régional et international » (Caliste, Carnino, 2022, p.222). Ce terme est « l'un des plus plastiques du lexique économique contemporain » et son sens dépend ainsi de l'époque ou des positionnements politiques

⁸ INSEE, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournées vers l'agroalimentaire et le tourisme », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#:~:text=L'industrie%20bretonne%20est%20port%C3%A9e,%25%20%C3%A0%20l'%C3%A9chelle%20nationale>.

⁹INSEE, « Comparateur de territoires », Bretagne, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-53+DEP-22+DEP-29+DEP-35+DEP-56>

(Jarrige, 2022, p.267).

Aussi bien articulée comme la source des dégradations environnementales que comme l'avenir d'une économie plus sobre et « verte » (Jarrige, 2021), l'industrie continue effectivement de susciter le débat à l'heure de la réindustrialisation prônée de façon plus intense depuis quelques années. Ainsi, dans le cadre de notre étude, la question des projets industriels sera abordée selon cette définition, en comprenant les « sites d'extraction ou de transformation de matières premières, les équipements de production électrique, les sites d'exploitation agricole intensive et les entrepôts logistiques ou de stockage » tels qu'englobés par Stéphanie Dechézelles (Dechézelles, 2023, p.79).

Encadré 2 : Définition de l'industrie

L'histoire des principales luttes environnementales en Bretagne est indissociable du caractère industriel des projets contestés, qu'il s'agisse de projets énergétiques comme à Plogoff (Simon, 2010) ou Landivisiau¹⁰, ou de projets extractifs comme en Baie de Lannion et à Loc-Envel (Schrijen, 2023). Dès lors, il nous a semblé intéressant de préciser certains résultats évoqués plus tôt à l'aune de cette variable industrielle. Parmi les 304 projets recensés et contestés pour des motifs notamment environnementaux, on observe ainsi sur le graphique ci-dessous que **54,6% (166)** d'entre eux peuvent être considérés comme des projets **industriels** (usines de production, carrières, entrepôts, zones de stockage de déchets, incinérateurs, projets extractifs, méthaniseurs, éoliennes, exploitations intensives, etc.), au regard d'autres types de projets que nous avons regroupés comme suit : **commerce-activités (6,2%)** (zones d'activité, centres commerciaux, etc.), **immobilier (17,8%)** (lotissements, écoquartiers, hôtels, campings, etc.), **sport-loisir-tourisme (6,2%)** (parcs d'attractions, musée, infrastructures sportives, etc.), et **autres aménagements (15,1%)** (passerelles, infrastructure routière, cyclable, portuaire, etc.).

¹⁰ Des Brestoises et des Brestois, 2012, « Usine à gaz-pillage. Oppositions à l'implantation de centrales électriques à gaz dans le Finistère », Z : *Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, vol. 1, n°6, pp. 95-99.

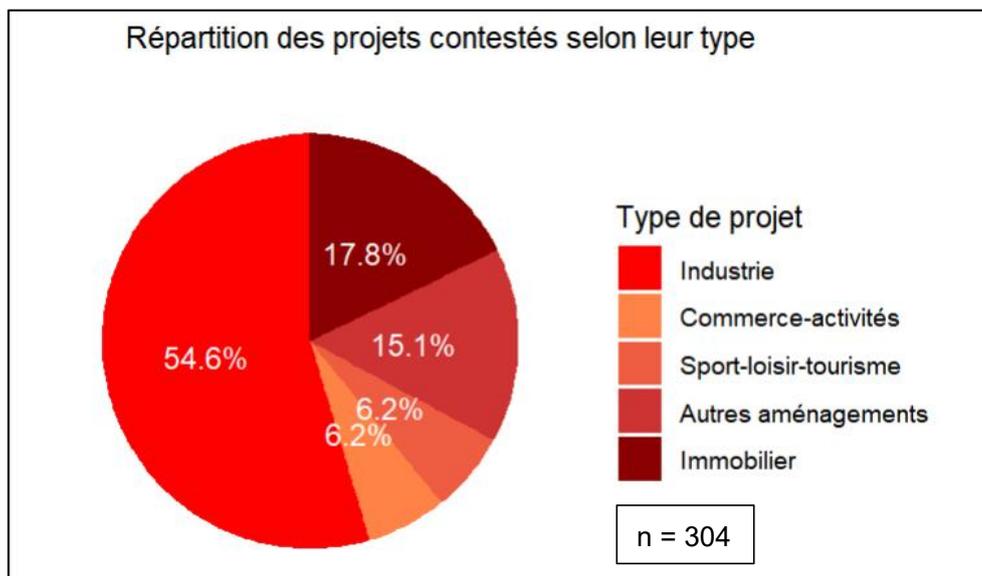


Figure 5 : Répartition des projets contestés selon leur type (auteur : Titouan Bouhier)

Cette prédominance de l'industrie parmi les projets contestés s'explique de plusieurs façons. Par le symbole de croissance économique qu'elle représente, d'abord, incarnant par-là la menace des activités humaines sur l'environnement (Jarrige, 2022). Par la place importante qu'elle occupe dans l'économie bretonne, ensuite, comme le montrent les données de l'INSEE¹¹. Or, celle-ci dépend à nouveau des territoires concernés. On observe qu'en Ille-et-Vilaine, les projets spécifiquement industriels ne représentent que **45,1% (23 sur 51)** des projets contestés, contre **50% (43 sur 86)** dans le Morbihan, **55,4% (46 sur 83)** dans le Finistère et **60,2% (53 sur 88)** dans les Côtes-d'Armor.

	Abandonnés	En cours	Non-abandonnés	Ensemble
Immobilier (54)	26%	40,7%	33,3%	100
Commerce-activités (19)	26,4%	52,6%	21%	100
Sport-Loisir-Tourisme (19)	42,1%	26,3%	31,6%	100
Autres aménagements (46)	32,6%	32,6%	34,8%	100
Industrie (166)	38,5%	38,5%	23%	100
Tous types (304)	34,5%	38,5%	27%	100

Tableau 2 : Récapitulatif des statuts des projets contestés selon leur type (auteur : Titouan Bouhier)

¹¹ INSEE, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournées vers l'agroalimentaire et le tourisme », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#:~:text=L'industrie%20bretonne%20est%20port%C3%A9,%25%20C3%A0%20l%C3%A9chelle%20nationale.>

2) Les mobilisations contre des projets industriels : un succès favorisé

Comme pour le graphique sur les projets de tous types présentés plus haut, on ne peut pas attribuer l'abandon ou non d'un projet à la mobilisation en se basant uniquement sur ces résultats quantitatifs. Néanmoins, ils permettent à nouveau de visualiser le sort réservé à ces projets, cette fois contre des projets spécifiquement industriels. Le graphique ci-dessous nous montre effectivement que, parmi les 102 projets industriels dont l'issue est connue, près de **62,7% (64)** d'entre eux ont été abandonnés contre **37,3% (38)** qui ne l'ont pas été. En clair, et au regard de la proportion moyenne d'abandons à propos des 304 projets de tous types (**56,1%**), il semblerait qu'un projet contesté en Bretagne ait d'autant plus de chance d'être abandonné lorsqu'il s'agit d'un projet industriel. De ce fait, malgré la petite taille de l'échantillon et la dimension multifactorielle de ces abandons, nous pouvons affirmer que les projets industriels sont ceux échouent le plus en Bretagne.

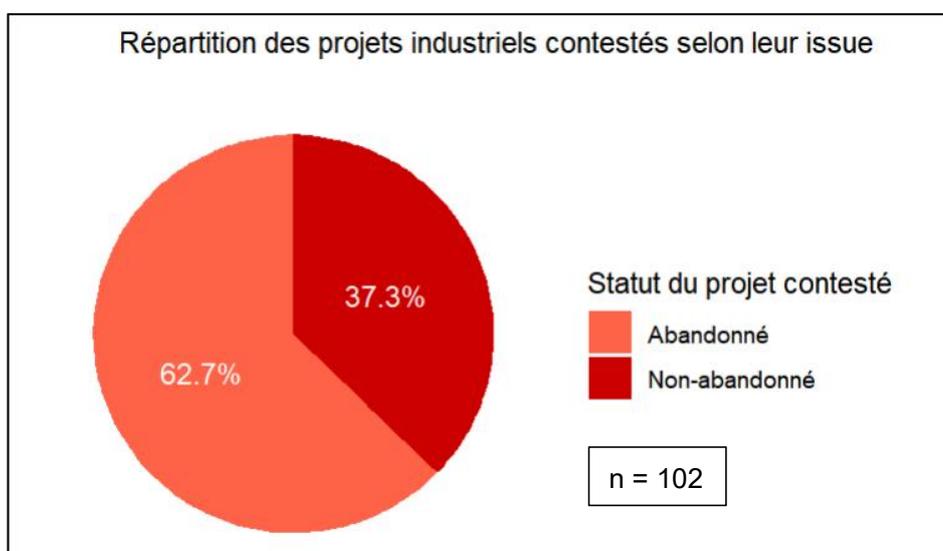


Figure 6 : Répartition des projets industriels contestés selon leur issue (*auteur : Titouan Bouhier*)

En outre, et plus récemment, des projets industriels spécifiquement « agroalimentaires » ont également fait l'objet de mobilisations localisées, avec par exemple l'usine à saumons *Smart Salmon* à Plouisy ou l'usine de viennoiseries surgelées de Bridor à Liffré. En effet, d'après l'INSEE¹², « l'industrie bretonne est portée par l'agroalimentaire,

¹² INSEE, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournées vers l'agroalimentaire et le tourisme », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#:~:text=L'industrie%20bretonne%20est%20port%C3%A9e,%25%20%C3%A0%20l%20%C3%A9chelle%20nationale.>

qui représente 40,1% de l'ensemble des emplois industriels régionaux », contre seulement 18,6% à l'échelle nationale. Or, les projets industriels sont les plus contestés en Bretagne, dont ceux relevant de l'agro-industrie, qui demeure très importante en Bretagne. Pour comprendre les mécanismes de ces abandons, nous nous attarderons donc sur le cas de la mobilisation contre l'usine Bridor à Liffré, près de Rennes.

Conclusion du Chapitre 1

Le premier chapitre de ce mémoire, porté exclusivement sur le traitement quantitatif de notre base de données, permet donc d'effectuer plusieurs remarques sur l'environnement des luttes locales bretonnes. Il confirme notamment notre première hypothèse, selon laquelle le contexte breton semble particulièrement propice à ce type de mobilisation. Si nous ne pouvons pas comparer ces données avec celles d'une autre région, les dimensions historique (poids des luttes passées), économique (prépondérance de l'agro-industrie) et territoriale (entre départements) en Bretagne semblent favoriser les mobilisations environnementales localisées. Leurs effets sont cependant plus difficiles à observer de cette manière, même si nous pouvons établir des premières conclusions.

D'abord, au regard des projets contestés recensés, on peut observer une tendance croissante relativement linéaire à ces mobilisations entre 2010 et 2023, avec un tournant plus important marqué à partir de 2019. On peut supposer que c'est l'une des conséquences de l'abandon de l'aéroport de NDDL, qui a raisonné à l'échelle nationale, mais sûrement davantage dans le Grand Ouest, avec de vastes réseaux militants structurés autour de cette lutte. De plus, et sans affirmer de lien de causalité que les données récoltées ne nous permettent pas d'établir, on peut également observer une plus grande part de projet abandonnés (**59,5%**) que de projets non abandonnés (**40,5%**) parmi les 168 projets dont on connaît l'issue. Mieux, lorsqu'il s'agit de projets que l'on peut catégoriser comme « industriels » (91), cela monte à près de **63,7%**.

Au regard des questions posées dans cette étude, il semble donc intéressant d'observer que lorsqu'un projet est contesté en Bretagne pour des motifs notamment

environnementaux, comme c'est le cas des projets recensés dans notre base de données, et lorsqu'il fait l'objet d'une mobilisation locale plus ou moins importante, il semble avoir plus de chances d'être abandonné. Cela est d'autant plus le cas lorsqu'il s'agit d'un projet industriel. Néanmoins, pour tenir compte des disparités territoriales qui peuvent influencer les types de projets initiés et les contextes de réalisation, il nous fallait également porter notre regard à une échelle territoriale moins grande. Le département d'Ille-et-Vilaine semble effectivement se caractériser comme un espace de moindre mobilisation en Bretagne au regard des 313 projets contestés recensés (**16,3%**), avec quasiment deux fois moins de mobilisations que dans le Finistère (**27,5%**), les Côtes-d'Armor (**27,8%**) ou le Morbihan (**28,4%**). Comme évoqué plus tôt, ces résultats doivent être analysés au regard d'autres facteurs socio-économiques propres à chaque territoire. Une enquête plus ambitieuse pourrait prendre en compte le nombre de projets initiés par département, et montrerait peut-être que, de manière générale, il y a moins de projets à contester en Ille-et-Vilaine, notamment de projets que l'on qualifie ici d'industriels.

Si cette première approche statistique est intéressante et nécessaire à la bonne compréhension des enjeux d'impact des mobilisations environnementales, elle n'est pas suffisante pour en comprendre les mécanismes et les déterminants. Dès lors, à travers un examen plus approfondi d'un cas, nous serons davantage en mesure de comprendre ce qui permet à une mobilisation de peser dans l'abandon d'un projet contesté. Le cas de Bridor à Liffré est exemplaire de ce qui existe dans la région, à savoir une contestation écologiste initiée en 2019 contre un projet industriel. Pour autant, il n'en est pas moins atypique par l'ampleur de la mobilisation, modeste à l'échelle régionale ou nationale mais relativement importante en Ille-et-Vilaine. Ce département, peu structuré en luttes environnementales, a été l'objet d'assez peu de travaux en sciences sociales, contrairement au Finistère (Kernalegenn, 2006 ; Simon, 2010) ou aux Côtes-d'Armor (Schrijen, 2023). La proximité géographique de Liffré, près de Rennes, participe également de la justification du choix de ce cas d'étude. Au regard de l'ensemble de ces éléments, une enquête de terrain auprès des acteurs de ce mouvement social nous permettra d'enrichir davantage des premiers résultats quantitatifs qui ne nous permettent jusqu'ici que des conclusions partielles.

Chapitre 2 - L'usine Bridor à Liffré : la conflictualisation croissante d'un projet industriel d'ampleur dans le territoire rennais

Le chapitre précédent nous a permis d'appréhender le poids des mobilisations environnementales bretonnes et d'observer une proportion importante d'abandons pour les projets contestés. À l'instar de nombreux grands projets locaux qui rencontrent une opposition, le projet d'usine Bridor à Liffré était initialement attendu comme un projet de territoire important pour le pays de Rennes. Cet investissement du groupe Le Duff, à hauteur de 250 millions d'euros, devait permettre la création de 500 emplois dans la plus grande usine de pains et viennoiserie industrielle au monde. Ainsi, à travers l'étude des conditions d'une controverse locale, comment émerge une mobilisation environnementale ?

Rapidement consensuel auprès des élus locaux, le projet de Bridor résulte d'abord d'une double volonté des acteurs politiques et économiques (A), rapprochés autour d'un réseau commun auprès de la Région Bretagne. Si l'argument de l'emploi a convaincu une partie des habitants et des décideurs publics locaux, d'autres se sont insurgés contre ce projet pour alerter sur des problématiques environnementales inhérentes à sa réalisation (B). En étudiant les dimensions politiques et économiques du territoire, ce second chapitre a pour but de retracer chronologiquement les grandes étapes du projet, de la naissance de la controverse à l'émergence de la mobilisation.

A) L'initiative d'un projet breton à Liffré : la concordance des intérêts d'acteurs pluriels

1) La fabrique d'un projet industriel attractif

Après l'inauguration de sa première usine à Servon-sur-Vilaine, en Ille-et-Vilaine, en 1988, et celle d'une seconde à Louverné, en Mayenne, en 2013, le groupe du milliardaire breton, Louis le Duff, promet dès octobre 2017 d'en implanter une troisième « dans l'Ouest fin 2019 »¹³. Il faut néanmoins attendre le 28 octobre 2019 pour que le choix

¹³ Samuel Nohra, « Deux nouvelles usines pour le groupe Le Duff », *Ouest-France*, 6 octobre 2017.

de Liffré, au nord-est de Rennes, soit annoncé dans la presse comme emplacement de l'usine, alors prévue pour être opérationnelle à horizon 2022¹⁴.

Cette fabrique de viennoiseries et de pains industriels surgelés de 61 000m² est pensée pour s'étendre sur près de 21 hectares de terrains classés en zone 2AUe (à vocation d'activités économiques) et situés sur la zone d'activités de Sevailles 2. Son arrivée est favorablement accueillie chez les élus de Liffré-Cormier Communauté, car elle est la promesse de la création de 500 emplois dans le territoire. Elle l'est d'autant plus qu'elle intervient après les fermetures du site de la Société Vitreuse d'Abattage (SVA) à Liffré en 2016, et de l'usine de l'équipementier automobile Delphi à Saint-Aubin-du-Cormier en 2017, supprimant respectivement 189 et 167 emplois.

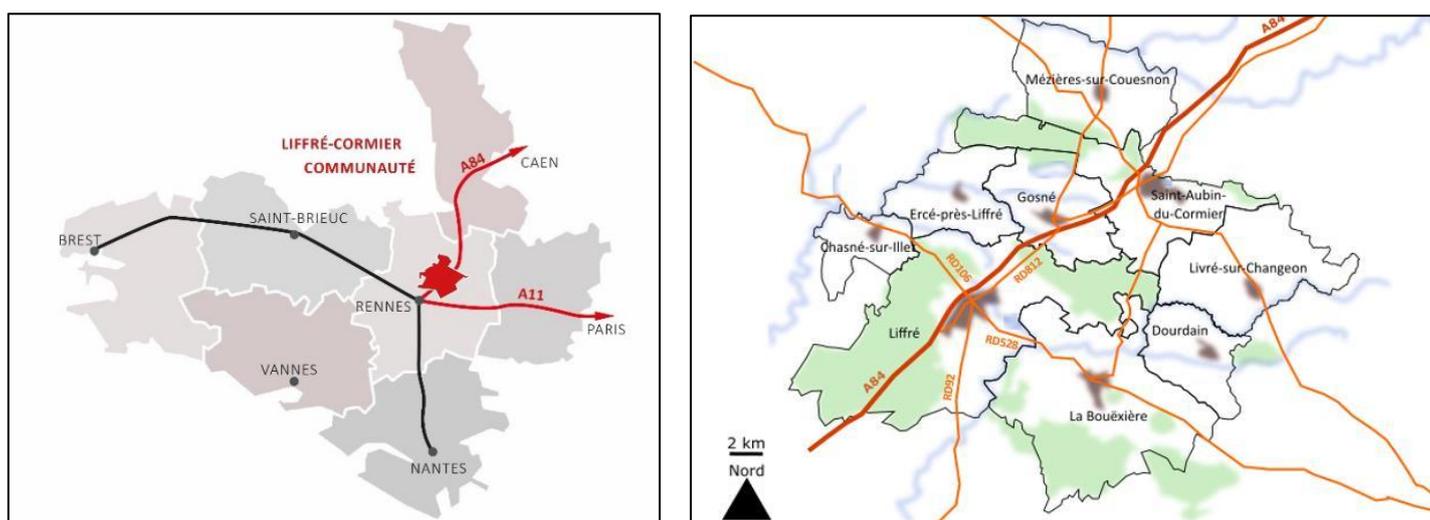


Figure 7 : Localisation de LCC et de Liffré (Source : Dossier de concertation, p.7 et p.20)

Cette nouvelle unité de production doit participer à l'objectif du groupe Le Duff et de son entreprise Bridor, « leader dans la fabrication de produits de boulangerie surgelés premium »¹⁵, de doublement de son chiffre d'affaires tous les 5 ans. En 2019, celui-ci atteint les 2 milliards d'euros (dont 800 millions pour Bridor uniquement), à raison d'une

¹⁴ Samuel Nohra, « Nouvelle usine Bridor à Liffré, un choix stratégique », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.

¹⁵ Site internet du groupe Le Duff, « Bridor », URL : <https://www.groupeleduff.com/enseignes/bridor>.

production annuelle de 4 milliards de pains et viennoiseries destinés à 70 % à l'exportation dans plus de 100 pays à travers le monde, principalement pour des hôtels de luxe¹⁶.

L'usine doit être entourée de 53 000m² d'espace de circulations et de stationnements, et de 96 000m² d'espaces verts et réservés au traitement des eaux pluviales¹⁷. Située dans le prolongement Est de la zone d'activité de Sevailles 1, Sevailles 2 se trouve en bordure de l'autoroute A84 entre Rennes et Caen, depuis sa création sur décision du conseil communautaire de LCC¹⁸. L'ensemble du projet industriel doit être réalisé en 3 phases : 3 lignes de production et 150 emplois en 2022-2024, 3 nouvelles lignes et 200 emplois supplémentaires en 2025-2028, et 4-5 lignes additionnelles ainsi que 150 emplois en 2028-2030. Au total, c'est près de 500 emplois directs et 1 000 indirects qui doivent être créés à Liffré selon les porteurs de projet, dans un bassin déjà dynamique économiquement.

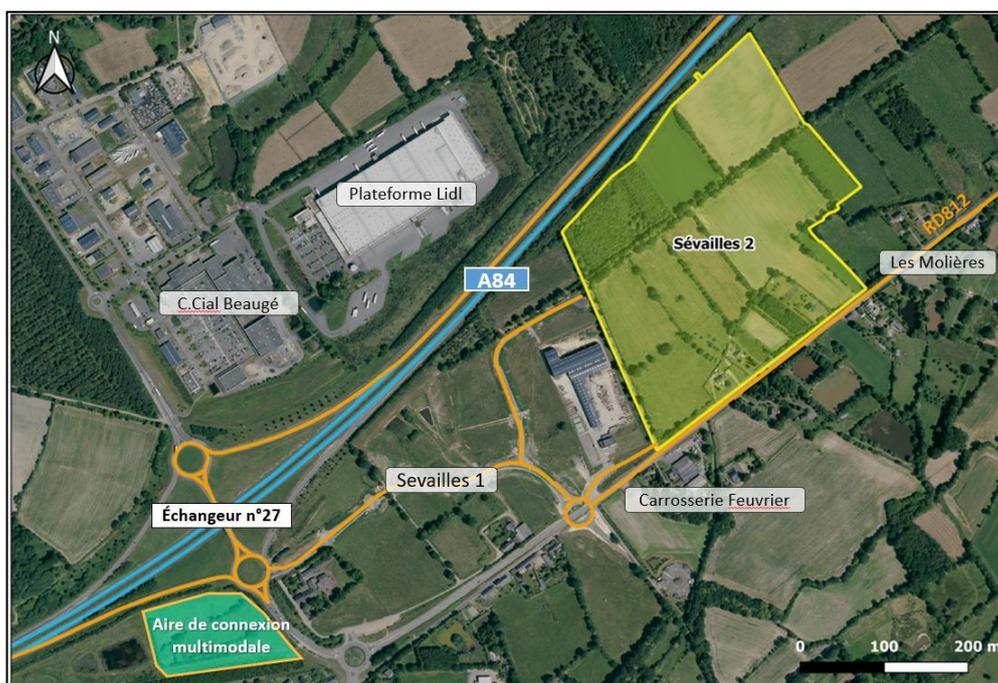


Figure 8 : Localisation de la zone d'activité Sevailles 2 à Liffré (Source : Dossier de concertation, p.9)

¹⁶ Vincent Jarnigon, Samuel Nohra, « Bridor va construire une nouvelle usine près de Rennes : 500 emplois à la clé », *Ouest-France*, 27 octobre 2019.

¹⁷ Commission nationale du débat public, « Bilan de la concertation », 5 novembre 2020, p. 6.

¹⁸ Liffré-Cormier Communauté, « Procès-Verbal de la séance du lundi 14 mai 2018 », p. 5.

2) Liffré, un bassin industriel de cadres

Liffré est une ville de 8 129 habitants que le maire lui-même qualifie de « *plutôt CSP+* »¹⁹. Les données de l'INSEE montrent effectivement que les cadres et professions intellectuelles ainsi que les professions intermédiaires représentent 33,7% de la population de 15 ans et plus, soit une moyenne bien supérieure à celle de l'Ille-et-Vilaine (26,1%) ou de la Bretagne (21,6%). Les employés et ouvriers, eux, représentent 25,8% de la population, contre 28% dans le département ou 27,8% à l'échelle régionale (*voir tableau ci-dessous*). Malgré tout, une grande partie de l'activité économique de la ville est structurée autour de l'industrie, notamment depuis l'arrivée en 1983 de l'entreprise Canon Bretagne sur le territoire liffréen, avec plus de 600 salariés aujourd'hui. En 2020, la ville compte 66 établissements industriels, dont 15 avec plus de 10 salariés, répartis dans plusieurs zones d'activités : la zone de Beaugé 1, la zone de Beaugé 2, la zone de Beaugé 3 à l'échelle intercommunale, la Mare Gaucher, la Perrière et la zone de Sevailles 1.

	Liffré (INSEE)²⁰	Ille-et-Vilaine (INSEE)²¹	Bretagne (INSEE)²²
Emplois selon le secteur d'activité (2020)	<ul style="list-style-type: none"> ● Industrie : 23,9 % ● Admin. publique : 23,1% ● Services divers : 45 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Industrie : 12,4 % ● Admin. publique : 30,5% ● Services divers : 47,7 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Industrie : 13,4 % ● Admin. publique : 32,6% ● Services divers : 42,9 %
Population de 15 ans ou plus selon la CSP (2020)	<ul style="list-style-type: none"> ● Employés + Ouvriers : 25,8 % ● Cadres et prof. intell. + Prof. interm. : 33,7 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Employés + Ouvriers : 28 % ● Cadres et prof. intell. + Prof. interm. : 26,1 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Employés + Ouvriers : 27,8 % ● Cadres et prof. intell. + Prof. interm. : 21,6%

Tableau 3 : Caractéristiques économiques de Liffré, de l'Ille-et-Vilaine et de la Bretagne
(auteur : Titouan Bouhier)

¹⁹ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

²⁰ INSEE, « Dossier complet - Commune de Liffré (35152) », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-35152>.

²¹ INSEE, « Dossier complet - Département d'Ille-et-Vilaine (35) », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-35>.

²² INSEE, « Dossier complet - Région de Bretagne (53) », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-53>.

Au niveau de la communauté de communes, en 2020, Liffré-Cormier fait également état d'un niveau de chômage moyen inférieur (6,1%) à celui en Ille-et-Vilaine (6,5%) et de la Bretagne (6,8%), déjà lui-même inférieur à la moyenne nationale (8%). Malgré le départ de SVA et de Delphi, la question de l'emploi à Liffré ne semble donc pas aussi prioritaire que dans d'autres territoires bretons comme les Côtes-d'Armor ou le Finistère. Pourtant, il s'agit de l'argument principal des élus à l'origine du projet de Bridor comme le maire de Liffré :

*« Ma position en tant que maire, c'est qu'on a toujours voulu accueillir de l'entreprise et de l'industrie. Ça a toujours été ça. Canon, Clermont, SVA, on a toujours voulu continuer cet ADN d'industrie. Et en 2014, cette politique est passée à l'interco donc, on a regardé ça plus globalement, et encore plus en 2017 quand l'interco a grossi. Et donc, la politique est toujours la même ».*²³

Malgré la surreprésentation de catégories socioprofessionnelles relativement aisées, les caractéristiques de ce projet semblent correspondre à celle de l'activité économique du territoire, déjà largement industrialisé. Les élus locaux comme le président de LCC insistent donc sur le fait que *« le choix de l'industrie était un vrai choix »* et que la volonté politique locale de LCC *« n'était pas d'avoir que des cadres dynamiques, avec du tertiaire, mais avoir une vraie diversité d'offres d'emploi »*²⁴ avec à la fois *« des blouses blanches et des blouses bleues »*²⁵. En cela, elle s'inscrit dans la lignée de ce que prône l'ancien maire de Liffré et actuel président de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, à savoir concilier *« les usines et l'écologie »*²⁶.

3) Le choix du lieu d'implantation, entre proximité géographique et réseau politique

En effet, depuis 1983, la commune de Liffré est traditionnellement dirigée par des maires appartenant au Parti Socialiste (PS), qui sont élus ou réélus dès le premier tour depuis 1989, avec d'abord Clément Théaudin (1983-2008) puis Loïg-Chesnais-Girard (2008-2017). À la suite de son élection à la présidence du Conseil régional de Bretagne et

²³ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

²⁴ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

²⁵ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitant au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

de sa démission de ses fonctions de maire de Liffré en 2017, c'est Guillaume Bégué, qui faisait déjà « *partie de l'équipe de Clément Théaudin en 2001* »²⁷, qui a été élu lors de l'élection municipale partielle organisée le 17 septembre 2017, avec près de 71,97% des voix face à la liste « Divers droite ». Il est également devenu vice-président de Liffré-Cormier Communauté en charge de l'économie, l'emploi, la formation et l'agriculture, sous la présidence de Stéphane Piquet, également maire de la Bouëxière depuis 2008. Ce réseau politique local, possédant un intermédiaire privilégié au sein de la Région Bretagne, a sûrement favorisé le choix de Liffré par le groupe Le Duff, au-delà des caractéristiques propres du territoire : « *Le président de la Région Bretagne est quelqu'un que je connais très bien. J'ai bossé pendant 14 ans avec lui. Et on était en phase. Moi, j'étais son premier vice-président. On l'a construit ensemble ce projet* »²⁸.

Au moment de l'annonce du projet, l'implantation à Liffré est présentée comme un vrai choix stratégique de Bridor. La proximité revendiquée avec les usines de Servon-sur-Vilaine et de Louverné doit alors permettre, selon le directeur général de Bridor, Philippe Morin, de « pouvoir compter sur la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée » et de « transmettre leur savoir-faire aux futurs salariés »²⁹. Loïg Chesnais-Girard, qui revendique être « allé la chercher³⁰ » cette usine, a également salué le choix de Liffré par le groupe Le Duff. Il a joué un rôle important face à la concurrence d'autres territoires, puisque selon son directeur de cabinet, il s'est « *mis en chasse, si je peux dire, de trouver les voies et moyens pour réindustrialiser son territoire, lui redonner une coloration agroalimentaire, parce que c'était son ADN* »³¹. Un rôle que confirme Stéphane Piquet :

« Loïg Chesnais-Girard, à l'époque, apprend qu'il y a une recherche par le groupe Bridor d'un terrain pour implanter son entreprise et développer son entreprise. Et nous, on répond dans une démarche concurrentielle puisqu'il y avait Lyon, il y avait Düsseldorf, il y avait Fougères. [...] Le fait qu'il était vice-président à l'économie au niveau de la région ... il avait forcément, en fait, une connaissance des demandes que peut-être on n'aurait pas vu autrement. Et il a joué son rôle de

²⁷ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

²⁸ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

²⁹ Samuel Nohra, « Nouvelle usine à Bridor à Liffré, un choix stratégique », Ouest-France, 28 octobre 2019.

³⁰ Ouest-France, « Régionales en Bretagne. Loïg Chesnais-Girard : "Ma priorité c'est le Covid" », 26 mars 2021.

³¹ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitant au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

recherche, comme on nous a tous joué notre rôle, d'essayer de trouver une entreprise qui réponde à nos enjeux »³².

De son côté, Louis Le Duff s'est plutôt dit convaincu par le dynamisme du bassin d'emploi et la proximité avec Rennes Métropole, où se situe le siège social du groupe. Le milliardaire breton a également justifié cette décision par un « choix de cœur », lui qui se dit « très attaché à la Bretagne »³³. Son influence n'est effectivement pas négligeable au sein du monde économique breton et des pouvoirs publics. En Bretagne, le renforcement du patronat régional après-guerre avec le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB), et davantage à partir des années 1980 avec la décentralisation, a favorisé une « participation plus systématique des acteurs privés à l'action publique » (Fournis, 2010, p.329). Celle-ci s'inscrit notamment dans la formation de réseaux informels régionaux, comme le *Club des Trente* (au sein duquel figurent des chefs d'entreprises bretons comme Louis Le Duff) ou l'*Institut de Locarn* (devenu *IDL Le Keréden* en 2021), qui incarnent tous deux une « étape décisive dans l'institutionnalisation du patronat comme acteur collectif » (Fournis, 2010, p.331).

Dans leur ouvrage sur les activités politiques des entreprises agroalimentaires, Daniel Benamouzig et Joan Cortinas Muñoz (2022) montrent d'ailleurs bien le degré d'imbrication structurelle entre acteurs privés et publics dans la décision publique et les différents organes qui y participent (associations, *think tank*, etc.). Cette forme d'implication dans les politiques publiques des acteurs économiques, et notamment du patronat breton, n'est effectivement ni nouvelle ni secrète (Fournis, 2010). À ce titre, notre cas d'étude est assez exemplaire des liens entre acteurs économiques et décideurs publics dans la construction des politiques industrielles. En cherchant à valoriser économiquement un territoire, des acteurs publics peuvent ainsi avoir tendance à se rapprocher d'acteurs privés au même titre que des entreprises peuvent souhaiter développer leur activité en ciblant des élus locaux favorables, à qui elles promettent la création d'emplois dans le territoire (Douillet, 2007).

³² Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

³³ Valérie Collet, « Le Duff investit 250 millions dans une dixième usine Bridor », *Le Figaro*, 28 octobre 2019.

Dans un intérêt partagé, ils sont ainsi susceptibles de former une « coalition de croissance » (Logan, Molotch, 1987) en vue de favoriser « l'acceptabilité » du projet auprès de ces habitants et de faire contrepoids à leur mobilisation. Cette coalition de croissance désigne donc une alliance informelle et temporaire entre acteurs public et privé « constituée à des fins de valorisation économique du territoire » (Schrijen, 2023, p.125). Si cette forme d'entente a existé et perduré pendant plusieurs années entre l'entreprise Bridor et les élus de Liffré-Cormier, leurs relations se sont toutefois dégradées au fur et à mesure de l'enlisement du projet, comme nous le verrons plus tard (*voir Chapitre 5*). Malgré tout, cette coalition a bien fonctionné en vue de la production des documents détaillant le projet et destinés au grand public. Le travail commun des élus et des représentants de Bridor a permis l'obtention des feux verts administratifs suite aux phases consultatives.

Cette dimension de participation des citoyens dans l'élaboration du projet est devenue une obligation légale depuis la hausse des conflits d'aménagement dans les années 1970. Dans un contexte de crise de la représentation (Bougnoux, 2019), cette nécessité de concertation et de participation à travers la procédure d'enquête publique, renforcée avec la loi Bouchardeau de 1983 et complétée par la création de la Commission nationale du débat public (CNDP) en 1995, est une étape préalable aux grands projets d'aménagement (Dziedzicki, 2015). Dans le cadre du projet de Bridor à Liffré, les arènes consultatives et la mise en débat du projet ont contribué à étayer un argumentaire environnementaliste pour s'opposer au projet. Néanmoins, celui-ci n'a pas réellement été pris en compte par les porteurs de projet ou par l'enquêteur public. Cela met en lumière les limites de l'impact d'un cadrage du débat restreint aux aspects techniques du projet.

B) La naissance d'une controverse environnementale : itinéraire d'un projet contesté

1) L'émergence d'une contestation locale

Des inquiétudes environnementales partagées

En raison de l'importance de l'investissement, la société Bridor doit permettre une concertation préalable du public sur son projet. En parallèle, la communauté de communes de LCC doit également passer par une modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Liffré, en vertu de l'article R121-2 du code de l'environnement. La consultation publique se tient du 24 août au 5 octobre 2020, sous l'autorité de la CNDP, saisie conjointement le 20 novembre 2019 par les deux maîtres d'ouvrage, Bridor et LCC. Les deux réunions publiques rassemblent environ 100 personnes, tout comme les tables rondes thématiques. Dès la première réunion publique de lancement de la concertation, le jeudi 27 août 2020, de nombreux riverains s'interrogent sur les conséquences visuelles, sonores et surtout environnementales de ce projet. Les premières tensions et oppositions fermes apparaissent durant la réunion du 30 septembre 2020, où des échanges houleux entre les élus et des membres d'*Extinction Rebellion* aboutissent sur la menace de création d'une ZAD pour empêcher le projet³⁴.

Chez de nombreux riverains ou chez certaines associations comme *Eau et Rivières de Bretagne*, les critiques portent tout particulièrement sur la consommation d'eau de la future usine, estimée à 187 000 m³ (187 000 000 litres) par an, soit l'équivalent d'une commune de 6 200 habitants. C'est également la question de l'emplacement de Sevailles 2, abritant de nombreuses espèces protégées, zones humides, haies bocagères ou arbres centenaires, qui est interrogée. Enfin, la procédure publique elle-même est dénoncée comme manquant de transparence et s'apparentant davantage à de l'information qu'à de la concertation³⁵. Malgré tout, le 13 janvier 2021, la CNDP rend un bilan qui valide la phase de concertation, sous réserve de précisions quant à l'information du public durant l'enquête publique et aux engagements pris durant les réunions. Ainsi, et malgré la crise COVID et les premières contestations, le projet est maintenu et son terme envisagé pour 2024³⁶. Face à cette décision des porteurs du projet, plusieurs habitants décident de se mobiliser conjointement.

³⁴ *Ouest-France*, « Près de Rennes, la contestation monte sur le projet d'usine Bridor à Liffré », 1er octobre 2020.

³⁵ Karin Cherloneix, « Près de Rennes. Pourquoi ils ne veulent pas de l'usine Bridor ? », *Ouest-France*, 20 février 2021.

³⁶ Karin Cherloneix, « Une ouverture espérée en 2024 », *Ouest-France*, 20 février 2021.

	Arguments et discours
Soutiens au projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de 500 emplois directs (1 000 indirects) ➤ Combler la fermeture de SVA et Delphi à Liffré ➤ Faire fonctionner l'économie locale (recettes fiscales) ➤ Valoriser la fabrication bretonne à l'international ➤ Choix de Liffré : accès aux productions agricoles ➤ Choix de Sevailles 2 : zone d'activités préexistante ➤ Participer à la réindustrialisation du pays
Opposants au projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 21 ha artificialisés (dont 12 à 16 imperméabilisés) ➤ Eau : 187 000 m³/an (= commune de 6 200 habitants) ➤ Espèces protégées, haies bocagères, arbres centenaires ➤ Empreinte carbone conséquente (exportation) ➤ Impact sur les zones humides et les cours d'eau ➤ Emplois précaires dans l'agroalimentaire ➤ Nuisances sonores avec le passage de camions

Tableau 4 : Récapitulatif des arguments selon les positions des acteurs vis-à-vis du projet
(auteur : Titouan Bouhier)

CoLERE ou la structuration contestataire locale

En mars 2021, pour organiser la contestation, un collectif de citoyens de Liffré-Cormier se crée donc sous le nom de « *CoLERE* » (Comité local pour l'environnement et la résilience écologique), afin de prôner « une meilleure prise en compte de la protection de la nature à l'échelle de ce territoire »³⁷. Ils organisent une première manifestation sur le site du projet le dimanche 27 juin 2021, réunissant près de 80 personnes³⁸. Ce même jour se déroulent les élections régionales 2021, qui ont vu le projet Bridor s'inviter dans les débats politiques des candidats. *Europe Écologie-Les Verts* (EELV), par la voix de Claire Desmares, et *La France insoumise* (LFI), par celle de Pierre-Yves Cadalen, avaient affirmé plus tôt leur opposition au projet d'usine Bridor à Liffré, tandis que la majorité socialiste de Loïg Chesnais-Girard et le groupe *Les Républicains* (LR) d'Isabelle Le Callennec, maire de Vitré, avaient apporté leur soutien à Bridor.

³⁷ *Ouest-France*, « Ille-et-Vilaine. Un collectif de citoyens contre le projet d'usine Bridor à Liffré-Cormier, 18 mars 2021.

³⁸ Karin Charloneix, « Près de Rennes. Le projet d'usine Bridor à Liffré, côté pile et côté face », *Ouest-France*, 29 juin 2021.

Par la suite, le 1er juillet 2021, une trentaine de membres de *CoLERE* et *Deep Green Resistance* interrompent la réunion publique à l'aide d'un mégaphone pour manifester leur désaccord et organiser un contre-débat, auquel les élus présents ne souhaitent pas participer³⁹. Le 16 mars 2022, ils lancent également une pétition visant à « préserver les terres agricoles et zones humides de Sevailles 2-Liffré », recueillant à son terme 438 signatures. Or, quelques jours plus tôt, la deuxième enquête est marquée par la démission de Philippe Rocher, vice-président de LCC en charge de l'Environnement, du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), du Plan Alimentaire Territorial et de l'eau potable. Annoncée le 8 mars 2022 (lettre envoyée à la préfecture en février), elle connaît un certain retentissement dans les médias et contribue à inscrire encore davantage cette lutte dans l'actualité.

Le collectif local étant désormais soutenu par de plus en plus d'élus et par d'autres acteurs comme la *Confédération paysanne 35* ou *Solidaires 35*, leur mise en relation devient déterminante dans l'efficacité de la mobilisation. Nous aborderons plus en profondeur cette question de la coalition des organisations opposées au projet dans la seconde partie de ce mémoire (*voir Chapitre 3*). Ainsi, de nombreuses autres manifestations ont lieu les 4 et 5 juin 2022 (150 personnes), le 24 septembre 2022 (300 personnes), le 5 novembre 2022 (500 personnes), le 12 novembre 2022 (120 personnes), le 25 février 2023 (50 personnes), le 22 avril 2023 (70 personnes), et une dernière le 10 juin 2023 (150 personnes), une fois l'abandon acté.

Un référendum est également demandé par *CoLERE* en septembre 2021 pour trancher sur l'opportunité du projet. Il est néanmoins refusé par le maire de Liffré, Guillaume Bégué, qui estime que la concertation publique a déjà donné l'occasion de s'exprimer et qu'« un vote populaire, il y en a eu un, avec les municipales en 2020 »⁴⁰. Plutôt qu'un référendum, les opposants au projet vont avoir l'occasion d'en savoir davantage sur les détails du projet et de s'exprimer devant les élus locaux et les représentants de Bridor à travers l'enquête publique.

³⁹ Adrien Maumy, « Bridor à Liffré. Une réunion publique perturbée, un maire blessé », *Ouest-France*, 2 juillet 2021.

⁴⁰ Karin Cherloneix, « Des habitants réclament un référendum sur Bridor », *Ouest-France*, 30 novembre 2021.

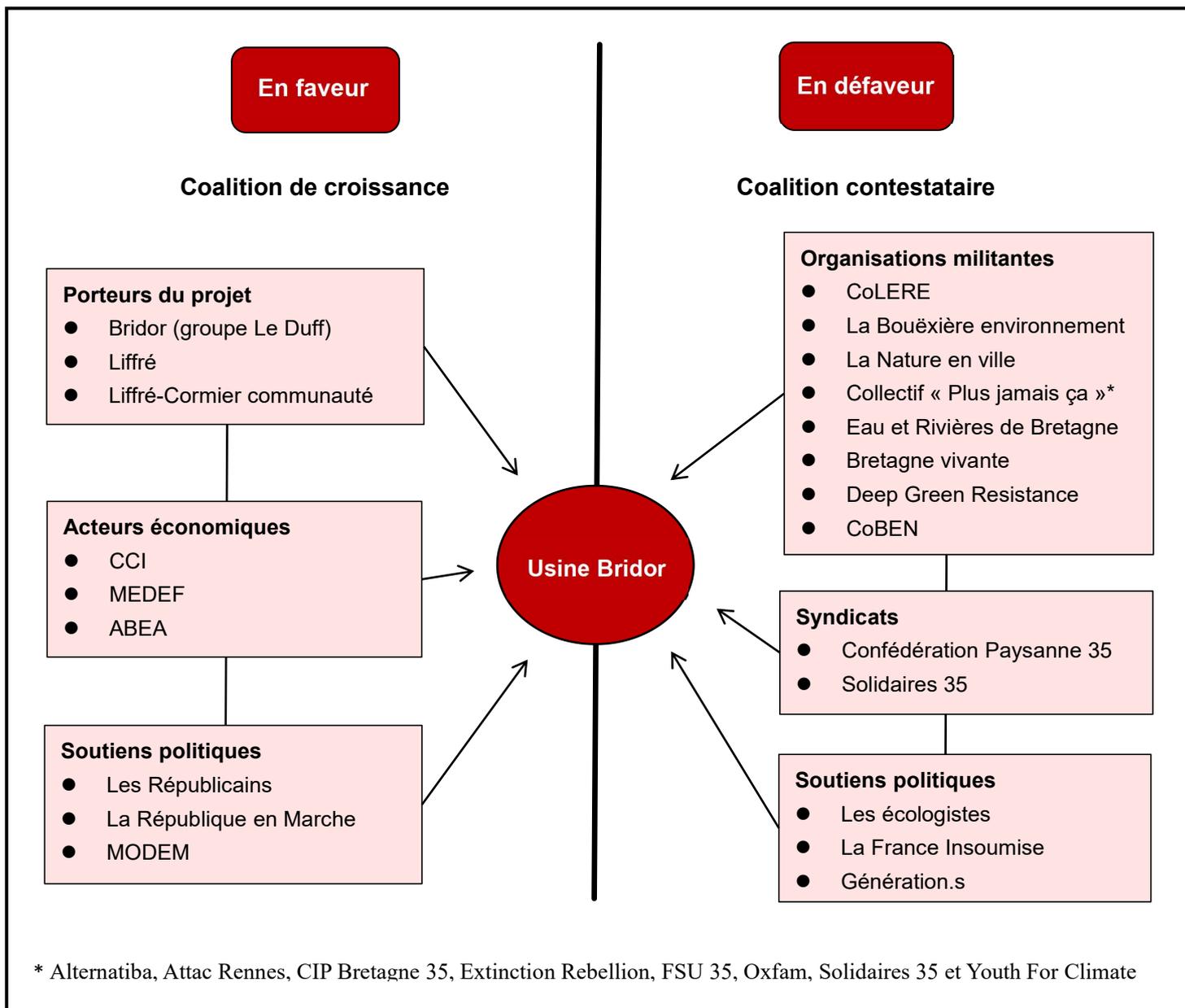


Figure 9 : Schéma des acteurs de la controverse selon leur position vis-à-vis du projet

(auteur : Titouan Bouhier)

2) Les arènes consultatives ou la mise en discussion du projet

L'étape administrative obligatoire : l'enquête publique

Les dispositions relatives à l'enquête publique sont inscrites dans les articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'environnement. Menée par un commissaire-enquêteur, elle est une étape obligatoire pour les projets susceptibles d'impacter l'environnement et doit permettre d'assurer l'information et la participation du

public. Au fil des contestations à Liffré, deux enquêtes publiques se mettent effectivement en place, en raison de l'ampleur du projet. La première se tient du 14 juin au 13 juillet 2021 concernant l'urbanisation du secteur de Sevailles 2 et la modification du PLU de Liffré.

Cette dernière réunit plusieurs centaines de contributions, dont 29 avis « pour » et 200 avis « contre »⁴¹. Elle obtient finalement un avis favorable du commissaire-enquêteur le 12 août 2021, précisant « que la consommation d'eau de Sevailles 2 était tout à fait acceptable au regard de la production annuelle de la Collectivité des Eaux du Bassin Rennais » mais que « des mesures d'évitement et de compensation devraient être mises en place concernant les espaces naturels »⁴². De son côté, le conseil communautaire de Liffré-Cormier adopte bien à l'unanimité la déclaration de projet pour l'urbanisation de Sevailles 2, le 28 septembre 2021⁴³, de même que le conseil municipal de Liffré le 30 septembre 2021⁴⁴, pour la mise en conformité du Plan local d'urbanisme, adoptée à l'unanimité (avec 4 abstentions de la minorité municipale).

La deuxième enquête publique concernant l'obtention du permis de construire et d'autorisation environnementale a, par la suite, lieu du 21 février au 23 mars 2022. Elle met à disposition du public la demande d'autorisation environnementale, la demande de permis de construire, l'étude d'impacts et de dangers, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale. Comme pour la première, elle aboutit sur un avis favorable du commissaire-enquêteur le 12 mai 2022, sous réserve de « mesures compensatoires » et de « réduction de la consommation d'eau potable par tous les moyens disponibles »⁴⁵. La préfecture d'Ille-et-Vilaine autorise donc le projet par un arrêté du 1er juillet 2022. Le permis de construire est signé le 12 juillet 2022.

⁴¹ Département d'Ille-et-Vilaine, « II - Appréciation et avis de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 8.

⁴² Département d'Ille-et-Vilaine, « I - Rapport de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 19.

⁴³ Liffré-Cormier Communauté, « Conseil communautaire - Réunion du 28 septembre 2021 », pp. 79-90.

⁴⁴ Liffré, « Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal », 30 septembre 2021, pp. 31-45.

⁴⁵ Département d'Ille-et-Vilaine, « II - Appréciation et avis de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p.114.

Les feux verts administratifs : limites d'un débat à sens unique

La littérature en sciences sociales s'intéresse depuis longtemps à la portée de cet espace de participation, souvent conflictuel malgré lui (Fournis, Fortin, 2015). Or, cette « conception idéalisée de la participation » visant à anticiper et gérer les conflits sociaux, « serait avant tout un instrument au service des aménageurs en recherche d'une nouvelle légitimité » (Dziedzicki, 2015, p.151). La coalition de croissance entre Bridor et les élus locaux a permis une construction du dossier du projet suffisamment claire pour que la CNDP valide la phase de concertation. Néanmoins, leur communication et la façon dont ont été menés les processus de décision publics n'ont pas empêché l'émergence d'une contestation face au projet. Chez les élus de LCC et les soutiens au projet, l'explication de l'origine de la contestation est davantage construite autour de l'idée d'une communication insuffisante de leur part. La transformation d'un conflit social en problème de communication est fréquente (Neveu, 1999; Schrijen, 1999) et n'est pas propre à la coalition de croissance soutenant le projet à Liffré. En dépolitisant le débat, les porteurs de projet contribuent au mépris ressenti à l'issue des arènes consultatives et évoqué par tous les militants rencontrés.

Selon ces élus, la controverse autour de ce projet traduirait donc plus un manque d'information et de pédagogie vis-à-vis d'habitants mécontents, fermés à la discussion et ne souhaitant que l'abandon. En ne percevant pas l'intérêt général dans ce projet, ils seraient perçus comme « *la grogne résidentielle de voisinage qui agrège des arguments environnementaux pour emporter un maximum de personnes, et pas forcément avec une vraie conscience environnementale de départ* »⁴⁶. Pour certains opposants, les élus semblent pourtant avoir largement contribué à l'émergence de la mobilisation. C'est le cas du porte-parole de *CoLERE*, qui considère les liens entre élus comme contradictoires avec la vie démocratique locale :

« D'ailleurs, une des raisons, c'est de dire "je suis allé chercher Le Duff pour aider Liffré, nous sommes tenus de lui laisser installer sa boîte". Et ça, c'est choquant, parce qu'à nouveau, on est dans un déni démocratique total, quoi. Je veux dire, il

⁴⁶ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

[Loïg Chesnais-Girard] *a parlé au nom de Liffré sans avoir consulté qui que ce soit* »⁴⁷.

L'enquête publique est une instance souvent perçue comme contraignante pour les porteurs de projet, mais également comme artificielle chez certains opposants, pour qui les débats influent peu sur les décisions du commissaire-enquêteur (Graber, 2022). Sans négliger son importance dans la crédibilisation d'une mobilisation aux yeux des habitants et des élus, son issue fait souvent peu d'illusion chez les militants. S'ils investissent cet espace démocratique local comme un outil de lutte parmi d'autres, avec un travail de fond réalisé sur les questions environnementales, ils ne concentrent pour autant pas toute leur énergie à cela. Ils semblent être « *lucides par rapport au fait que ce n'est pas un outil suffisant pour la lutte* »⁴⁸. C'est notamment ce que regrette *Eau et Rivières de Bretagne* sur l'issue du dossier de Bridor à Liffré, déclaré d'intérêt général malgré les réticences de certaines autorités environnementales :

*« On n'était pas surpris. Absolument pas. On est habitués à ce que, malgré des études environnementales obsolètes et vides, le préfet signe systématiquement tous ces projets-là. Ce n'était pas une surprise, c'était malheureux, mais ce n'était pas une surprise. Ces arguments étaient à leur disposition. Ils ont décidé de les ignorer. C'est leur choix »*⁴⁹.

Or, ce constat d'une prise en compte insuffisante des arguments environnementaux dans les décisions portant sur la mise en œuvre de projets est « systématiquement fait par les acteurs associatifs et partagé bien au-delà » (Fourniau, 2022). L'effort de transparence qui peut exister dans la transmission des données chiffrées durant l'enquête publique est alors perçu comme limité par le collectif local :

« J'ai trouvé que les réponses n'étaient pas toujours très honnêtes. Moi, j'ai été vraiment frappé par ce débat partial. Et puis, le fait que finalement, on essaye d'occulter les points négatifs en ne ramenant que les points positifs et sans même être capable de justifier ces points positifs. Et ça, ça m'a... C'est en fait ça qui m'a entraîné dans le projet, parce qu'initialement j'y venais comme curieux. Mais j'ai été vraiment révolté par la manière dont on essayait finalement de rouler les gens

⁴⁷ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de CoLERE, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁴⁸ Entretien n°17, réalisé auprès de la secrétaire nationale adjointe des Écologistes, conseillère régionale et tête de liste aux élections régionales 2021, le 25 mars 2024.

⁴⁹ Entretien n°3, réalisé auprès d'une salariée d'*Eau et Rivières de Bretagne*, le 21 décembre 2023.

dans la farine. En fait, j'ai trouvé qu'on était complètement en train de fausser le jeu démocratique »⁵⁰.

3) L'abandon du projet par Bridor, une nouvelle temporalité intenable

Entre la première et la seconde enquête publique, une nouvelle étape est franchie le 26 novembre 2021, avec le dépôt d'un recours en annulation au tribunal administratif de Rennes par *La Nature en ville* et deux riverains. Elle vise la délibération du conseil municipal de Liffré qui a modifié le PLU pour urbaniser Sevailles 2. Dans une décision rendue publique le 12 janvier 2023, le tribunal a rejeté cette requête. Deux autres recours ont été déposés dans le même sens, par *La Nature en ville* le 12 septembre 2022 à l'encontre du permis de construire, et ensuite par *Eau et Rivières de Bretagne* et la *Confédération paysanne* contre l'arrêté préfectoral autorisant le projet le 5 novembre 2022.

Bridor a bien reçu toutes les autorisations légales pour initier la construction de l'usine et aucun de ces recours n'est suspensif. Pourtant, en raison de l'incertitude juridique liée au recours, l'entreprise ne souhaite pas lancer les travaux. Par ailleurs, et afin d'exprimer son mécontentement face à l'enlisement du projet, Louis Le Duff et son groupe annoncent en novembre 2022 investir dans plusieurs unités de production à l'étranger, en Europe mais également en Amérique du Nord, tout en mettant en pause le projet à Liffré : « Je ne dis pas que c'est fini à Liffré, mais dans l'immédiat, nous sommes obligés de trouver des formules palliatives »⁵¹.

Finalement, le 30 mai 2023, l'entreprise décide de mettre un terme de façon définitive à son projet d'usine à Liffré, indiquant qu'« avec regret pour la Bretagne et ses collaborateurs, Bridor ne peut pas attendre dix ans pour construire une nouvelle usine lorsque nos concurrents à l'étranger mettent un à deux ans maximum pour obtenir les mêmes autorisations de construction »⁵². En effet, en raison des recours déposés, les travaux n'auraient pas pu commencer avant 2026, et l'usine n'aurait pas pu ouvrir ses

⁵⁰ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁵¹ Philippe Créhange, « Contestation à Liffré : Louis Le Duff annonce maintenir son projet d'usine Bridor mais ... », *Le Télégramme*, 7 novembre 2022.

⁵² Bridor, Communiqué de presse, « Communication de Bridor », 30 mai 2023, p.1.

portes avant 2028. Pour concrétiser cet abandon et lever les doutes des opposants quant à sa réalité, Bridor a sollicité l'annulation du permis de construire auprès de LCC, qui l'a annoncé le 6 juin 2023. Cela a mécaniquement mis un terme à l'un des recours en justice visant à obtenir l'annulation du permis de construire. De plus, l'entreprise a également saisi la préfecture d'Ille-et-Vilaine d'une demande d'annulation de l'autorisation environnementale du projet d'usine.

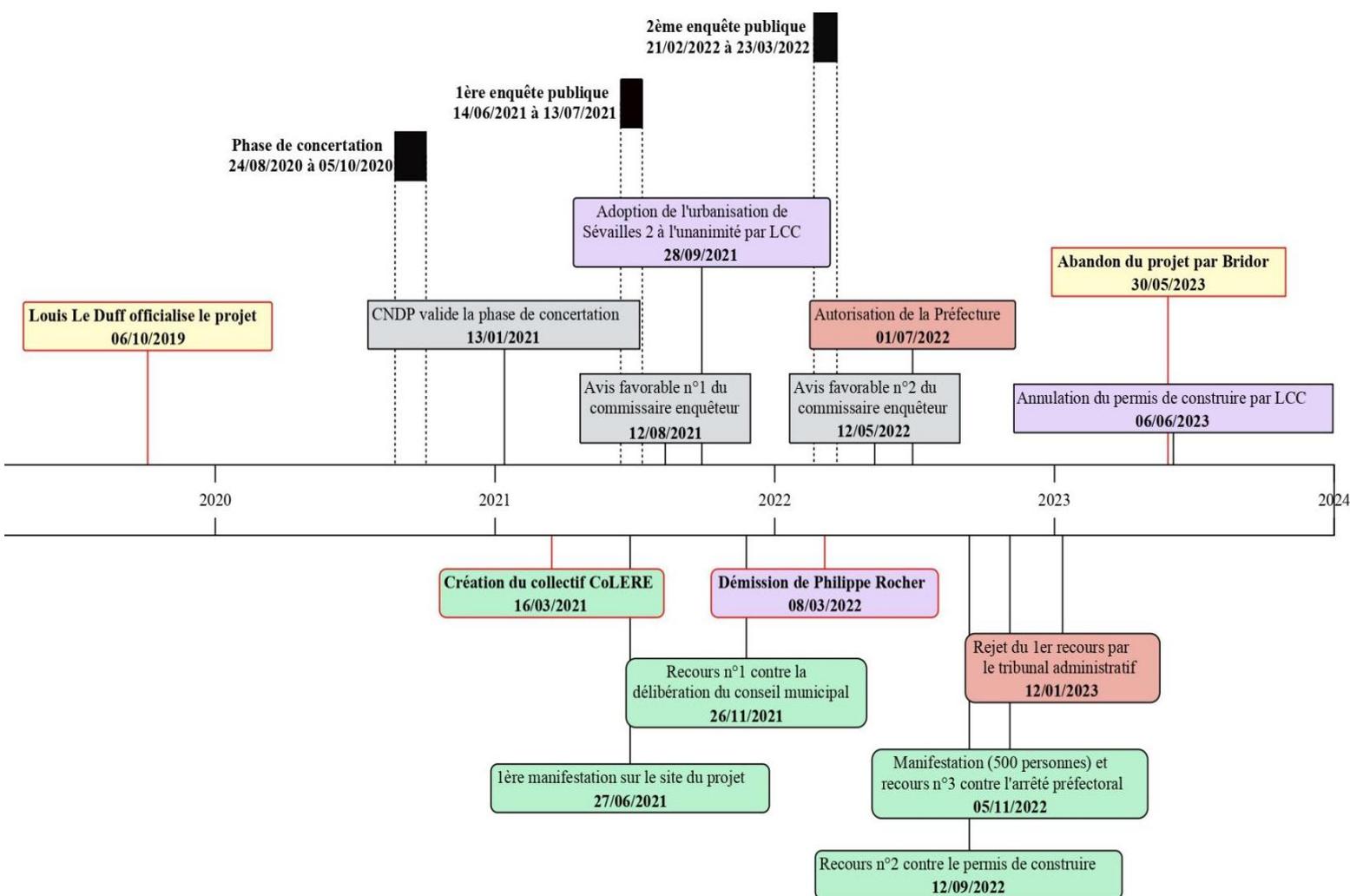


Figure 10 : Frise chronologique indicative des principales étapes du projet (auteur : Titouan Bouhier)

Conclusion du Chapitre 2

Ce second chapitre portait sur la description et la chronologie du projet, de sa publicisation en 2019 à l'émergence des premières contestations fin 2020, jusqu'à l'abandon par Bridor en mai 2023. Par une approche du contexte socio-économique et politique de Liffré, il permet d'observer que le projet d'usine Bridor s'inscrit dans un bassin d'emploi dominé par la présence de cadres, mais tout de même historiquement structuré par l'industrie. Derrière ce projet d'ampleur pour le territoire et cette volonté des élus de diversifier le type d'emploi, le choix de la ville de Liffré s'explique en grande partie par la proximité géographique avec la métropole de Rennes et le siège social du groupe Le Duff. En outre, la proximité politique entre Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne et ancien maire de Liffré, et les élus locaux de Liffré-Cormier a également joué un rôle important face à la concurrence d'autres territoires étrangers (Düsseldorf) ou voisins (Fougères), dont les bassins d'emplois pouvaient paraître plus adaptés.

L'ensemble de ces démarches, mêlées à un sentiment d'impuissance des contestataires durant les débats de la concertation et de l'enquête publique, ont manifestement contribué à exacerber les oppositions déjà existantes. Par la naissance d'un collectif local, et face à l'impact limité de l'argumentaire environnemental technique, les opposants au projet de Bridor ont structuré leur mobilisation de manière différente au fil des mois, agrégeant de plus en plus de soutiens. S'ils ont effectivement obtenu des compensations environnementales, dont ils ne satisfaisaient pas, ils ont élargi leurs critiques en étendant par la même occasion leur coalition à d'autres organisations, notamment rennaises. Dès lors, et comme nous le verrons dans une deuxième partie, les opposants locaux au projet de Bridor sont allés chercher des soutiens au-delà de Liffré et ont tenté d'inscrire leur lutte dans l'actualité médiatique du territoire.

PARTIE 2 - L'opposition à un projet industriel local : la construction d'une mobilisation environnementale coalisée par-delà Liffré

La partie précédente nous a permis d'appréhender le contexte des mobilisations environnementales locales en Bretagne et leur efficacité sur l'issue des projets contestés entre 2010 et 2023. Parmi eux, on observe effectivement que trois projets sur cinq sont abandonnés dans cette région (59,5%), et même légèrement davantage lorsqu'il s'agit d'un projet industriel (63,7%). Mieux, le territoire qui intéresse notre cas d'étude se trouve dans le département d'Ille-et-Vilaine, qui fait état de presque deux fois moins de mobilisations environnementales locales (16,3%) que dans chacun des trois autres départements, à savoir le Finistère (27,5%), les Côtes-d'Armor (27,8%) et le Morbihan (28,4%). À ce titre, la controverse autour de l'usine Bridor à Liffré, près de Rennes, nous éclaire sur les enjeux importants relatifs au réseau politique local et aux arènes consultatives qui ont déterminé l'émergence de la mobilisation.

Or, « les mouvements sociaux ne naissent pas mécaniquement d'une accumulation de frustrations » (Neveu, 2019, p.99). Ils induisent plutôt un véritable travail militant pour rassembler des acteurs contestataires dans la même direction et le même objectif. Les dynamiques de mise en coalition et les choix tactiques des opposants ont une influence importante sur le type d'effets observés (Schrijen, 2023). En ce sens, cette deuxième partie sera consacrée à l'étude des conditions de construction de la mobilisation contre Bridor à Liffré. Les effets qu'elle est susceptible de produire dépendent effectivement des modalités de structuration d'une coalition interterritoriale, entre le territoire local et ses ressources d'autochtonie, d'une part, et la grande ville de proximité et ses ressources organisationnelles, d'autre part (**Chapitre 3**). De ces éléments découle notamment le contenu du répertoire tactique des opposants, dont l'ambition de s'inscrire dans l'actualité médiatique rennaise s'est matérialisée par une occupation de l'espace public (**Chapitre 4**). Ces approches nous permettront de mieux appréhender les motivations des choix d'actions, ainsi que leur capacité à peser sur l'issue du projet.

Chapitre 3 - Une contestation interterritoriale : agréger les oppositions au projet

L'échelle territoriale de la lutte est un enjeu crucial de la mobilisation contre Bridor. Si l'usine contestée devait être implantée à Liffré, et si l'origine de l'opposition est attribuable à des citoyens locaux, l'issue de ce projet est en grande partie marquée par le rôle du milieu écologiste rennais. Au regard de l'ampleur numérique relative des opposants, l'agrégation de soutiens politiques semble crucial pour faire exister la mobilisation dans tous les espaces, y compris médiatiques. Dès lors, comment les opposants s'organisent-ils entre plusieurs territoires pour espérer peser sur l'issue d'un tel projet industriel ?

La formation d'une coalition regroupant des organisations de Liffré-Cormier, de Rennes et même agissant plus largement à l'échelle régionale a effectivement permis de donner à cette lutte une dimension plus importante. C'est notamment le cas grâce aux nombreuses ressources mises à disposition des actions initiées par *CoLERE* (A). Ce travail mené par le collectif local d'opposition a donc permis de structurer une coalition entre ces deux espaces géographiques, et de s'entourer d'alliés de poids, plus expérimentés dans la conduite de mobilisations environnementales. En outre, et de façon parfaitement intégrée par les protagonistes de la lutte, la quête de soutiens politiques est devenue un enjeu clé de la stratégie du mouvement, dont dépend aussi l'accès aux médias (B).

A) Mettre en commun : une coalition liffréenne, rennaise, bretonne

1) Du collectif local à l'inter-organisation : la structuration d'une opposition durable

L'origine et le processus de création du collectif

Contrairement aux concepts d'espace ou de lieu, qui désignent des entités physiques, la notion polysémique de « territoire » se distingue par sa dimension construite socialement. Façonné par des entrepreneurs de territorialisation, le territoire traduit un « processus d'appropriation de l'espace par des groupes et des acteurs sociaux » qui visent à « faire d'un espace délimité le support et/ou l'objet d'une activité politique » (Ségas, 2020,

p.10). Par la création d'un collectif en lutte, les militants locaux opposés à un projet industriel et défendant la singularité d'un lieu participent à donner un sens à l'espace géographique qu'ils occupent ou dans lequel ils sont au moins présents (Cadiou, 2009). En effet, « la dynamique d'un conflit portant sur un espace donné passe très généralement par la création d'associations : les individus ou groupes se retrouvent autour de revendications, de valeurs, d'un langage commun », ce qui « sert à la fois à mobiliser et à légitimer un discours » (Cadoret, 2017, p.10).

Réunissant les habitants susceptibles de lutter, ces entités permettent de porter une voix unie dans les médias par exemple. Que ce soit par la création d'un collectif ou d'une association, une telle démarche permet la mise en place d'une « base du mouvement social » (Tilly, Tarrow, 2008, p.33). Celle-ci pourra ensuite s'étendre à d'autres groupes plus importants ou plus éloignés à la suite d'un travail de coalition mené auprès d'organisations écologistes. Ce travail traduit « une démarche de tissage et d'entretien de relations réciproques, d'identification et de définition d'enjeux communs, ainsi que d'action conjointe » (Mathieu, 2009, p.78). Ainsi, avant de penser à vouloir élargir les soutiens à la lutte en dehors du territoire liffréen, l'organisation de la contestation à Liffré est une étape préalable essentielle. Les périodes de réunion et de consultation publique, en permettant aux habitants d'intervenir auprès des porteurs du projet, permettent de réunir les futurs membres de *CoLERE*, mis en lien par un intermédiaire. Celui-ci, que nous n'avons pas interrogé au cours de notre enquête, semble avoir joué un rôle de « courtier » décisif dans l'impulsion d'une entité contestataire locale selon Frédéric Paul, le porte-parole du collectif. Ce courtage traduit la « connexion, par une unité médiatrice, de deux ou plusieurs unités contestataires antérieurement sans contact » (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001, p.142) :

« C'est quelqu'un que je connaissais, par ailleurs, qui avait pris le soin de noter tous les gens qui étaient intervenus et qui avaient fait des interventions, disons, intéressantes ou pertinentes. Et ensuite, cette personne-là les a individuellement contactés. [...] Et donc, c'était fin janvier ou début février [2021], je suis contacté par cette personne qui dit, "voilà, est-ce que tu as lu l'arrêté de la CNDP, les conclusions du rapport ?". Donc c'est là que j'en prends connaissance, et il me dit "ben nous, on veut faire un collectif pour s'opposer à ça". Parce qu'on avait un

échéancier du projet, c'est quelque chose qui allait s'inscrire dans la durée. Et donc je dis, "bon ben, ouais, pourquoi pas"»⁵³.

Avec près d'une quinzaine de membres actifs dans la coordination, *CoLERE* est un collectif local créé à l'occasion de la lutte contre Bridor à Liffré. Il est celui qui a été à l'origine des principales actions menées contre le projet, aux côtés de *La Nature en ville*, notamment, qui a rejoint *CoLERE* dans l'organisation de la mobilisation dès juin 2021. Ils participaient aux « rendez-vous réguliers, une ou deux fois par mois » qui avaient lieu à Liffré, « surtout s'il y avait des événements, c'était plus fréquent »⁵⁴. En plus des nombreuses contributions à l'enquête publique, aux côtés d'autres associations environnementalistes comme *Eau et Rivières de Bretagne* ou *Bretagne vivante*, *CoLERE* a permis de faire exister la contestation et de la diffuser avec « des réseaux de copains qui se connectaient, des réseaux d'asso qui venaient là-dessus, politiques, etc. »⁵⁵. En effet, collectif local a rapidement cherché des soutiens en dehors de Liffré, et notamment à Rennes, auprès d'organisations déjà bien structurées autour des luttes environnementales.

Obtenir des soutiens en dehors du territoire local

La ville de Rennes, située à proximité de celle de Liffré, possède un tissu militant plus développé, notamment dans le domaine environnemental. Il s'agit même d'une ville plutôt contestataire historiquement⁵⁶. Plusieurs mobilisations environnementales assez mineures ont tout de même été victorieuses pour ces militants à la même période que celle contre Bridor. C'est par exemple le cas du projet de centre commercial « *OpenSky* » à Pacé, abandonné en 2021, ou du projet de centre d'entraînement du Stade Rennais à la Prévalaye, contesté par *Alternatiba* et *La Nature en ville*, et abandonné en 2022. Ce terreau contestataire, notamment social et étudiant⁵⁷, offre effectivement un contexte propice aux mouvements sociaux dans cette ville et permet la structuration d'un réseau d'organisations militantes actives. Dans le domaine environnemental, la Maison de la consommation et de

⁵³ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

⁵⁶ Mathilde Siraud, « Rennes, un bastion contestataire depuis les années 70 », *Le Figaro*, 3 mai 2016.

⁵⁷ *Le Télégramme*, « Retraites : Rennes, Nantes, ... Pourquoi la Bretagne est en première ligne des mouvements sociaux », 4 avril 2023.

l'environnement (MCE) abrite des associations institutionnalisées comme *Eau et Rivières de Bretagne*, *Bretagne vivante* ou la *Ligue pour la Protection des Oiseaux*, mais également *Alternatiba*. D'autres comme *Extinction Rebellion*, *Deep Green Resistance* ou *Anti-Tech Resistance*, moins institutionnalisées, comptent également des groupes locaux à Rennes. Ainsi, à la suite de l'émergence de *CoLERE* et de la mobilisation contre Bridor, l'une des stratégies du collectif a notamment été de « *faire des alliances* » selon son porte-parole :

« *Parce qu'on s'est rendu compte aussi que cette lutte-là, elle rejoignait des tas d'autres luttes environnementales existantes. Et donc, on est allé voir le collectif "Plus jamais ça" à Rennes. Et là, on a rencontré un certain nombre de mouvements écologistes. Et c'est vrai qu'on a eu accès à un certain ensemble d'associations qui avaient aussi du rayonnement au national. Donc on a pu faire remonter un peu, disons, les points clés de cette lutte particulière dans ce qu'elle avait de général. Et ça a été aussi un des objectifs, faire remonter ça un peu au national, inscrire ça comme une lutte nationale. Et puis, ensuite, on a réussi à agréger la Confédération paysanne. Et on a continué à travailler comme ça. On a eu le soutien de Solidaires. On a travaillé vraiment à négocier des soutiens* »⁵⁸.

En juin 2022, à l'issue de la première manifestation, la décision de créer une inter-organisation est prise et se formalise à partir de septembre 2022, en lien avec le collectif « Plus jamais ça » de Rennes, qui réunit notamment *Alternatiba*, *Attac Rennes*, *CIP Bretagne 35*, *Extinction Rebellion*, *FSU 35*, *Oxfam*, *Solidaires 35* et *Youth For Climate*. Plusieurs syndicats rejoindront également la mobilisation par la suite, avec notamment la *Confédération paysanne 35* qui accueillera dans ses locaux les réunions communes. L'une des organisations les plus actives, aussi bien auprès de *CoLERE* localement qu'à Rennes, est *La Nature en ville*. Créée en 2010 à l'occasion d'une lutte contre un projet d'éco-village dans la prairie des Matelouères, près de la Poterie à Rennes, cette association s'est largement développée depuis, avec un champ d'action désormais élargi au département.

« C'est grâce à eux (notamment les associations, les partis ainsi que les syndicats La Confédération paysanne et Solidaires 35) que nous avons pu porter au niveau national les enjeux de notre lutte, laquelle a pu ainsi devenir populaire de par son caractère particulièrement emblématique »⁵⁹.

⁵⁸ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁵⁹ *CoLERE*, Communiqué de presse « Conclusions de *CoLERE* sur le retrait du projet Bridor-Liffré par Louis Le Duff et bilan de la manifestation du 10 juin 2023 », 19 juillet 2023, p.1.

Cette inter-organisation formalise en quelque sorte la naissance de la coalition contestataire opposée au projet de Bridor à Liffré. Elle est un élément déterminant de l'impact de la mobilisation sur l'issue du projet. L'analyse du processus de construction d'une coalition entre des acteurs contestataires hétérogènes permet de comprendre leur répertoire d'action, leurs choix stratégiques et les éventuels conflits internes. Elle permet donc de mieux saisir les effets qu'elles sont susceptibles de produire sur le projet contesté :

« Et les autres intervenants, c'était plutôt XR et DGR. Et à l'issue de cette première manifestation, on s'est réunis à trois ou quatre, mais de façon très impromptue, comme ça, en disant, en gros, "bon, ça serait bien qu'on monte une inter-orga". Et donc, j'ai représenté le collectif CoLERE dans cette inter-organisation. [...] Et là, j'y ai quand même passé beaucoup de temps [rires]. Et c'est à l'intérieur de cette inter-orga qu'on a vraiment construit les autres événements, qu'on a fait cette com', et qu'on a donné cette ampleur. Alors, chacun y a été de ses contacts. On a aussi La Nature en ville, qui a aussi un rôle assez important avec Pascal⁶⁰. Donc, en gros, on a réussi à faire agréger autour de nous toutes les associations qui sont sur l'Ille-et-Vilaine ou la région Bretagne, donc LPO, France Nature Environnement. Voilà, toutes celles que tu as pu repérer. Beaucoup de travail de coordination. On se retrouvait tous les 15 jours »⁶¹.

À nouveau, ce processus est marqué par le rôle de courtier joué par certains militants déjà engagés. Il permet de mettre en réseau plusieurs organisations de façon temporaire et avec un objectif commun. Selon Lilian Mathieu, les connexions que ces militants « multiscartes » sont à même d'opérer entre groupes de mobilisation distincts contribuent largement à l'impulsion des dynamiques contestataires » (Mathieu, 2007, p.137). Dans le cas de la mobilisation contre Bridor, ce travail de connexion entre organisations urbaines et péri-urbaines a en partie été effectué par des membres d'*Extinction Rebellion*. D'après Philippe Rocher, ils étaient déjà présents à Liffré durant certaines phases consultatives et possédaient des liens personnels avec des membres de *CoLERE* :

« Alors, si on situe les choses dans leur contexte, première manifestation, où il y avait 150 et quelques personnes, là, effectivement on a commencé à voir des gens qui sont venus se greffer, notamment XR majoritairement. Parce qu'il y avait des jeunes qui faisaient partie d'XR, qui étaient proches du collectif CoLERE. En gros,

⁶⁰ Pascal Branchu, président de *La Nature en ville*, sur lequel nous reviendrons par la suite.

⁶¹ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

des enfants de parents qui étaient dans le collectif [rires] »⁶².

Forte d'organisations structurées, dont l'activité existait avant le projet de Bridor à Liffré, l'inter-organisation mobilisée contre ce dernier se réunissait régulièrement dans les locaux de la *Confédération paysanne 35*, à Rennes. La coalition naissante entre ces organisations prend donc rapidement la forme d'une « coalition souple » (Rucht, 2004, p.203). Les groupes mobilisés à l'intérieur de cette coalition, au-delà d'une collaboration ponctuelle et spécifique à cette lutte, ont effectivement gardé leur indépendance et leurs activités parallèles. Le formalisme ne dépasse d'ailleurs pas ces espaces d'échanges et d'organisation. Au sein de cette coalition, les acteurs contestataires rencontrés ont généralement pris soin d'insister sur le rôle de *CoLERE* « *qui était en première ligne, parce que c'était eux qui étaient sur le terrain depuis longtemps* »⁶³. Ainsi, l'ancrage sur la commune et à proximité du lieu d'implantation demeure un facteur de légitimité pour eux.

À l'initiative des actions grâce à cette ressource organisationnelle, le collectif local pouvait donc s'appuyer sur les autres organisations coalisées comme soutiens numériques et matériels dans l'organisation de la mobilisation.

Légitimation et délégitimation de l'ancrage local

La notion de « capital d'autochtonie », initialement employée pour parler de la « ressource essentielle que doivent posséder les classes populaires voulant tisser des liens sociaux ailleurs que dans leur espace privé » (Retière, 2003, p.133), désigne ainsi « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés » (Renahy, 2010, p.9). Son utilisation dans le cadre des mobilisations environnementales s'avère pertinente pour aborder les réseaux relationnels individuels des militants locaux qui permettent la création du collectif local et la structuration de la coalition contestataire. Les travaux de Damien Schrijen ont d'ailleurs confirmé l'idée que « l'alliance du capital culturel des militants "de l'extérieur" et capital d'autochtonie des "gens du cru" constitue l'une des forces des mobilisations locales » (Schrijen, 2023, p.228).

⁶² Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

⁶³ Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne 35*, le 16 février 2024.

Dans ce cadre, le capital d'autochtonie possède donc un « rôle symbolique de légitimation de la contestation » (Schrijen, 2023, p.224) face à des acteurs allochtones, comme c'est le cas de Bridor. L'autochtonie a donc été une ressource organisationnelle pour initier la création de *CoLERE*, avec l'exemple du courtier qui a contacté les habitants étant intervenus durant les réunions publiques, et qu'il connaissait par ailleurs pour certains. En revanche, au-delà de l'autochtonie, la mobilisation contre Bridor a surtout été traversée par un processus de « territorialisation » (Ségas, 2020). Les différentes manifestations organisées sur le lieu d'implantation de l'usine ou devant la mairie de Liffré témoignent bien de cette structuration locale initiale du mouvement.

La territorialisation de la mobilisation, si elle participe à légitimer son existence, peut aussi faire courir le risque d'un repli local qui empêcherait tout élargissement du mouvement. C'est pour cette raison que la rhétorique de l'ancrage local, qui permet effectivement de justifier le rôle de *CoLERE* dans la lutte contre le projet de Bridor à Liffré, n'est pas tellement présente dans les discours des militants locaux interrogés. La stratégie d'alliances et de quête de soutiens qu'ils mettent surtout en avant, notamment auprès d'organisations et élus à Rennes, explique la nécessité ressentie de ne pas s'enfermer à Liffré.

Cet ancrage territorial des membres de *CoLERE*, reconnu comme tel par les autres organisations rennaises, permet au collectif local d'impulser la ligne du mouvement et des principales actions menées par la coalition contestataire. Dans les trois cas d'étude analysés dans la thèse de Damien Schrijen, ce sont « les organisations militantes maintenant une activité préalable à la mobilisation observée » qui sont à l'origine des « premiers événements contestataires » et des réunions d'information (Schrijen, 2023, p.123). Au contraire, dans le cas de la mobilisation contre Bridor à Liffré, c'est bien *CoLERE* qui est à l'origine des premières réunions d'information, sous forme de « *café-repère qui était organisé à Liffré* » avec « *des citoyens qui se réunissent et viennent prendre un peu la température dans le cadre d'une présentation un petit peu annexe* »⁶⁴.

⁶⁴ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

Néanmoins, cette stratégie d'élargissement de l'échelle territoriale de lutte peut également contribuer à la délégitimation de la mobilisation par les porteurs du projet en question. L'idée de s'opposer à un projet en dehors de son propre territoire de vie, et donc de ne pas être concerné « directement » par celui-ci, est un argument mis en avant par certains élus. Dans le cas de la lutte contre Bridor, le maire de la commune regrettait par exemple ce phénomène de déplacement de militants, indiquant que « *sur les 500 qu'il y avait au mieux ici, s'il y en avait 10% ou 15% du territoire, c'était le max* »⁶⁵. Un constat partagé par d'autres élus et acteurs économiques, qui tentent par-là de renverser la source de légitimité des membres de *CoLERE* liée à leur ancrage local. C'est ce que fait le directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard qui insiste notamment sur la présence d'opposants allochtones, en provenance de Rennes, et délégitime leur action :

*« Ce qui a été "marrant" et révélateur pour vous, c'est que quand on fait le scan des militants qui sont venus soit en réunion publique ou soit lors de sitting sur place, je ne suis pas sûr qu'ils soient tous du territoire. Et donc on commence à avoir une forme de militantisme non territorialisé qui, dès qu'il y a un truc, débarque. Ils viennent dans la réunion, foutent le bordel et au bout d'une demi-heure, trois quarts d'heure, quand tout est planté, et quand la presse a bien enregistré, ils se barrent »*⁶⁶.

En réalité, les porteurs du projet ne sont pas seuls à utiliser cet argument, également repris chez des habitants ou certains opposants au projet. La présence de militants locaux semble offrir pour eux « la garantie d'un engagement sincère et justifié, loin de "militants professionnels" » (Schrijen, 2023, p.227) qui pourraient rapidement prendre leur distance avec la lutte. Le fait d'habiter le territoire et de se consacrer exclusivement à la mobilisation contre Bridor, comme c'est le cas pour *CoLERE*, induirait une urgence et une détermination plus importante que pour d'autres organisations occupées sur d'autres dossiers en parallèle :

« Beaucoup disaient "c'est des rennais qui viennent, c'est des gens qui ne sont pas d'ici". Oui, c'est vrai, c'est des gens qui ne sont pas d'ici. Mais il y a aussi des gens d'ici qui sont là, et puis de toute façon, tout le monde est concerné par ce type de

⁶⁵ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

⁶⁶ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitant au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

projets. L'A69, c'est pas que des locaux. Toutes les ZAD qui ont eu lieu, c'est pas que des locaux. Mais les gens d'ici, beaucoup sont bien contents qu'ils soient là »⁶⁷.

En ce sens, et pour toutes ces raisons, c'est bien *CoLERE* qui a impulsé le processus de coalition et la dynamique contestataire, tout en allant chercher les ressources d'organisations plus expérimentées à Rennes. L'ensemble de cette démarche de quête de soutien et ce travail de coalition en dehors de Liffré peut être comparée à l'analyse que font Emilie Biland et Fabien Desage, en désignant comme « enracinés cosmopolites » des « individus et des groupes qui mobilisent des expériences ou des savoirs externes pour mieux peser dans et sur le jeu interne, où ils sont principalement investis » (Biland, Desage, 2017, p.13). Ils inversent par-là l'observation que faisait Sidney Tarrow des militants altermondialistes, considérés comme des « cosmopolites enracinés » (Tarrow, 2007) qui « s'éloignent temporairement de leur pays tout en s'appuyant sur des ressources intérieures pour mener à bien leur action » (Tarrow, 2007, p.87) :

« On a fait un vrai travail. On a fait des présentations des côtés impactants du projet. Des présentations assez pédagogiques. On a passé un peu de temps à faire ça. On les a présentées aux différents collectifs. On a expliqué. Et puis, on avait nos lettres ouvertes qui alimentaient tout ça ... »⁶⁸.

En clair, la capacité à construire des réseaux relationnels en dehors des frontières locales est un atout majeur pour élargir une mobilisation dans les configurations de celle contre Bridor. S'éloigner du local pour se construire en partie ailleurs rejoint les dynamiques de certains mouvements sociaux au Québec (Jouan, 2017). Cette structuration de la mobilisation entre plusieurs réseaux militants, à la fois urbains et périurbains, est essentielle dans la lutte contre Bridor. Elle détermine le contenu des actions menées par la suite. Dès lors, la mise en coalition d'organisations mobilisées contre un projet permet notamment de mettre en commun un certain nombre de ressources et de compétences, mais peut également faire naître des divergences politiques ou stratégiques entre militants.

⁶⁷ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

⁶⁸ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

2) L'élargissement de l'organisation de la mobilisation, une trajectoire nécessaire

Convergences et divergences dans l'inter-organisation

De façon assez classique dans le cadre d'un mouvement social, le travail de coalition à un moment précis ne signifie pas que les clivages politiques qui avaient pu exister auparavant n'existent désormais plus. L'existence d'une aile plus radicale dans un mouvement social peut permettre à la ligne modérée de paraître plus acceptable (Haines, 1984) et donc de gagner en pouvoir de négociation vis-à-vis des instances de décision (McAdam, McCarthy, Zald, 1996). La lutte contre Bridor, menée plus intensément par *CoLERE* et *La Nature en ville*, ne s'est pas distinguée par une composante plus radicale. Ces organisations semblent effectivement avoir empêché l'émergence d'un tel flanc, et donc la réalisation d'autres types d'actions plus diverses et moins conventionnelles, notamment à l'initiative d'*Extinction Rebellion*. Or, cette forme de coalition souple, qui permet à chaque organisation de garder son indépendance, ne signifie pas que leur implication est identique. Politiquement modéré, la prédominance du collectif local dans l'organisation de la lutte contre Bridor a pu empêcher la voix de l'aile plus radicale de s'imposer. De plus, la question de la distance géographique entre Rennes et Liffré semble avoir constitué un frein partiel à la bonne gestion des relations entre organisations. C'est notamment ce qui a conduit Pascal Branchu, président de *La Nature en ville* et figure médiatique du milieu écologiste à Rennes⁶⁹, à quitter l'inter-organisation :

« Et à un moment donné, s'est posée la question de... Alors, je ne sais plus comment ils appelaient ça, de groupe action ou un truc comme ça, où, dedans, tu avais les Soulèvements de la terre, Extinction Rebellion, etc. Ça, ça se passait à la Conf', à Rennes. C'est vrai que tous ces groupes-là, ils sont sur Rennes, ils ne sont pas là-bas [à Liffré]. Et il y a eu un peu un glissement de gouvernance qui est devenu un peu pénible. [...] Donc, ça a échappé, la gouvernance commence à échapper. Donc, moi, j'étais au début là-bas, après, je me suis dit, non, on n'est pas comme ça. [...] Donc, quand c'est comme ça, il n'y a pas de tensions, on explique nos désaccords et puis, on tire les conclusions, quoi. Mais, alors, eux, ils ont mal vécu que je sois parti. Ben, écoute, je n'ai pas été entendu, allez ciao, quoi »⁷⁰.

⁶⁹ Yann-Armel Huet, « PORTRAIT. Rennes : Pascal Branchu, indéracinable défenseur des arbres, en vert et contre tous », *Ouest-France*, 21 janvier 2021.

⁷⁰ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

En plus de ce problème de gestion de « gouvernance » dans le choix des actions à mener, leur nature même a été source de désaccords. Ce fut le cas pour des modalités d'actions en manifestation : « *À un moment donné, sur une mobilisation, ils voulaient faire un escargot de Rennes Alma - Le Duff jusqu'à Liffré. J'ai dit "c'est le week-end de Pentecôte, non, non, nous, on ne suit pas là". Ben non, ce n'est pas possible* »⁷¹. Ce fut également le cas pour des modalités plus festives : « *Alors ils voulaient faire une scène techno là-bas. Non, on ne peut pas. C'est une zone humide, on peut pas ... Il faut être cohérent, quoi* »⁷². Malgré tout, ces divergences tactiques semblent avoir été assez mineures et peu impactantes pour la mobilisation dans son ensemble. Celle-ci s'est poursuivie, toujours à l'initiative de *CoLERE*, et les actions souhaitées ont été menées.

En réalité, les divergences entre les acteurs de la coalition contestataire ne semblaient pas profondes puisque « *de toute façon, on était contre ce projet. [...] Nous, on n'en voulait pas. Ça c'était le point qui nous mettait tous d'accord* »⁷³. Dès lors, ce qui a permis à la mobilisation de mener à bien sa lutte contre Bridor et de peser dans l'issue du projet relève en grande partie du partage d'un certain nombre de ressources très diverses et propres à chaque organisation.

L'accumulation des compétences, la clé de la réussite d'un mouvement social

D'après Thierry Blin (2005), il n'existe pas vraiment de définition claire ni de liste exhaustive des ressources mobilisables dans un mouvement social. Certains auteurs y inscrivent par exemple l'argent, les infrastructures, le travail et la légitimité (McCarthy, Zald, 1977) ou encore la terre, le capital et l'expertise technique (Tilly, 1978). Pour sa part, Thierry Blin propose d'identifier cinq types de ressources, parmi lesquels les ressources matérielles, symboliques, sociales, coercitives et d'autorité (Blin, 2005, p.174). Sans délimiter les types de ressources auxquels nous nous intéressons ici, il s'agit surtout de comprendre comment les différentes organisations de la coalition les ont mises au service

⁷¹ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

d'une lutte commune et comment elles ont été articulées entre elles avec les militants locaux, « *puisque le gros des ressources, l'historique, c'est les habitants qui l'avaient* »⁷⁴.

D'abord, et pour mieux comprendre les effets de la mobilisation, un détour par la sociologie du militantisme nous permet d'aborder le profil des membres de *CoLERE*. Cependant, il ne faut pas négliger les caractéristiques socio-économiques du territoire telles que présentées plus tôt. En effet, ce « modèle des ressources » traditionnellement étudié dans le cadre des partis politiques traduit l'idée que « militer dans une organisation politique suppose du temps, de l'argent, des compétences objectives (savoir parler en public, rédiger des tracts, organiser une réunion) et des compétences subjectives (intérêt pour la politique, sentiment d'efficacité, sens civique), inégalement réparties dans l'électorat » (Mayer, 2010, p.229). La dizaine ou quinzaine de membres du collectif local à ses débuts, pour la plupart inexpérimentés dans le militantisme, semblaient correspondre à cette catégorie de militants selon Pascal Branchu :

*« On donne la parole à tout le monde. Enfin, tu vois, des trucs, des attentions comme ça où les gens du collectif ... Je crois qu'il n'y en avait qu'un qui était dans une asso et sinon que des habitants lambda. Mais Liffré, comme c'est une ville de cadre moyen ou supérieur, ils avaient des ressources, quoi. Compréhension, s'emparer des trucs, faire des recherches »*⁷⁵.

Malgré tout, la présence importante d'individus disposant d'un fort capital culturel, dans une ville de cadres supérieurs, offrait les ressources permettant de s'emparer de tels sujets et enjeux. C'est par exemple le cas du porte-parole de *CoLERE*, Frédéric Paul, directeur de recherche au CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes. Il est intervenu à de très nombreuses reprises dans les médias au nom du collectif. Ici, c'est sûrement ce qui a dispensé la coalition d'organisations préexistantes ou de « structure de mobilisation » (McAdam, McCarthy, Zald, 1996) pour mettre en place des réunions d'information, à la différence d'autres cas bretons (Schrijen, 2023).

Néanmoins, le manque d'expérience militante de *CoLERE* dans ce type de

⁷⁴ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

⁷⁵ *Ibid.*

mobilisation environnementale est également à l'origine de la recherche de soutiens d'organisations comme *La Nature en ville*. Cette association suit une ligne très modérée et institutionnelle, et siège notamment dans des instances comme la Commission consultative des services publics locaux du syndicat Eau du bassin rennais. Dans le cadre de la lutte contre Bridor, cette dernière a joué un rôle clé dans l'apport de compétences militantes selon le porte-parole de *CoLERE*. Celles-ci ont été acquises lors de précédentes expériences de mobilisation, comme à la Prévalaye contre le projet d'extension du centre d'entraînement du Stade Rennais :

« La Nature en ville nous a énormément épaulés. Et on doit un grand merci à Pascal à plusieurs égards. Le premier c'est qu'il nous a fait bénéficier de cette expérience qu'il avait. [...] Et dernier point, étant en collectif, on avait aucun droit, parce qu'on est pas personne morale, de déclarer des manifestations. Donc c'est son association qui s'est toujours substituée au collectif CoLERE pour faire tout ce qui est déclarations administratives de manifestations et tout ça. Donc vraiment je pense qu'on aurait pas pu mener la lutte de la même manière qu'on l'a menée sans son aide. Je veux dire que ça aurait été des manifestations sauvages donc potentiellement interdites, qui bloquaient des centres-villes, ça aurait pu être problématique »⁷⁶.

En revanche, comme une grande partie de l'argumentaire des opposants a d'abord été fondée sur une maîtrise des savoirs experts sur l'environnement, en lien avec l'impact du projet sur le milieu naturel, la mobilisation s'est appuyée sur les compétences d'associations environnementalistes d'expérience comme *Eau et Rivières de Bretagne* ainsi que *Bretagne vivante* : *« On a déposé, nous, des recours contre le permis de construire et contre la modification du PLU, de Liffré. Et on a laissé les assos naturalistes s'occuper des questions environnementales. Bon partage de principes »⁷⁷*. Habitues des contestations de projets de ce type, et fortes d'une expérience sur les sujets liés à la gestion de l'eau, leur expertise a permis de nourrir les contributions à l'enquête publique et de diversifier les fondements des actions en justice déjà entamées. En outre, et plus largement, l'organisation des autres événements contestataires s'est également appuyée sur des organisations syndicales, habituées aux mouvements sociaux, telles que *Solidaires 35* et la

⁷⁶ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁷⁷ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

Confédération paysanne 35, « plus sur le côté un peu logistique, et pour appuyer l'organisation d'événements sur place »⁷⁸ :

« Il y avait deux syndicats, il y avait la Conf', super, tout de suite. Eux, ils ont été là au rendez-vous. Et Solidaires 35. Et c'est des choses importantes, parce qu'on a fait des manifs avec des tracteurs. Bah, t'as pas ça, c'est pas la même chose, quoi. Et Solidaires, ils se sont occupés beaucoup des tracts, des affiches, quand on faisait des marches climat. Tu vois, la répartition des trucs. Ça passe mieux tout de suite hein »⁷⁹.

Cette répartition des compétences dans la mobilisation est cruciale pour permettre de diversifier ses actions et le public touché, mais elle n'est pas la seule condition. En effet, la création d'un collectif à Liffré, dont l'ancrage local légitime l'action, permet de coaliser autour de lui des organisations rennaises largement pourvues en ressources militantes (matérielles, juridiques, expertise, etc.). Seulement, la mobilisation doit encore réussir à se légitimer aux yeux des pouvoirs publics et des médias pour pouvoir disposer d'espaces de diffusion de l'information à plus grande échelle. Ici, le travail de coalition s'est donc élargi en dehors du cercle militant pour prendre une dimension plus politique. La quête d'élus et plus largement de soutiens politiques constitue un élément majeur pour donner du poids à un mouvement social.

B) Amplifier la résonance de la lutte : gagner des soutiens politiques

1) L'appui des élus à la mobilisation, un travail de conviction par réseaux

Philippe Rocher, la démission médiatique d'un élu local

L'un des épisodes médiatiques marquant de la mobilisation contre Bridor est intervenu avec la démission de Philippe Rocher de ses fonctions d' élu. Conseiller municipal de la Bouëxière depuis 2014 et surtout vice-président en charge de l'environnement à Liffré-Cormier Communauté depuis 2020, il était également militant au sein du groupe local EELV à l'Est de Rennes. Par la suite, ce dernier est d'ailleurs devenu

⁷⁸ Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne 35*, le 16 février 2024.

⁷⁹ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

collaborateur politique au sein du groupe écologiste du département d'Ille-et-Vilaine. Face au projet de Bridor à Liffré, il estimait que l'implantation d'une nouvelle usine de viennoiseries industrielles dans la commune entrainait en contradiction avec le PCAET et le Projet de Territoire de l'intercommunalité : « D'un côté, on fait un atlas de la biodiversité, on met en œuvre des actions pour économiser l'énergie ou manger local. De l'autre, on accueille Bridor »⁸⁰. Ce dernier évoquait son sentiment d'impuissance à l'intérieur des institutions pour infléchir le projet. Il a préféré envoyer sa lettre de démission en février 2022 et quitter son poste le 8 mars 2022, parce que « *ça devenait presque schizophrène* »⁸¹ en tant que militant écologiste et élu à LCC.

La démission de Philippe Rocher semble avoir provoqué une véritable onde de choc chez les élus locaux et dans les médias. Ces derniers ont analysé cet épisode comme le premier signe d'une « unité brisée »⁸² et d'une fragilisation politique au sein de la coalition de croissance portant le projet, jusqu'ici unanime. Cette entité d'alliance informelle et temporaire entre acteurs publics et privés, dont l'existence est justifiée par la poursuite d'un intérêt partagé, à savoir le développement économique du territoire, était pensée pour tenter de compenser les alliances des opposants. L'existence de cette coalition de croissance n'est pourtant pas inhérente à tous les projets industriels. Les promoteurs ne parviennent pas toujours à s'organiser de cette façon avec les élus (Schrijen, 2023), car cela dépend également de leur politique locale. Il est donc intéressant de souligner ici que la coalition de croissance semble avoir bien fonctionné dans un premier temps durant les phases consultatives, aussi bien en termes de communication que de production d'informations. En effet, si de nombreux habitants présents n'ont pas toujours été convaincus par leurs réponses, comme en témoignent les centaines de contributions à la première enquête publique, dont la plupart sont défavorables⁸³, les feux verts administratifs ont tous été obtenus auprès des garants de la CNDP et des commissaires-

⁸⁰ Karin Cherloneix, « Près de Rennes, le projet d'usine Bridor provoque la démission de l'élu en charge de l'environnement, *Ouest-France*, 9 mars 2022.

⁸¹ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

⁸² *Le Télégramme*, « Liffré : l'unité brisée autour de l'implantation de Bridor », 12 mars 2022.

⁸³ Département d'Ille-et-Vilaine, « II - Appréciation et avis de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 8.

enquêteurs. En revanche, cette alliance ne semble pas signifier une grande proximité dans les relations de travail entre les élus locaux et les représentants de l'entreprise Bridor, comme en témoigne Stéphane Piquet, le président de LCC :

« Ce que je veux vous dire, c'est que les élus locaux ... moi, je n'ai pas d'action chez Bridor. Ça aurait été Bridor, ça aurait été Pierre-Paul Jacques, c'était la même chose. Voilà, moi, ce que nous, nous souhaitions au départ, c'était avoir, en fait, de l'emploi industriel. Ça, c'était un vrai choix, parce que là, il y a aussi des choses qui ont été dites et qui sont scandaleuses. Donc, Le Duff, ... Me dit-on, parce que je ne l'ai jamais rencontré, moi, j'ai rencontré son directeur ... annonce dans la presse qu'il va investir 250 millions d'euros, qu'il va faire 500 emplois »⁸⁴.

Or, les auteurs en sociologie des mouvements sociaux semblent avoir identifié des éléments de contexte politique, comme la division des élites (Tarrow, 1994), qui seraient des facteurs importants d'échec des projets contestés (McAdam, Boudet, 2012). Jusqu'ici, les élus de LCC avaient toujours affiché publiquement leur soutien au projet, ce qui contribuait à limiter l'ampleur de la controverse initiée par les opposants. Cette dynamique s'inscrivait donc en partie dans un devoir implicite de fidélité au président de la communauté de communes et au président de la Région, issus du même bord politique à gauche (PS) et du même territoire local (Liffré-Cormier Communauté).

« Alors là, on entre effectivement dans des considérations très politiques, dans le fonctionnement et la gouvernance d'une collectivité territoriale qui est une petite interco, avec des maires qui se connaissent relativement bien, qui ont développé des habitudes de travail qui fonctionnent bien également. [...] Et même si un certain nombre d'entre eux savaient que ce n'était pas l'idéal, pour autant, dans un souci de volonté, de loyauté, font corps. [...] Il faut faire bloc autour du président de Région, qui est quand même de Liffré, et puis de l'exécutif, qui de toute façon, travaille pour l'accueil de cette entreprise pendant quand même plusieurs années. Ça a été des moyens humains et des moyens financiers aussi derrière »⁸⁵.

La démission d'un élu de la communauté de commune et son implication dans la mobilisation au sein de *CoLERE* ont eu un impact majeur sur la suite de ce mouvement social. À son tour, Philippe Rocher a effectivement mené un important travail de coalition

⁸⁴ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

⁸⁵ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

auprès des élus politiques de LFI et EELV notamment, afin de renforcer la coalition contestataire. Cette démarche a contribué à entretenir l'intérêt des médias pour la lutte contre Bridor, voire à l'amplifier. Il est certain que « *symboliquement, ça leur a fait mal* »⁸⁶ étant donné que « *ça a été ressenti comme une trahison majeure* » par les autres élus locaux⁸⁷, notamment le président de la communauté de communes :

*« Ouais, ça a été ressenti difficilement par les élus communautaires, par les élus communaux de la Bouëxière. [...] Très clairement, le fait qu'on ait un vice-président à un moment donné qui se mobilise contre le projet propre de la communauté de commune, c'était quand même super étrange. [...] Donc, effectivement, sans aucun doute, c'était un élément percutant, élu, qui a su mobiliser et sensibiliser d'autres élus, mais dans une démarche politique »*⁸⁸.

L'agglomération de soutiens politiques régionaux et nationaux

Le réseau politique de Philippe Rocher, notamment chez le parti politique EELV, et le travail réalisé auprès d'autres élus ont contribué à visibiliser la lutte contre le projet de Bridor. Son rôle de courtier auprès des partis politiques sollicités a donc été décisif pour obtenir davantage de soutiens politiques, dont l'importance a largement été démontrée dans la combinaison de facteurs qui permettent à un mouvement social de peser face à un projet contesté (Giugni, 2007). Si la mobilisation d'organisations est nécessaire, « *un groupe politique a peut-être plus de chances de se faire remarquer auprès des médias, notamment, qu'un particulier pour mettre le problème sur la place publique* »⁸⁹. C'est donc notamment ce rôle que les membres de la coalition contestataire ont souhaité donner aux élus, approchés notamment par Philippe Rocher, qui s'était « *mis plutôt sur le volet politique* » et qui faisait « *venir des personnalités politiques comme Daniel Salmon, sénateur, Benoît Biteau, député européen, etc.* »⁹⁰ :

« J'avais réussi à choper un peu les numéros de téléphone à droite à gauche. Donc il y avait beaucoup la France Insoumise, EELV. Le PCF on n'a jamais réussi à les

⁸⁶ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

⁸⁷ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁸⁸ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

⁸⁹ Entretien n°2, réalisé auprès d'un journaliste au *Télégramme*, le 23 novembre 2023.

⁹⁰ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

faire venir, ils n'ont pas voulu. Le NPA était venu mais n'avait pas voulu s'exprimer. Et puis après on a essayé de faire venir des personnalités à chaque fois différentes dans les prises de paroles, donc voilà. Ici, au niveau du département, on avait eu Nicolas Perrin qui s'était exprimé. J'avais réussi à faire venir aussi Tristan Lahais, qui était en campagne à l'époque sur la circonscription de Liffré, qui s'était exprimé aussi »⁹¹.

Il s'agit donc bien d'un choix stratégique réalisé par les acteurs contestataires, qui ont mené un travail de conviction auprès de plusieurs autres élus influents de LFI comme Mathilde Hignet (députée de la 4ème circonscription d'Ille-et-Vilaine) ou Frédéric Mathieu (député 1ère circonscription d'Ille-et-Vilaine) : « *le premier soutien qu'on a eu et qui ne s'est jamais dénié, c'est la France Insoumise* »⁹². Par la suite, des élus d'EELV ont également rejoint la mobilisation avec Daniel Salmon (sénateur d'Ille-et-Vilaine), Claire Desmares (secrétaire nationale adjointe, conseillère régionale et candidate aux élections régionales) ou encore Benoît Biteau (député européen). Dans la période des élections régionales mais également législatives en 2022, plusieurs d'entre eux ont pris position publiquement pour dénoncer le projet de Bridor à Liffré⁹³, quand d'autres se sont même rendus aux événements organisés par l'inter-organisation⁹⁴. Cette dimension du contexte politique favorise généralement les mouvements sociaux en ce qu'elle polarise le débat autour d'un projet contesté entre ceux qui le soutiennent et ceux qui le dénoncent, et contribue donc à sa médiatisation (Cress, Snow, 2000; Giugni, 2007) :

« On avait plein d'angles stratégiques. Et l'un des angles stratégiques, c'était justement de convaincre des élus de nous soutenir. Et rapidement, on a eu plus d'élus contre le projet que pour. Et donc, on a eu des lettres de sénateurs, de députés, qu'on a mises dans les procédures, qu'on a communiquées. [...] Quand il y a une manif, on faisait des prises de parole. Donc, on les a invités à s'exprimer, à donner leur position. Et on a eu quand même Mickaël Bouloux qui a parlé, c'est un PS. On a eu, comment il s'appelle ... de Génération.s, un des élus rennais, là, qui est venu et il s'est fait un peu chambouler par les autres après parce que c'est un peu leur famille, quoi »⁹⁵.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de CoLERE, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

⁹³ Philippe Créhange, « Projet d'usine Bridor à Liffré : La France Insoumise également contre », *Le Télégramme*, 17 mars 2021.

⁹⁴ Laurent Le Goff, « Ille-et-Vilaine. Usine Bridor à Liffré : 300 marcheurs contre « ce projet d'un autre âge », *Ouest-France*, 24 septembre 2022.

⁹⁵ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

De plus, le travail de coalition auprès des soutiens politiques ne s'est pas limité aux partis de gauche. Il a également été dirigé vers des élus LREM de la majorité au Conseil régional. C'est notamment le cas de Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne et de l'agence de l'eau, qui a alerté sur cette question entourant le projet.

2) Agréger des élus à la mobilisation, une modération de la mobilisation

Thierry Burlot, un élu de poids de la majorité régionale

D'abord maire de la commune de Pléguien (Côtes-d'Armor) de 1989 à 1999, il devient président de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha de 1995 à 2014. Il est élu conseiller régional depuis 2004 au sein de la majorité socialiste au Conseil régional et devient même un fidèle de Loïg Chesnais-Girard. Il occupait le poste de vice-président en charge de l'environnement, jusqu'à ce que ses délégations lui soient retirées par le président de la Région après sa déclaration de candidature LREM aux élections régionales 2022, vécue comme une trahison par Loïg Chesnais-Girard⁹⁶. S'il ne s'est jamais opposé au projet en tant que tel, Thierry Burlot a tout même rapidement adopté une position assez critique vis-à-vis du choix de Liffré comme lieu d'implantation de l'usine, alors même qu'il siégeait aux côtés de Loïg Chesnais-Girard au Conseil régional. Il regrettait notamment dans la presse que ce dossier n'ait pas plus été discuté, et que le choix de Fougères n'ait pas davantage été considéré : « *du moment où moi, j'ai commencé à dire qu'il y avait un sujet, et qu'il y avait un problème, on m'a évincé, évidemment. Enfin on a fait en sorte de ne pas me mettre en lien direct avec ce dossier-là* »⁹⁷.

Le profil de technicien et les prises de position de Thierry Burlot sont particuliers dans le jeu politique breton, tant il véhicule l'image de l'élu et du candidat rassembleur⁹⁸. Il a d'ailleurs été désigné candidat de la majorité présidentielle LREM alors même qu'il se revendique sans étiquette. Finalement défait face au président de Région réélu, Thierry Burlot s'était effectivement rendu disponible auprès des opposants pour intervenir sur la

⁹⁶ Karin Cherloneix, « Pourquoi le projet d'usine Bridor fait polémique », *Ouest-France*, 28 avril 2021.

⁹⁷ Entretien n°8, réalisé auprès du président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales, le 25 janvier 2024.

⁹⁸ Victor Boiteau, « Régionales en Bretagne : Thierry Burlot plus "rassembleur" encore que Le Drian ? », *Libération*, 5 mars 2021.

question de l'eau, sans toutefois s'opposer frontalement au projet : « moi, j'ai dit aux opposants, je n'irai pas à manifester. Par contre, mon rôle, c'est de dire les choses. Et je suis allé à deux reprises là-bas, participer à des débats »⁹⁹. Il regrettait notamment le choix d'implantation et les capacités du territoire de Liffré jugées insuffisantes. Comme la plupart des autres élus, c'est par l'intermédiaire de Philippe Rocher, dans un rôle de courtier, que le contact s'est effectué et que la proposition d'intervention s'est faite :

« Alors si ... [rires], le gros coup médiatique c'était quand même Thierry Burlot. Alors ça c'était le top. [...] Moi, quand je l'ai appelé et que je lui ai proposé de venir, il a dit oui tout de suite quoi. [...] Donc ouais effectivement avec Thierry c'était un sacré coup parce que, bah la République En Marche quoi. Donc tu fais venir un mec de la République En Marche au milieu des écolos et de la France Insoumis [rires]. Non franchement c'était un vrai bonheur »¹⁰⁰.

La prise de position de Thierry Burlot lors des événements organisés par les contestataires, notamment le samedi 5 novembre 2022, a été très remarquée dans la presse, jusqu'à remonter auprès de Louis Le Duff. Assez discret dans la presse jusqu'ici, le patron de Bridor s'est exprimé par un communiqué de presse dès le lundi 7 novembre 2022. Il regrettait alors que « le combat politique et idéologique en Bretagne* depuis les deux dernières élections a bloqué le démarrage de l'usine », précisant en fin de page « *Entre Thierry Burlot, candidat battu aux élections régionales de Bretagne soutenu par LREM, et la candidate EELV Claire Desmares-Poirier, contre le Président socialiste de la Région, Loïg Chesnais-Girard »¹⁰¹. Le dirigeant du groupe Le Duff, apparemment « très en colère »¹⁰² contre Thierry Burlot notamment, semble avoir imputé une partie de l'origine de la controverse à ces querelles politiques.

L'accumulation des prises de position d'élus, notamment de plus en plus proches de la majorité socialiste qui soutient pourtant le projet au sein du Conseil régional de Bretagne, semble donc avoir contribué à l'agacement de Louis Le Duff. S'ils peuvent parfois

⁹⁹ Entretien n°8, réalisé auprès du président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales, le 25 janvier 2024.

¹⁰⁰ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

¹⁰¹ Véronique Maignant, « "La France se désindustrialise" réagit Louis Le Duff face à l'enlisement de son projet d'usine Bridor en Bretagne », *Bretagne économique*, 8 novembre 2022.

¹⁰² Entretien n°8, réalisé auprès du président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales, le 25 janvier 2024.

s'expliquer par des motivations politiques qui dépassent l'enjeu de la lutte contre Bridor, l'ensemble de ces soutiens politiques à la coalition contestataire, pour partie issus des majorités des acteurs publics de la coalition de croissance à la Région Bretagne (Thierry Burlot) et même à Liffré-Cormier communauté (Philippe Rocher), témoignent bien de la fissuration progressive de l'alliance des porteurs de projet, que nous explorerons plus tard (*voir Chapitre 5*). Cet affaiblissement se conjugue d'ailleurs en même temps avec le renforcement de la coalition contestataire, qui agrège en parallèle dans ses rangs ces soutiens de poids initialement présents dans la coalition de croissance.

Une ligne politique qui divise au sein de la coalition contestataire

Cette dynamique positive pour les opposants s'étend sur plusieurs mois et semble ne pas faiblir à mesure que le projet s'enlise. Pour autant, et malgré l'obtention de soutiens politiques particulièrement importants symboliquement pour la mobilisation, comme Thierry Burlot, cette ligne institutionnelle impulsée par *CoLERE* et soutenue par d'autres organisations comme *La Nature en ville* a également été l'objet de divergences internes auprès de militants plus radicaux, selon Philippe Rocher. Si elle a permis d'agréger les soutiens aux opposants, cette stratégie a largement participé à la modération de la lutte contre le projet, au détriment d'autres groupes :

« Et d'ailleurs, la dernière fois qu'il [Thierry Burlot] est venu, ça a été compliqué parce que dans l'inter-orga, on a des gens qui nous ont dit "bah on viendra pas parce qu'il y a Thierry Burlot qui est là". Les Soulèvements de la Terre et tout. Mais je leur avais dit "non, moi je maintiendrais". C'était un peu ... enfin c'était pas un "non" que de moi, mais voilà. L'inter-orga s'était un peu délitée avec le temps, et au dernier événement, on était plus que 4 ou 5 donc là ... »¹⁰³.

Au-delà d'un soutien symbolique et d'un gain de légitimité auprès des habitants de LCC, le poids de ces élus est notamment passé par un rôle important auprès de la presse. En attirant l'attention des journalistes, ils ont permis de favoriser la médiatisation du conflit au fil des mois. Par exemple, l'intervention de Daniel Salmon *« a été le premier point presse médiatique où CoLERE a ressurgi d'une forme d'oubli »¹⁰⁴.*

¹⁰³ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

¹⁰⁴ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences

Conclusion du Chapitre 3

Le troisième chapitre de ce mémoire nous a permis d’appréhender le processus de construction de la coalition contestataire. Il est notamment venu confirmer notre deuxième hypothèse de départ, en validant sur notre cas d’étude la thèse des effets conjoints de Marco Giugni (2004). Malgré tout, si nous avons identifié l’importance des élus dans le poids de la mobilisation, nous l’avons sans doute légèrement sous-estimé dans le rôle qu’ils peuvent avoir auprès des médias ou dans les événements contestataires publics.

Après avoir renforcé l’opposition locale autour du collectif *CoLERE* dans un premier temps, les opposants au projet de Bridor à Liffré ont entrepris un travail de recherche d’alliances et de soutiens auprès d’organisations militantes écologistes mieux structurées à Rennes. Avec *Extinction Rebellion*, *La Nature en ville* ou encore *Alternatiba*, déjà mobilisés dans une lutte récente sur ce territoire, le collectif local était en quête de plus de visibilité et de soutien matériel pour organiser la mobilisation. L’expertise environnementale d’*Eau et Rivières de Bretagne* et de *Bretagne vivante*, ainsi que les ressources de syndicats comme la *Confédération paysanne 35* ou *Solidaires 35* ont également permis à *CoLERE*, à l’initiative des actions, de plus grandes ambitions avec la création d’une inter-organisation.

Ce travail militant de construction d’une « coalition souple » a notamment été rendu possible grâce à la présence de plusieurs courtiers, dont des militants d’*Extinction Rebellion* ayant des liens personnels avec certains militants de *CoLERE*. En clair, et sans doute plus encore dans la lutte contre Bridor, le poids de la mobilisation a été largement renforcé par la construction de réseaux relationnels en dehors des frontières locales, qui demeurent un atout majeur pour élargir une mobilisation.

Ce réseau d’acteurs contestataires signifie également la mise en commun de ressources entre militants. D’un côté, les militants peu expérimentés de *CoLERE* mais qui disposent, pour certains, d’un capital culturel important et d’un ancrage local légitimant

leur rôle d'impulsion de la mobilisation. De l'autre, des organisations rennaises déjà bien intégrées dans les réseaux militants du territoire, avec de nombreuses ressources financières et une expertise technique et stratégique non-négligeables. En outre, une autre ressource acquise par les opposants, quasiment un an après la création de *CoLERE*, a consisté à mobiliser le réseau politique de Philippe Rocher, un élu local qui a démissionné de son poste de vice-président au sein de LCC pour rejoindre le collectif opposé au projet. Il a été l'une des pierres angulaires du travail mené spécifiquement auprès d'autres élus locaux et nationaux comme Thierry Burlot ou Daniel Salmon, par exemple. Il a été en partie à l'origine du soutien à la mobilisation de la part de certains partis politiques de gauche comme EELV, LFI ou encore Génération.s, un mouvement issu du PS.

Or, ces élus ont notamment contribué à renouveler l'intérêt des médias pour cette mobilisation. L'enjeu de la visibilité auprès des médias, afin d'élargir les rangs des opposants au projet, est effectivement un enjeu classique des mouvements sociaux (Neveu, 1999). Il demeure crucial pour susciter l'adhésion du mouvement et sa reconnaissance dans le débat public, et permet de mieux comprendre les effets produits par une mobilisation auprès de l'opinion publique, et par ricochet sur le projet en lui-même. Dès lors, l'agrégation de soutiens politiques comme Philippe Rocher, Thierry Burlot ou d'autres élus, combiné avec une présence physique et matérielle régulière dans l'espace public ainsi qu'une utilisation stratégique du droit, ont contribué à replacer la mobilisation dans les sujets d'intérêt du débat public.

Chapitre 4 - Une contestation permanente : inscrire durablement la mobilisation dans l'actualité

Les éléments développés dans le chapitre 3 nous ont permis de mieux comprendre le processus de construction de la mobilisation environnementale à l'encontre du projet de Bridor à Liffré. Nous avons pu saisir l'importance d'une stratégie d'alliance telle que pensée par les militants locaux de *CoLERE*, qui souhaitaient bénéficier du réseau militant rennais et de l'appui de ses organisations. Cette volonté d'élargissement extraterritorial de la contestation traduit un besoin de visibilité auprès du reste de la société civile et des pouvoirs publics. Néanmoins, la simple création de cette coalition et son renforcement progressif ne suffisent pas à expliquer l'effet produit par leur mobilisation. Par conséquent, comment une coalition contestataire contre un projet local peut-elle parvenir à faire exister ses revendications publiquement ?

Une fois structurée autour d'acteurs contestataires diversifiés, la coalition opposée au projet s'est donc attelée à une autre partie importante du travail militant : celui d'exister durablement dans l'espace public. Pour ce faire, l'enjeu de la production d'une expertise environnementale et de la diffusion de l'information est crucial pour les militants, tant dans leur rapport à la presse qu'à d'autres canaux alternatifs (A). Les mobilisations environnementales localisées ont d'ailleurs généralement recours à un répertoire d'action assez classique, mais diversifié, pour faire connaître leurs arguments et revendications publiquement. Par là, ils tentent d'instaurer un rapport de force, même juridique, avec les porteurs du projet (B).

A) De la production de l'information à sa diffusion, un enjeu de traduction

1) Une couverture médiatique défavorablement ressentie par tous les acteurs

La médiatisation d'un mouvement social est un élément important de sa visibilité et de son succès, et doit être assurée tout au long de la mobilisation. Entretenir de bons rapports avec les médias dominants est donc un enjeu essentiel pour les militants, et ce,

même si l'image renvoyée dans le débat public ne correspond pas toujours à celle que les contestataires entendent se donner (Granjon, 2020). Le cantonnement des médias à un rôle de publicisation doit effectivement être nuancé (Henry, 2007) tant ils sont effectivement devenus de « véritables coproducteurs de l'information médiatique » depuis quelques décennies (Nollet, 2019, p.340). En publicisant des problèmes, plus souvent dans « un rôle de relais par rapport à des problèmes portés par d'autres acteurs qu'un rôle d'initiateur » (Hassenteufel, 2010, p.52), ils deviennent donc un enjeu pour les mouvements sociaux. L'objectif est alors de « faire événement » (Champagne, 2000) en répondant aux attentes des journalistes, c'est-à-dire de « fabriquer, à l'attention de toute la presse, quelque chose qui ressemble à ce que le champ journalistique perçoit d'ordinaire comme "événement méritant la première page"» (Champagne, 1984, p.31).

Le processus de médiatisation d'un événement contestataire est donc bien le résultat de jeux d'acteurs entre militants et journalistes, dans un rôle « d'associés-rivaux » (Neveu, 1999, p.21). En effet, ils dépendent réciproquement les uns des autres dans la production et le récit de cet événement. D'abord, puisque l'économie des médias dépend en partie de l'existence d'événements à couvrir, et que les opposants ont besoin des médias pour y faire venir du monde. Ils sont pourtant également en concurrence, ensuite, dans la production d'un récit légitime de cet événement. Si cette dépendance médiatique est aujourd'hui remise en cause face à la place prise par les réseaux sociaux dans les mobilisations (Granjon, 2018), la conquête de cet espace de diffusion de l'information demeure l'une des préoccupations principales du travail militant tant les médias permettent de toucher un public plus large et diversifié.

Un traitement médiatique régional du projet

Le projet de Bridor à Liffré a surtout été traité dans la presse quotidienne régionale (PQR). En Bretagne, cette presse est notamment représentée par les journaux *Ouest-France* et *Le Télégramme*. Le premier est le titre de presse quotidien le plus lu du pays, avec 634 968 exemplaires en 2019 (Amiel, Bousquet, 2021). Le second fait, lui, partie des sept PQR figurant parmi les dix quotidiens les plus lus en France. Ils occupent donc tous

deux une place importante dans le système médiatique. La mobilisation contre Bridor a donné lieu à la production de 218 articles de presse dans ces deux journaux en version papier (hors site web afin d'éviter les potentiels doublons). Elle a surtout été couverte par *Ouest-France* (163), davantage implantée en Haute-Bretagne que *Le Télégramme* (55), comme le montrent Pauline Amiel et Franck Bousquet (Amiel, Bousquet, 2021, p.88).

Le graphique ci-dessous, extrait d'*Europresse* avec les mots-clés « Bridor » et « Liffré » entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2023, nous permet de visualiser la couverture de ce mouvement social. Il inclut également les articles qui, traitant de sujets annexes comme l'économie locale ou l'eau, évoquent le cas de Liffré en exemple. On observe que plusieurs pics peuvent être identifiés et correspondent à des événements bien particuliers de la mobilisation. Les caractéristiques de la presse locale sont particulières et liées à son ancrage dans le territoire. Elle participe à la diffusion quotidienne de l'information, avec des journalistes et correspondants locaux qui couvrent la quasi-totalité des communes françaises. Par ailleurs, cette presse se situe « dans une situation singulière de monopole sur l'information et d'hyper-concurrence sur son rôle de mise en lien et en sens des communautés locales » (Amiel, Bousquet, 2021, p.89).

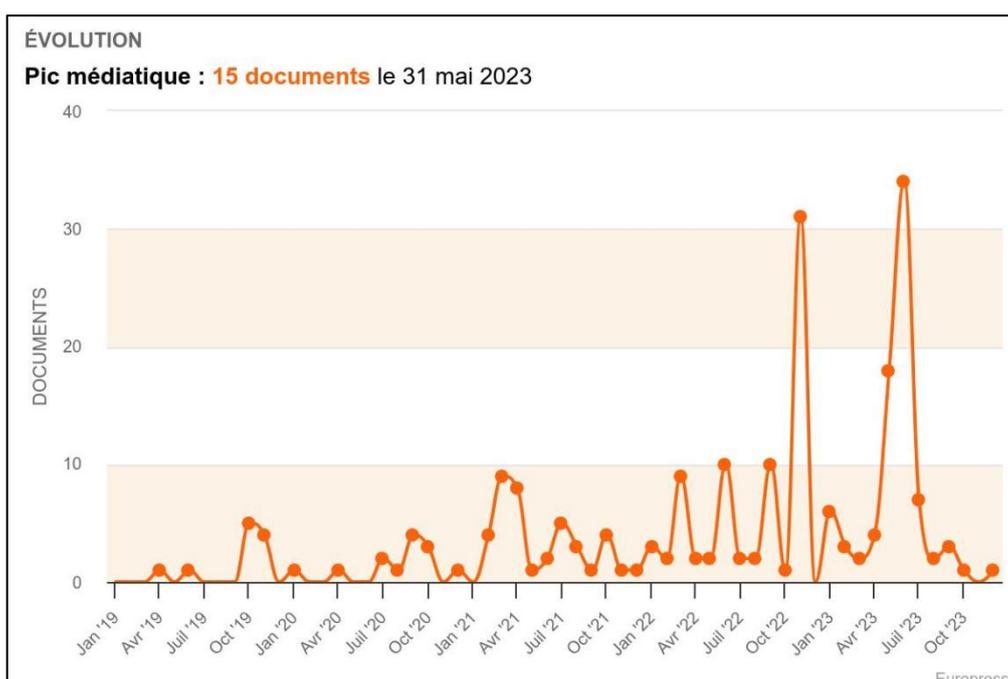


Figure 11 : Couverture médiatique (2019-2023) par *Ouest-France* et *Le Télégramme* (Source : *Europresse*)

Le rôle de ces journalistes locaux dans la couverture médiatique d'une mobilisation sociale est donc tout à fait intéressant puisqu'il présente un risque pour eux d'être prisonniers de leurs sources d'informations (Neveu, 2003). Dans son enquête sur le mouvement des légumiers de Morlaix, Érik Neveu montre bien comment le traitement au sein même de la PQR dépend du type de presse en question. En distinguant les rédactions centrales des rédactions locales, qui n'ont pas le même rapport au territoire couvert et aux sources, il remarque que « la division du travail journalistique aboutit donc à une couverture double du mouvement social : factuelle et tendanciellement compréhensive dans les pages locales, plus analytique et plus critique dans les rubriques d'information générale » (Neveu, 2003, p.456-457). Selon Érik Neveu, un traitement local d'une mobilisation sociale semble donc moins défavorable qu'un traitement régional.

Un rapport conflictuel entre la presse et l'ensemble des acteurs

La production de l'information est un élément clé de la réussite d'une mobilisation, mais elle ne dépend pas uniquement des contestataires ni des soutiens au projet. D'autres dimensions doivent être prises en compte, notamment dans le cas de la PQR. En dehors des mobilisations de ce type, la couverture des enjeux locaux dépend effectivement beaucoup du rapport entretenu entre les localiers et les élus locaux. Dans ses travaux à ce sujet, Jacques Le Bohec (1994) montrait qu'il était difficile pour eux de se mettre à dos les principaux co-producteurs de l'information locale, dont font partie les élus. Ceux-ci partagent plus d'intérêts que de divergences, même politiques (Kaciaf, 2018). Le localier est un véritable acteur de la vie locale, intégré dans ses réseaux. Son travail d'investigation est donc rendu difficile par ses rapports aux principaux acteurs du territoire « qu'il ne peut se permettre de froisser » (Amiel, Bousquet, 2021, p.85). Un constat que le porte-parole de CoLERE, Frédéric Paul, fait également :

« Les médias ont toujours été du côté des élus. Je pense que, en plus, ça c'est ma vision à moi, mais le Télégramme et Ouest-France, c'est quand même des médias libéraux, donc un projet comme le projet Bridor, c'est pas quelque chose qui les dérangent fondamentalement. Mais ensuite, surtout, c'est que les médias, pour exister, ont besoin de s'inscrire dans le tissu politique aussi. Donc là, ils ont les élus d'un côté, et c'est les élus aussi qui leur accordent des interviews, qui les

tiennent au courant. Donc déjà, se les mettre à dos pour soutenir un collectif de sinistres inconnus ... Le fait qu'on soit collectif, ça nous a pas forcément servi. Et ensuite, je pense qu'il y a des relations privilégiées, parce qu'au-delà des élus locaux, on avait le président de région qui était derrière ce projet aussi, et voilà, Ouest-France, c'est un média local. Enfin, il y a des convergences d'intérêts »¹⁰⁵.

En clair, « faire l'événement et cultiver de bonnes relations avec les journalistes sont deux aspects spécifiques du travail militant, que l'on qualifiera ici de "travail médiatique" » (Schrijen, 2023, p.350). Or, ce travail nécessite un ensemble de ressources dont ne disposent pas toujours les militants locaux peu expérimentés, contrairement aux élus auxquels ils font face. Si le traitement médiatique de la mobilisation contre Bridor a été critiqué par les opposants au projet, qui se sont donc sentis lésés, il n'a pourtant pas non plus fait l'unanimité auprès des élus locaux, qui ont reproché le manque d'impartialité des journaux régionaux et le désir de sensationnalisme des journaux nationaux.

Les discours tenus de part et d'autre vis-à-vis de la presse montrent alors bien son importance dans l'impact qu'elle peut produire sur l'issue d'un projet. En clair, on observe que la couverture médiatique ne satisfait jamais vraiment les acteurs de la controverse, aussi bien les porteurs du projet que les opposants. Selon le maire de Liffré, les médias « ont pris fait et cause pour ... le pot de terre contre le pot de fer. Enfin, nous, on a eu plusieurs fois où ça s'est un peu tendu avec Ouest-France »¹⁰⁶. Or, cette vision est contestée par une journaliste de *Ouest-France* qui a très largement couvert le sujet :

« Certains élus de Liffré-Cormier, oui... pensent qu'on a alimenté les potentielles polémiques. Aujourd'hui, à Ouest-France, on a créé une charte de l'environnement, on a des formations spécifiques liées à l'environnement avec les scientifiques du GIEC, avec beaucoup d'éléments factuels, avec beaucoup de façon pour nous journalistes d'interroger nos façons de travailler. Et clairement, si je devais réécrire les papiers sur Bridor à Liffré, mais j'irais beaucoup plus loin. Beaucoup plus loin. Et comme il y a un papier que j'avais écrit que je trouvais qui résumait assez bien la situation, qui n'a plu à personne, ni aux opposants ni aux pour, donc j'en déduis que c'est plutôt pas mal »¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹⁰⁶ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

¹⁰⁷ Entretien n°1, réalisé auprès d'une journaliste à *Ouest-France*, le 20 novembre 2023.

Comme le montre le tableau ci-dessous, ce sont surtout les temps forts pour les opposants qui sont plus largement médiatisés (manifestations, abandon), et non les nombreuses validations administratives du projet par exemple (enquêtes publiques, autorisation environnementale, etc.). En effet, l'ensemble de ces pics médiatiques représentent des « événements » qui participent à l'économie des médias (Champagne, 2000). Sans exagérer la dimension sensationnaliste du contenu de la PQR, les travaux de sociologie des médias montrent depuis longtemps que réduire les faits à l'opposition entre deux camps permet d'attirer davantage l'attention du public que des actions moins conflictuelles (Altheide et Snow, 1979). La couverture de la mobilisation contre Bridor en est une illustration.

Période	Événements principaux	Nombre d'articles
Octobre 2019	Annonce du projet	5
Mars 2021	Création de <i>CoLERE</i>	9
Mars 2022	Démission de Philippe Rocher	9
Juin 2022	Week-end festif des 4-5 juin à Liffré	10
Septembre 2022	Manifestation à Liffré (300 personnes)	10
Novembre 2022	Manifestation à Liffré (500 personnes)	31
Mai 2023	Annonce de l'abandon du projet	18
Juin 2023	Contre-coup de l'abandon	34

Tableau 5 : Principaux événements les plus couverts médiatiquement par *Ouest-France* et *Le Télégramme* (auteur : Titouan Bouhier)

La dramatisation journalistique de la mobilisation : la perception d'un boycott de *CoLERE*

En effet, une fois jugés importants, ces événements font l'objet d'un récit construit pour être largement compréhensibles, mais également pour susciter l'intérêt du lecteur. En effet, « la recherche de l'audience maximale, pour les médias de large diffusion, conduit, sinon à verser dans le sensationnalisme, à privilégier des formats courts et à éviter les sujets qui, notamment en matière politique, divisent » (Duval, 2020, p.411).

Ce fut notamment le cas, lors d'une réunion publique d'information dans le cadre du projet de Bridor à Liffré, censée conclure les précédentes. Le jeudi 1er juillet 2021, des membres de *CoLERE* et d'*Extinction Rebellion* tentent d'intervenir lors de cette réunion, afin de lire, au début de l'échange et non à la fin, une déclaration liminaire devant les élus et représentants de Bridor. Face au refus des élus, certains opposants décident de perturber la tenue des échanges à l'aide d'un mégaphone, conduisant à l'annulation de la réunion et à la blessure du maire de Chasné-sur-Illet, Benoît Michot, qui s'est rompu le tendon d'Achille. Une plainte a été déposée par celui-ci et le président de la communauté de communes Stéphane Piquet le vendredi 9 juillet 2021, pour « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique »¹⁰⁸. Le traitement médiatique de cet événement, critiqué par le porte-parole de *CoLERE*, semble avoir impacté la suite de leur mobilisation :

« On fait un petit communiqué qu'on envoie à Ouest-France en disant, voilà ... Et le lendemain, grosse surprise, le petit communiqué n'est pas repris, mais on nous blâme en disant "voilà, un élu agressé, un maire blessé". Et donc, bon, ça la fout mal parce qu'en fait, ce n'était pas du tout comme ça que ça s'est passé. [...] Et c'est vrai qu'on a eu une grosse pression médiatique pendant les deux semaines de juillet, où on nous a accablés. Donc, tous les personnels sont convoqués à la gendarmerie, toutes les personnes présentes. [...] Et là, on a un certain nombre de membres de notre collectif qui ont décidé de se mettre en retrait, parce qu'ils ont eu peur. [...] Mais bon, on a quand même publié notre communiqué parce que c'était ridicule ce qui s'est passé »¹⁰⁹.

Le Télégramme n'a pas publié un seul article traitant de ce fait divers, tandis que *Ouest-France* a publié cinq articles en l'espace de neuf jours pour confronter les différentes versions. En effet, le lendemain de cette réunion, l'article publié par *Ouest-France* ne reprenait pas le communiqué de presse envoyé par le collectif, mais relatait uniquement les réactions des élus :

« "C'est inadmissible", s'énerve le maire de La Bouëxière (Ille-et-Vilaine) et président de la communauté de communes de Liffré-Cormier, Stéphane Piquet, au téléphone. Dénonçant "l'intrusion" d'un "groupe de jeunes" munis de mégaphones qui auraient "proféré des insultes". Dans un communiqué, la communauté décrit

¹⁰⁸ *Ouest-France*, « Bridor à Liffré. Après la réunion perturbée, le maire blessé et l'intercommunalité ont porté plainte », 9 juillet 2021.

¹⁰⁹ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

également des "propos outranciers, des arguments fallacieux" qui ont "profondément heurté les élus et une partie du public"¹¹⁰. Le journaliste précise par ailleurs que le maire « a été blessé » car « pris dans un mouvement de foule ».

Malgré tout, si la version des opposants n'a effectivement pas été reprise dans l'article du vendredi 2 juillet, le communiqué de presse a bien été mis en avant dans celui du lundi 5 juillet. Ils expliquent qu'ils regrettent la survenue de cet incident et condamnent les actions violentes, mais affirment que « l' élu s'est blessé seul. Cette blessure n'est pas liée à un mouvement de foule ou à une quelconque bousculade »¹¹¹, ce que lui dément :

« Je me suis avancé vers eux. Une fille m'a poussé. J'ai fait un mouvement de côté pour esquiver, j'ai entendu clac. Ma cheville a craqué. J'ai même cru, au départ, qu'on m'avait donné un coup par-derrière. [...] On a besoin de ce type d'activité et notre objectif c'est de faire de l'économie et de l'écologie. Or, ces gens-là, qui ne sont pas très nombreux, se comportent de plus en plus violemment. Ça monte crescendo. »



Figure 12 : Photo des élus locaux face aux opposants lors de la réunion publique du 1er juillet 2021
(Source : *Ouest-France*¹¹²)

En clair, si *CoLERE* n'a pas été réellement pointé du doigt comme ayant blessé volontairement l' élu local, cet épisode a été perçu par ses membres comme à l'origine

¹¹⁰ Adrien Maumy, « Bridor à Liffré. Une réunion publique perturbée, un maire blessé », *Ouest-France*, 2 juillet 2021.

¹¹¹ Yann-Armel Huet, « Bridor à Liffré. Le maire blessé lors d'une réunion porte plainte à son tour », *Ouest-France*, 5 juillet 2021.

¹¹² *Ibid.*

d'une fermeture dans les médias pendant plusieurs mois. Cette logique de boycott telle que ressentie par le collectif local est difficile à mesurer réellement. Elle témoigne toutefois bien des relations entre militants et médias, ainsi que des enjeux d'une couverture médiatique analysée comme défavorable. La conflictualisation violente de cet événement telle qu'abordée par la presse et les élus locaux après cette réunion publique a conditionné la suite des actions menées par *CoLERE*. À travers cet épisode, la presse semble avoir influencé l'image renvoyée par les opposants dans le débat public et même découragé certains militants de poursuivre la lutte.

Cette situation a conditionné en partie la redéfinition de leur propre stratégie de communication après la fermeture médiatique telle qu'elle a été ressentie par les opposants. Dès lors, la mobilisation a tenté de contourner cette difficulté en développant ses propres canaux d'information dans un premier temps, afin de permettre la diffusion de son argumentaire et de son expertise environnementale, ainsi que pour annoncer la tenue de ses actions.

2) De l'information à la dénonciation, une mobilisation de fond

Produire sa propre information pour contourner les obstacles médiatiques

Les travaux en sciences sociales ont mis en lumière l'idée d'une « perte d'autonomie médiatique » des mouvements sociaux (Neveu, 1999, p.65), du fait d'une dépendance grandissante des entrepreneurs de cause vis-à-vis des médias à même de publiciser les problèmes identifiés. Pourtant, si « réduire sa dépendance à l'égard des grands vecteurs de communication et stabiliser son autonomie médiatique n'est pas toujours possible (Granjon, 2020, p.378), et si l'usage des réseaux sociaux par les militants peut questionner ce constat, cette indépendance relative entre mouvements sociaux et médias peut également être subie. L'épisode de la blessure de l'élu de Liffré-Cormier durant l'une des réunions publiques a effectivement conditionné le rapport de la

mobilisation aux médias, puisque « *l'accès à la presse s'est assez vite fermé. Enfin, il a été compliqué, surtout après qu'on ait été taxé de violents* »¹¹³.

Sans espace de diffusion pour faire parvenir leurs arguments et répondre aux porteurs de projet, les opposants locaux ont organisé eux-mêmes leur propre communication. D'abord, en intégrant la liste de diffusion de la ville de Liffré sur les réseaux sociaux, « *qui est modérée, mais qui permet d'avoir des messages à caractère politique* »¹¹⁴. Ensuite, par la création d'une page Facebook et d'un site internet¹¹⁵, pour « *que des gens qui nous cherchent nous trouvent et trouvent nos points de vue* »¹¹⁶. Les opposants ont également produit le film « Bridor, dehors », d'une durée d'1h04, réalisé par Stéphanie Muzard et produit par l'Atelier des Muses. Disponible sur le site internet de *La Nature en ville*¹¹⁷, il relate le week-end de mobilisation des 4 et 5 juin 2022. Enfin, et surtout, le porte-parole de *CoLERE* a mis en avant la publication de 11 lettres ouvertes et 10 communiqués de presse, tous disponibles sur leur site internet.

*« On a essayé de sortir une série de communiqués aussi, qui faisaient le point de la lutte. Donc il y a eu une dizaine de lettres ouvertes. C'était des documents assez longs qu'il fallait rédiger, mais qui permettaient d'inscrire dans l'actualité la lutte en disant ça. Et ça nous a permis, par exemple, de rapporter les critiques qui avaient été faites par des instances consultatives et qui étaient passées sous le tapis. [...] On a eu une partie de notre stratégie sur ça. C'est communiquer, au moins en local, à l'aide de lettres ouvertes, sur l'évolution de cette lutte, les tenants et les aboutissants, et toujours apporter la contradiction »*¹¹⁸.

Néanmoins, grâce à l'appui de nombreux soutiens politiques, combiné à une ligne politique modérée, les opposants ont fini par retrouver un accès plus conséquent à la presse. Ils ont ainsi pu bénéficier d'une couverture médiatique à une échelle surtout régionale, mais également nationale lors de certains temps forts de la séquence d'opposition. Si les articles dans la presse nationale n'ont pas été particulièrement nombreux avant l'annonce

¹¹³ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Site internet de *CoLERE* : <https://colere-liffrecormier.org/>.

¹¹⁶ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹¹⁷ Site internet de *La Nature en ville* : <https://lanatureenville.eu/le-film-bridor-dehors-et-notre-recours-contre-le-plu-de-liffre/>.

¹¹⁸ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

de l'abandon du projet, plusieurs médias se sont tout de même intéressés au cas de Bridor à Liffré. Or, selon Érik Neveu, « la lecture de la presse nationale confirme en large partie ce qui pourrait s'expliquer comme une tendance à l'inverse proportionnalité entre insertion dans la vie locale et intensité du discours critique sur les mouvements sociaux » (Neveu, 2003, p.457-458). Cette dernière, éloignée des acteurs de la vie locale, serait plus encline à une traduction analytique des faits présentés.

C'est le cas pour le week-end de mobilisation des 4-5 juin, où *Libération* pointe dans l'un de ses titres « Un projet incompatible avec les enjeux climatiques »¹¹⁹. C'est également le cas pour le « coup de gueule » de Louis Le Duff du 7 novembre 2022, où le dirigeant de Bridor menaçait d'abandonner le projet et annonçait des investissements à l'étranger car « harcelé par les écologistes radicaux » selon *Le Figaro*¹²⁰. Le média *Vakita*, du journaliste et influenceur écologiste Hugo Clément, a également produit un reportage de 8 min à ce sujet¹²¹. Pour les membres de la coalition contestataire, l'ensemble de cette démarche s'inscrit dans la volonté de « *de faire remonter ça un peu au national, d'inscrire ça comme une lutte nationale* »¹²² :

*« On a bien savonné le truc, le géant a commencé à patiner. Et donc, toutes nos actions médiatiques ... On a fait des marches climat, on a fait un film. Enfin, on a fait plein d'actions comme ça, des communiqués de presse. Et on a pété le plafond de verre, parce qu'on est passé sur des médias nationaux. Il y a même Hugo Clément, tu vois qui c'est ? Vakita, c'est le média d'Hugo Clément. Et il y a eu un reportage, c'est un reportage sur Bridor »*¹²³.

Les contenus produits ont ainsi permis de nourrir continuellement la controverse sur les questions de démocratie locale et de problématiques environnementales. Les militants écologistes sont coutumiers de la production de savoirs profanes (Ollitrault, 2001) qui participent de la bonne réalisation d'une mobilisation et de la conviction de plus en plus

¹¹⁹ Julie Lallouët-Geffroy, « En Bretagne, une mobilisation contre l'implantation d'une usine de viennoiserie sur des terres agricoles », *Libération*, 5 juin 2022.

¹²⁰ Mathilde Visseyrias, « Harcelé par les écologistes radicaux, Bridor contraint de délocaliser un projet d'usine avec 500 emplois à la clé », *Le Figaro*, 9 novembre 2022..

¹²¹ Martin Lavielle, « Les croissants de la colère », *Vakita*, 13 avril 2023.

¹²² Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹²³ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

d'habitants. Cette contre-expertise contribue en partie à nourrir l'intérêt médiatique pour la controverse autour du projet de Bridor, et donc à visibiliser les positions des opposants.

Produire sa propre expertise technique pour délégitimer le projet

S'intéresser au processus de construction d'une contre-expertise s'inscrit dans une perspective cognitive des mouvements sociaux, tel que nous souhaitons le faire dans cette étude. Cela permet d'étudier « l'impact des mouvements sociaux sur les formes du débat public » (Mouchard, 2020, p.262) afin de mieux comprendre les effets produits par l'opposition. Cette production intellectuelle est également une « source de structuration du débat public » (Mouchard, 2011, p.57) qui légitime l'existence d'une mobilisation et fait vivre ses arguments lorsqu'ils sont diffusés dans les médias. La posture contestataire vis-à-vis d'un projet local se base effectivement sur un conflit de fond. La première étape de la mobilisation est donc d'enquêter sur le projet en question et sur l'entreprise qui le porte (Céfaï, 2016). Cela conduit ensuite les habitants interpellés à produire un discours critique de celui-ci et à entamer une démarche de contre-expertise militante. Pour cela, « les opposants mettent au point inventaire, recensions et études, visant à compléter, nuancer voire contredire les données produites par les promoteurs » (Dechézelles, 2023, p.83).

En effet, « donner des preuves tangibles, démontrer la non-viabilité des expertises concurrentes, forment le cœur même de l'entreprise militante » (Ollitrault, 2001, p.106). En tentant d'objectiver la critique faite à un projet local, par des arguments techniques et précis liés à celui-ci, la mobilisation légitime son existence et son action. C'est d'autant plus le cas des mouvements dotés en capitaux culturels et sociaux (Ollitrault, 1996), tel que celui que nous analysons ici, dans une commune considérée comme socio-économiquement aisée. Cette contre-expertise est également favorisée dans les coalitions contestataires qui comptent parmi elles des organisations dont les compétences techniques sont légitimées, car elles sont institutionnalisées et siègent dans des instances délibératives ou consultatives. C'est par exemple le cas d'*Eau et Rivières de Bretagne* ou de *Bretagne vivante*, dont l'expertise environnementale appartient au registre routinier de mobilisation. Elles ont notamment motivé les recours contre l'autorisation environnementale grâce à

leur expérience en la matière. Participant d'une forme spécifique de l'action collective environnementale, leur contre-expertise permet d'imposer certaines thématiques et clés d'entrée sur un sujet :

« Donc nous, on a posé des questions. Est-ce que ça ? Est-ce que ci ? Et on a posé des alertes quand on constatait des insuffisances, notamment sur la solidité de l'étude environnementale. On a dit, "ça, ça nous semble insuffisant, il faudrait des compléments. Il faudrait approfondir l'étude". Donc pour nous, ça nécessitait une seconde enquête publique pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions qui n'étaient pas résolues. Je pense notamment sur la qualité des inventaires qui avaient été menés sur la protection des amphibiens, sur la protection des chiroptères, qui ne semblaient pas à la mesure du projet »¹²⁴.

En parallèle de l'alimentation des débats de l'enquête publique, les membres de *CoLERE* ont également nourri leur site internet de leur argumentation. Ils y exposent de très nombreuses cartes du site et de sa topographie dans la rubrique « documentation », en explicitant les principaux enjeux liés à la tête de bassin versant, aux cours d'eau, aux zones humides, etc. Cette contre-expertise, construite et renforcée au contact d'autres militants, a permis de légitimer davantage la contestation avec « certaines contributions faites par des associations, des collectifs, c'est-à-dire très étoffées, de 20 ou 30 pages, avec, disons, un savoir-faire derrière »¹²⁵. Néanmoins, dans la construction d'une mobilisation, la contre-expertise n'est qu'une partie du travail militant. Elle s'articule autour d'autres modes d'action qui permettent la mise en visibilité des opposants, comme la manifestation de rue ou les recours en justice par exemple.

B) Occuper l'espace et le temps, la diversification du répertoire d'action

1) De Liffré à Rennes, se rendre visible dans l'espace public

Des modalités d'action classiques et diversifiées pour exister publiquement

Dans le cadre des mobilisations environnementales localisées, les travaux en sciences sociales permettent d'observer une certaine récurrence dans les types d'actions effectuées

¹²⁴ Entretien n°3, réalisé auprès d'une salariée d'*Eau et Rivières de Bretagne*, le 21 décembre 2023.

¹²⁵ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

autour des rassemblements, manifestations, poursuites judiciaires, pétitions, etc., aussi bien aux États-Unis (Del Bene, Scheidel, Temper, 2018) qu'en France (Schrijen, 2023). À travers notre étude, qui vise à mieux comprendre le poids de la mobilisation sur la trajectoire d'un projet local contesté, il nous faut nous intéresser aux ressources contestataires utilisées par les opposants pour faire échouer le projet. À ce titre, les mouvements sociaux usent d'un répertoire d'action entendu comme les « moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés » (Tilly, 1986, p.541).

À la manière du répertoire musical du jazz, ce concept traduit l'idée qu'il existe une « structure préexistante de moyens d'actions contraignant le choix des agents » et représentant un « stock limité de moyens d'actions » (Péchu, 2020, p.495). Celui-ci est lui-même issu d'un long processus historique d'évolution (Tilly, 1986). Les choix sont donc contraints et dépendent en partie de l'expérience de ces groupes et de leurs ressources. Ici, notre acception du concept de répertoire d'action, développé par Charles Tilly, sera restreinte aux moyens d'actions et aux performances des acteurs contestataires (Tilly, 2008). Or, la valeur journalistique (*newsworthiness*) d'une action dépend entre autres de sa nouveauté, du nombre de personnes impliquées, du niveau de radicalité et de violence de l'action, ainsi que de l'échelle géographique (Fillieule, Favre, 2020). C'est notamment pour cette raison que des tensions ont pu émerger au sein de la coalition contestataire dans le choix des actions à mener entre des organisations plus ou moins modérées.

Divergences tactiques au sein de la coalition contestataire

Comme évoqué plus tôt, des divergences tactiques ont effectivement été mises en lumière au sein de la coalition contestataire contre Bridor à Liffré dans le choix des actions à mener, y compris dans l'organisation de moments plus festifs. Ces désaccords stratégiques ont notamment existé dans le rapport à la légalité des actions envisagées. Une grande partie des organisations coalisées souhaitaient suivre la ligne que l'on peut qualifier de modérée imprimée par *CoLERE* et *La Nature en ville*. Néanmoins, selon elles, d'autres auraient préféré être des forces de déstabilisation plus importantes localement :

« Alors, les manifs Marche Climat, quand je te disais ... on n'est pas légaliste, on

est toujours un peu borderline, tu vois. Mais bon, on ne dépasse pas la limite. Et première Marche Climat, ils ne voulaient pas déclarer. Tu sais, il y avait des activistes qui étaient là. J'ai dit "non non, nous on a des familles avec des enfants qui seront là. Moi, je déclare. Sinon, vous vous démerdez, quoi". Là, on a décidé de faire un truc, on s'attaque à la justice, il ne faut surtout pas donner des bâtons pour se faire taper dessus »¹²⁶.

La manifestation de rue est un moyen d'action classique des mouvements sociaux qui peut être sujette à division, comme d'autres modes d'action, tant elle détermine la visibilité et l'acceptabilité d'une mobilisation dans l'opinion publique. Elle figure parmi les outils d'opposition qui s'affirment de plus en plus au XIXe siècle au niveau national et de façon autonome (Tilly, 1986). En se déployant dans l'espace public, elle offre la possibilité d'une expression politique aux groupes mobilisés. Son succès dépend également de sa couverture médiatique, qui participe à la mobilisation croissante de nouveaux manifestants. Elle peut donc conditionner la réussite des prochaines actions, selon son plus ou moins bon déroulement, son rapport aux forces de l'ordre, son niveau de radicalité et le nombre de participants présents. Ici, les organisateurs souhaitaient davantage massifier la mobilisation et rester dans un cadre plutôt familial et mesuré, pour attirer de nouveaux sympathisants et pour pouvoir faire venir des soutiens politique de poids.

Des manifestations numériquement faibles : un faux problème de taille

La présence d'élus ou d'organisations environnementales reconnues aux manifestations permet ainsi d'alimenter la visibilité médiatique de la mobilisation contre Bridor, « *parce qu'avant, à Liffré, personne n'en entendait parler. Ce truc-là, il passait comme une lettre à la poste. Donc là, ça [les soutiens politiques] a attiré l'attention de pas mal de gens* »¹²⁷. En effet, ils mettent à disposition leurs ressources en termes de réseaux politiques, aussi bien pour inciter d'autres élus à venir que pour attirer des journalistes ou des militants de leurs partis qui ne seraient potentiellement pas venus sans leur présence.

Les images produites de ces élus portant l'écharpe en manifestation participent de ces

¹²⁶ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

¹²⁷ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

marqueurs forts qui font autorité en démocratie, puisque « la fiction de la représentation [...] donne au mouvement une plus-value démocratique dont les représentants locaux de l'État et les milieux économiques ne peuvent se prévaloir » (Dechézelles, Olive, 2014, p.107). Jusqu'ici renvoyés à une défense d'intérêts particuliers par le maire de Liffré, le président de LCC, le MEDEF ou la CCI, la coalition contestataire se renforce ici par la présence de Daniel Salmon, sénateur EELV d'Ille-et-Vilaine, et de Frédéric Mathieu, député LFI de la 1ère circonscription d'Ille-et-Vilaine. La symbolique de leur présence permet donc, en outre, de compenser la présence numérique relativement faible des manifestants durant les événements de la mobilisation.



Figure 13 : Élus EELV¹²⁸ et LFI¹²⁹ présents lors des manifestations contre Bridor à Liffré
(Source : *Ouest-France*)

Pour dénoncer le projet de Bridor à Liffré, *CoLERE* a effectivement été à l'origine de l'organisation de plusieurs autres événements de ce type. Après une première manifestation sur le site du projet le 27 juin 2021 (80 personnes), sept autres manifestations et marches climats ont été organisées, dont quatre en 2022 et trois en 2023. Une pétition a également été créée et diffusée en ligne et à Liffré par des opposants locaux, tout comme des tracts. L'ensemble de ces actions font partie du répertoire d'action classique des mouvements sociaux pour porter publiquement la dénonciation d'un projet (Dechézelles, 2023, p.82). Ils participent à faire connaître l'existence de la mobilisation, à informer sur le projet contesté et à maintenir le rapport de force avec ceux qui le portent :

¹²⁸ *Ouest-France*, « Usine Bridor : 300 personnes manifestent contre le projet à Liffré », 24 septembre 2022.

¹²⁹ *Ouest-France*, « Mobilisation contre Bridor à Liffré : plus de 500 manifestants défilent ce samedi matin », 5 novembre 2022.

« On a organisé un certain nombre d'événements, dont des manifestations. Il faut savoir qu'à Liffré, il n'y avait pratiquement jamais eu une manifestation. Il y avait eu une manifestation, je crois, pour la réforme des retraites. Mais depuis 70 ans, il n'y en avait eu aucune. Donc nous, on a organisé des manifestations qui ont rassemblé entre 300 et 500 personnes. Donc, à l'échelle d'un village comme Liffré, c'est quand même quelque chose qui a marqué, qui a eu un peu d'écho, et la presse était aussi obligée d'en parler. [...] Donc, on essayait d'être présents dans les événements écologiques, aux manifis climat. On essayait de faire des prises de parole. On essayait d'être à l'origine de manifestations. Quelque part, on a fait des manifestations locales qui ont été des temps forts »¹³⁰.

Parmi les principales, le week-end festif des 4 et 5 juin 2022 semble avoir fait figure de déclencheur de l'élargissement de la mobilisation. Réunissant environ 200 personnes, cette manifestation sur le site de Sevailles 2 a été l'occasion d'une marche climat, d'ateliers pédagogiques et d'un pique-nique¹³¹. Le programme était articulé autour de conférences et de tables rondes avec plusieurs invités, comme Morgan Large, journaliste bretonne qui travaille sur le monde de l'agroalimentaire, ou encore Inès Léraud, dont le film sur les algues vertes a été projeté.

De plus, lors de la manifestation initialement prévue à Liffré le 10 juin 2023, quelques jours après l'annonce de l'abandon du projet, et qui s'est finalement déroulée à Rennes, des concerts étaient au programme de la soirée. En effet, l'organisation de rassemblements festifs (concerts et autres manifestations festives) « appartient de longue date au répertoire des mobilisations environnementales locales » (Schrijen, 2023, p.466), notamment parce qu'ils « permettent de diversifier les destinataires » (Franquemagne, 2010, p.127). Elle participe de la diversité tactique recherchée par les opposants au projet de Bridor, même si elle est en réalité plutôt mesurée. Par la suite, la marche du 24 septembre 2022 a réuni près de 300 personnes devant la mairie de Liffré, dont le sénateur écologiste Daniel Salmon. Celle du 5 novembre 2022 a vu défiler 500 opposants, toujours à Liffré, dont Thierry Burlot, présent pour discuter de la question de l'eau.

¹³⁰ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹³¹ Karin Cheronneix, « Un week-end festif contre le projet d'usine », *Ouest-France*, 1er juin 2022.

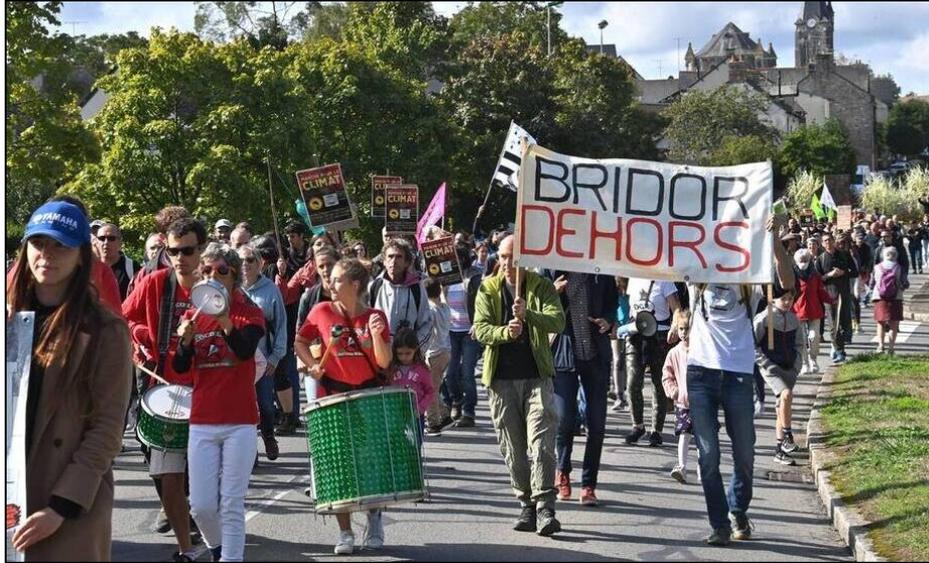


Figure 14 : Manifestation du samedi 24 septembre 2022 à Liffré (Source : *Ouest-France*¹³²)

2) De Liffré à Rennes, se rapprocher des acteurs privés dénoncés

Réception et réactions des actions protestataires par les élus locaux

Or, l'organisation de ces manifestations et la communication des opposants sur ces événements a déplu aux élus locaux comme le maire de Liffré, Guillaume Bégué. Il estime ne pas avoir été assez informé de leur tenue et de leur déroulement. Il s'est également montré très critique à l'encontre des différents élus écologistes, insoumis et socialistes qui se sont rendus sur place sans les contacter directement. Enfin, le contenu des actions mises en place par la coalition contestataire à destination des porteurs de projet a aussi participé à nourrir les crispations avec la coalition de croissance. Ce fut notamment le cas pour le cercueil en carton symbolisant le projet de Bridor (*voir l'image ci-dessous*), qui semble avoir marqué le maire de Liffré :

« C'est très très difficile. Très très difficile. C'est très dur de se faire passer ... moi j'ai eu des caricatures. Ce n'est pas mon métier, maire, hein. Moi je suis chef d'entreprise à côté. Sincèrement, je ne m'attendais pas à ça. Je regarde plus les réseaux sociaux hein, c'est fini... Ils ne s'en sont pas rendu compte. La dernière manifestation, il y avait un cercueil marqué Bridor dessus. Un cercueil marqué Bridor dessus ... Les gens sont fous. Ils ne se rendent pas compte. Et on arrive à des trucs... [...] Moi, j'ai dû montrer mes caricatures à mes gamins, pour leur dire

¹³² *Ouest-France*, « Usine Bridor : 300 personnes manifestent contre le projet à Liffré », 24 septembre 2022.

"si jamais dans la cour d'école, on vous montre ça, ne vous en faites pas, papa il trouve ça rigolo aussi", machin. C'est violent »¹³³.



Figure 15 : Cercueil en carton confectionné par les opposants, en symbole du projet
(Source : *Le Parisien*¹³⁴)

Dès lors, au-delà des prises de parole publiques de la part des élus locaux, ces derniers ont réfléchi à l'organisation de contre-manifestations ou au moins de contre-actions pour gagner la bataille médiatique. Par exemple, une conférence de presse a été organisée avec 16 élus du territoire le lundi 7 mars 2022, soit la veille de l'annonce de la démission de Philippe Rocher, pour réaffirmer leur soutien au projet. Parmi eux, on retrouve notamment les maires des neuf communes de Liffré-Cormier, ainsi que Françoise Gatel, sénatrice de l'Union des démocrates indépendants (UDI), André Cocq, président du Pays de Rennes, Stéphane Perrin, vice-président au Conseil régional, Teddy Régnier, président du syndicat Eau des Portes de Bretagne, ou encore Jean-Michel Le Guennec, conseiller département. La majorité d'entre eux étaient drapés de leur écharpe tricolore. D'autres soutiens, absents ce jour-là, ont également été cités dans la presse : les sénateurs des Républicains et du PS Dominique de Legge et Sylvie Robert, la députée LREM Laurence Maillard-Méhaignerie, le président de la CCI Ille-et-Vilaine Jean-Philippe Crocq.

¹³³ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

¹³⁴ Solenne Durox, « Bretagne : jugé trop gourmand en eau, le projet d'usine Bridor crée des remous », *Le Parisien*, 24 septembre 2022.



Figure 16 : Élus locaux et soutiens au projet, conférence de presse du 7 mars 2022
(Source : *Ouest-France*¹³⁵)

Néanmoins, au regard de la sensibilité de cette controverse environnementale, des acteurs engagés et du risque d'accentuation des tensions, ils n'ont finalement pas exploré cette voie. Dès lors, ils ont laissé la coalition contestataire exploiter toute la place médiatique destinée à des événements plus spectaculaires, comme des manifestations de rue. Ces dernières, qui se déroulaient initialement à Liffré, se sont par ailleurs pour certaines déplacées à Rennes, en face du siège du groupe Le Duff.

« Donc, en fait, c'est pour ça qu'ils ont un peu gagné la communication média, qui adore ça. [...] On n'a jamais osé, nous, faire une contre-manifestation parce qu'on s'est dit « comment ça va être pris ? ». On ne voulait pas mettre l'huile sur le feu. On s'est dit "on va bien réussir à un moment à travailler sereinement avec eux", c'était peut-être une erreur et de la naïveté. Donc on n'a jamais fait de contre-manifestation »¹³⁶.

Le déplacement de la contestation vers la métropole rennaise

Si ces manifestations ont été les principaux événements qui ont réuni le plus de personnes, elles ont surtout été l'occasion de susciter la réaction des porteurs de projet. Le 7 novembre 2022, Louis Le Duff s'exprimait pour l'une des rares fois dans la presse et

¹³⁵ Karin Cheronex, « Près de Rennes. Les élus montent au créneau pour défendre l'arrivée d'une usine Bridor à Liffré », *Ouest-France*, 7 mars 2022.

¹³⁶ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

s'agaçait de la présence d'élus locaux ainsi que de la temporalité induite par les recours. Cette mise sous pression du patron breton, accompagné de l'annonce d'autres investissements à l'étranger pour compenser l'attente, a poussé Loïg Chesnais-Girard à réaffirmer son soutien au projet le même jour. En revanche, la mobilisation a connu une baisse progressive du nombre de manifestants dans les événements suivants, les 12 novembre 2022 (120 personnes), 25 février 2023 (50 personnes) et 22 avril 2023 (70 personnes). Certes, « une manifestation numériquement importante peut donner une idée de la popularité d'une lutte » (Schrijen, 2023, p.553) et ainsi impacter plus facilement un projet. Cependant, d'autres facteurs doivent également être pris en compte, comme le lieu de l'événement. Selon Pascal Branchu, président de *La Nature en ville*, le fait d'avoir déplacé le lieu d'action de Liffré à Rennes, devant le siège du groupe Le Duff, a permis d'attirer davantage l'attention sur la mobilisation.

« On était pas assez en fait. Mais c'est pas grave, comme c'est à Rennes, tous les médias sont là. En fait, les marches étaient beaucoup plus efficaces à Rennes qu'à Liffré. Tu vois ce que je veux dire ? Mais à Liffré, il y avait quand même l'AFP, il y avait FR3. Mais là, devant Le Duff, ça cartonnait quoi »¹³⁷.



Figure 17 : Manifestation du 22 avril 2023 devant le siège du groupe Le Duff à Rennes
(Source : *Ouest-France*¹³⁸)

¹³⁷ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

¹³⁸ Karin Cherloneix, « "On tiendra jusqu'à l'abandon du projet" : nouvelle manifestation à Rennes », *Ouest-France*, 22 avril 2023.

D'autres types d'actions ont également été menées pour dénoncer l'entreprise Bridor. C'est le cas de la « rando découverte » qui a réuni une cinquantaine de personnes le 25 février 2023, à l'initiative de *La Nature en ville*, *CoLERE*, *Vitré Tuvalu* et *Agis-ta-Terre*, autour de l'actuelle usine Bridor à Servon-sur-Vilaine. Aux côtés du collectif « Stop PAPB2 » animé par les élus d'opposition Damien Gentilleau et Thierry Panaget à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, l'objectif de cette manifestation était de « fédérer plus largement les oppositions aux extensions de zones industrielles dans le secteur rennais »¹³⁹.

Enfin, la manifestation du 10 juin 2023 à Rennes attendait près de 1 000 personnes pour continuer le combat, selon ses organisateurs¹⁴⁰. Surtout, elle devait être l'occasion d'une marche vers le site de Sevailles 2 à Liffré en compagnie de deux figures de la NUPES, avec Marine Tondelier (secrétaire nationale des écologistes) et Manon Aubry (députée européenne LFI). De nombreux stands et tables rondes étaient prévus, à la manière du week-end de juin 2022. Finalement, cet événement n'a vu que 150 personnes et la présence de l'élue régionale écologiste Claire Desmares le jour même. En effet, organisé plus d'une semaine après l'annonce de l'abandon (30 mai 2023), cette journée de mobilisation a été maintenue afin de « célébrer le retrait du projet »¹⁴¹ par Louis Le Duff. L'objectif premier était ainsi de s'assurer que la décision était irréversible, mais également de maintenir les thèmes de la mobilisation dans le débat public. Pour cela, d'autres moyens avaient été mis en place tout au long de la période de contestation pour permettre la continuité de la lutte contre Bridor de façon permanente.

Les marqueurs spatiaux d'opposition : exister en dehors des manifestations

En effet, les mouvements sociaux, en cherchant à gagner en visibilité, performant dans l'espace public. Mieux, les manifestations de leur contestation peuvent déborder dans le temps et l'espace restreint d'une action particulière. Par l'inscription matérielle de la lutte dans la ville, grâce à des graffitis, collages et autocollants, une mobilisation sociale fait

¹³⁹ Glen Recourt, « Bridor. Les opposants à l'usine de Liffré venus à Servon-sur-Vilaine voir le "monstre" de près », *Ouest-France*, 25 février 2023.

¹⁴⁰ Hugo Coëff, « Pour ses opposants le projet d'usine n'était pas rentable pour Bridor à Liffré », *Ouest-France*, 10 juin 2023.

¹⁴¹ CoLERE, Communiqué de presse, « Conclusions de CoLERE sur le retrait du projet Bridor-Liffré par Louis Le Duff et bilan de la manifestation du 10 juin 2023 », 19 juillet 2023.

durer son action au-delà du temps de l'événement. Si la violence politique peut émerger dans les « cortèges de tête », durant les manifestations contre la réforme des retraites ou durant les Gilets jaunes par exemple, les traces laissées sur leur passage permettent « aux messages politiques portés de demeurer » (Chevrier, 2020, p.70). En réalité, ces pratiques sont récurrentes des mouvements sociaux en temps de crise politique, comme le montrent certains travaux historiques sur le sujet (Barrows, 2016). Cependant, la violence politique ne semble pas caractéristique des récentes mobilisations environnementales localisées, en dehors des opérations de « sabotage » des *Soulèvements de la Terre*¹⁴².

Pour autant, les mobilisations environnementales, « dans la continuité d'une démarche de territorialisation des luttes, intègrent à leur répertoire des "opérations de spatialisation" » (Schrijen, 2023, p.453-454), qui se rapportent à un « ensemble d'activités militantes visant à inscrire, physiquement et symboliquement, une mobilisation dans un espace donné » (Dechézelles, Olive, 2019, p.21). La coalition contestataire opposée au projet de Bridor s'est inscrite dans la lignée de ces luttes locales qui usent de « marqueurs territoriaux physiquement inscrits dans l'espace » (Cadoret, 2017, p.13), comme des graffitis ou des affiches, pour maintenir leur combat en dehors des actions spécifiques. Ici, moins pour défendre le territoire d'implantation de l'usine que pour montrer son hostilité au porteur de projet, les opposants ont notamment investi l'espace rennais, en plus de Liffré, afin de maintenir le rapport de force dans le temps long. Plusieurs affiches ont été réalisées pour annoncer les dates de manifestation ou dénoncer les impacts qu'aurait l'usine Bridor à Liffré. Celle du week-end de mobilisation du 4 et 5 juin a notamment suscité une réaction de Loïg Chesnais-Girard dans la presse :

« Je suis choqué de voir les ouvriers attaqués sans cesse comme étant à la base de nos problèmes. Ces cheminées et fumées associées à Bridor sont une insulte aux ouvriers et salariés des usines de cette entreprise qui fait vivre des milliers de familles bretonnes »¹⁴³.

¹⁴² Gaspard d'Allens, Les Soulèvements de la Terre le vent nouveau de la lutte écolo », *Reporterre*, 11 novembre 2023.

¹⁴³ Tanguy Homery, « Usine Bridor à Liffré : ce week-end de mobilisation qui agace le président de la région Bretagne », *Ouest-France*, 22 mai 2022.



Figure 18 : Affiches d'annonce des manifestations du 4-5 juin 2022¹⁴⁴ et du 10 juin 2023¹⁴⁵



Figure 19 : Affiche annonçant un week-end de manifestation placardée à Rennes (Source : *Ouest-France*¹⁴⁶)

En outre, et à la manière de ce qui avait été fait pour la lutte contre l'aéroport de NDDL, les opposants ont réalisé un autocollant pour marquer la contestation contre le projet de Bridor dans l'espace public. S'il n'a pas rencontré le même succès que celui qui

¹⁴⁴ Site internet de *Info Libertaire*, « Bridor-Liffré : réunion rennaise de préparation à Îlot U », 20 mai 2022. URL : <https://www.infolibertaire.net/bridor-liffre-reunion-rennais-de-preparation-a-ilot-u/>

¹⁴⁵ Site internet de *CoLERE*, « Journée de soulèvement contre Bridor », 26 mai 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/05/26/journee-de-soulevement-contre-bridor/>

¹⁴⁶ Yann-Armel Huet, Vincent Jarnigon, « Usine Bridor à Liffré. La manifestation prévue ce week-end est "illégale" selon les élus », *Ouest-France*, 1er juin 2022.

l'a inspiré¹⁴⁷ en raison de l'ampleur moindre de cette lutte, ce dernier est tout de même visible dans certains lieux publics à Rennes ou Liffré. Il a accompagné chaque manifestation, sur des pancartes ou des t-shirts d'opposants également créés à l'effigie du collectif local. Il témoigne bien de la stratégie d'occupation permanente de l'espace public par les opposants, qui leur permet de toucher des publics différents selon les endroits ciblés. Selon Pascal Branchu, il contribue à l'effet d'usure recherché vis-à-vis des porteurs de projet et des élus, via une lutte diffuse et menée sur le long cours :

« Et je pense que tu vois, tous ces petits trucs-là, c'est des petites batailles gagnées en fait. C'est important tout ça parce que dans les réunions ils en parlaient, parce qu'il y avait des articles. Fin on était partout, un peu comme Notre-Dame-des-Landes. D'ailleurs, nous on est un peu les bébés de Notre-Dame-des-Landes. L'autocollant qu'on a fait, on s'est inspiré du leurs. On se revendique de cette lutte-là. Moi j'y étais à Notre-Dame-des-Landes, donc j'ai bien vu comment ça a fonctionné »¹⁴⁸.



Figure 20 : Autocollants des opposants à l'usine Bridor¹⁴⁹ et à l'aéroport de NDDL¹⁵⁰

Par ailleurs, dans la nuit du vendredi 20 janvier au samedi 21 janvier 2023, la devanture du siège du groupe Le Duff, à Rennes a été visée par des tags : « Stop Bridor Liffré "on commence à perdre patience" »¹⁵¹. Ces mots faisaient écho à la sortie médiatique

¹⁴⁷ Marion Dubois, « Notre-Dame-des-Landes. Deux autocollants qui laisseront des traces », *Ouest-France*, 14 janvier 2018.

¹⁴⁸ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

¹⁴⁹ *Ouest-France*, « Les opposants à l'usine Bridor manifestent à nouveau, devant le siège du groupe Le Duff à Rennes », 12 novembre 2022.

¹⁵⁰ Site internet de la *Confédération paysanne*, « NDDL : Y'a t'il un pilote dans l'avion à Bruxelles », 25 novembre 2013. URL : <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=2111&PHPSESSID=a1499b6e13e>.

¹⁵¹ Philippe Créhange, « Usine Bridor contestée : Le Duff porte plainte après avoir été visé par des tags », *Le*

de Louis Le Duff, le 7 novembre 2022, qui avait indiqué perdre patience et ne pas pouvoir encore attendre dix ans pour que son projet aboutisse. Ce dernier a porté plainte face à cette action, rapidement revendiquée en ligne¹⁵² : « *Ce qui s'est passé, c'est que très vite, qu'ils ont eu des tags sur leur bâtiment et ça, ils n'ont pas aimé du tout. On était dans l'amplification de la démarche de destruction de leur image qui était pour eux très complexe à porter* »¹⁵³.



Figure 21 : Photo du tag sur le siège du groupe Le Duff à Rennes (Source : *Le Télégramme*¹⁵⁴)

Comme pour les manifestations organisées devant son siège à Rennes, l'atteinte physique de ses locaux semble avoir largement déplu au propriétaire du groupe. Si elle n'est pas revendiquée par les organisations de la coalition contestataire, elle marque une rupture spatiale avec les précédentes actions organisées à Liffré ou éloignées du siège de Bridor : « *Je pense qu'aller devant chez Le Duff, c'est mettre Le Duff devant ses responsabilités, voir que la contestation est en capacité de se déplacer* »¹⁵⁵. C'est justement l'effet que ce tag a pu avoir sur la personne ciblée, un rapprochement physique

Télégramme, 24 janvier 2023.

¹⁵² Site internet de *Info Libertaire*, « Usine Bridor à Liffré, nous commençons à perdre patience », 22 janvier 2023. URL : <https://www.infolibertaire.net/usine-bridor-a-liffre-nous-commencons-a-perdre-patience/>

¹⁵³ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

¹⁵⁴ Philippe Créhange, « Usine Bridor contestée : Le Duff porte plainte après avoir été visé par des tags », *Le Télégramme*, 24 janvier 2023.

¹⁵⁵ Entretien n°18, réalisé auprès du sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine, le 25 mars 2024.

de la contestation jusque-là assez abstraite. Malgré tout, même à distance du siège du groupe Le Duff, différentes menaces d'intensification de la violence politique planaient sur le site d'implantation à Liffré. Elles montrent bien le risque de durcissement du rapport de force instauré par les opposants et semblent pouvoir produire des effets dissuasifs, même en étant intangibles.

De la « Zone à Défendre » (ZAD) au sabotage, des menaces planant sur le projet

Déjà, dès octobre 2020 et une réunion d'information sur un potentiel projet, plusieurs opposants s'étaient rendus présents pour manifester leur mécontentement, dont des « jeunes » d'*Extinction Rebellion* notamment. À l'issue de cette réunion, certains d'entre eux ont agité la menace d'installation d'une ZAD à Sevailles 2, comme celle qui avait existé contre le projet d'aéroport de NDDL par exemple : « S'il faut une Zad pour éviter Bridor, il y en aura une »¹⁵⁶. S'il n'a plus été question publiquement de cette possibilité par la suite, encore en 2022 « les menaces de création d'une zone à défendre (ZAD) sur le site de Liffré l'inquiètent [Louis Le Duff] vraiment »¹⁵⁷. Au même titre que les tags sur la devanture du siège du groupe Le Duff, elle semble avoir contribué à installer un climat d'insécurité pour Bridor selon le directeur de la communication de l'entreprise :

« Quand vous suivez la procédure juridique, elle est longue. Les autorisations sont là. Le tribunal rejette des recours. Enfin, voilà les choses. Mais c'est juste qu'il y a un moment où vous ne pouvez plus attendre pour attendre. Et puis, il en va de la sécurité de nos collaborateurs aussi. Il y a un moment, si vous voulez, où on ne peut pas prendre le risque qu'il y ait des débordements parce qu'on a quelques personnes qui peuvent ne pas être contrôlables, qui s'amusent à taguer les sites ou à faire ce genre de choses. [...] Les manifestations se sont passées dans le calme, mais vous n'êtes jamais à l'abri en France de mouvements qui grossissent. Par ailleurs, il en va de la sécurité des collaborateurs. Il en va aussi du besoin de travailler avec sérénité. Il y a un moment où il faut travailler avec sérénité »¹⁵⁸.

¹⁵⁶ Karin Cheronex, « Près de Rennes, la contestation monte sur le projet d'usine Bridor à Liffré », *Ouest-France*, 2 octobre 2020.

¹⁵⁷ Samuel Nohra, « Usine Bridor à Liffré : "Je ne vais pas encore attendre dix ans", tonne Louis Le Duff », *Ouest-France*, 7 novembre 2022.

¹⁵⁸ Entretien n°19, réalisé auprès du directeur de cabinet de Louis Le Duff et directeur de la communication de Bridor, le 11 avril 2024.

Ces craintes rejoignent donc celles évoquées précédemment et liées à une hypothétique radicalisation des moyens d’actions des opposants, au sein de la coalition contestataire avec le comité rennais des *Soulèvements de la Terre* ou même à travers d’autres militants venus de l’extérieur. À la manière des actions de « désarmement »¹⁵⁹ prônées par ce mouvement, des risques de complications du chantier ont pu être anticipés par les porteurs du projet, étant donné la forte présence locale des opposants : « *je pense que c'est vraiment l'usure et le fait de voir que ça ne lâchait pas, et qu'on était présent sur site, en fait. Même s'il y avait eu des travaux de démarrés ou des arbres arrachés, on était là, on le savait* »¹⁶⁰. Pour Daniel Salmon, l’installation de ce contexte hostile par la coalition contestataire, aussi bien à Liffré qu’à Rennes, a donc participé à nourrir l’appréhension et l’inquiétude de l’entreprise quant à l’idée de poursuivre ce projet :

*« Bon, on savait que c'était quand même bien plombé. On sentait bien que ça allait être très, très difficile de passer outre. Et puis, la mobilisation était forte. Je pense qu'il y avait la peur d'une espèce de ZAD, d'envahissement, peut-être de problèmes sur le chantier, même si nous, on appelle, en tant qu'écolo, à la désobéissance civile, pacifiste, non-violente. Mais je pense qu'il y avait toutes ces choses-là qui laissaient augurer un chantier très difficile. Donc, ceci explique sans doute, à un moment, le recul et puis le jet d'éponge. En disant, "si je m'engage là-dedans, ça va être délétère". Et ça pouvait nuire aussi, par contrecoup, à l'image de Le Duff. Donc, ça [l'abandon] a été une demi-surprise, on va dire »*¹⁶¹.

L’ensemble de ces actions initiées par les opposants témoignent bien de la stratégie d’occupation de l’espace et de l’actualité. Elles ont sans aucun doute participé à la lassitude perceptible chez Bridor au fil des mois, une lassitude à l’origine de l’abandon du projet et largement imputable à la poursuite de la mobilisation en justice. Si la question de l’efficacité de l’utilisation du droit se pose concernant les mobilisations environnementales locales, il s’agit d’un élément de bascule de l’échec de Bridor à Liffré.

¹⁵⁹ Laury-Anne Cholez, « Devant le Conseil d’État, les Soulèvements de la Terre défendent le désarmement », *Reporterre*, 16 août 2023.

¹⁶⁰ Entretien n°13, réalisé auprès d’un membre de la *Confédération paysanne* 35, le 16 février 2024.

¹⁶¹ Entretien n°18, réalisé auprès du sénateur écologiste d’Ille-et-Vilaine, le 25 mars 2024.

3) Les recours en justice ou le recours au temps long

Le droit et les mobilisations localisées : des résultats contrastés

Les recours en justice déposés par les opposants contre le projet de Bridor ont été décisifs dans l'abandon de l'usine à Liffré. C'est d'ailleurs la raison principale évoquée par l'entreprise au moment d'annoncer publiquement sa décision. L'utilisation du droit comme une « arme » (Israël, 2020) dans les mouvements sociaux divise néanmoins les acteurs contestataires sur plusieurs points. D'abord, elle nécessite un certain nombre de ressources, notamment financières, culturelles et sociales. Pour répondre à la technicité du travail juridique nécessaire à la mobilisation du droit, et dans une forme classique de division du travail militant et de spécialisation des tâches (Willemez, 2020), certaines des organisations contestataires doivent donc compter sur un militant ou un juriste compétent en la matière. Ensuite, l'efficacité du droit comme outil de contestation interroge. Il est perçu comme un moyen de dernier recours utilisé lorsque les autres ont échoué (Denis, 2003; Giraud, 2017). Dans leur enquête sur une vingtaine de projets locaux contestés, Doug McAdam et Hilary Boudet montrent bien que le recours au droit n'a été que minoritaire, avec « un total de seulement vingt-sept manifestations et trois actions en justice » (McAdam, Boudet, 2012, p.60).

Pourtant, on observe un intérêt croissant pour les outils juridiques dans les mobilisations environnementales locales¹⁶², et notre étude en est une illustration. En effet, dans notre base de données évoquée plus tôt (*voir Chapitre 1*), qui recense 304 projets contestés en Bretagne entre 2010 et 2023, il semble que les acteurs contestataires ont davantage eu recours aux outils juridiques que ce qu'évoquent Doug McAdam et Hilary Boudet (2012) aux États-Unis. Près de 149 projets (49%) ont effectivement porté la mobilisation en justice tandis que les 155 autres (51%) n'ont pas fait l'objet de recours. Au sein des 149 projets qui ont été contestés devant les tribunaux, 115 ont été menés à leur terme tandis que 31 sont en cours et que 3 d'entre eux ont été retirés auprès du tribunal administratif par des opposants, en raison d'un retrait du projet avant la tenue du procès.

¹⁶² Justine Guitton-Boussion, « Les luttes écologiques affûtent leurs armes judiciaires », *Reporterre*, 9 août 2023.

La proportion de recours en justice observée dans nos données est largement plus importante que celle mise en lumière dans la littérature (McAdam, Boudet, 2012). Cependant, les résultats contrastés de ces recours rejoignent dans l'ensemble ce qu'ont montré les travaux en sociologie des mobilisations sur l'efficacité relative de cet outil. Parmi eux, seuls 52 d'entre eux ont donné lieu à une victoire des opposants contre 63 défaites. Si l'on regarde plus en détail, on remarque notamment que les juridictions de première instance et de dernière instance sont moins favorables aux militants écologistes, avec 30 défaites et 23 victoires devant le tribunal administratif, et 20 défaites et 10 victoires devant le Conseil d'État. En revanche, la Cour administrative d'appel semble offrir un meilleur bilan, avec 12 défaites contre 18 victoires. C'est d'ailleurs une donnée bien identifiée chez les organisations expérimentées juridiquement et entourées de juristes, comme *La Nature en ville* :

« Ah non, non, moi, ça m'a pas surpris [l'abandon], parce qu'en fait, on avait vraiment planté le truc quoi. C'est-à-dire que les arguments qu'on a déposés en justice, tout ça... Bon, on a été retoqués au TA parce que c'est un tribunal administratif sur une collectivité administrative qui fait une demande, quoi. Et la question du fond, en général, elle se traite plutôt en cours d'appel qui vérifie pleins de trucs. Bon, après, on verra bien »¹⁶³.

Dans le cas de Bridor, qui nous intéresse ici, l'entreprise a été confrontée à 4 recours en justice déposés par les opposants. Pourtant, ils n'étaient pas suspensifs et n'empêchaient légalement pas le projet d'avancer. En réalité, malgré les autorisations administratives reçues par l'entreprise, les porteurs de projet prennent rarement le risque d'être finalement condamnés rétroactivement.

L'arme du droit, un droit au blocage stratégique du projet

Notre enquête montre que l'utilisation des recours par la coalition contestataire et la longueur des procédures judiciaires visaient surtout à gagner du temps et à créer de l'insécurité juridique pour la coalition de croissance. Si Michael McCann (2006) met bien en lumière le pouvoir symbolique du droit, qui peut créer des précédents grâce à la

¹⁶³ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

production de jurisprudences nouvelles et transformer le cadre juridique en vigueur, la longueur des procédures constitue un des effets majeurs de l'utilisation du droit dans une mobilisation environnementale locale. Dans l'un des trois cas étudiés, Damien Schrijen montre effectivement que « l'impact du droit comme arme d'une guerre d'usure n'est cependant pas nul. Il crée une insécurité juridique pour les industriels, et retarde parfois significativement les projets » (Schrijen, 2023, p.434).

En effet, 4 recours ont été déposés devant les tribunaux administratifs par plusieurs organisations de la coalition contestataire. Le premier, en novembre 2021, est à l'initiative de *La Nature en ville* et de deux riverains. Il visait la délibération du conseil municipal de Liffré ayant modifié le PLU pour urbaniser Sevailles 2. Dès cette période, *CoLERE* ne cachait pas son intention de déposer plusieurs recours : « Nous comptons entamer des actions en justice pour contrer l'avancée de ce projet. À cette intention, nous avons besoin d'un soutien financier et avons ouvert un appel aux dons »¹⁶⁴. Dans une décision rendue publique le 12 janvier 2023, le tribunal a rejeté cette requête. Loin d'être surprenante, cette décision rejoint les conclusions tirées par les auteurs spécialisés sur la question qui montrent bien que, « si le droit encadre la contestation politique, la limitant *de facto*, il a aussi tendance à entériner les rapports de force existant dans la société (Israël, 2020, p.30). En effet, selon Éric Agrikoliansky, « le droit et le judiciaire restent relativement hermétiques aux usages profanes, surtout lorsqu'ils visent à contester l'ordre social » (Agrikoliansky, 2010, p.225).

Par la suite, deux autres recours non suspensifs ont été déposés. Par *La Nature en ville*, à nouveau, le 12 septembre 2022, à l'encontre du permis de construire, et par *Eau et Rivières de Bretagne*, *Bretagne vivante* et la *Confédération paysanne*, le 5 novembre 2022, contre l'autorisation environnementale accordée par le préfet. Ces associations sont familières de ce type d'action en justice, dans un rôle de « para-administration » que Pierre Lascoumes associe à leur « travail majeur de proposition pour l'action publique, de suivi de l'application des lois et de dénonciation de ses violations » (Lascoumes, 1994, p.194). D'après Frédéric Paul, l'accumulation de leurs ressources juridiques, financières et de leur

¹⁶⁴ Karin Cheronneix, « Des habitants réclament un référendum sur Bridor », *Ouest-France*, 30 novembre 2021.

expertise technique ont permis de contester plusieurs points clés du projet.

« Déjà, c'est pas très démocratique le coût des procès parce qu'il faut avoir de l'argent pour payer. Il faut aussi avoir un peu d'expérience, et donc à cet égard-là, La Nature en ville nous a énormément épaulés. Et on doit un grand merci à Pascal à plusieurs égards. Le premier c'est qu'il nous a fait bénéficier de cette expérience qu'il avait. Ensuite, il travaillait avec un juriste donc on avait, via son juriste, finalement un décodage de la problématique judiciaire et on avait quelqu'un pour ester en justice. Donc ça, c'était important »¹⁶⁵.

Face aux recours non suspensifs déposés par les opposants, il existe donc un risque de commencer les travaux et de devoir finalement revenir en arrière, en détruisant tout ou partie de ce qui a été construit. Il s'agit bien là d'une approche plus tactique de l'usage du droit, clairement identifiée comme telle chez les acteurs qui soutiennent le projet de Bridor : *« On est dans un État de droit, et heureusement. Donc, les recours juridiques existent. S'ils existent, ils sont faits pour être épuisés. Maintenant, bien évidemment que c'est stratégique. Personne ne peut dire le contraire »¹⁶⁶*. Cette dimension stratégique des recours en justice est revendiquée ainsi par la coalition contestataire et perçue comme telle au sein de la coalition de croissance, chez le maire de Liffré par exemple :

« Ils peuvent faire appel, contre-appel, Cour de cassation, Cour européenne, enfin... Donc, en fait, il dit "on n'a pas de visibilité". Et on leur avait dit. Mais en fait, c'est pas tangible tant qu'ils ne sont pas devant, parce que c'est des choses auxquelles ils ne sont pas habitués. Nous, on est un peu plus habitués, parce qu'en fait on avait déjà des recours sur des permis, donc on sait que c'est long. Mais là, quand on se voyait en disant "ben, vous n'avez pas de retour du tribunal, mais qu'est-ce qu'ils font ?". Ben non, mais c'est probablement... 12, 18 mois. Puis quand on avait une date, "ah, non, mais attendez, on a oublié de mettre un S dans le mémoire, on vous le renvoie". Et bim, on reprend encore... Parce que le but, c'est pas de gagner, parce qu'ils ont peu de chances de gagner, c'est de faire arrêter l'industriel. Et donc là, à un moment, il a dit, "moi, je ne peux pas" »¹⁶⁷.

Dans le cadre de ce type de mouvement social en particulier, le recours aux tribunaux représente donc une opportunité supplémentaire pour faire traîner la mobilisation en longueur. Cette perturbation de la temporalité du projet, ici avec les

¹⁶⁵ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de CoLERE, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹⁶⁶ Entretien n°16, réalisé auprès du délégué général du MEDEF Ille-et-Vilaine, le 15 mars 2024.

¹⁶⁷ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

recours déposés en justice, s'inscrit plus globalement dans les freins réglementaires dénoncés par la coalition de croissance et que nous aborderons plus tard (voir Chapitre 6). Plus spécifiquement, contre Bridor, l'usage du droit a permis à la mobilisation d'achever l'impatience déjà bien installée chez Le Duff et de conduire à l'abandon du projet. Cette stratégie d'usure est parfaitement décrite par un membre de la *Confédération paysanne* :

« La stratégie, ça a été d'essayer d'en déposer un maximum. Donc, plutôt que de tous se mettre en commun pour déposer un recours, chaque organisation qui pouvait le faire et qui voulait le faire lançait des recours en justice. [...] Et le but, c'était d'imposer pour leur montrer que, déjà, on connaissait notre sujet et qu'on était en capacité de réagir au niveau juridique. Et puis que ça allait faire perdre du temps. C'est-à-dire qu'il y avait aussi l'idée de leur faire perdre un maximum de temps parce que, du coup, ça les met dans une insécurité de "mince, est-ce que ça va vraiment se faire ?". Et plus le temps passe, plus ils ne gagnent pas d'argent ou plus ils en perdent. Et du coup, il y a un moment où ils lâchent. C'était l'objectif et ça a marché, c'était qu'ils se disent que le bénéfice-risque n'était pas en leur faveur, donc on arrête. C'était ça la logique »¹⁶⁸.

Ainsi, il s'agit bien d'« un outil pragmatique à disposition des opposants » (Schrijen, 2023, p.439) et perçu comme tel pour la plupart d'entre eux. Certes, les associations environnementalistes comme *Eau et Rivières de Bretagne* ou *Bretagne vivante* revendiquent dans leur discours « une moyenne de taux de réussite de 85% »¹⁶⁹ sur des recours portés contre d'autres projets contestés. Il faut néanmoins relativiser l'impact de ces victoires qui, aussi réelles soient-elles, ne concernent généralement que des aspects techniques précis. Dans leur rôle de para-administration, on peut supposer qu'elles sont en capacité de faire respecter ponctuellement la législation environnementale. Toutefois, elles permettent rarement de bloquer des grands projets industriels ou d'aménagement.

En effet, la plupart des acteurs contestataires interrogés fondent en réalité peu d'espoir dans l'issue de ces recours. Ils mettent plutôt en avant le pouvoir de blocage du droit, malgré les feux verts administratifs obtenus. C'est ce que confirment en partie les résultats des travaux étasuniens, qui mettent en avant « l'importance potentielle des retards créés par les efforts de l'opposition » (McAdam, Boudet, 2012, p.113). La nouvelle

¹⁶⁸ Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne* 35, le 16 février 2024.

¹⁶⁹ Entretien n°3, réalisé auprès d'une salariée d'*Eau et Rivières de Bretagne*, le 21 décembre 2023.

temporalité induite par les recours en justice constitue d'ailleurs la motivation principale et officielle de la décision d'abandonner le projet pour Le Duff :

« Nous ne pouvons pas rester dans l'incertitude. Nous avons commencé à étudier ce projet d'usine Bridor à Liffré en 2017 et nous sommes aujourd'hui en 2022. Nous espérions ouvrir en 2021. Mais avec les droits de recours de deux ans minimum des opposants, ça nous amène au minimum en 2025. Et en espérant qu'ils ne fassent pas appel. Il faut ensuite compter deux années de construction »¹⁷⁰.

Malgré cette efficacité relative des recours en justice, et au-delà de l'insécurité temporelle qu'ils créent, la simple perspective de cette dernière peut permettre de mieux justifier l'abandon d'un projet qui est déjà enlisé pour de nombreuses autres raisons évoquées plus tôt (*voir Chapitre 2*).

L'opportunité d'une nouvelle temporalité : un abandon légitimé

En effet, le projet d'usine Bridor à Liffré semblait important pour le développement de l'entreprise et pour l'économie locale de Liffré-Cormier. Selon les porteurs de projet, l'abandon est donc la conséquence de la mobilisation de militants et d'élus, conjuguée à une « lourdeur administrative » française qui empêcherait la bonne réalisation de ces projets. Si les recours ont joué un rôle crucial dans la décision de Louis Le Duff d'abandonner, en raison de l'incompatibilité temporelle de la justice et du marché économique, ils peuvent également être analysés comme une porte de sortie honorable pour l'entreprise.

En effet, la chercheuse en architecture, Tiphaine Abenia, opère une distinction claire et nette entre l'abandon et l'échec. Si l'échec signe un point d'arrêt conclusif et définitif au projet de façon non planifiée et imposée aux acteurs, l'abandon se caractérise au contraire par une construction progressive et graduelle, comme le résultat de choix intentionnels « influencés par un contexte et aiguillés par des intérêts » (Abenia, 2021, p.4). Il semble donc difficile d'établir une date unique à une décision d'abandon, car celui-ci traduit souvent l'accumulation d'événements, de causes internes ou externes et de décisions

¹⁷⁰ Samuel Nohra, « Usine Bridor à Liffré : "Je ne vais pas encore attendre dix ans", tonne Louis Le Duff », *Ouest-France*, 7 novembre 2022.

expliquant l'arrêt du projet.

En l'espèce, la justification de l'abandon presque uniquement par l'existence des recours en justice, comme cela a été le cas à partir du 30 mai 2023, permet de mettre fin plus légitimement à un projet enlisé. Celui-ci était décrié par les opposants comme n'étant pas viable à long terme et, selon les soutiens du projet, comme devenant un poids trop important dans le développement de l'entreprise. Pour cette raison, Bridor avait déjà réalisé plusieurs investissements à l'étranger en 2022 (*voir Chapitre 2*). Cette dimension, n'explique pas l'abandon d'un projet qui semblait réellement souhaité par les acteurs politiques et économiques. En revanche, elle permet de comprendre la stratégie de contournement de l'échec qui pouvait viser à préserver l'image de marque de l'entreprise. En rejetant l'origine de cet abandon sur la contestation systématique, voire illégitime des opposants, ainsi que sur l'échec politique des élus locaux, Bridor parvient ainsi à sortir d'un état de stagnation qui ne faisait plus de doute pour le porte-parole de *CoLERE* :

« Et puis au bout du bout, je pense que quand il a vu que ça traînait trop, peut-être qu'il s'est dit "c'est une aubaine parce que finalement pour se dépêtrer de tout ça", bon ben voilà. Alors que s'il s'était engagé publiquement pour faire ceci ou cela, c'est plus difficile ensuite d'aller expliquer aux habitants "ben non mais finalement je pars". Alors que là, il est resté dans une position très extérieure où il s'est contenté de faire de la communication dimensionnée que fait son groupe sur ses produits, sur l'emploi. Et par contre, il a râlé sur le fait que les élus sont pas maîtres chez eux quoi, quelque part, c'est ce qui leur a fait sentir. Mais je pense qu'à la fin, ça l'a arrangé, parce que je pense qu'il y a un moment donné où ses services financiers ou ses analystes ont dû lui dire "là on va commencer à perdre de l'argent", et puis il a dû se dire "si c'est comme ça après tout ciao les gars" »¹⁷¹.

Malgré l'efficacité relative des recours en justice pour les opposants à des grands projets, l'abandon unilatéral par l'entreprise lui permet tout de même de se prémunir d'une éventuelle issue négative en cas de condamnation. Pour Philippe Rocher, les répercussions d'une telle défaite devant les tribunaux seraient trop importantes pour l'image de marque de l'entreprise et de Louis Le Duff.

« Eau et Rivières de Bretagne, c'est leur résultat, ils ont entre 90 et 95% des

¹⁷¹ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

recours qu'ils gagnent. Et ça les gens le savent, et quand je dis les gens, c'est la préfecture, ... même si les préfets y passent régulièrement, et des mecs qui bossent pour Bridor. Les avocats le savent aussi. Donc vaut mieux dire "on lâche l'affaire" plutôt que de se prendre une cartouche au tribunal, avec en plus de ça la médiatisation qu'il y aurait eu derrière. Effectivement ça repartait à nouveau au niveau national et là ... »¹⁷².

L'hypothèse d'une telle défaite et d'une contrainte à l'abandon du projet serait d'autant plus impactante pour Bridor au regard du sens progressivement donné à la mobilisation. Les préoccupations des opposants, qui rejoignent celles de l'actualité en 2022 et 2023, auraient donné un écho supplémentaire à une telle issue. L'argumentaire développé par la coalition contestataire, cadré autour de l'eau et de l'agroalimentaire, n'est effectivement pas étranger à la fragilisation de la posture de la coalition de croissance.

Conclusion du Chapitre 4

Dans la lignée du précédent, ce chapitre 4 a mis en lumière les stratégies d'action dans l'espace public et au tribunal mises en place par la coalition contestataire contre le projet de Bridor à Liffré. En cela, il abonde lui aussi dans le sens de notre deuxième hypothèse, et confirme plus encore la troisième qui supposait l'efficacité des recours en justice pour ralentir l'avancée du projet. Il nuance néanmoins l'idée qu'ils puissent, au-delà de l'incertitude créée, faire échouer un grand projet.

Dans notre approche dite de *process tracing*, ces stratégies d'action correspondent à ce que nous pouvons identifier comme deux véritables mécanismes explicatifs de l'abandon du projet, et qui seront complétés par d'autres dans les chapitres suivants. D'abord, l'**insécurisation juridique** du projet, par le recours au droit comme une arme au service de l'action collective. Ensuite, la **mise à l'agenda médiatique** de la mobilisation et son maintien au fil des mois, par des actions fréquentes qui contribuent à préserver l'intérêt médiatique pour ce sujet, et qui sera enrichi par un cadrage spécifique des thématiques abordées dans le chapitre 5.

¹⁷² Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de CoLERE, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

Le fil conducteur de ces stratégies réside dans la volonté de rendre permanente la mobilisation et de la faire durer dans le temps. Il se caractérise également par une diversité relative dans le répertoire d'action mis en place, mais revendiquée et valorisée comme telle par les opposants rencontrés. En effet, il s'agit en réalité davantage de modes d'action institutionnalisés (pétition, manifestation, etc.) et largement répandus dans les mobilisations environnementales localisées, mais dont l'utilisation tactique s'est révélée efficace dans le cas de Bridor.

Cela passe d'abord par un important travail de fond effectué à l'intérieur des arènes consultatives entourant le projet, avec la production par les opposants de leur propre information, tant sur la forme que sur le fond. Le travail militant de contre-expertise, largement appuyé par des associations environnementalistes expérimentées, s'accompagne d'une transmission des savoirs entre acteurs contestataires qui vise à nourrir la controverse environnementale. Comme pour l'agrégation de soutiens politiques, cette activité contribue à amplifier la caisse de résonance de l'opposition, notamment auprès des médias, et permet de diffuser plus largement les arguments à l'origine de la mobilisation. Dispersée dans des canaux d'information divers (site internet, réseaux sociaux, etc.), qui permettent de pallier en partie la sous-médiatisation perçue durant un temps, cette contre-expertise participe de la légitimation de ce mouvement social dans l'espace public.

En outre, cette partie de l'activité militante est complétée par une présence physique importante dans l'espace public. Qu'il s'agisse des temps d'actions prévus et délimités dans le temps ou des formes de marqueurs spatiaux permanents, les opposants aux projets cherchent à montrer publiquement et plus concrètement leur contestation. La quête de visibilité d'un mouvement social, si elle n'est pas propre aux mobilisations environnementales localisées (manifestation, pétition, etc.), peut également prendre la forme de moments plus festifs ou instructifs visant à créer du lien social (soirées musique, projection de film, tables rondes, conférences, etc.). Par leur présence dans la rue et leur résonance auprès des médias ou de personnes non mobilisées, ces actions sont déterminantes dans le climat d'usure installé contre le projet.

Cette usure participe alors à créer les conditions nécessaires à l'abandon du projet, comme une étape préalable à la résignation du promoteur industriel. À ce titre, la poursuite de la mobilisation dans les tribunaux, avec plusieurs recours déposés contre le projet, participe pleinement de cette stratégie en direction de celui-ci. Certains acteurs contestataires se sont montrés confiants quant à leurs chances de gagner sur le fond. Toutefois, la littérature sur l'efficacité du droit et les données que nous avons pu collecter dans notre base ne vont pas dans ce sens. Le recours au droit semble davantage stratégique pour une autre raison. En effet, par la longueur des procédures judiciaires qu'il induit, l'usage d'outils juridiques pourtant non suspensifs permet surtout de créer de l'incertitude chez l'entreprise et de bloquer l'avancée du projet. De ce point de vue, la question des recours en justice semble avoir été réellement décisive dans le choix de Bridor d'abandonner son projet à Liffré.

L'étude des effets d'une mobilisation pourrait nous conduire à nous focaliser uniquement sur les actions déployées par les opposants pour freiner l'avancée du projet de Bridor à Liffré. Or, si elles conditionnent en grande partie la réussite d'une mobilisation, leurs impacts ne peuvent être compris sans analyser le sens donné à leurs revendications. En cadrant spécifiquement la mobilisation autour de la thématique de l'eau, puis de l'agroalimentaire, et même en ciblant la personne de Louis Le Duff, la coalition contestataire semble avoir instauré une forme d'usure chez les porteurs du projet. C'est notamment le cas de l'entreprise Bridor, dont l'image de marque a pu être menacée, voire affectée par les différentes actions mises en place.

PARTIE 3 - De l'échec de Bridor à la victoire des opposants : l'abandon unilatéral d'un projet industriel enlisé

La partie 2 de ce mémoire nous a permis de mettre en lumière les stratégies de construction de la coalition contestataire face à la coalition de croissance soutenant le projet, avec le rôle clé de certains acteurs et des soutiens politiques. Ils ont contribué à donner plus de résonance à la mobilisation, notamment dans la presse, ainsi qu'aux actions menées pour occuper l'espace public et inscrire la contestation de façon permanente et dans le temps long. Or, à l'instar des critiques effectuées par les théoriciens des cadres de l'action collective à l'encontre de la mobilisation des ressources, il est crucial de s'intéresser au sens donné à cette mobilisation locale. Ici, le cadrage de la lutte a été construit autour des problématiques liées à l'eau et à l'agroalimentaire, et s'est surtout focalisé sur le porteur de projet privé, à savoir l'entreprise Bridor et son dirigeant, Louis Le Duff (**Chapitre 5**). Selon eux, les conditions administratives n'étaient pas réunies malgré le récit politique dominant sur la réindustrialisation (**Chapitre 6**). Il sera alors intéressant de tenter de mesurer les premiers impacts de l'abandon du projet sur le territoire, au niveau des acteurs économiques, mais également des militants.

Chapitre 5 - La qualification des enjeux de la lutte : donner un sens à la mobilisation contre Bridor

En effet, les ressources militantes évoquées plus tôt et observables au cours de la mobilisation peuvent en être issues et converties comme telles suite à un travail politique de cadrage de la lutte. Selon Olivier Fillieule, ces ressources « n'existent pas indépendamment des cadres de perception qui les font exister en tant que telles » et « doivent être subjectivement pensées comme ressources pour se transmuter en avantage tactique » (Fillieule, 2017, p.8). De ce fait, en quoi le sens donné à la mobilisation détermine-t-il l'impact des actions mises en place par la coalition contestataire ?

La thématization des enjeux de la lutte autour de problématiques environnementales et économiques d'actualité, qui résonnent particulièrement en Bretagne, participe d'une volonté d'être audible largement et même au-delà des seuls militants écologistes. C'est ce qui explique le cadrage réalisé par les opposants au projet de Bridor à Liffré autour des problématiques liées à l'eau et au système agroalimentaire dans la région (A). Cette construction d'un sens particulier à la mobilisation constitue alors une première étape qui mène ensuite, et de façon encore plus stratégique, à s'attaquer directement au porteur de projet privé. En déplaçant la contestation de Liffré à Rennes, et des élus locaux à l'entreprise Bridor, les opposants s'appuient sur les caractéristiques propres à un tel type d'acteur et au marché économique pour obtenir, par résignation, l'abandon du projet (B).

A) Un cadrage de la lutte autour des sensibilités environnementales bretonnes

1) La prédominance de la controverse sur l'eau, un enjeu régional prégnant

Une situation critique en Ille-et-Vilaine

Comprendre les effets d'une mobilisation environnementale localisée induit donc, au-delà des actions mises en place, d'appréhender le sens produit et attribué à la lutte par les acteurs eux-mêmes. Il s'agit de s'intéresser aux croyances et significations données par les opposants à leur action, et qui légitiment l'existence de leur mobilisation. Or, ce « travail de construction de sens engagé par toutes les parties prenantes à une mobilisation » (Contamin, 2010, p.55) conditionne la définition des enjeux soulevés et leurs impacts sur le débat public. Cette activité de cadrage (*framing*) vise alors à inscrire la mobilisation dans les préoccupations sociétales (Snow, Benford, 1988) pour ainsi espérer peser davantage dans le débat public. Pour ce faire, les opposants ciblent donc précisément certains enjeux pour leur potentiel de résonance au sein de la population. En effet, il apparaît également que la couverture médiatique des actions d'opposants est plus importante « lorsqu'un événement protestataire touche à un thème qui fait déjà l'objet de l'attention des médias » (Fillieule, Favre, 2020, p. 366).

Or, la situation de l'eau en Bretagne est sous tension, notamment en Ille-et-Vilaine, où la concentration d'habitants et d'entreprises est la plus importante de la région. En effet, en Bretagne, l'alimentation en eau potable est assurée à 25% seulement par les eaux souterraines, les 75% restants étant issus des eaux superficielles en surface (cours d'eau et retenues)¹⁷³. C'est l'inverse sur le reste du territoire national, où 65% de l'eau potable vient des nappes souterraines. Si l'image d'une région pluvieuse est traditionnellement associée à la Bretagne, ce constat doit lui-même être nuancé en fonction des départements. L'ouest du territoire est caractérisé par une pluviométrie importante, avec plus de 1300mm de cumul annuel sur les reliefs finistériens. De son côté, dans l'est de la région, en Ille-et-Vilaine et dans le nord-est des Côtes-d'Armor, il tombe presque deux fois moins de pluie (700 mm)¹⁷⁴. Or, avec le réchauffement climatique, le nombre de jours sans pluie tend à augmenter. De plus, la prédominance d'un système de production agricole breton « fondé sur l'intensification et l'hyperspécialisation de l'agriculture et de l'élevage » (Bouron, 2023), dans un modèle industriel exportateur, entraîne également de nombreuses pollutions des eaux : rejets azotés, culture en zone sensible, non-respect des règles de pâturage, etc.

Pour pallier toutes ces difficultés d'approvisionnement de l'eau potable, les départements bretons procèdent à des échanges d'eau entre secteurs excédentaires et déficitaires. En 2020, l'Ille-et-Vilaine importait tout de même 6,8% (4 381 000 m³) de son eau des départements limitrophes, notamment des Côtes-d'Armor (3%) et du Morbihan (3,3%)¹⁷⁵. L'ensemble de ces opérations sont gérées par les collectivités de l'eau en Bretagne, comme Eau du bassin rennais pour le territoire rennais et Eau des portes de Bretagne pour le territoire liffréen notamment. Ils demeurent néanmoins impuissants et soumis aux autorités préfectorales lors d'événements climatiques impactants, comme les récentes sécheresses.

¹⁷³ Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Bretagne (SIGES Bretagne), « L'eau potable en Bretagne », consulté le 18 mars 2023. URL : <https://sigesbre.brgm.fr/Eau-de-surface-eau-souterraine-116.html>.

¹⁷⁴ Observatoire de l'environnement en Bretagne, « Sécheresse en Bretagne : vulnérabilités et changement climatique », consulté le 15 mars 2023. URL : <https://bretagne-environnement.fr/article/secheresses-en-bretagne-vulnerabilites-et-changement-climatique>.

¹⁷⁵ Observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine, « Rapport annuel des services - producteurs et distributeurs », Syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG 35), édition 2022 (données 2020).

Depuis la création des mesures de sécheresse par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne en 1959, la Bretagne a connu de nombreux épisodes intenses de sécheresse météorologique, hydrologique ou au niveau des sols. Ce fut notamment le cas en 1976, 1989 et dernièrement en 2022. L'Ille-et-Vilaine était ainsi le dernier département breton encore en alerte sécheresse en janvier 2023, et ce depuis le 28 avril 2022. S'ils se font de moins en moins rares dans le contexte de réchauffement climatique, ces épisodes de sécheresse semblent atteindre des niveaux importants en Bretagne au regard des dernières décennies. Dès lors, ils participent à inscrire l'enjeu de l'eau au cœur de l'actualité et de l'agenda politique. La sécheresse de 2022, intervenue au plus fort de la mobilisation contre le projet de Bridor à Liffré, a eu un impact majeur dans l'écho donné aux revendications des opposants. Elle constitue un facteur externe au mouvement social, et même au contexte politique, dont ont su se saisir les opposants de façon déterminante dans le cadrage donné à cette lutte :

« Vous voyez bien qu'on est sur une situation de tension qui est connue, qui est importante et qui nécessite des choix stratégiques qui étaient connus des porteurs de projets encore une fois. Tout ça, ce sont des éléments objectifs d'information. C'est connu, on est sur une situation de tension hydrologique importante sur le territoire »¹⁷⁶.

L'eau et Bridor : d'une opportunité conjoncturelle à une stratégie militante

Depuis le début des phases de consultation publique, les opposants au projet alertent notamment sur la question de l'eau. Ils dénoncent la consommation d'eau potable, envisagée autour de 187 000 m³ par an, soit l'équivalent d'une commune de 6 200 habitants. Dans le cadre du projet de Bridor à Liffré, l'eau doit être utilisée pour être incorporée dans les recettes, pour participer au *process* de création des produits et au nettoyage des infrastructures de production. Les entreprises agroalimentaires figurent effectivement en tête des plus gros consommateurs d'eau potable du département d'Ille-et-Vilaine (36%), devant les industries diverses (21%) et le service pour le public (23%).

¹⁷⁶ Entretien n°3, réalisé auprès d'une salariée d'*Eau et Rivières de Bretagne*, le 21 décembre 2023.

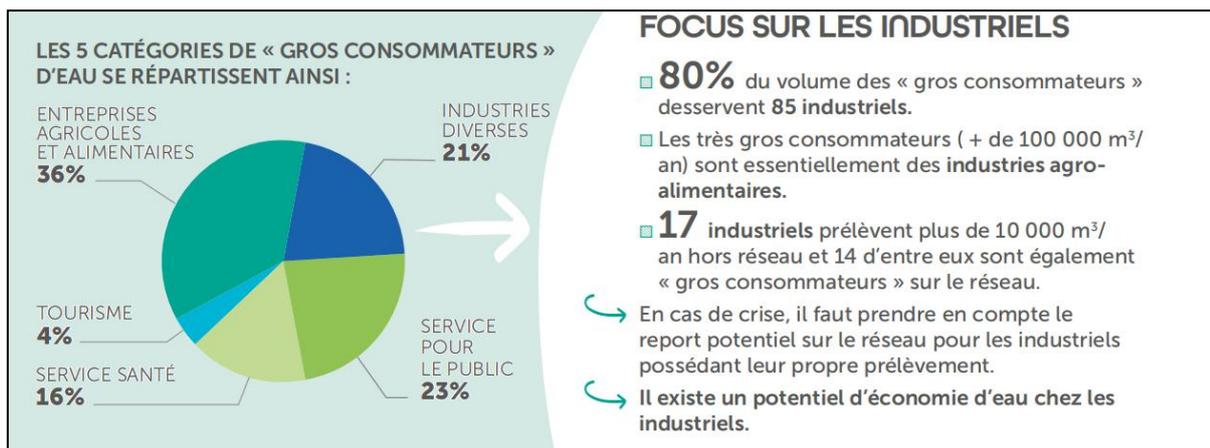


Figure 22 : Principaux secteurs consommateurs d'eau en Ille-et-Vilaine (Source : SMG 35, 2022¹⁷⁷)

Cette problématique commence à être traitée par le secteur de l'agroalimentaire en Bretagne, avec plusieurs initiatives comme les programmes « Ecodo » (Eau du bassin rennais) et « Ecod'o » (Chambres de commerce et d'industrie), ou encore la possibilité de réutilisation des eaux traitées par le décret REUT (Réutilisation d'Eaux Usées Traitées) du 25 janvier 2024¹⁷⁸. Elles dépendent néanmoins de la taille de l'entreprise et de ses capacités d'action. Ces programmes d'économie d'eau permettent également de valoriser l'image de ces entreprises sur leur responsabilité sociale vis-à-vis d'un enjeu crucial aujourd'hui et dans les années à venir. En outre, ils leur permettent d'être un peu moins impactées lors de mesures restrictives, comme peuvent l'être les arrêtés préfectoraux exigeant une réduction de 25% de leur consommation en temps de sécheresse¹⁷⁹.

Selon le compte-rendu de l'enquête publique, « Le projet BRIDOR représente un investissement d'un montant prévisionnel de 305 millions d'euros. Dans ce montant, 2 297 000 € seront consacrés à la mise en place de mesures de protection pour éviter, réduire ou compenser l'impact de l'activité sur l'environnement »¹⁸⁰. Parmi les mesures compensatoires consenties par les porteurs du projet, dont la réalisation de 4 mares et de nouvelles zones humides, figurent la création d'un bassin d'eaux pluviales et d'un bassin

¹⁷⁷ Observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine, « Rapport annuel des services - producteurs et distributeurs », Syndicat mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG 35), édition 2022 (données 2020).

¹⁷⁸ Décret n°2024-33 du 24 janvier 2024 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (article 2).

¹⁷⁹ Arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement (article 2).

¹⁸⁰ Département d'Ille-et-Vilaine, « I - Rapport de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p.27.

enterré, ainsi que l'utilisation de condenseurs adiabatiques (refroidissement consommant moins d'eau). Avec ces éléments, inclus dans l'estimation de consommation à 187 000 m³ par an, le projet a finalement reçu l'ensemble des autorisations administratives liées à l'enquête publique. L'avis favorable donné par le commissaire-enquêteur est intervenu au regard de ceux, défavorables, du SAGE Vilaine et de l'Office français de la biodiversité, et de ceux, favorables, du SAGE Couesnon, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne. Les élus de LCC ont développé un contre-argumentaire à ce sujet afin de rassurer sur l'ampleur de la consommation d'eau, dans une rhétorique de compensation vis-à-vis de ce qui existait auparavant :

« Sur la question de l'eau, la Société de Viande d'abattage (SVA) qui a malheureusement quitté notre territoire avec ses 250 emplois était consommatrice d'eau. Comparativement, l'arrivée de Bridor n'entraînera donc que 87 000m³ d'eau consommée par an, en plus, au regard des 7,5 millions de mètres cubes d'eau prélevés, par an, à Mézières-sur-Couesnon et qui assurent l'alimentation en eau d'une grande partie du bassin rennais, dont Liffré. Il est à noter que cette eau retournera au milieu naturel par épandage soit plus de 70% du volume prélevé »¹⁸¹.

2) La construction d'un cadrage décisif dans le contexte de 2022

Les médias à l'origine du cadrage dominant sur l'eau

Cependant, l'enjeu de l'eau ne semblait pas aussi prédominant au début de la mobilisation qu'il ne l'a été par la suite. Le traitement médiatique de la situation régionale et départementale concernant la gestion de l'eau potable, devenu plus important avec la sécheresse 2022, a renforcé la position des opposants au projet. L'exemple de l'usine Bridor est alors sans cesse repris dans les articles de presse pour mettre en avant la controverse existante sur cette question et la dimension politique du choix du projet. Confortées dans leurs arguments, les organisations coalisées semblent avoir largement centré la suite de leur mobilisation autour de la problématique de l'eau, en partie pour des raisons conjoncturelles, car « *c'est celle qui a eu le plus d'écho pour tout le monde* »¹⁸².

¹⁸¹ Département d'Ille-et-Vilaine, « I - Rapport de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 77.

¹⁸² Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

L'activité de cadrage désigne effectivement un « phénomène actif et processuel de construction de la réalité » (Benford, Snow, 2012, p.224) qui dépend de la capacité d'agir des opposants, « considérés comme des agents signifiants activement engagés dans des activités de production et de reconduction du sens auprès des autres membres, des adversaires, ainsi que de leurs auditoires ou des observateurs » (Benford, Snow, 2012, p.223). La production de ce sens vise alors à « entrer en résonance » (Snow, Benford, 1988) avec les problématiques sociétales d'actualité et pose la question du potentiel mobilisateur des cadres d'interprétation mis en place. Cette résonance dépend de la « crédibilité du cadre » (Benford, Snow, 2012, p.99), elle-même conditionnée à plusieurs facteurs, et notamment sa cohérence, sa plausibilité empirique et la légitimité de ceux qui l'utilisent.

Cette cohérence est d'ailleurs d'autant plus impactante lorsqu'elle contraste avec l'incohérence réelle ou perçue des élites et des politiques publiques menées (Zuo, Benford, 1995). Une telle incohérence a été pointée du doigt à plusieurs reprises. D'abord par Philippe Rocher, qui reprochait aux élus de LCC de mettre en place un atlas de la biodiversité tout en accueillant l'usine de Bridor à Sevailles. Ensuite par EELV et CoLERE en juillet 2022, au moment de la validation du projet par la préfecture durant la période de sécheresse intense : « Cet été, le préfet signe des arrêtés sécheresse pour demander aux habitants de limiter leur consommation d'eau. Il signe aussi un arrêté pour autoriser la venue de Bridor qui utilisera près de 200 000 m³ par an d'eau, c'est incompréhensible »¹⁸³.

« Quand il y a eu ... c'était début juillet, où du coup l'arrêté d'exploitation est tombé, l'autorisation environnementale était ok. Donc le permis de construire tombe et puis en même temps tombent les arrêtés sécheresse. C'est ça aussi qui était complètement ahurissant. C'est-à-dire qu'un préfet prend des arrêtés sécheresse successifs et puis en même temps il autorise ça. Comment dirait la FNSEA, "on marche sur la tête" » [rires]¹⁸⁴.

Pour Frédéric Paul, selon qui les opposants ont « été opportunistes là aussi »¹⁸⁵, il s'agit donc d'un choix tactique d'insister sur un cadre qu'ils constatent particulièrement

¹⁸³ Karin Cheronex, « Autorisé, le projet d'usine Bridor toujours contesté », *Ouest-France*, 30 juillet 2022.

¹⁸⁴ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de CoLERE, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

¹⁸⁵ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de CoLERE, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

porteur dans le débat public à cette période. Ces efforts stratégiques intègrent ainsi des « processus d'alignement de cadres » (*frame alignment processes*) qui sont largement identifiés dans la littérature sur les mouvements sociaux (Snow *et al.*, 1986). Ils visent ainsi à rapprocher leurs intérêts et leurs cadres interprétatifs de ceux des adhérents potentiels à la mobilisation. Néanmoins, et comme le précise le porte-parole de *CoLERE*, on observe ici que ce sont bien les médias qui ont largement contribué à la prédominance de ce cadre. Les organisations d'un mouvement social ne maîtrisent effectivement que rarement le choix des sujets que les médias traitent (Entman, Rojecki, 1993) ou même la façon dont ils exposent ces revendications (Baylor, 1996) :

« On a quand même eu deux années de sécheresse. Et on a eu une année où la sécheresse a été sévère. Ben, c'était l'année la plus intense de lutte contre le projet, où il y a eu un incendie, un feu de forêt à Liffré. Je veux dire, du jamais vu en Bretagne depuis longtemps. [...] Donc je pense que c'est ça aussi qui a peut-être focalisé l'attention de gens qui sont peu politisés sur la question de l'eau. Parce qu'ils se sont rendu compte... Parce que les médias parlaient des problèmes de l'eau. Donc ils ont réalisé que c'était important »¹⁸⁶.

Le conflit émergé autour du projet de Bridor à Liffré semble donc devenir emblématique sur la question de la ressource en eau en Bretagne. Il apparaît comme la référence des conflits en la matière et est également évoqué en exemple dans un conflit similaire à Plouisy (Côtes-d'Armor), dont nous reparlerons plus tard, et dans le cadre de la « guerre de l'eau »¹⁸⁷ anticipée par certains acteurs politiques. Il traduit de nouvelles préoccupations face aux projets industriels, auparavant surtout contestés pour leurs nuisances et leur pollution¹⁸⁸. Néanmoins, à l'origine, il dépend aussi et surtout du cadrage médiatique effectué par la presse sur ce sujet qui semble avoir survisibilisé cette thématique par rapport à d'autres, également dénoncées. En effet, les opposants ont nourri la contestation d'un argumentaire pluriel dont l'eau n'était qu'une partie. D'autres thématiques mises en avant durant les premiers mois de mobilisation et durant les phases d'enquête publique ont progressivement disparu des principaux arguments énoncés dans la presse, selon Philippe Rocher. C'est le cas des nuisances sonores liées aux camions, des

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Suzanne Bruneau, « À Liffré, Thierry Burlot s'inquiète de la "guerre de l'eau" », *Le Télégramme*, 5 novembre 2022.

¹⁸⁸ Aline Gérard, « ENTRETIEN. Après Bridor, "il faut que les industriels prennent la question de l'eau à bras-le-corps" », *Ouest-France*, 30 mai 2023.

zones humides, des espèces protégées ou encore de l’empreinte carbone de l’usine :

« Les émissions de gaz à effet de serre, on a eu énormément de mal à ce que ce soit repris dans la presse, on n’y arrivait pas et pourtant on en parlait à chaque fois, mais ce n’était pas repris. Et je lui [Stéphane Piquet] dis "mais ils ont sorti ces chiffres dans la MRAE" et je leur parle de l’équivalent qu’ils mettent, où ils disent "voilà on a tant d’émissions de gaz à effet de serre dans l’année et ça équivaut à ces fameux 500 Airbus A330 qui font le tour du monde en même temps". Alors en plus c’est imagé, c’est texto dans leur document. Et ça, non. On n’arrive pas à le faire reprendre par la presse. On a communiqué sur la question de l’emploi, sur les études qui sont sorties, [...] et ben non ça ne porte pas. L’eau oui. L’eau et les médias, qui se sont emparés de cette question là, je ne sais pas pourquoi »¹⁸⁹.

Le rôle des médias est donc à nouveau clé dans la construction d’un récit mobilisateur chez les opposants. Cette dimension est parfaitement conscientisée chez les porteurs de projet. Ils reconnaissent l’efficacité du cadrage effectué autour de la question de l’eau à cette période, et le fait que *« les opposants sont des bons communicants, qu’ils ont compris que c’était l’argument du moment »¹⁹⁰*. L’importance de cet enjeu a largement contribué à fragiliser la position de Bridor quant au projet. Ce processus a été construit par la coalition contestataire, qui a participé à en faire le débat central : *« ce sujet de l’eau, il est devenu majeur. Avant, on n’en entendait pas du tout parler »¹⁹¹*. Si l’eau n’est pas la raison officielle de l’abandon du projet, qui a obtenu tous les accords administratifs en la matière, tous les acteurs rencontrés évoquent la sécheresse 2022 et la controverse autour de l’eau comme l’un des points de tension majeurs vis-à-vis de l’opinion publique. C’est également le cas au sein de la coalition de croissance, avec Stéphane Piquet :

« Le sujet numéro un qui vient en fait vraiment, non pas nous embêter, parce que nous avons une réponse, mais de façon redondante, c’est le sujet de l’eau et le sujet de la consommation. [...] Donc j’ai envie de dire, en termes de communication, pour nous, c’est compliqué. Il y a d’un côté une réalité qui apparaît très fortement, et de l’autre une impression que l’entreprise va boire toute l’eau de tous les habitants, que les habitants vont mourir de soif pour fabriquer des croissants. Si vous voulez, en termes d’image et de contre-récit, c’est extrêmement compliqué »¹⁹².

¹⁸⁹ Entretien n°6, réalisé auprès d’un militant de CoLERE, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l’environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

¹⁹⁰ Entretien n°10, réalisé auprès de l’ élu en charge de l’industrie à la CCI Ille-et-Vilaine, dirigeant de l’entreprise « Socah Hydraulique », le 8 février 2024.

¹⁹¹ Entretien n°11, réalisé auprès de la déléguée générale de l’ABEA, le 13 février 2024.

¹⁹² Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

La concurrence de cadres entre coalitions

Les politiques publiques sont effectivement souvent l'objet d'une mise en récit (*policy narratives*) visant à souligner la causalité de leur action, c'est-à-dire le cheminement entre un problème social identifié et une action publique déterminée (Stone, 1989). Elle permet de justifier ce qui doit être fait par les décideurs publics et la raison du choix de politique publique (Radaelli, 2019). Une histoire est alors racontée autour d'une trame événementielle séquentielle et doit faciliter la compréhension des enjeux abordés, permettant de multiples interprétations (Hajer, 2011). Dans le cadre de l'usine Bridor à Liffré, et avec les fermetures de SVA et Delphi mentionnées dans la plupart des prises de parole des élus locaux, ce récit de justification du projet a été construit sur la base d'un cadrage articulé autour de la création de 500 emplois sur le territoire.

« C'est l'histoire d'un maire qui a une entreprise d'agroalimentaire, SVA, qui se barre. Et donc ça crée effectivement un choc dans le territoire. Un choc social et un choc économique. Et donc, ce maire-là, qui s'appelle Loïg Chesnais-Girard, a un espace. Et puis surtout, il a un potentiel dans sa station d'épuration. Vous savez, les stations sont adaptées au potentiel d'épuration. Et du coup, il se met en chasse, si je peux dire, pour trouver les voies et moyens pour réindustrialiser son territoire, lui redonner une coloration agroalimentaire, parce que c'était son ADN, et aussi pour les gens de Liffré et du territoire, un potentiel emploi. Et très vite est arrivée la situation de Louis Le Duff »¹⁹³.

La dynamique de cadrage d'un projet local relève d'une lutte concurrentielle entre le mouvement social et les porteurs de projet. Cette « concurrence de cadres » (*framing contests*) (Ryan, 1991) apparaît lorsque ces derniers remettent en question publiquement les cadres construits autour de la mobilisation. La prépondérance d'un cadre sur un autre dépend alors de son degré de résonance, qui dépend lui-même « de son contexte culturel et politique ainsi que des cadrages et des contre-cadrages proposés par les élites institutionnelles » (Benford, Snow, 2012, p.243). Le sens donné à ce projet de Bridor, largement tourné vers la création d'emplois, est celui fréquemment utilisé concernant les projets industriels (Schrijen, 2023). Pourtant, il ne semble pas aussi percutant dans la situation socio-économique de Liffré, qui se caractérise par un faible taux de chômage

¹⁹³ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitat au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

(voir Chapitre 2).

Ainsi, le cadrage donné au projet par la coalition de croissance s'est heurté à un cadrage initié par la coalition contestataire sur la question de l'eau, à la suite de l'épisode de sécheresse 2022. La Bretagne entretient également un rapport particulier avec l'eau et les mouvements sociaux environnementaux du territoire. Les premières luttes se sont notamment structurées autour d'*Eau et Rivières de Bretagne*, dans l'objectif de défendre et protéger la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. D'autres mobilisations se sont constituées autour de la pollution aux lisiers ou aux pesticides ces dernières années. Comme le rappelle Claire Desmares, l'ensemble de ces éléments montrent bien l'attachement historique et symbolique de la Bretagne à l'eau.

« On est sur un territoire où il y a une relation à l'eau qui est symbolique, voire spirituelle, extrêmement forte. Il y a beaucoup de sources qui sont bénites. [...] Et donc, en fait, l'eau revêt d'une manière symbolique et sacrée un poids beaucoup plus important dans notre territoire que d'autres sujets. Et je pense que c'est aussi pour ça que c'est aussi ancré culturellement et que c'est un sujet sur lequel il faut faire attention quand on y touche. Et c'est vrai que pour nous, c'est aussi un levier de mobilisation important parce que c'est quelque chose auquel les gens sont sensibles. Qu'ils le veuillent ou non, ça fait partie de leur culture, j'ai envie de dire. Et donc, ça, ça me paraît un facteur déterminant »¹⁹⁴.

Ce cadrage autour de l'eau s'est avéré décisif, notamment du fait de l'importance de cette ressource en Bretagne. Néanmoins, Jürgen Gerhards et Dieter Rucht ont montré que « plus nombreux étaient les problèmes couverts par un cadre, plus large était le spectre des groupes sociaux susceptibles d'être concernés et plus important était le potentiel de mobilisation de ce cadre » (Gerhards, Rucht, 1992, p.580). Ainsi, pour tenter de faire le lien avec la question de l'eau, mais surtout pour élargir la lutte locale contre Bridor à des problématiques plus larges dans la région, une partie de l'argumentaire des opposants s'est progressivement construit sur une critique du système agroalimentaire.

Au-delà des enjeux micro liés aux zones humides et aux espèces protégées sur le site de Sevailles 2, la coalition contestataire a souhaité inscrire sa mobilisation dans une

¹⁹⁴ Entretien n°17, réalisé auprès de la secrétaire nationale adjointe des Écologistes, conseillère régionale et tête de liste aux élections régionales 2021, le 25 mars 2024.

lutte menée à l'échelle régionale contre l'agroalimentaire en vue d'affaiblir le groupe Le Duff, l'un des plus influents en France dans ce secteur économique.

3) La dénonciation de l'agroalimentaire du local au global : une politisation stratégique

L'extension des cadres de la mobilisation

La démarche de construction des cadres de l'action collective est une démarche dynamique. Ceux établis sont susceptibles d'évoluer au fil de la mobilisation, car issus de « l'aboutissement de la négociation d'un sens partagé » (Gamson, 1992, p.111) à un moment donné entre les différents acteurs du mouvement social. Les mobilisations environnementales localisées sont souvent l'objet d'une forme de politisation à différentes échelles, et notamment à l'échelle « macro » (Schrijen, 2023, p. 483), dans une perspective de « mise en débat de différents modèles de société » (Comby, 2015, p.216).

En ne remplaçant pas le cadrage expert réalisé autour de l'eau, mais en s'y ajoutant, celui plus politique construit autour de l'agroalimentaire participe d'un processus d'extension de cadre (*frame extension*) de la coalition contestataire. Celui-ci consiste à « dépeindre les intérêts et le(s) cadre(s) d'une organisation ou d'un mouvement comme allant au-delà de ses intérêts originels afin d'inclure les questions et les préoccupations présumées importantes aux yeux des adhérents potentiels » (Benford, Snow, 2012, p.241). Avec une critique plus systémique, ici contre le modèle agroalimentaire et ses effets néfastes sur l'environnement, les opposants de *CoLERE* comme Frédéric Paul ont tenté de faire le lien avec des problématiques annexes liées au projet de Bridor à Liffré :

« Lorsque nous on râlait contre la création de Bridor, il y a eu en même temps la problématique de l'eau en Bretagne qui s'est révélée avec des taux de pesticides dans les eaux. [...] Et donc, ça nous a obligés effectivement à élargir le débat. Mais c'était, à mon sens, quelque chose qui était inévitable à partir du moment où on nous disait "vos arguments, là, circulez il n'y a rien à voir, vous êtes des extrémistes, vous êtes des Khmers verts". On a dit "mais attendez, non, ces problématiques existent. Et puis, si à Liffré, vous ne voulez pas les entendre, elles existent sur la Bretagne". Et donc, ça nous a ramené des spécialistes. On était conscients que certainement, ça allait affaiblir Le Duff, mais à mon avis, ça affaiblissait bien plus les élus locaux qui étaient complètement hors-sol par rapport à un certain nombre

de problèmes. Parce que c'est avant tout des problèmes politiques qu'on a ramenés sur le devant de la scène. Le problème du choix de la répartition de l'eau, c'est un problème politique. À un moment donné, on a même parlé du nombre d'entreprises agroalimentaires »¹⁹⁵.

En effet, la « politisation » traduit l'idée que le politique ne se cantonne pas à une sphère d'activité définie *a priori*, mais désigne un phénomène qui peut affecter n'importe quels domaines et individus (Mayer, 2010). En science politique, cette acception méso du terme de politisation renvoie à l'idée que certains acteurs entrent dans l'enceinte de la compétition politique professionnalisée ou que des enjeux « passent » du côté des questions qui peuvent être traitées par les politiques publiques (Déloye, Haegel, 2019). Les arènes administratives, durant les premières années du projet, constituent d'ailleurs des espaces qui « contribuent par là à l'un des effets majeurs des mouvements de contestation environnementale : ils politisent des projets que leurs promoteurs cantonnent généralement aux domaines techniques et économiques » (Schrijen, 2023, p.55). Dans le cadre de la lutte contre Bridor, une grande partie de l'argumentaire des contestataires est donc passé d'arguments techniques à des arguments plus politiques, à l'encontre du système agroalimentaire :

« Au final, il faut rappeler que ce projet Bridor-Liffré était particulièrement emblématique pour plusieurs autres conflits locaux centrés autour de l'industrialisation de zones naturelles à travers la France, dans le sens où il illustre parfaitement, et de manière très caricaturale, la confrontation entre les intérêts de la population locale et ceux du lobby agroalimentaire, lesquels sont absolument contradictoires avec les mesures à prendre pour préparer le futur dans le cadre du réchauffement climatique annoncé... »¹⁹⁶.

Si elle peut permettre d'élargir ses soutiens à une échelle territoriale plus grande, cette politisation peut également dissuader d'autres acteurs de se mobiliser davantage. En effet, si la définition d'une situation comme problématique n'est généralement pas clivante, la cause de ce problème peut ne pas faire consensus. Des divergences peuvent alors exister entre organisations du mouvement social sur cet aspect (Benford, 1993).

¹⁹⁵ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

¹⁹⁶ *CoLERE*, Communiqué de presse « Conclusions de *CoLERE* sur le retrait du projet Bridor-Liffré par Louis Le Duff et bilan de la manifestation du 10 juin 2023 », 19 juillet 2023, p.1.

Un cadre global plus clivant

Le cadre construit autour de l'agroalimentaire, plus politique, s'est également avéré plus clivant que l'eau au sein des soutiens de la coalition contestataire. La littérature montre effectivement que « les processus de cadrage des mouvements sont fréquemment soumis à des contestations et à des négociations, lesquelles ne sont pas toujours maîtrisées par les élites du mouvement » (Benford, Snow, 2012, p.241). Dès lors, les activités d'extension de cadre peuvent participer à accroître les conflits internes, notamment politiques (McCallion, Maines, 1999; Benford, 1993). Robert Benford parle ainsi de « disputes autour de la résonance des cadres » (*frame resonance disputes*) pour évoquer les désaccords quant à « la manière dont devrait être présentée la réalité pour maximiser la mobilisation » (Benford, 1993, p.691). Selon lui, s'intéresser à ces divergences dans la construction des cadres de la mobilisation collective est crucial pour bien comprendre les dynamiques qui participent à façonner « la structure, les relations entre les différentes organisations et la construction d'une identité collective ». En ce sens, ces divergences sont « aussi utiles que préjudiciables aux mouvements sociaux et à leurs organisations » (Benford, Snow, 2012, p.244).

Ici, la critique plus vaste du système agro-industriel et la dénonciation du modèle de Bridor n'ont pas nuit aux relations entre les organisations de la coalition contestataire, mais elles n'ont pour autant pas été suivies par tous les soutiens politiques à la mobilisation. Si parmi les élus opposés au projet que nous avons rencontré, certains comme Claire Desmares ou Daniel Salmon se sont montrés en accord avec ce cadrage, d'autres comme Tristan Lahais ou Thierry Burlot n'ont pas souhaité abonder en ce sens :

« Je pense qu'il a pu y avoir une ambiguïté nourrie par quelques militants et beaucoup alimentée aussi par le discours du président de la région de Bretagne sur "pour ou contre les usines". Ça n'a jamais été mon point de vue. Je suis très favorable à ce qu'on réindustrialise, ça veut dire qu'il faut accepter des parts de pollution ici ou là »¹⁹⁷.

« Alors, en plus, à un moment donné, vous avez vu, hein, ça a dérapé sur "le

¹⁹⁷ Entretien n°20, réalisé auprès du vice-président Culture et jeunesse de Rennes Métropole, candidat aux élections législatives 2022 pour la NUPES (Génération.s) dans la 2e circonscription d'Ille-et-Vilaine, le 22 avril 2024.

milliardaire Le Duff, "faire des brioches pour aller faire des kilomètres", etc. C'est parti sur autre chose, après. Et là, mais moi, je ne peux pas participer à ça. Moi, ce n'est pas mon sujet, ça »¹⁹⁸.

Malgré tout, les membres de *CoLERE* ont décidé d'en faire progressivement l'un des axes de la mobilisation. Il semble que ce cadrage résulte d'abord d'une réflexion amorcée au cours de la mobilisation, en analysant la question de l'eau de façon plus globale. Il s'inscrit ensuite dans la perspective d'agrégation de nouveaux alliés ailleurs en Bretagne, telle que revendiquée par *CoLERE*. En vue d'élargir la mobilisation, l'objectif était alors de faire remonter « *les points clés de cette lutte particulière dans ce qu'elle avait de général [...], de l'inscrire dans un ensemble de pratiques plus importantes* »¹⁹⁹. L'une des matérialisations de cette politisation des enjeux autour du projet de Bridor est l'invitation d'Inès Léraud et de Morgan Large lors du week-end de manifestation du 4-5 juin 2022, dont « la critique de l'agro-industrie bretonne est le thème rassembleur »²⁰⁰.

La première est une journaliste et documentariste pour *France Culture* et *France Inter*. Elle a enquêté sur l'industrie agroalimentaire et le phénomène des algues vertes en Bretagne, entre 2016 et 2018, en réalisant la BD à succès « *Algues vertes, l'histoire interdite* ». La seconde est journaliste à *Radio Kreiz Breizh* et anime l'émission « *La Petite lanterne* ». Elle a également travaillé sur la question de l'agroalimentaire, et plus particulièrement sur son rapport au politique. La venue de ces deux figures de l'investigation autour de cette thématique en Bretagne a contribué à donner une impulsion nouvelle à la mobilisation. En effectuant ce travail d'extension de cadre, *CoLERE* et la coalition contestataire ont par exemple pu compter sur l'appui du *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest*, présent lors de la manifestation du 24 septembre 2022 :

« C'est quand même quelque chose qui nous a permis de réinscrire aussi ça dans un contexte un peu plus vaste. Et puis, on a commencé à parler aussi du problème de l'agroalimentaire en Bretagne et de la surexploitation. C'est-à-dire qu'on a élargi un peu l'angle du problème en disant que c'est ponctuellement Bridor avec

¹⁹⁸ Entretien n°8, réalisé auprès du président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales, le 25 janvier 2024.

¹⁹⁹ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

²⁰⁰ *Libération*, « En Bretagne, une mobilisation contre l'implantation d'une usine de viennoiseries sur des terres agricoles », 5 juin 2022.

toutes ses nuisances, mais ça correspond à une manière de procéder qui a déjà fait des tas de dégâts en Bretagne. Et de ce côté-là, on a eu des tas d'associations qui nous ont suivis. À la fin, on avait une tribune de soutien qui comportait plus de 80 associations. On a eu des gens du collectif contre les pesticides qui sont venus nous soutenir, qui sont venus intervenir. Enfin, on a eu des tas de gens. Il y a eu ce travail-là qui a probablement payé aussi pour nous donner la visibilité »²⁰¹.

En outre, les travaux sur la théorie des cadres de l'action collective montrent que « la crédibilité de tout cadre repose sur trois facteurs », dont « la crédibilité de ceux qui l'utilisent » (Snow, Benford, 2012, p.99). Ainsi, tout comme les présences d'*Eau et Rivières de Bretagne* ou de Thierry Burlot pour la question de l'eau, celle d'Inès Léraud et de Morgan Large ou de la *Confédération paysanne 35* dans la coalition contestataire ont pu participer à donner plus de résonance à cette critique des effets néfastes de l'agroalimentaire sur l'environnement. C'est d'autant plus le cas que la plupart des membres de *CoLERE* présentent un profil socio-économique assez éloigné du monde agricole. Au contraire, la *Confédération paysanne* est le syndicat historique de la gauche paysanne. Elle est déjà présente dans d'autres luttes environnementales comme celle contre le projet de la « ferme des mille vaches » dans les Hauts-de-France²⁰². En tant que syndicat agricole, elle siège d'ailleurs dans la plupart des institutions du monde agricole comme la Chambre d'agriculture :

« Parmi les membres de CoLERE, il n'y a pas de paysans, c'est des urbains, c'est des gens qui sont écolos. Là je caricature peut-être, mais du coup, en effet, ils n'ont pas forcément un lien avec l'agricole comme nous on peut l'avoir. Et du coup, ils avaient identifié ces sujets-là. Mais en effet, nous, on a peut-être un peu plus d'expertise, on est peut-être plus légitimes pour en parler. Donc ça renforce d'avoir des paysans, et notamment face aux politiques, dans les tables rondes, etc. »²⁰³.

La coalition contestataire a stigmatisé le projet de Bridor à travers la critique des effets environnementaux de l'industrie agroalimentaire. Ce faisant, elle a déplacé la cible de ses actions, initialement destinées aux élus locaux à Liffré, en première ligne des contestations au moment des phases administratives, en se focalisant progressivement sur l'entreprise bretonne à Rennes. L'une des manifestations de cela passe également par la

²⁰¹ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

²⁰² Audrey Garric, « "Ferme des mille vaches" : les raisons du conflit », *Le Monde*, 16 septembre 2014.

²⁰³ Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne 35*, le 16 février 2024.

tentative d'usure de la patience de son dirigeant, le milliardaire Louis Le Duff, ciblé personnellement. Cette dynamique s'inscrit dans l'idée que l'entreprise à l'origine du projet contesté, et la concurrence à laquelle elle fait face sur le marché, la rendent plus susceptible aux attaques symboliques et au blocage dans le temps menés par les opposants.

B) Une entreprise de dégradation de l'image de marque de Bridor

1) Désigner l'adversaire publiquement pour l'affaiblir

La stigmatisation de Bridor

Les mouvements sociaux sont coutumiers de la critique sociale de la société marchande, y compris chez les militants écologistes, dans la lignée de l'altermondialisme (Dubuisson-Quellier, Barrier, 2007). Cela peut passer par des actions de boycott d'entreprise (King, 2008) ou par des stratégies de « *name and shame* » visant à atteindre leur réputation (Bartley, Child, 2014). En effet, le succès de nombreuses contestations sociales dépend de l'atteinte à la notoriété des entreprises ciblées, lorsque ces actions « visent les principaux points de vulnérabilité des entreprises : leurs actifs réputationnels » (Dubuisson-Quellier, 2022, p.40). Par ailleurs, l'impact de ces mobilisations s'appuie également sur la place de l'entreprise en question sur le marché et sur son environnement concurrentiel (Luders, 2006). En insistant sur la nécessité de porter atteinte aux intérêts financiers pour produire des effets, certains auteurs avancent pourtant que les atteintes à la réputation de ces entreprises par les mobilisations, notamment dans les médias, se montrent peu efficaces (Banerjee, Case, 2020). La mobilisation contre Bridor semble montrer le contraire.

Durant les premiers mois de la mobilisation, et notamment à travers les arènes consultatives, les élus locaux soutenant le projet ont été en première ligne des critiques des opposants à Liffré. Seulement, au fil de la contestation, le rapport de force a spécifiquement été déplacé vers l'entreprise Bridor elle-même à Rennes. En centrant davantage son argumentaire sur le porteur de projet privé, la coalition contestataire a tenté d'atteindre son image de marque, dans un marché compétitif. Par exemple, le groupe belge

Vandemoortele, un concurrent modeste de Bridor sur le marché de la viennoiserie industrielle, a profité de l'année 2022 pour agrandir son site à Torcé, près de Vitré²⁰⁴.

Les nombreuses marches initiées par la coalition contestataire devant le siège du groupe Le Duff ont participé à maintenir le nom de l'entreprise dans une actualité extra-économique préjudiciable pour un tel acteur privé : « *Je pense qu'aller devant chez Le Duff, c'est mettre Le Duff devant ses responsabilités* »²⁰⁵. De son côté, *Extinction Rebellion* et d'autres militants ont tenté de mener une action le 11 juin 2022 auprès de la boutique « Brioche Dorée » du centre commercial « *Colombia* », à Rennes²⁰⁶. Une dizaine d'opposants au projet ont tracté et pris la parole aux alentours du magasin. Ils s'étaient initialement mobilisés en réaction à une opération de recrutement du groupe Le Duff qui devait avoir lieu sur place. Néanmoins, l'annonce de leur venue a fait annuler la tenue de ce stand éphémère. Cette démarche plus offensive à l'égard de l'entreprise n'avait, semble-t-il, pas été anticipée par les élus de LCC comme le maire de Liffré Guillaume Bégué.

*« Ce qu'on n'a pas vu venir, c'est surtout le "contre Bridor". [...] Et en fait, à un moment, ils ont trouvé la faille, non pas des collectivités, mais de l'entreprise, d'aller faire la manifestation devant le siège. Donc c'est l'entreprise qui a fini par jeter l'éponge. [...] Et là, en plus, ça commençait à ternir l'image de marque, qui était une très bonne image, et ça commençait, comme je disais, avec les cercueils avec Bridor. Enfin ... le patron, il est ce qu'il est. Il a sûrement des défauts, mais enfin, il a monté une putain de boîte, quand même. Bretonne. Française. Enfin, avoir le nom de sa boîte comme ça, moi, sincèrement, ça ne me plairait pas »*²⁰⁷.

Nous n'avons pas collecté de preuves quantitatives sur la réalité de cette atteinte à l'image de marque de l'entreprise, mais elle semble avoir participé à créer un climat inconfortable pour Bridor et pour son dirigeant, Louis Le Duff.

Louis Le Duff ou la personnification de la lutte contre Bridor

Originaire d'une famille de parents maraîchers dans le Finistère, Louis Le Duff suit d'abord des études de commerce à Rennes et Angers puis à Sherbrooke et à Montréal au

²⁰⁴ *Le Télégramme*, « Vandemoortele ouvre un nouveau site à Torcé : 50 emplois d'ici 2023 », 26 août 2022.

²⁰⁵ Entretien n°18, réalisé auprès du sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine, le 25 mars 2024.

²⁰⁶ Ewen Bazin, « À Rennes, les opposants au projet Bridor veulent "occuper l'espace" », *Le Télégramme*, 11 juin 2022.

²⁰⁷ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

Canada. Il obtient un doctorat en sciences de gestion à l'université de Rennes 1. En 1976, en parallèle de ses enseignements dans cette université, il fonde le groupe Le Duff et crée l'enseigne « Brioche Dorée » à Brest. Il multiplie progressivement les points de vente jusqu'à devenir une franchise en 1992. En 1998, il se voit élevé au grade de Chevalier de l'ordre national du mérite et reçoit même la Légion d'honneur en 2012. Il est également nommé entrepreneur de l'année à ces deux occasions. Ce chef d'entreprise de 78 ans possède aujourd'hui la 47e fortune française²⁰⁸. De plus, il est également membre de deux *think tank* patronaux, le « Club des Trente » et « Le Kéréden ».

Lui-même bretonnant, Louis Le Duff se revendique comme un amoureux de sa région²⁰⁹, comme en témoignent l'installation de son siège à Rennes et le projet d'usine Bridor à Liffré. Cette caractéristique a beaucoup été mise en avant par la presse locale et les porteurs de projet, notamment dans la communication de Bridor sur le choix de Liffré : « L'autre principale raison est de garder l'accès aux productions agricoles françaises qui représentent notre matière première principale. Que ce soient des farines de tradition ou le beurre AOP, qui sont absolument indispensables à la fabrication de nos gammes de pains et de viennoiseries premium »²¹⁰. Elle contribuait à la légitimation du projet auprès des habitants, loin de l'image du groupe industriel déconnecté de son territoire d'implantation. Ainsi, ces acteurs économiques revendiquant leur bretonnité à des fins économiques, « en se plaçant sur le terrain de la promotion du local par le local, prônent une voie de développement endogène où la culture bretonne est considérée comme une ressource à part entière » (Simon, Le Gall, 2012, p.779).

Louis Le Duff est parfaitement intégré aux réseaux économiques et patronaux bretons et français. Il est également réputé pour son tempérament « *un peu impulsif. Moi, c'est ce qu'on m'a dit* »²¹¹. Des éléments qui nous ont été confirmés par les acteurs économiques du MEDEF et de la CCI que nous avons rencontrés : « *Louis Le Duff est un personnage en*

²⁰⁸ *Challenges*, « Les 500 plus grandes fortunes de France ». URL : <https://www.challenges.fr/classements/fortune/>.

²⁰⁹ Samuel Nohra, « Nouvelle usine Bridor près de Rennes : Louis Le Duff a toujours privilégié la Bretagne », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.

²¹⁰ Samuel Nohra, « Nouvelle usine Bridor à Liffré, un choix stratégique », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.

²¹¹ Entretien n°8, réalisé auprès du président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales, le 25 janvier 2024.

tant que tel. Je crois qu'on en est largement conscients. Un sacré chef d'entreprise et un personnage qui ne laisse pas neutre »²¹². Dès lors, après le « coup de gueule de Le Duff » dans la presse en novembre 2022²¹³, une mise en pause du projet²¹⁴ et plus largement des menaces de départ répétées, l'annonce de sa décision d'abandonner le 30 mai 2023 ne semble pas avoir réellement surpris l'ensemble de nos enquêtés. C'est plutôt le moment choisi qui a interpellé, un an après les premiers recours déposés. Un sentiment de lassitude et d'usure semblait avoir atteint le promoteur industriel, qui ne souhaitait pas patienter davantage devant les freins judiciaires mis en place par la coalition contestataire.

*« C'est un homme atypique, vous le connaissez peut-être, Le Duff. Il décide, mais il a un board autour de lui. Les financeurs ont dû lui dire "bon on le fait ou pas ?". À un moment donné, il y a dû y avoir ça aussi. On n'est pas dans les secrets des dieux mais bon ... Et puis connaissant le bonhomme, il y a eu aussi ça. Il a dit, "eh, fuck off, ça va. Ils n'ont pas eu Notre-Dame-des-Landes alors que je voulais". Parce que c'était dans ses interviews, il fait la suite logique : "Ici, on ne peut plus rien faire". Donc deuxième tentative, "bon bah ça va". Je pense qu'il y a eu ça aussi. Un ras-le-bol. Il a dû se réveiller un matin en disant, "je vais leur montrer, ils vont se rendre compte. Trop gentil, trop naïf. Je vais arrêter" »*²¹⁵.

Celui qui est surnommé l'« Armor-ricain » se disait effectivement très impacté par cette situation, comme le confie au *Télégramme* un chef d'entreprise avec qui il a pu échanger : « il se sent attaqué personnellement. Pour lui, ce n'est pas l'entreprise qu'on veut toucher, c'est Le Duff »²¹⁶. Les opposants au projet semblent avoir parfaitement intégré ces éléments liés à l'image du groupe et surtout de son patron. Ils ont pu appuyer leurs actions vis-à-vis de ce dernier grâce à « un dessinateur local qui nous a fait des beaux dessins »²¹⁷ (Loïc Schwartz) et à plusieurs caricatures parues dans la presse (voir ci-dessous).

²¹² Entretien n°16, réalisé auprès du délégué général du MEDEF Ille-et-Vilaine, le 15 mars 2024.

²¹³ *20 Minutes*, « Bretagne : le coup de gueule de Le Duff face à la contestation de son usine de boulangerie », 8 novembre 2022.

²¹⁴ Dominique Chapuis, « Bridor met en pause son projet de boulangerie industrielle en Bretagne », *Les Échos*, 9 novembre 2022.

²¹⁵ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïc Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitat au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

²¹⁶ *Le Télégramme*, « Louis Le Duff, « l'Armor-Ricain », face à la fronde écologiste », 16 novembre 2022.

²¹⁷ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.



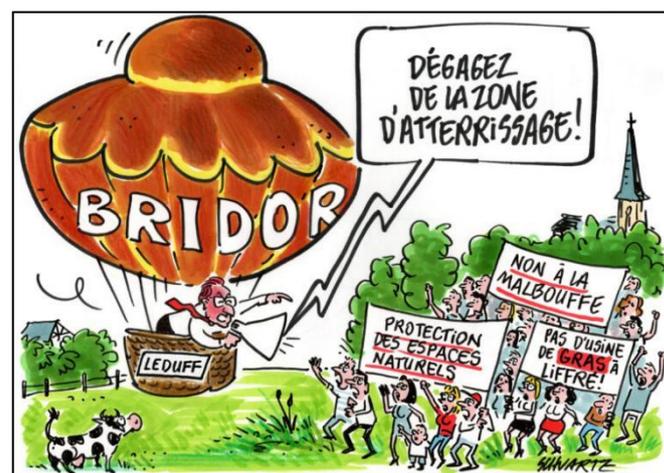
Caricature 1 ²¹⁸



Caricature 2 ²¹⁹



Caricature 3 ²²⁰



Caricature 4 ²²¹

Figure 23 : Caricatures de Louis Le Duff et de Bridor parus dans la presse

Ces éléments visuels étaient notamment utilisés lors des manifestations devant la mairie de Liffré ou devant le siège du groupe Le Duff, pour dénoncer le projet et plus largement l'entreprise. S'il est difficile de mesurer les effets de toutes ces actions, elles

²¹⁸ Charlie Hebdo, « Bridor : le magnat des viennoiseries grignote les terres bretonnes », édition 1576 du 5 octobre 2022.

²¹⁹ Site internet de CoLERE, « Quand Le Duff et ses amis veulent siffler la fin de la récré ... », 6 décembre 2022. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2022/12/06/quand-le-duff-et-ses-amis-veulent-siffler-la-fin-de-la-recre/>.

²²⁰ Site internet de CoLERE, « Il faut sauver le soldat Chesnais-Girard et le (projet du) capitaine Le Duff », 10 novembre 2022. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2022/11/10/il-faut-sauver-le-soldat-chesnais-girard-et-le-projet-du-capitaine-le-duff/>.

²²¹ Site internet de CoLERE, « Retour sur la marche du 5 novembre 2022 », 16 novembre 2022. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2022/11/16/retour-sur-la-marche-du-5-novembre-2022/>.

semblent indéniablement avoir participé au climat d'incertitude qui entourait le projet selon Laurence Fortin, car « *ce sont des gens discrets, donc, en effet, ils n'aiment pas qu'on les pointe du doigt et qu'on les caricature [...]. Il y avait une volonté de délier Le Duff de Bridor et de ce projet-là* »²²². Philippe Rocher confirme ainsi l'importance de la connaissance de cette variable dans l'efficacité des actions d'opposition mises en place.

*« Ça [l'abandon] a été une demi-surprise dans le sens où, assez rapidement, on a pu nous parler du caractère de Le Duff, qui est quelqu'un qui peut tout envoyer promener du jour au lendemain si ça le gave de trop quoi, pour dire ça un peu crûment. Et en fait, on a beaucoup joué là-dessus, voilà. Donner une mauvaise image ... enfin, en tout cas, ouais, les grands groupes comme ça ils travaillent beaucoup sur leur image de marque, et là elle était vachement égratignée. Ça arrêta pas de parler de Bridor. Enfin voilà, on en parlait régulièrement, c'est pour ça qu'ils parlaient "d'acharnement". Et puis on enchaînait en plus les manifestations, donc ça commençait à faire beaucoup. Donc on avait tablé là-dessus, sur une espèce d'usure quand même, et c'est tombé à ce moment donné »*²²³.

De leur côté, le MEDEF 35 et la CCI 35 se disent relativement confiants quant au maintien d'une image positive de Bridor aujourd'hui, puisque cette controverse s'est terminée sur l'abandon unilatéral du projet par l'entreprise et non par une incapacité administrative ou un scandale de type sanitaire²²⁴ : « *Je pense qu'il valait mieux parler de lui pour ce projet-là que parler de lui ou parler de ce qui est arrivé à Lactalis quand il a eu son usine de Craon qui avait eu la salmonelle, là ça vous fait plus de dégâts* »²²⁵. De leur côté, les opposants ont valorisé la personnification du combat face à une entreprise qui ne leur semblait pas réellement associée à son dirigeant jusque-là : « *Ses marques, elles n'étaient pas identifiées à lui [Le Duff] tant que ça. [...] Et le fait qu'il ait été identifié très fort et qu'ils aient du coup pris sur leur image de marque, ce truc-là, aussi, a été un truc qui a impacté* »²²⁶. Mis sur la défensive, cette situation semble ainsi avoir poussé Louis Le Duff à communiquer de façon plus fréquente et véhémement au fil des mois pour dénoncer ces attaques, et ainsi défendre son projet et son entreprise.

²²² Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne* 35, le 16 février 2024.

²²³ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

²²⁴ Pierre-Henri Allain, « La ville de Craon à cran », *Libération*, 16 janvier 2018.

²²⁵ Entretien n°10, réalisé auprès de l' élu en charge de l'industrie à la CCI Ille-et-Vilaine, dirigeant de l'entreprise Socah Hydraulique, le 8 février 2024.

²²⁶ Entretien n°17, réalisé auprès de la secrétaire nationale adjointe des Écologistes, conseillère régionale et tête de liste aux élections régionales 2021, le 25 mars 2024.

2) La communication publique, un enjeu clé dans une controverse locale

Une communication décriée par les opposants

En effet, initialement, après l'annonce du projet dans la presse et depuis le début des premières réunions publiques, la stratégie de communication de Bridor était plutôt basée sur la discrétion médiatique. L'entreprise s'en est tenue à des prises de parole rythmées par le temps administratif, de la CNDP à l'enquête publique, ou pour annoncer le maintien du projet après la période COVID²²⁷. Une autre partie de la communication de Bridor s'est établie autour de la qualité des produits fabriqués, d'abord pour légitimer le projet d'entrepreneurs « industriels dans la gestion, mais artisanaux dans la production »²²⁸, et ensuite pour répondre aux opposants. C'est d'ailleurs surtout le directeur général de Bridor, Philippe Morin, qui intervenait dans la presse pour défendre l'entreprise : « C'est assez désagréable d'être montré du doigt en permanence. Nous industrialisons un produit de qualité qui n'a rien à envier à un artisan, notre farine est 100 % française »²²⁹. Pour Bridor, ce choix de communication peut aussi s'expliquer par une volonté d'apaiser le climat conflictuel autour du projet, qui tendait à l'intensification au fil des mois de contestation.

« Alors en fait, au début, pour faire simple, nous, on a eu un temps de communication qui a été celui de s'inscrire dans la dynamique normative qui était prévue. [...] Donc notre politique là-dessus, elle était très claire. On ne communique pas tant que les procédures sont en cours, tant que vous avez une commission nationale du débat public qui est l'instance qui prendra la parole quand il le faut. [...] Et ça, on s'était dit dès le début qu'on n'allait pas prendre la parole pour prendre la parole comme ça, indépendamment de ce circuit, si vous voulez »²³⁰.

Malgré tout, la patience du chef d'entreprise breton semble s'être délitée au fur et à mesure de la mobilisation contre le projet et de la tentative d'atteinte à sa réputation et à celle de Bridor. La réputation d'un individu ou d'une entreprise n'est pas binaire. Elle

²²⁷ Karin Cheronex, « Une ouverture espérée en 2024 », *Ouest-France*, 20 février 2021.

²²⁸ Samuel Nohra, « Nouvelle usine Bridor à Liffré, un choix stratégique », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.

²²⁹ *Le Journal des entreprises*, « Bridor défend son "bon droit" pour son projet d'usine à Liffré », 1er mars 2023.

²³⁰ Entretien n°19, réalisé auprès du directeur de cabinet de Louis Le Duff et directeur de la communication de Bridor, le 11 avril 2024.

fonctionne à la fois comme une ressource, mais aussi comme une contrainte lorsque la réputation est négative ou tend à le devenir. Pierre-Marie Chauvin montre bien « le rôle de l'émission de signaux réputationnels dans la concurrence économique ou la recherche de partenaires d'échanges loyaux et fiables » (Chauvin, 2014, p.476). Ainsi, en sortant de la communication cadrée et maîtrisée de l'entreprise, Louis Le Duff s'est progressivement fait remarquer pour ses sorties médiatiques véhémentes visant à montrer son mécontentement et son impatience (voir Chapitre 3 et 4). Il l'a notamment fait au moment de l'annonce de la mise en pause du projet en novembre 2022, pour dénoncer les conflits politiques entre candidats aux élections régionales. C'est également le cas de son directeur général Philippe Morin, qui dénonçait l'« *agrobashing* »²³¹ et affirmait que « dans tous les cas, l'entreprise continuera de se développer, avec ou sans Liffré »²³².

« Dans la presse, moi, je pense que ce n'était pas une bonne stratégie de sa part. C'est-à-dire qu'il était très agressif. Et d'ailleurs, il était souvent traité en caricature comme le prince, quoi. C'est-à-dire que, "je veux, j'obtiens", et c'est comme ça. Et en fait, je pense qu'il a souffert d'un point de vue de communication, de ses postures, de ne pas chercher à argumenter, mais de dire que ceux qui étaient contre étaient tous stupides et ne comprenaient pas l'intérêt, de dire qu'on ne peut plus rien faire, on ne peut plus rien dire. [...] En fait, il passe juste pour un mec qui fait un caprice »²³³.

Une telle communication, par intermittence et uniquement de façon réactive, diffère largement des obligations des élus en la matière vis-à-vis des administrés. Ce point de tension est d'ailleurs à l'origine de la fracturation de la coalition de croissance.

Des stratégies de communication divergentes au sein de la coalition de croissance

Si dans les cas étudiés par Damien Schrijen « l'absence de réelle coalition de croissance autour des titres étudiés participe de leur échec » (Schrijen, 2023, p.278), le cas de la mobilisation contre Bridor à Liffré montre que l'existence d'une telle alliance, même relativement solide, peut se déliter. Ici, ce n'est donc pas tant l'incapacité à créer et

²³¹ Mathilde Visseyrias, « Harcelé par les écologistes radicaux, Bridor contraint de délocaliser un projet d'usine avec 500 emplois à la clé », *Le Figaro*, 9 novembre 2022.

²³² *Le Journal des entreprises*, « Bridor défend son "bon droit" pour son projet d'usine à Liffré », 1er mars 2023.

²³³ Entretien n°17, réalisé auprès de la secrétaire nationale adjointe des Écologistes, conseillère régionale et tête de liste aux élections régionales 2021, le 25 mars 2024.

stabiliser une coalition de croissance autour du projet qui a échoué que le maintien d'une relation de confiance entre les élus et l'entreprise. La raison principale de ce dissensus tient surtout aux stratégies de communication divergentes et propres à chacun de rôles des acteurs qui la composent. Malgré des intérêts communs structurés autour de la question de l'emploi, la défense du projet passe par des choix tactiques qui révèlent certaines incompatibilités entre acteurs publics et privés, comme le laisse entendre le président de LCC :

« Ils ont très vite compris qu'ils étaient dans une stratégie où il ne fallait pas qu'ils se montrent de trop. La connerie initiale d'annoncer les 250 millions d'euros allait leur peser très fortement. En faisant ça, ils nous ont laissés, nous, élus, porter un projet industriel qui n'était pas le nôtre. C'est bien ça, la difficulté. Leur stratégie de communication n'était pas en phase avec la nôtre. Nous, on est élus, on est obligés de répondre aux sollicitations de nos habitants. On ne peut pas rester à faire exactement la même situation qu'une boîte privée qui dit "moi, je ne réponds pas". Parce que nous, on est responsable devant la population. Quand la presse ou la population nous interpelle, nous, on répond »²³⁴.

Cette divergence communicationnelle semble être à l'origine de la fin prématurée de la coalition de croissance entre Bridor et les élus locaux. Elle paraît donc également avoir participé au point de rupture du projet, matérialisé par son abandon en mai 2023. Les élus locaux se sont sentis acculés et isolés face à la pression médiatique et celle des opposants, de plus en plus offensifs vis-à-vis de l'entreprise. En outre, et comme Stéphane Piquet, les élus de LCC avaient parfaitement conscience des opportunités alternatives qui se présenteraient à Bridor pendant la durée d'attente administrative et judiciaire. Elles lui offriraient l'occasion de tourner définitivement la page du dossier à Liffré, jusqu'ici enlisé. La situation de l'entreprise de Louis Le Duff était connue des acteurs économiques et politiques dans l'ouest de la France. Les réseaux politiques de l'entrepreneur breton, qui ne se réduisent pas à la Bretagne, pouvaient ainsi faciliter une issue ailleurs.

« Vous avez vu le préfet monter au rideau ? Bridor, vous les avez beaucoup vu monter au rideau ? Qui est-ce qui était en tête de gondole ? C'est nous, les élus locaux, avec des manifs devant la mairie, etc. en se faisant passer pour les rois des cons. Il faut dire les choses comme elles sont. Et en plus, c'était d'autant plus

²³⁴ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

blessant que nous avons une sensibilité environnementale et écologique forte sur notre territoire. Et on s'est dit "bah merde quoi". Donc, très objectivement, à un moment donné, ça, ça fait partie des choses, peut-être, effectivement, que j'assume. On est allé voir le directeur avec le maire de Liffré. On lui a dit "écoutez, nous, on arrête de se battre tout seul. Donc, maintenant, soit en fait, vous montez au rideau, et vous venez défendre votre projet ... Mais on vous le demande". Ça a été conflictuel cette réunion. Je crois que 15 jours ou trois semaines après, ils annoncent l'abandon. Il faut savoir que ... ça, c'est pour votre expérience, mais ce que vous dit un industriel, ce n'est pas la vérité. Ils ont des enjeux qui ne sont pas ceux des collectivités »²³⁵.

Au-delà des actions et relations des membres de la coalition contestataire, l'intensification de la controverse autour du projet de Bridor à Liffré s'est inscrite dans un contexte social particulièrement conflictuel en début d'année 2023. Sans préjuger de son rôle sur l'abandon du projet, puisqu'il a également pu concentrer l'attention militante sur d'autres mobilisations durant cette période, il semble avoir contribué à la crainte de radicalisation de l'opposition chez Bridor

3) De la cristallisation à la radicalisation : une crainte sociale contextualisée

Un climat d'intense mobilisation socio-environnementale

L'annonce du projet dans la presse par Louis Le Duff en octobre 2019 avait suscité l'adhésion des acteurs politiques et économiques du territoire de façon unanime. Le retentissement autour d'un projet d'une telle ampleur pour l'Ille-et-Vilaine (250 millions d'euros) était important localement et a contribué à attirer l'attention sur lui de tous types d'acteurs, y compris associatifs. La phase des enquêtes publiques a sans doute rassemblé plus de personnes que lorsqu'il s'agit d'un projet plus modeste. Or, c'est bien l'espace des arènes consultatives qui est à l'origine de la contestation locale avec la création de *CoLERE*. Pour la presse, il est progressivement devenu l'incarnation d'une divergence entre « deux visions de l'avenir complètement différentes »²³⁶. À cette époque, il était perçu comme le symbole breillien voire breton « d'un modèle économique et

²³⁵ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

²³⁶ *Ouest-France*, « Près de Rennes, la contestation monte sur le projet d'usine Bridor à Liffré », 1er octobre 2020.

d'aménagement dépassé et délétère » pour les opposants²³⁷. Selon Stéphane Piquet, il s'agissait d'une erreur de la part de l'entreprise dès le départ du projet :

« Je pense que s'il annonçait 50 millions d'euros ou 100 millions d'euros, en disant, je vais créer 200 emplois sur ce site, ça serait passé en dessous des radars. D'ailleurs, il l'a bien compris, parce que c'est ce qu'il fait aujourd'hui. Il s'est installé au Portugal, il s'est installé en Normandie, et il n'annonce plus des usines à 250 millions d'euros. Donc, en fait, il a lui-même généré une cristallisation, parce que c'est la plus grosse usine de viennoiserie du monde, etc. Et au bilan, pour certains opposants au système capitaliste, etc., ça devenait un symbole à démonter. [...] Mais c'est pour ça qu'en fait, c'est devenu une histoire un peu extraordinaire. Mais parce qu'on était plus, en fait, sur une situation objectivée. On était sur un symbole. [...] Et ça, quelque part, cette erreur historique du groupe Le Duff a permis la genèse d'une mobilisation "contre" extrêmement forte, qui rejoignait à la fois des problématiques environnementales et des problématiques anticapitalistes qui permettaient une vraie mobilisation »²³⁸.

Ce projet est donc perçu et présenté médiatiquement comme « deux façons de voir l'économie, de voir la société, la croissance, c'est ça qui s'affronte aujourd'hui et qui va s'affronter partout tout le temps dans tous les secteurs »²³⁹. Or, il s'est inscrit dans un contexte de mouvement social particulier, notamment sur le plan environnemental. Cette période du début d'année 2023 est effectivement celle de la manifestation à Sainte-Soline contre les « méga-bassines », à l'initiative des *Soulèvements de la terre*. Très largement médiatisée, elle a donné lieu à de nombreux blessés et plusieurs polémiques autour des contestataires, qualifiés d'« éco-terroristes »²⁴⁰. Ils dénonçaient l'accaparement de l'eau, pompée dans les nappes phréatiques et stockée dans des « réserves de substitution », par les gros producteurs agricoles et au profit de l'agro-industrie²⁴¹. Cette mobilisation, marquante par les moyens d'actions utilisés (sabotage) et par la répression policière dénoncée, semble rejoindre en partie celle de Bridor à Liffré au niveau du cadrage et des thématiques abordées. La couverture médiatique importante de ces événements semble donc avoir contribué à visibiliser ceux initiés contre le projet du groupe Le Duff.

²³⁷ *Ouest-France*, « Bridor : l'enquête publique est close depuis mardi », 24 mars 2022.

²³⁸ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

²³⁹ Entretien n°1, réalisé auprès d'une journaliste à Ouest-France, le 20 novembre 2023.

²⁴⁰ Luc Bronner, « "Nous sommes tous des écoterroristes !" : La galaxie hétéroclite des soutiens aux Soulèvements de la Terre », *Le Monde*, 26 août 2023.

²⁴¹ *Libération*, « Méga-bassines dans les Deux-Sèvres : des milliers de manifestants contre « l'accaparement de l'eau par l'agro-industrie », 26 mars 2022.

« Le sujet Bridor était pris comme illustration de ce que serait l'affreux agrobusiness et de ce qu'on doit préserver. [...] Donc, en fait, on était dans cette mouvance-là. Sainte-Soline, je ne sais plus quand c'était. Mais on était dans ce moment... Oui, vraiment chaud. Et ils ont pris ça en totem. Et c'est pour ça que c'est l'exemple, Bridor. C'est-à-dire que pour eux, voilà, c'est vraiment le truc... C'est un fait d'armes pour eux, oui »²⁴².

De façon plus hypothétique et moins prégnante dans la mobilisation contre Bridor, le contexte social lié à la mobilisation contre la réforme des retraites, entre janvier et avril 2023, peut contribuer à illustrer cette crainte. La contestation, notamment étudiante, s'est particulièrement illustrée à Rennes²⁴³. Les nombreuses manifestations, marquées par des actions de plus en plus violentes au fur et à mesure des semaines²⁴⁴, ainsi qu'une répression accrue²⁴⁵, peuvent avoir participé à instaurer un climat social propice pour d'autres types de contestation, y compris environnementales.

Conclusion du Chapitre 5

Dans ce chapitre, nous poursuivons la confirmation de notre deuxième hypothèse en mettant en lumière l'importance du cadrage effectué autour de la question de l'eau. En revanche, nous n'avons pas identifié *a priori* le rôle des médias dans la co-construction de ce cadre, qui a pourtant été clé, ainsi que l'extension de ce cadre aux problématiques plus larges liées à l'agroalimentaire.

Dans une perspective de *process tracing*, nous avons donc abordé plusieurs facteurs clés dans le récit causal des effets de la mobilisation. D'abord, la première sous-partie qui porte sur le cadrage de la mobilisation a permis d'enrichir le mécanisme de **mise à l'agenda médiatique** identifié plus tôt (*voir Chapitre 4*). Le sens construit et donné à la mobilisation contre le projet de Bridor à Liffré, à travers la thématisation de la lutte autour d'enjeux d'actualité et largement diffus dans les sensibilités environnementales bretonnes

²⁴² Entretien n°11, réalisé auprès de la déléguée générale de l'ABEA, le 13 février 2024.

²⁴³ *France Culture*, « Rennes, capitale de la révolte étudiante ? », 29 mars 2023.

²⁴⁴ Catherine Jauneau, « Réforme des retraites. Après les dégradations à Rennes : entre peur, écoëurement et incompréhension », *France 3 Bretagne*, 24 mars 2023.

²⁴⁵ Séverine Breton, « Réforme des retraites. Une journaliste plaquée au sol à Rennes. Reporters sans frontières demande la fin des violences policières », *France 3 Bretagne*, 26 mars 2023.

historiques, a grandement impacté le traitement médiatique de la lutte. Tout en évitant un biais stratégeste concernant ce cadrage, deux enjeux semblent se distinguer des nombreux autres dénoncés (zones humides, espèces protégées, rejet de CO2, artificialisation des sols, etc.) : la consommation d'eau et la dénonciation du système agroalimentaire.

La question de la consommation d'eau de l'usine peut s'expliquer en partie par le choix des opposants de profiter du contexte de la sécheresse 2022 et des inquiétudes suscitées par celle-ci. Néanmoins, celui-ci traduit également une opportunité offerte par la presse à la coalition contestataire. Le traitement médiatique des enjeux de ce projet était largement centré sur la seule problématique de l'eau, jusqu'à devenir quasiment le seul grief des opposants dans les médias. En outre, et dans le but de généraliser cette lutte à l'échelle bretonne, voire nationale du côté des opposants, ce cadre a été étendu à l'enjeu de l'agroalimentaire et de ses impacts sur l'environnement, permettant l'agrégation d'autres acteurs contestataires comme le *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest*. Il a également permis de faire venir des figures médiatiques bretonnes et spécialistes de ce sujet (Inès Léraud et Morgan Large) qui ont offert plus de résonance à la mobilisation.

La seconde sous-partie nous a ensuite permis de distinguer trois autres mécanismes. D'abord, la **focalisation** progressive de la contestation sur l'entreprise Bridor et son dirigeant, Louis Le Duff, davantage que sur les élus locaux. La coalition contestataire a effectivement entamé un travail de dépréciation de son image de marque et de celle de son patron. Par des manifestations de plus en plus tournées vers le siège du groupe ou visant une boutique « Brioche Dorée », la coalition contestataire est parvenue à impacter la patience de Louis Le Duff. Discret durant les premiers mois de mobilisation, sa stratégie et celle de son groupe ont dû être repensées pour répondre aux attaques des opposants et maintenir la pression sur les élus locaux, à qui ils reprochent leurs difficultés à être maîtres de leur territoire. Les stratégies de communication des porteurs de projet ont d'ailleurs été à l'origine de l'**atomisation** prématurée de la coalition de croissance, jusqu'ici fragile. Les élus, responsables devant la population, reprochaient aux dirigeants de l'entreprise de ne pas être assez intervenus dans la presse pour les soutenir publiquement.

La volonté de l'entreprise de se faire discrète au regard du contexte social mouvementé, notamment durant le début d'année 2023, peut expliquer le choix d'une telle communication publique de sa part. Elle contribue en partie à justifier le fait que, dans la presse, le projet soit devenu un **symbole local** des contestations environnementales. Cette période a vu l'émergence d'une mobilisation massive contre les mégabassines autour de la problématique de l'eau, avec notamment la manifestation très largement médiatisée à Sainte-Soline. Elle a été initiée par les *Soulèvements de la Terre*, un mouvement identifié pour ses modes d'action plus radicaux que ceux de la coalition contestataire. Sa présence parmi les opposants au projet de Bridor a donc pu nourrir la crainte de difficultés potentielles durant le chantier. De plus, et de façon moins prégnante, la mobilisation contre la réforme des retraites, particulièrement active à Rennes, a pu constituer un élément dans la crainte de l'entreprise de poursuivre dans un climat d'agitation sociale.

En réaction à ce contexte et à l'ensemble des cadrages de la mobilisation réalisés par la coalition contestataire, la coalition de croissance s'est attelée à un travail similaire en structurant davantage son discours autour des freins administratifs. En insistant sur ses difficultés à mener ce projet, en tant que victime de l'opposition systématique des écologistes, elle s'assure par-là de la légitimité d'abandonner du projet.

Chapitre 6 - L'abandon hâtif d'un projet local d'envergure : une issue inéluctable pour l'entreprise

Le chapitre précédent nous a permis de traiter du cadrage de la lutte contre Bridor autour de la problématique de l'eau et de l'agroalimentaire, décisif dans le sens donné aux actions menées et dans leur résonance médiatique. Nous avons ainsi pu montrer la tentative de la coalition contestataire d'impacter avant tout l'entreprise et son dirigeant en ciblant leur image de marque. En conséquence, la communication publique de Bridor fut plus discrète en dehors des différentes validations administratives. En plus du climat social déjà conflictuel, cela a contribué à fragiliser la relation entre les acteurs de la coalition de croissance, et donc le projet concomitamment. Dès lors, au-delà de l'abandon du projet, comment caractériser les effets produits par la mobilisation sur les acteurs politiques et industriels locaux, voire régionaux, ainsi que sur l'avenir des militants écologistes ?

Face aux opposants, la coalition de croissance a tenté à plusieurs reprises d'imposer ses propres problématiques, davantage liées aux contraintes administratives rencontrées par les élus et porteurs de projets industriels. Dans un cadre national pourtant propice à la réindustrialisation, l'absence de soutien des autorités nationales a toutefois suscité leur incompréhension (A). L'importance de ce contexte semble donc également cruciale pour bien comprendre l'impact politique et économique de l'abandon de l'usine Bridor à Liffré sur le territoire local et au-delà, ainsi que sur les réseaux militants locaux eux-mêmes (B).

A) L'inertie administrative face à la réindustrialisation, une critique des pouvoirs publics

1) Des contraintes réglementaires dénoncées

Un discours économique libéral dans la continuité des porteurs de projet privés

Comme démontré plus tôt (*voir Chapitre 2*), les projets d'aménagement du territoire sont soumis à de nombreuses réglementations, que ce soit sur des questions environnementales ou de consultation des habitants. Cependant, malgré la volonté de

développement industriel affichée au niveau national, les membres de la coalition de croissance se sont dits entravés par l'administration et peu soutenus par le gouvernement. En effet, même s'ils sont coutumiers de ce type de procédure lourde, les acteurs patronaux sont souvent très critiques de ce qu'ils perçoivent comme des contraintes au développement économique de leur entreprise. Ils tendent ainsi à faire de l'allègement de ces normes une revendication classique auprès des pouvoirs publics (Offerlé, 2009). Initialement justifié par la promesse de création d'emplois, le cadrage de la controverse par la coalition de croissance s'est donc déplacé vers la question des difficultés administratives et des freins à la réindustrialisation en réaction à celui des opposants. L'un des effets produits par la mobilisation contre le projet de Bridor à Liffré est justement d'avoir renforcé ce discours porté par les acteurs économiques dans la presse. Comme le MEDEF ou la CCI, ils se sont saisis de ce conflit pour entériner leurs positions et semblent avoir trouvé plus d'écho médiatique localement à travers lui.

« Comme souvent en France, sur les grands sites industriels, sur les grands investissements, on a quand même une lourdeur. En ce moment, on en parle mais c'est hallucinant. On a une lourdeur démentielle pour arriver à monter ce genre de projet. [...] Je pense que ça ne pèse pas dans l'issue du projet, parce qu'on le sait tous. Mais je pense qu'on est, en France, très handicapé par ça »²⁴⁶.

C'est le cas dans un journal national comme *Le Figaro*, qui illustre la question des difficultés de réindustrialisation avec l'exemple de Bridor : « Nous avons par exemple les délais les plus longs pour ouvrir les usines : 17 mois pour valider un dossier d'implantation d'une usine en France, très loin de l'Allemagne (4 à 6 mois), tout comme la Suède (6 mois) ou la Pologne (4 mois) »²⁴⁷. C'est également le cas dans un journal régional comme *Ouest-France*, reprenant le cadrage construit par la coalition de croissance autour de ce sujet :

« S'ils pointent du doigt les actions et les recours portés par les opposants, les défenseurs du projet Bridor ne manquent pas non plus de souligner le paradoxe d'un pays qui veut industrialiser mais qui souffre d'un mal nommé lourdeur administrative quand les pays concurrents peuvent s'en extraire »²⁴⁸.

²⁴⁶ Entretien n°10, réalisé auprès de l' élu en charge de l'industrie à la CCI Ille-et-Vilaine, dirigeant de l'entreprise « Socah Hydraulique », le 8 février 2024.

²⁴⁷ Agnès Verdier-Molinié, « L'industrie française pourrait s'affaiblir encore plus dans les mois qui viennent », *Le Figaro*, 22 novembre 2022.

²⁴⁸ Christel Marteel, Karin Chêrloneix, « Le cas Bridor, un tournant pour l'agroalimentaire ? », *Ouest-France*, 31 mai 2023.

Pourtant, dans le même temps et malgré les critiques adressées au système normatif français, son exigence environnementale est sans cesse mise en avant pour justifier l'intérêt écologique de réaliser le projet en France plutôt que dans un pays moins contraignant à ce sujet. C'est par exemple ce qu'évoquent les présidents du MEDEF Bretagne et Ille-et-Vilaine, Hervé Kermarrec et Éric Challan Belval, ainsi que le président de l'ABEA, Olivier Clanchin : « l'implantation de sites en Bretagne permet un meilleur respect de l'environnement compte tenu de normes environnementales françaises plus exigeantes que dans les pays étrangers, y compris Européens »²⁴⁹. C'est également ce que regrette la déléguée générale de l'ABEA, Marie Kieffer, au moment de l'abandon du projet : « si les usines ne se font pas ici, elles se feront ailleurs »²⁵⁰.

En effet, comme évoqué plus tôt, la critique de type NIMBY adressée par Guillaume Bégué ou le MEDEF est à mettre en lien avec leurs interrogations vis-à-vis du fondement de cette lutte locale, qui ne sert pas l'intérêt général selon eux : « *Finally, est-ce qu'on peut considérer que c'est une victoire ou pas si le projet va se faire ? Moi, je n'en suis pas certain. Les normes ne sont pas obligatoirement les mêmes. Donc, c'est l'éternel sujet* »²⁵¹. En critiquant l'excès de ces normes environnementales en France, plusieurs d'entre eux comme Guillaume Bégué, le maire de Liffré, louent tout de même leur existence et leur exigence vis-à-vis de la protection de la biodiversité :

*« Et donc, en fait, c'est ce que je disais, moi, en disant, "mais l'entreprise, elle va avoir besoin de produire". Donc, soit on se cache derrière son petit doigt en disant, "ouais, j'ai gagné, on ne va pas polluer Liffré". Et donc, ça pourrait aller ailleurs, où ils en ont plus besoin, où il y a moins ... allez, Dunkerque, où il y a moins de regards, parce qu'en fait, il y a vraiment besoin d'emplois. Donc là, ils auraient eu 30 hectares, et ils auraient fait 0 photovoltaïque parce qu'en fait, personne ne leur demande rien et on fait plutôt un pont pour les faire venir. Ou au pire, dans un pays où il n'y a aucune norme, ni sociale, ni environnementale. Et donc, mondialement, on aurait perdu, quand même. Et ça, ça ne prend pas, ça »*²⁵².

²⁴⁹ Yann-Armel Huet, « Usine Bridor : Le Medef et l'agroalimentaire défendent la réindustrialisation bretonne », *Ouest-France*, 4 novembre 2022.

²⁵⁰ Guillaume Bietry, « "C'est inquiétant" : comment l'abandon du projet Bridor rebat les cartes industrielles en Bretagne », *Le Télégramme*, 30 mai 2023.

²⁵¹ Entretien n°16, réalisé auprès du délégué général du MEDEF Ille-et-Vilaine, le 15 mars 2024.

²⁵² Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

Des difficultés accrues pour les porteurs de projets privés

Comme pour les recours, la question de la « lourdeur administrative » française pointe la tension soulevée autour de l'enjeu temporel, qui s'avère véritablement crucial pour les porteurs de projet privés. La coalition contestataire a parfaitement intégré cette dimension à travers l'enquête publique et les nombreuses contributions. Si les projets portés uniquement par des acteurs publics peuvent également faire l'objet de ce type d'actions, la temporalité n'est pas la même que pour une entreprise établie sur un marché concurrentiel et pour laquelle le temps est une donnée clé du développement. Ces actions traduisent donc une spécificité propre aux projets privés et, *a fortiori*, aux acteurs industriels qui « ont aussi, souvent, une capacité de résistance à ce genre d'événement qui est assez limitée. Enfin on voit bien, ils aiment bien que ça avance »²⁵³. Un constat que partage Claire Desmares :

« Mais aussi parce qu'on peut se dire que le nucléaire, c'est l'État, c'est un truc stratégique. Et donc, voilà, c'est clair qu'aujourd'hui, c'est plus facile d'empêcher des groupes privés de faire n'importe quoi que d'empêcher l'État de le faire. Enfin, voilà, le Lyon-Turin, c'est la même problématique. [...] C'est-à-dire qu'en gros, quand Le Duff dit "je ne peux plus faire ce que je veux", en fait, il va aller faire ce qu'il veut ailleurs. Et de fait, il fera n'importe quoi en Allemagne, en Pologne, en Inde, j'en sais rien. Mais en vrai, faire de la merde ailleurs, il pourra toujours le faire. Et donc, il garde son pouvoir. Quand on dit à l'État "tu ne peux plus le faire", en fait, l'État ne supporte pas de perdre son pouvoir »²⁵⁴.

Cette situation montre bien l'impatience plus grande chez les acteurs privés que chez les acteurs publics, et qui peut être alimentée par l'opposition de cadrages antagonistes entre le chef d'entreprise et le monde politique et militant.

« Je l'ai revu depuis [Louis Le Duff]. Il est en colère ... c'est un monsieur qui a 73 ou 74 ans maintenant, qui est en colère avec les politiques, quelle que soit leur sensibilité. Il dit que les élus ne comprennent rien, que l'administration est compliquée, que les écolos nous empêchent d'avancer ... Enfin les écolos et leurs amis, parce qu'il n'y a pas que les écolos. Il fait des raccourcis par rapport à ça, mais ce que je comprends. Lui, il a démarré de rien et il est à la tête d'un petit

²⁵³ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitat au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

²⁵⁴ Entretien n°17, réalisé auprès de la secrétaire nationale adjointe des Écologistes, conseillère régionale et tête de liste aux élections régionales 2021, le 25 mars 2024.

empire de plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs »²⁵⁵.

Cette rupture consommée entre le chef d'entreprise breton et les pouvoirs publics s'explique notamment par le manque de soutien perçu par l'entreprise de la part du gouvernement et de l'État. Un constat qui est partagé par les élus locaux qui ont co-porté le projet de Bridor à Liffré, dans un contexte où la réindustrialisation est prônée par le chef de l'État, qui semblait pourtant favoriser la réalisation et le soutien d'un tel projet. Alors que les patrons revendiquent généralement la liberté d'entreprendre et une certaine autonomie vis-à-vis de l'État (Offerlé, 2021), Louis Le Duff et Bridor ont tout de même souhaité obtenir le soutien des pouvoirs publics au niveau national pour mener à bien leur projet économique. Le déficit d'intervention en la matière a, semble-t-il, participé à ébranler la volonté de l'entreprise de poursuivre son projet.

2) La fragilisation des soutiens publics au projet

Un manque de soutien du gouvernement dans une politique économique priorisée

Depuis son élection en tant que président de la République en 2017, Emmanuel Macron a fait de la réindustrialisation un des marqueurs forts du récit politique de ses deux mandats consécutifs à la tête de l'État. C'est surtout la crise COVID qui a mis en lumière la dépendance productive en France, à travers la question des masques chirurgicaux par exemple (Voy-Gillis, 2022). Avec le retour du Haut-commissariat au plan et le programme « France Relance » en septembre 2020, puis avec « France 2030 » en octobre 2021, le gouvernement français s'est donné pour objectif de « rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique »²⁵⁶.

Une communication importante a été produite à cet effet durant les 3-4 dernières années sur l'ensemble du territoire national, en insistant également sur le rôle des acteurs à l'échelle locale. À ce titre, le programme « Territoires d'industrie » annoncé en mai 2023

²⁵⁵ Entretien n°14, réalisé auprès du député MODEM de la 6ème circonscription d'Ille-et-Vilaine, le 19 février 2024.

²⁵⁶ Site internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « France 2030 : un plan d'investissement pour la France », 13 octobre 2023. URL : <https://www.economie.gouv.fr/france-2030>.

et co-piloté par les ministres Roland Lescure (Industrie), Christophe Béchu (Transition écologique) et Dominique Faure (Collectivités) visait à associer « l'État, les industriels et les élus locaux dans un travail de redynamisation durable des territoires français frappés par la désindustrialisation », car « les acteurs locaux sont au cœur du projet industriel de par leur connaissance du terrain »²⁵⁷.

Sans s'attarder davantage sur le contenu réel et les résultats de ces programmes, qui ne concernent pas directement le projet de Bridor à Liffré, on peut tout de même affirmer que l'usine espérée par le groupe Le Duff intégrait parfaitement cette dynamique de réindustrialisation nationale. Pourtant, depuis son annonce en 2019, le gouvernement n'a jamais pris position publiquement pour soutenir le projet. Après le « coup de gueule » de Louis Le Duff de novembre 2022 et la mise en pause du projet, Bruno Le Maire ou Roland Lescure ne se sont pas plus exprimés aux côtés de l'entreprise bretonne, comme ses promoteurs auraient pu l'espérer²⁵⁸. Ce projet correspondait pourtant aux attentes du gouvernement en matière industrielle et cela a pu nourrir le choix de Bridor d'implantation en France plutôt que dans un autre pays. Un article du *Télégramme* nous informe d'ailleurs que Louis Le Duff aurait même obtenu plusieurs rendez-vous auprès de Bruno Le Maire et auprès de Patrick Strzoda, directeur de cabinet d'Emmanuel Macron et ex-préfet de Bretagne entre 2013 et 2016 pour défendre sa cause et s'assurer de leur appui²⁵⁹, dans la lignée de ce qui avait pu avoir lieu au moment d'initier le projet avec Thierry Benoit :

« Dans ce dossier, le député Thierry Benoît a également mouillé le maillot. En première ligne. Obtenant des rendez-vous dans les bureaux de l'Élysée, entre la direction générale du groupe Le Duff et le cabinet d'Emmanuel Macron. Et faisant jouer la carte patriotique d'un territoire, "véritable poumon industriel breton". Cela a fonctionné. Au bénéfice de Liffré. Mais tout compte fait, cela aurait été un beau gâchis de voir la pépite Bridor briller en dehors du ciel breton »²⁶⁰.

²⁵⁷ Site internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, «Le Gouvernement sélectionne 183 nouveaux territoires d'industrie pour réindustrialiser la France », 10 novembre 2023. URL : <https://www.economie.gouv.fr/le-gouvernement-selectionne-183-nouveaux-territoires-dindustrie>

²⁵⁸ Robert Lafont, « Bruno Le Maire doit intervenir pour autoriser Le Duff à créer son usine en Bretagne », *Entreprendre*, 10 novembre 2022.

²⁵⁹ Guillaume Bietry, Romain Roux, « Bridor à Liffré : pourquoi le gouvernement ne s'est pas mouillé », *Le Télégramme*, 29 juin 2023.

²⁶⁰ Antoine Victot, « Groupe Le Duff. L'usine Bridor que le Pays de Fougères n'aura pas », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.

Malgré tout, ce soutien supposé ne s'est jamais traduit d'une autre manière publiquement et face à une opposition écologiste de plus en plus forte. L'ampleur du projet est importante pour l'Ille-et-Vilaine, mais elle l'est moins à l'échelle d'autres projets industriels sur le territoire national comme les *gigafactories*. Cela peut aussi expliquer en partie le désintérêt public affiché par le gouvernement. Tout comme Bridor, les élus locaux regrettent fortement l'absence de cet appui qui aurait pu peser auprès de l'industriel. Si la Région Bretagne a défendu le projet publiquement, par l'intermédiaire de Loïg Chesnais-Girard ou de Laurence Fortin notamment, le silence du gouvernement semble avoir largement participé au sentiment d'isolement et d'abandon exprimé par les élus de LCC comme Guillaume Bégué : « Politiquement, les seuls soutiens ont été locaux. Nous n'avons eu aucun message de Bercy. Pour le gouvernement, Bridor devait être un projet comme un autre »²⁶¹. Selon lui, le gouvernement aurait pu contribuer à renforcer la coalition de croissance dans la confiance qui lui était accordée par les pouvoirs publics, mais son mutisme semble avoir plutôt favorisé son échec.

« Et je vous le dis, et c'est très clair, plus jamais. Plus jamais ... Ils feront la réindustrialisation de la France tout seul, parce que le gouvernement n'est pas venu beaucoup nous aider non plus. On était vraiment tout seul. Au niveau de la com-com avec les maires tout ça, on a eu un vrai soutien, je n'étais pas tout seul. Mais oui. Parce qu'on a entendu [Bruno] Le Maire dire "pour le projet de Liffré, arrêtez de faire chier, il faut y aller si on veut réindustrialiser". Et après, il vient me dire, "ah putain, oui, c'est con. C'est con parce que là, pour le coup, moi, le patron de machin et le patron de machin m'ont dit, oui, ça donne un mauvais signal". C'est trop tard, les gars. C'était avant qu'il fallait rassurer le chef d'entreprise et nous dire "allez-y, vous êtes dans le bon". [...] C'est le gouvernement qui clamait haut et fort qu'ils voulaient réindustrialiser la France. Mais en fait, on ne l'a jamais senti ici. C'est sûr que c'était que 500 ou 600 emplois par rapport aux usines de batteries, mais en fait, ça commence aussi par là. Et là, bah, en fait, force est de constater que c'est parti en Allemagne, en Espagne et au Canada. Tant pis pour la France »²⁶².

Or, l'abandon du projet a été annoncé le 30 mai 2023, soit le lendemain de l'inauguration de la *gigafactory* à Douvrin près de Lens, une usine de batterie pour

²⁶¹ Guillaume Bietry, Romain Roux, « Bridor à Liffré : pourquoi le gouvernement ne s'est pas mouillé », *Le Télégramme*, 29 juin 2023.

²⁶² Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

voitures électriques. Le même jour, Bruno Le Maire répondait même à une question du député du Rassemblement National Thomas Ménagé, en affirmant : « Nous n'avons jamais laissé tomber aucune usine, aucun site industriel, ni aucun ouvrier. Et nous continuerons parce que notre politique industrielle donne des résultats ! »²⁶³. Déjà, le vendredi 12 mai 2023, Emmanuel Macron annonçait également l'implantation d'une autre *gigafactory* à Dunkerque. Prendre position sur l'échec d'un dossier industriel aurait donc signifié aller à contre-courant de la séquence de communication du moment et envoyer une mauvaise image du retour de l'industrie tant annoncé. Ce dossier semblait également moins facilement défendable en termes d'emplois que ceux inaugurés dans le Nord-Pas-de-Calais, un territoire davantage marqué par les fermetures d'usines et le chômage. De plus, toujours selon *Le Télégramme*, « À Bercy, on considère que Bridor était un dossier "suffisamment" défendu par les élus locaux. "C'est un acteur privé qui décide par lui-même. Est-ce qu'une interview d'un ministre aurait changé les choses ? Je ne crois pas", juge un conseiller »²⁶⁴.

Les acteurs économiques du territoire, et notamment le président de la CCI Ille-et-Vilaine, ont mis en lumière cette hiérarchisation des priorités politiques du gouvernement et cette asymétrie dans l'accompagnement des projets industriels : « Alors que le gouvernement vient de lancer un grand plan de réindustrialisation, alors que les élus locaux et la CCI Ille-et-Vilaine défendaient ce projet, l'annonce de Louis Le Duff pose la question : Peut-on réindustrialiser la France ? »²⁶⁵. La réponse donnée par le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, à la question posée par le député de Fougères, Thierry Benoît, peut laisser supposer une crainte politique du gouvernement de prendre position publiquement en faveur de ce projet. Très controversé localement, il semblait moins consensuel que sur d'autres territoires rencontrant davantage de difficultés économiques. La réponse donnée par le ministre au député du MODEM le 6 juin 2023 est la suivante :

²⁶³ Site internet de *Pappers politique*, « Politique industrielle - Question au Gouvernement de M. Thomas Ménagé », 30 mai 2023. URL : <https://politique.pappers.fr/question/politique-industrielle-QANR5L16QG900>.

²⁶⁴ Guillaume Bietry, Romain Roux, « Bridor à Liffré : pourquoi le gouvernement ne s'est pas mouillé », *Le Télégramme*, 29 juin 2023.

²⁶⁵ *Ouest-France*, « "Regrettable" ou "raisonnable", les réactions politiques à l'abandon du projet d'usine Bridor », 30 mai 2023.

« Roland Lescure : Monsieur Benoit, je vous remercie pour votre implication dans ce dossier qui, s'il ne concerne pas spécifiquement votre circonscription, revêt une importance certaine pour votre département. Le projet de construction auquel vous faites référence, à Liffré, était, sur le plan environnemental, complexe : existence de zones humides, présence de trente-six espèces protégées et enjeux relatifs à la consommation et à la réutilisation de l'eau. [...] La délivrance de l'autorisation environnementale en juillet 2022 a suscité plusieurs recours non suspensifs. L'un d'entre eux a déjà été rejeté mais il en reste quatre. Pour cette raison, Louis Le Duff a décidé d'abandonner le projet et de construire l'usine ailleurs, ce que je regrette. Nous avons échangé avec ses équipes ; je n'ai pas encore eu l'occasion de m'entretenir personnellement avec lui, mais je me tiens à sa disposition pour tirer toutes les leçons de cette expérience et pour examiner ensemble d'autres projets potentiels – car la France, la Bretagne et même l'Ille-et-Vilaine ne manquent pas d'espace. [...] Cela dit, je tiens à souligner que l'abandon du projet Bridor est l'exception qui confirme la règle de la réindustrialisation »²⁶⁶.

La responsabilité de cet échec est attribuée aux opposants, à travers les recours en justice. Il est également imputé en partie à l'entreprise, qui n'a, selon Roland Lescure, pas poursuivi le projet alors que les recours n'étaient pas suspensifs. De façon plus surprenante, et tout en regrettant l'abandon du projet, le ministre a tout de même tenu à rappeler la sensibilité environnementale du site dès le début de son intervention. La controverse locale à ce sujet, clairement identifiée par le gouvernement, peut donc bien expliquer en partie son absence de soutien. Finalement, en interpellant Roland Lescure à ce sujet directement à l'Assemblée Nationale, Thierry Benoit est à l'origine de la seule prise de parole de soutien du gouvernement vis-à-vis du projet avorté de Liffré : « *Moi, quand j'ai interpellé Roland Lescure, c'était aussi pour montrer au groupe Le Duff que s'il le voulait, il pouvait investir en France, et montrer que l'État français est encore aux côtés des porteurs de projet* »²⁶⁷.

Un manque de soutien des services de l'État dans l'administration du projet

De façon moins dissensuelle, car moins directement politique, les services de l'État semblent avoir été davantage présents auprès des acteurs locaux pour mener à bien les procédures administratives et faire avancer le projet. Contrairement aux acteurs nationaux,

²⁶⁶ Site internet de l'Assemblée Nationale, « Question au gouvernement n°937 de M. Thierry Benoit », 7 juin 2023. URL : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-937QG.htm>.

²⁶⁷ Entretien n°14, réalisé auprès du député MODEM de la 6ème circonscription d'Ille-et-Vilaine, le 19 février 2024.

la proximité géographique des services préfectoraux à Rennes permet notamment des rencontres plus fréquentes, et donc de meilleures conditions de travail. La bonne perception de leur soutien par les élus de LCC peut sans doute s'expliquer ainsi.

En outre, après l'autorisation préfectorale délivrée pour le projet de Bridor durant l'été 2022, le préfet de Bretagne Emmanuel Berthier, dans un rôle plus politique, avait d'ailleurs réaffirmé en septembre son adhésion à la réalisation de ce projet industriel. De même, le lundi 26 juin 2023, suite à l'annonce de l'abandon, il avait assuré que dans ce dossier « l'État avait été rigoureux, exigeant et diligent », et que, « même si son rôle "n'était pas de convaincre Louis Le Duff" d'aller au bout de son projet, il avait été en "contact régulier" avec lui »²⁶⁸.

« Les services préfectoraux de l'État, ici, ont toujours été en soutien. Donc chiants, mais parce que c'est l'État, et c'est leur rôle, en fait. Mais, on a beaucoup avancé. On a eu des réunions régulières avec tous les services de l'État pour essayer de faire avancer le dossier, pour que ça rentre bien, pour que l'entreprise comprenne qu'il y a des normes à respecter ... ce qu'ils avaient compris, mais vu qu'ils font pas des projets comme ça tous les deux ans ... »²⁶⁹.

Pourtant, ce dernier a quitté ses fonctions de préfet de Bretagne, d'Ille-et-Vilaine et de la zone de défense et de sécurité Ouest quelques semaines après la fin de cet épisode, le 21 août 2023. Si lesdits services ont contribué à l'avancement des différentes étapes administratives jusqu'à l'autorisation préfectorale, ils n'ont pas été épargnés par les critiques de certains élus locaux comme Stéphane Piquet. Ce dernier a mis en avant le pouvoir discrétionnaire de certains agents administratifs dans le retardement ou le non-avancement rapide de ce dossier au sein du corps fonctionnaire de la préfecture. Sans étayer davantage cette hypothèse, il évoque notamment le cas de militants opposés au projet et qui auraient travaillé sur celui-ci.

« On a à la fois un discours de l'État qui était de dire "on va vous soutenir", et à la fois un discours de l'État et des fonctionnaires d'État qui disent, mais en gros, "ce projet, il ne faut pas arrêter de le travailler, parce qu'il est quand même compliqué". Et puis après, je pense aussi que peut-être ce n'est pas simple pour les services de

²⁶⁸ *Ouest-France*, « Bridor : "l'État a été rigoureux, exigeant et diligent", estime le préfet », 26 juin 2023.

²⁶⁹ Entretien n°7, réalisé auprès du maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest », le 24 janvier 2024.

l'État, d'avoir justement des injonctions contradictoires. Il faut faire gaffe aussi quand on est fonctionnaire d'État, à ne pas confondre avec le militantisme. Je ne dis pas de noms, mais j'ai quelques cas où on a des gens qui sont à la fois militants et fonctionnaires. [...] La question, c'est où est le pouvoir ? Le pouvoir, il n'est pas forcément dans le sous-préfet. Il est dans les administrations. Ils disent, "hop, hop, hop. Non, on ne pourra pas vous rendre le document avant le 15 décembre". "Vous ne pouvez pas gagner 15 jours ?". "Non". Fin d'histoire. Voilà. Donc, on a quand même vécu quelques réunions assez... Assez originales. Mais c'est notre système. Il est comme ça. Voilà »²⁷⁰.

Ainsi, si la mobilisation n'est pas toujours en mesure de peser sur les instances de décision administrative, certains militants peuvent profiter de leurs ressources professionnelles au sein des services de l'État pour se mobiliser. Sans exagérer leur rôle dans ce processus, et dans l'hypothèse où cela est avéré, la connaissance de leur activité militante a pu contribuer à fragiliser les relations de confiance et de travail au sein de la coalition contestataire, entre les élus locaux et les services de l'État. Malgré tout, cela n'a pas empêché les porteurs de projet d'obtenir l'ensemble des autorisations administratives, à l'initiative du préfet et sous la pression du gouvernement. C'est en tout cas un élément évoqué par Philippe Rocher, l'ancien élu de LCC ayant rejoint CoLERE en mars 2022.

« Le préfet c'est juste la courroie de transmission du gouvernement. Il est là pour faire ce qu'on lui demande de faire. S'il a la consigne que ça doit passer, ça passera. Et puis de toute façon il aura fait son taf. Et si après c'est le tribunal administratif qui retoque voilà, ce sera pas sa responsabilité. Donc de ce point de vue-là, on savait très bien qu'il y avait au niveau ... au sommet de l'État, on savait que le dossier remontait. Le dossier remontait au niveau du gouvernement, ça on en a eu ... alors je dirais pas la preuve, mais on a eu des fortes présomptions et convictions que c'est remonté. Enfin moi j'ai entendu des choses par rapport à ça, mais je peux pas l'étayer. Donc voilà, derrière ça poussait dur, et donc partant de ce principe-là il allait recevoir tous les feux verts. Alors je sais pas si en échangeant avec le collectif CoLERE t'auras des infos, mais ... après c'est délicat il y a des choses que je peux pas dire ... »²⁷¹.

On observe donc bien le poids de la mobilisation contestataire et de la controverse environnementale qu'elle a suscité sur les alliés influents du projet, y compris jusqu'au gouvernement. Au regard de tous les éléments évoqués jusqu'ici, on peut désormais

²⁷⁰ Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

²⁷¹ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de CoLERE, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

s'interroger sur les effets à court, moyen et long terme de l'abandon de ce projet, à la fois sur le développement économique du territoire, mais également sur la structuration des réseaux militants locaux.

B) Une mobilisation réussie : un impact au-delà du territoire rennais ?

1) Bridor-Liffré, un précédent pour les porteurs de projet dans le territoire rennais

Un précédent pour le monde industriel breton

L'annonce de l'abandon de l'usine Bridor à Liffré, le 30 mai 2023, marque un épisode important dans le monde économique et militant local. Surtout, pour les membres de la coalition de croissance comme pour ceux de la coalition contestataire, la perception de cet abandon comme un précédent à plus grande échelle permet de nourrir deux types de discours pourtant opposés. En surestimant son importance et en exagérant les difficultés administratives ou le succès militant selon la coalition, ils montrent bien tout l'enjeu que représente son appropriation par chacun des acteurs.

Comme évoqué plus tôt (*voir Chapitre 4*), l'abandon du projet est effectivement l'événement qui a suscité le plus d'articles de presse par *Ouest-France* et *Le Télégramme* (34), devant la manifestation la plus importante des opposants en novembre 2022. Aussi bien pour le premier média²⁷² que pour le second²⁷³, les journalistes ont effectivement abordé cet abandon sous l'angle de son impact pour le territoire, à plus ou moins long terme. De nombreux acteurs économiques et politiques ont affiché leur inquiétude et leurs regrets, comme le patron du MEDEF Bretagne Hervé Kermarrec. C'est également le cas de la maire LR de Vitré et leader de la droite à la Région, Isabelle Le Callennec, selon qui « les anti-tout s'appuieront sur ce précédent et tout projet industriel dans la région sera contesté. Ajoutez à cela le fameux ZAN qui va empêcher de construire les usines de demain : c'est terrible et très inquiétant »²⁷⁴.

²⁷² Christel Marteel, Karin Cherloneix, « Le cas Bridor, un tournant pour l'agroalimentaire ? », *Ouest-France*, 31 mai 2023.

²⁷³ Guillaume Biety, « "C'est inquiétant" : comment l'abandon du projet Bridor rebat les cartes industrielles en Bretagne », *Ouest-France*, 30 mai 2023.

²⁷⁴ Romain Roux, « Abandon de Bridor : les élus bretons cherchent les coupables », *Le Télégramme*, 30 mai 2023.

Pour toutes ces raisons, à la suite de son élection à la tête du MEDEF au niveau national le 6 juillet 2023, et à sa prise de fonction le 17 juillet 2023, Patrick Martin a décidé de réaliser sa première visite officielle dans l'usine Bridor de Servon-sur-Vilaine le 20 juillet 2023. À travers cette venue symbolique, quelques semaines après l'annonce de l'abandon, il en a profité pour apporter son soutien à Louis Le Duff et pour dénoncer les « idéologies qui exacerbent les tensions »²⁷⁵ :

« Quand on a un projet aussi porteur qui remplit les conditions légales pour être mené à bien, devoir faire machine arrière me désole. Je m'emploierai à ce qu'on objective certains sujets, car si on n'y prend pas garde, notre pays va continuer à se déchirer sur des sujets qui auront été idéologisés »²⁷⁶.

Ces déclarations s'inscrivent dans la posture des acteurs comme le MEDEF ou la CCI qui, dans la défense revendiquée de l'emploi et de l'intérêt général, alimentent tout de même un modèle économique spécifique. Jean-Baptiste Comby montre d'ailleurs que la dépolitisation médiatique des problèmes environnementaux produite par ce type de discours, loin d'être neutre, est « politiquement située » (Comby, 2014). Ces positionnements favorisent la « monopolisation du débat public par des agents acquis à la conservation de l'ordre établi, fait obstacle aux discours qui dépeignent les problèmes comme sociaux » (Comby, 2014, p. 50). C'est notamment le cas pour les problématiques environnementales, lorsque des militants écologistes « questionnent l'organisation hiérarchique et matérialiste des sociétés capitalistes » (Comby, 2014, p. 50).

« C'est une étape en France [l'abandon]. Ce n'est pas pour rien que la première sortie officielle du président du MEDEF national a été le lendemain de son "intronisation", entre guillemets. Ça a été de venir là. C'est un industriel, pour lui, ce qui s'est passé là est extrêmement fort. Mais pour moi, c'est pas... Ce n'est pas uniquement pour le territoire breillien ou breton. C'est pour... C'est un marqueur pour l'ensemble de la France. Voire plus largement, mais au reste du territoire de la France »²⁷⁷.

Pour autant, Louis Le Duff n'a pas abandonné son ambition d'investir en France. Si l'idée d'un précédent pour ce type de grand projet industriel semble cohérente localement,

²⁷⁵ Christel Marteel, « "Il faut réindustrialiser le pays" : le président du MEDEF choisit Bridor pour sa première visite », *Ouest-France*, 20 juillet 2023.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ Entretien n°16, réalisé auprès du délégué général du MEDEF Ille-et-Vilaine, le 15 mars 2024.

cela nous permet donc de relativiser l'impact plus global de la mobilisation. En effet, le vendredi 22 septembre 2023, le groupe Le Duff et la Région Normandie ont annoncé un investissement de 50 millions d'euros sur un terrain de 3 hectares à proximité de l'usine Frial à Falaise, dans le Calvados²⁷⁸. De moins grande ampleur, mais toujours destiné à l'exportation, ce projet prévu pour 2025 prévoit la création de 60 emplois avec des perspectives de développement jusqu'à 200 emplois, et surtout un soutien financier de la Région à hauteur de 8 millions d'euros en prêt à taux zéro et en subvention. Hervé Morin, le président des Centristes de la Région Normandie, s'est félicité de cette prise économique initialement prévue en Bretagne : « Quand Le Duff nous a fait savoir sa volonté de développement sur Falaise, la Région a fait un effort très significatif pour faire face à la concurrence. En à peine trois mois, nous avons trouvé des solutions permettant au groupe de pouvoir investir ici »²⁷⁹.

« J'imagine qu'un gros industriel ... Vous savez, on vous rabâche les oreilles en disant que la France est le premier ... Je crois que c'est un des premiers pays européens en termes d'investissements étrangers. Je pense que le prochain qui voudra vous faire de l'agro-industrie en Bretagne, il regardera ça et puis il se dira "attends, je vais aller en Normandie" »²⁸⁰.

Ces prises de position du MEDEF et de la CCI ne sont pas surprenantes et s'inscrivent dans la lignée du discours tendant à dramatiser l'abandon de ce projet. Si l'objectif poursuivi est bien d'alerter les pouvoirs publics sur leurs revendications, il montre tout de même l'intérêt que ce type d'acteurs portent au cas de Liffré et aux répercussions économiques, mais aussi politiques, qu'il aura sur le territoire.

Un précédent pour le monde politique local

Au-delà des 500 emplois qui devaient être créés à terme au sein de Liffré-Cormier, l'échec de l'entreprise Bridor à Liffré sonne également comme un mauvais signal envoyé aux possibles futurs porteurs de projet sur le territoire. L'abandon de cette usine a sans

²⁷⁸ Jean-Christophe Lalay, « Le groupe breton Le Duff investit 50 millions d'euros en Normandie », *Ouest-France*, 22 septembre 2022.

²⁷⁹ *Le Télégramme*, « Le Breton Le Duff investit 50 M dans une usine de surgelés en Normandie », 25 septembre 2023.

²⁸⁰ Entretien n°10, réalisé auprès de l' élu en charge de l'industrie à la CCI Ille-et-Vilaine, dirigeant de l'entreprise « Socah Hydraulique », le 8 février 2024.

aucun doute eu un impact pour les acteurs industriels, aussi bien pour Bridor aujourd'hui que dans le futur pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer près de Rennes. Il a également des effets à court et moyen terme sur le développement économique du territoire de Liffré-Cormier qui devait accueillir le projet : « *J'ai l'intime conviction qu'il y a un précédent en Bretagne, en Ille-et-Vilaine, parce que forcément tous les élus lisent les journaux, donc tout le monde a suivi ce feuilleton-là, et ça a laissé des traces forcément* »²⁸¹.

Il s'agit bien là d'un effet important de la mobilisation contre Bridor. Par l'abandon de l'usine prévue à Sevailles 2, les opposants espèrent que la base militante écologiste structurée localement, à Liffré mais surtout à Rennes, sera à même de se remobiliser contre un autre projet à l'avenir. Sans forcément impacter l'ensemble de la Bretagne, la coalition contestataire semble au moins avoir modifié le rapport des élus de LCC à ce type de projet industriel dans le sens d'une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux, au moins par crainte d'une nouvelle opposition similaire. C'est ce que nous confie Stéphane Piquet, le président de LCC :

*« Le projet de demain, ce ne sera pas le même. Donc ça veut dire qu'on va reprendre la main. Vous vous rappelez, tout à l'heure, ça nous arrangeait, c'est l'industriel qui avait la main sur son terrain. D'accord ? Là, on va reprendre la main. C'est nous qui allons construire le permis d'aménager. Et on va faire ce qu'on appelle l'ERC [éviter-réduire-compenser]. Et je peux vous assurer que ça va être d'abord éviter. [...] Deuxième élément, on est marqué au fer rouge, nous. Ah ben, je pense pas qu'il y ait aujourd'hui un gros industriel qui viendrait nous voir en disant "On peut venir chez vous ?". Ils ont compris. Notre cible ne peut plus être en fait, une grande entreprise. Non. On va continuer notre développement sur de l'entreprise semi-industrielle, vous voyez, mais pas une entreprise qui prend 15 hectares. Au niveau départemental ou national, je pense oui, je pense que tout le monde a compris. Les industriels en premier lieu, c'est-à-dire que plus personne ne va annoncer de faire une grosse entreprise. Ils vont tous dire "Ben, on fait une petite, nous. Puis, on ne vous raconte pas, mais forcément, on va grandir après" »*²⁸².

²⁸¹ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de CoLERE, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

²⁸² Entretien n°12, réalisé auprès du maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT, le 15 février 2024.

La portée immédiate de l'abandon peut néanmoins être relativisée au regard du devenir du site de Sevailles 2. L'aménagement de cette zone de 21 hectares est toujours d'actualité pour le maire de Liffré, Guillaume Bégué. Cette orientation politique va ainsi à l'encontre des revendications de *CoLERE*, dont l'argumentaire premier était de préserver les caractéristiques environnementales jugées exceptionnelles de ce site (zones humides, espèces protégées, tête de bassin versant, etc.). Les élus locaux mettent ainsi en avant une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux à l'avenir :

« Cette opposition visait Bridor. De notre côté, nous continuons un projet économique au sens large, avec de l'artisanat par exemple, et pas industriel. [...] Nous allons tout de même travailler sur un nouveau plan d'aménagement, en reprenant les enjeux environnementaux déjà identifiés dans le projet Bridor et en faisant un peu mieux »²⁸³.

En souhaitant continuer à aménager ce terrain mais d'une façon *a priori* différente, les élus de LCC reconnaissent l'impact immédiat de la mobilisation tout en restant confiants quant à la politique d'aménagement plus globale qu'ils envisagent. Un optimisme que ne partagent pas tous les acteurs du territoire comme le MEDEF, pour qui l'influence de cette mobilisation est plus profonde en raison de la symbolique de ce projet.

*« Ce sont des territoires maintenant à éviter. En tout cas, dont on se méfie plus. En termes d'implantation, je pense que ça doit peser dans la balance. Bon, apparemment, Safran ne l'a pas considéré, donc c'est très bien. En tout cas, quand vous investissez, surtout si c'est des investissements internationaux, vous regardez un certain nombre de paramètres et celui-là, il rentre bien évidemment en compte. Après ça, il est pondéré par d'autres paramètres. Mais objectivement, si vous voulez, le cas de Bridor était quand même extrêmement fort, comme on l'a dit, très symbolique par un certain nombre de choses »*²⁸⁴.

Malgré les contestations, cette quête d'un nouveau projet montre bien que les conditions normatives, largement critiquées par les acteurs économiques, tendent à être réformées dans le cadre de la dynamique de réindustrialisation nationale. La mobilisation et l'abandon d'un tel projet, sans impacter réellement un processus législatif déjà entamé, ne semblent donc pas étrangers à la légitimation d'une telle politique économique.

²⁸³ Romain Roux, « Abandon de Bridor : "On repart sur un projet futur", annonce le maire de Liffré », *Le Télégramme*, 30 mai 2023.

²⁸⁴ Entretien n°16, réalisé auprès du délégué général du MEDEF Ille-et-Vilaine, le 15 mars 2024.

Un contexte législatif favorable à l'industrie

Le discours tenu par les acteurs économiques vis-à-vis de l'excès de normes administratives ne semble pas uniquement performatif. Au regard de l'enlisement progressif du projet à Liffré, dans les procédures administratives puis dans les recours en justice, l'abandon devenait inéluctable. Dans le contexte du vote de la loi dite « industrie verte », en cours d'examen au Parlement en juin et juillet 2023, et définitivement adoptée le 23 octobre 2023²⁸⁵, cet échec représente un marqueur fort de toutes les difficultés mises en avant par les acteurs économiques. Sans s'être exprimé véritablement sur le sujet, un article du *Télégramme* avance que « le gouvernement veut toutefois profiter de ce cas d'école pour aborder la question des délais dans son projet de loi industrie verte, en cours d'examen au Parlement »²⁸⁶. Même s'il ne s'agit peut-être que d'un hasard de calendrier, l'abandon du projet de Bridor durant cette période constitue un exemple local supplémentaire de projet industriel contesté. Cette dynamique militante contribue de façon plus certaine, à l'échelle nationale, à celle d'un affaiblissement du droit environnemental en faveur des acteurs économiques et dont la loi industrie verte est un exemple.

Si l'usine de viennoiseries surgelées à Liffré n'était pas directement concernée par les mesures de cette loi, le directeur général de Bridor, Philippe Morin, a tout de même salué les évolutions en la matière : « Nous avons pesé les choses mûrement, y compris les toutes récentes initiatives du gouvernement en matière d'implantation industrielle. Cette échelle de temps est incompatible avec la demande croissante de nos clients »²⁸⁷. À titre d'exemple, les mesures présentées dans le projet de loi du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, le mercredi 24 avril 2024, devant la presse et aux côtés du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Fonction publique, rejoignent en partie les demandes des acteurs économiques et porteurs de projets : suppression de l'obligation de débat public, assouplissement de la loi ZAN pour les projets industriels, raccourcissement des délais de recours, limitation des recours abusifs, etc.

²⁸⁵ Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

²⁸⁶ Guillaume Bietry, Romain Roux, « Bridor à Liffré : pourquoi le gouvernement ne s'est pas mouillé », *Le Télégramme*, 29 juin 2023.

²⁸⁷ Stéphanie Perraut, « Bridor met fin à son projet de site industriel à Liffré », *Process Alimentaire*, 30 mai 2023.

« Je sais pas si ça marque un tournant, ça fait un précédent. Je pense que par contre, je vous l'ai dit, derrière tout ça il y a tout un système, et ce système il apprend vite, et il y a des lois suite à ça ... et je sais pas si c'est juste nous, parce qu'il y a eu d'autres projets dans le même style qui ont dû être abandonnés. Mais il y a des lois qui sortent pour faciliter la mise en œuvre de projets. Il y a des voix qui se font entendre pour éviter qu'on puisse judiciariser devant un tribunal administratif, ce genre de choses. Ou du moins sans raison plus flagrante. Alors ça, ça n'a pas encore abouti. Mais clairement, le monde en face, le monde industriel s'organise pour... il apprend autant que nous de ces histoires-là. Alors ça fait un précédent, voilà, et je pense que c'est toujours bon. Et puis ponctuellement à Liffré, on est content parce qu'effectivement, de ce point de vue-là, c'est pour ça qu'on s'était mobilisés quoi »²⁸⁸.

En clair, la mobilisation contre Bridor a produit des effets micro, à l'échelle du territoire de Liffré. Au niveau macro, l'abandon du projet n'a pas impacté directement la dynamique réformatrice enclenchée auparavant, mais il a participé à justifier localement une revendication nationale, à savoir l'assouplissement normatif intégré dans la politique de réindustrialisation. En revanche, et de façon plus certaine, la mobilisation a également produit des effets sur le milieu militant écologiste dans le territoire rennais, en renforçant des réseaux déjà existants ou en en créant de nouveaux.

2) Bridor-Liffré, un précédent pour les militants écologistes du territoire rennais

Un renforcement des réseaux militants existants

En mars 2021, la création du collectif *CoLERE* visait spécifiquement à lutter contre le projet de Bridor à Liffré. Après un important travail de coalition auprès d'autres collectifs et associations écologistes locales mais surtout rennaises, la coalition contestataire a permis la structuration ou le renforcement des liens entre les différents militants, dont certains ayant déjà travaillé ensemble par le passé : « *Les élus, les médias, les syndicats, les associations, les habitants. Enfin, il y avait vraiment unanimement une bonne force, quoi. Et dans ce secteur où ça s'est passé, ça a redonné de l'énergie à des assos et des collectifs aussi* »²⁸⁹. Cette coalition a notamment permis à la mobilisation

²⁸⁸ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

²⁸⁹ Entretien n°5, réalisé auprès du président de *La Nature en ville*, assistant social au Département d'Ille-et-Vilaine, le 10 janvier 2024.

contre Bridor de peser dans l'issue du projet, comme nous l'avons montré précédemment (voir Chapitre 3). Par ailleurs, elle semble également produire des effets plus diffus dans les relations entre ces organisations, comme la *Confédération paysanne*, face à de potentielles contestations de projets futurs.

« Ça a permis en effet de créer une inter-orga avec plein d'assos différentes. Du coup, il y a du lien qui s'est fait. On se connaît. On sait que sur ce territoire, autour de Rennes et de l'Ille-et-Vilaine on peut s'allier. Donc, voilà, je pense que c'est ça le précédent que ça crée, et notamment avec Eau et Rivières et Bretagne Vivante. Les liens maintenant sont fluides, on sait qu'on peut se faire confiance sur ces sujets-là »²⁹⁰.

Depuis le mois de juin 2023 et la dernière manifestation après l'abandon du projet, le collectif local est resté actif dans un premier temps : le 19 juillet 2023²⁹¹ avec les conclusions sur le retrait du projet et sur la manifestation du 10 juin 2023, et le 12 août 2023²⁹² avec leurs interrogations sur la « sécurisation de la RD27 et des pistes cyclables ». En effet, quelques mois plus tôt, le 2 septembre 2023²⁹³, le collectif avait annoncé le maintien de ses activités militantes à l'avenir :

*« Une fois la liesse de la victoire passée, la question qui se pose à nous est celle de notre avenir, car les collectifs d'opposants disparaissent en général avec le danger qu'ils combattent, en cas de victoire. Néanmoins, si c'est effectivement l'annonce de ce projet qui nous a fait naître, comme notre nom l'indique, ce n'est pas exclusivement l'opposition à l'entreprise *Bridor* qui nous a mus et mis en CoLERE, mais, plus généralement, le constat qu'il fallait impérativement préserver un certain nombre de ressources naturelles autour de Liffré, ainsi qu'au sein de la communauté de communes, pour pouvoir espérer laisser un futur non cataclysmique à nos enfants. [...] C'est pourquoi, après en avoir débattu entre nous, nous pensons continuer à maintenir notre collectif en activité, afin qu'il puisse exercer une veille « éco-citoyenne » sur le territoire, particulièrement concernant les nouveaux projets d'urbanisation ou d'artificialisation potentiellement impactants pour l'écosystème local ou trop gourmands en eau, et qu'il puisse jouer le rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis de la population, voire même, au besoin, d'opposant. La transformation du collectif en une association de même nom a*

²⁹⁰ Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne* 35, le 16 février 2024.

²⁹¹ Site internet de *CoLERE*, « Conclusions sur le retrait de Bridor à Liffré », 19 juillet 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/07/19/conclusion-retrait-bridor-liffre/>.

²⁹² Site internet de *CoLERE*, « Piste cyclable : une certaine vigilance s'impose », 12 août 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/08/12/piste-cyclable-une-certaine-vigilance-simpose/>.

²⁹³ *CoLERE*, « Quel avenir pour CoLERE après le retrait du projet Bridor-Liffré ? », Lettre ouverte n°11, 1er septembre 2023.

également été envisagée dans le futur, afin de lui donner une assise locale juridiquement reconnue et plus conséquente ».

Par la suite, le 7 octobre 2023²⁹⁴, ils ont annoncé leur présence au village des possibles de Rennes le week-end du 14-15 octobre, et ont co-signé une lettre le 28 décembre²⁹⁵ avec *La Nature en ville* à destination du président de LCC pour demander retour à un zonage agricole pour le site de Sevailles 2 dans le cadre du futur PLUi-H. Après une période d'inactivité de plusieurs mois sur leur site internet et leurs réseaux sociaux, ils ont communiqué de nouveau le 7 avril 2024²⁹⁶ pour dénoncer les critiques des élus de Liffré-Cormier envers Tristan Lahais suite à sa prise de position sur le projet d'usine Safran sur le site de La Janais, et le 22 avril 2024²⁹⁷ pour partager le documentaire de *Reporterre* sur la manifestation de Sainte-Soline.

Le maintien de cette activité et d'une veille sur d'autres projets contestés participe aussi de l'inscription de la lutte contre Bridor dans une temporalité qui dépasse l'abandon du projet. C'est par exemple le cas avec le partage d'une pétition contre un projet agrivoltaïque à Luitré-Dompierre, près de Fougères, le 4 novembre 2023 sur la page *Facebook* de *CoLERE*. Cette victoire, qui s'inscrit dans la lignée d'autres avant elle sur le territoire, peut également servir d'exemple ailleurs en Bretagne.

Une victoire exemplaire pour d'autres luttes similaires

Sans comparer l'ampleur de cet abandon à celui de la centrale nucléaire de Plogoff ou de l'aéroport de NDDL, l'abandon de l'usine Bridor à Liffré s'ajoute à la longue liste des mobilisations environnementales localisées victorieuses dans l'Ouest, et à l'une des plus importantes dans le département d'Ille-et-Vilaine en Bretagne. C'est en tout cas ce qu'espère *Eau et Rivières de Bretagne*, qui inscrit cette lutte dans la continuité des autres qui ont connu le même sort dans le territoire rennais : « On espère que cela va servir de

²⁹⁴ Site internet de *CoLERE*, « Retrouvons-nous au village des possibles », 7 octobre 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/10/07/retrouvons-village-possibles/>.

²⁹⁵ Site internet de *CoLERE*, « Demande de zonage plus protecteur pour Sévailles pour le PLUi-H », 28 décembre 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/12/28/demande-de-zonage-plus-protecteur-pour-sevailles-pour-le-plui-h/>.

²⁹⁶ Site internet de *CoLERE*, « "Incorrigibles" élus locaux de LCC ! », 7 avril 2024. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2024/04/07/incorrigibles-elus-locaux-de-lcc/>.

²⁹⁷ Site internet de *CoLERE*, « Sainte-Soline, Autopsie d'un carnage », 22 avril 2024. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2024/04/22/sainte-soline-autopsie-carnage/>.

point d'alerte pour les décideurs. L'abandon de Notre-Dame-des-Landes, du centre commercial Open Sky, l'extension moins grande du quartier Via Silva près de Rennes, prouvent que l'avenir doit s'imaginer autrement »²⁹⁸.

Durant les trois entretiens effectués avec des acteurs politiques de la Région Bretagne, à savoir Laurence Fortin et Yvan Le Mével, ainsi que Thierry Burlot et Claire Desmares, la mobilisation contre Bridor a également été comparée à une autre mobilisation toujours en cours dans les Côtes-d'Armor. Il s'agit effectivement de la contestation d'un projet de ferme salmonicole à Plouisy, près de Guingamp, porté par l'entreprise norvégienne Smart Salmon depuis 2016. La mobilisation, impulsée par le collectif local *Dourioù Gouez* (« eaux sauvages » en français), s'est ici aussi construite autour d'organisations comme *Eau et Rivières de Bretagne* ou la *Confédération paysanne*.

Alors que les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération ont donné leur accord pour vendre le terrain à l'entreprise le 1er juin 2021, ils ont finalement voté contre l'implantation de cette usine le 2 février 2023, alors que le conseil municipal de Plouisy s'était déjà prononcé en défaveur du projet quelques semaines plus tôt. En outre, à la manière de Liffré avec Loïg Chesnais-Girard, il s'agit ici du fief politique de Fanny Chappé, présidente du groupe de la majorité au Conseil régional. Si la configuration politique de la mobilisation est malgré tout différente de celle contre Bridor, la question de l'eau est ici aussi au cœur des débats, avec une consommation quotidienne de 600 m³ d'eau et des rejets dans le fleuve du Trieux.

« On observe pas les problématiques de l'eau quand on fait un projet comme ça. Et aujourd'hui, face au dérèglement climatique et à tout ce qui nous arrive, il faut que les gens comprennent que ce n'est plus pareil. On ne peut plus faire tout et n'importe quoi. Vous savez, on a eu le même problème à Plouisy avec l'usine à saumon, le même sujet. C'est-à-dire que les capacités épuratoires et l'eau potable qu'on donne pour produire du saumon, on ne l'a plus pour la population ou pour d'autres usages. Donc, même en Bretagne, la question de l'accès à la ressource en eau devient un vrai sujet. [...] La population s'est mobilisée, et puis les élus, au début, qui étaient très favorables, eh ben, ils ont changé leur fusil d'épaule tout de suite. [...] J'ai assumé la même position à Plouisy, ce qui m'a valu des inimitiés,

²⁹⁸ Karin Cheronneix, Hugo Huaumé, « Pourquoi Bridor abandonne son projet d'usine à Liffré près de Rennes », *Ouest-France*, 30 mai 2023.

même avec des copains, des vrais copains. [...] J'espère que ça va servir à quelque chose [l'abandon du projet de Bridor]. Pour Le Duff, pour Plouisy, mais aussi pour la région, en termes d'aménagement du territoire »²⁹⁹.

Le parallèle effectué ici entre ces deux mobilisations par Thierry Burlot peut donc participer à conforter la position des opposants à Smart Salmon, sans pour autant signifier que l'abandon de Liffré ait nécessairement un effet sur les décideurs ou le porteur de projet à Plouisy. L'échec de Bridor a surtout connu une résonance en Ille-et-Vilaine. Toutefois, il est clair que les milieux militants écologistes et politiques des autres départements de la région ont pris connaissance de ce qu'il s'est passé à Liffré, pour un projet d'un grand patron breton et dans une controverse similaire autour d'une usine agroalimentaire et de la problématique de l'eau.

Sans pouvoir le mesurer ici, le cas de Bridor semble donc incarner un cas d'école dans la lutte contre des projets industriels en Bretagne, notamment à travers le renforcement des réseaux militants des principaux acteurs contestataires. Daniel Gaxie montre effectivement les nombreuses rétributions associées au militantisme, dont l'intégration aux réseaux organisationnels fait partie : « l'intégration dans une micro-société avec tous les avantages psychologiques et sociaux qui lui sont associés apparaît ainsi comme le bénéfice le plus général retiré de l'appartenance à une organisation » (Gaxie, 1977, p.138). C'est d'ailleurs quelque chose que l'on observe sur notre terrain, avec le cas de Philippe Rocher :

« Et le fait est que je me suis construit un carnet d'adresses assez phénoménal, j'ai récupéré un nombre de 06 ou 07 vachement important et au niveau d'Europe Écologie-Les Verts, j'ai été repéré à Bridor. J'ai eu une journée d'été des écologistes au Havre, dans certains ateliers, "voilà, Philippe Rocher, Bridor, etc.". Oui, enfin j'existe aussi en dehors de Bridor [rires]. Mais en fait ça m'a beaucoup plus apporté que ce que j'ai perdu quelque part, c'est ça, si je peux mettre les choses dans la balance »³⁰⁰.

²⁹⁹ Entretien n°8, réalisé auprès du président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales, le 25 janvier 2024.

³⁰⁰ Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de CoLERE, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

Néanmoins, il semble qu'il faille tout de même relativiser certains effets de la mobilisation contre l'usine Bridor à Liffré et même l'ampleur de son abandon, tels qu'abordés par les acteurs interrogés. Ce mémoire a tenté de mettre en lumière la manière dont des opposants à un projet local pouvaient parvenir à produire des effets sur son issue et sur la structuration politico-économique du territoire, mais il nous incombe également d'identifier certaines limites de la mobilisation.

Une mobilisation à l'ampleur relative

D'abord, malgré l'ensemble des éléments évoqués plus tôt et mis en place par la coalition contestataire (coalition, actions de rue et symboliques, cadrage, ...), l'abandon du projet le 30 mai 2023 demeure en partie une surprise pour tous les acteurs interrogés. S'ils mettent en avant son enlèvement progressif, notamment du fait de la question de l'eau et des recours en justice, le choix du moment d'abandon semblait moins prévisible. C'est le cas chez les soutiens du projet comme Yvan Le Mével : « *Ça a vraiment été une surprise. Quand même. Même si on sentait que ça commençait à sentir le cramé. Mais ça a été vite* »³⁰¹. C'est également le cas des opposants de *CoLERE*, Philippe Rocher et Frédéric Paul, qui n'avaient pas anticipé une telle efficacité pour leur stratégie en justice notamment.

*« Alors j'étais surpris que ça se passe à ce moment donné. C'est-à-dire que je pensais plutôt qu'ils abandonneraient quand il y aurait eu une date pour le recours devant le tribunal administratif. Là, que ça se passe un petit peu en amont, ça m'a surpris. Bon après j'ai su pourquoi, mais ça je peux pas t'en parler. Mais effectivement, je ne m'y attendais pas »*³⁰².

*« Moi, je n'y ai pas cru au début. Pour moi, on était dans une logique où on allait laisser pourrir le truc, où on allait perdre tous les procès. Et la question que je me posais, c'est "est-ce qu'il y aura une ZAD ou pas ?". Parce qu'il y avait des jeunes qui étaient déterminés à faire une ZAD. Mais je ne pensais pas qu'il allait lâcher aussi vite »*³⁰³.

De même, au-delà de l'ampleur de l'abandon, c'est surtout l'ampleur relative de la

³⁰¹ Entretien n°15, réalisé auprès du directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard, et de la vice-présidente Territoires, économie et habitat au Conseil régional de Bretagne, le 4 mars 2024.

³⁰² Entretien n°6, réalisé auprès d'un militant de *CoLERE*, conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC, le 15 janvier 2024.

³⁰³ Entretien n°9, réalisé auprès du porte-parole de *CoLERE*, directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes, le 5 février 2024.

mobilisation contestataire qui interroge certains militants rencontrés, comme celui de la *Confédération paysanne*. Les manifestations semblaient rassembler de plus en plus de personnes et les recours en justice permettaient de s'assurer que le projet ne se réaliserait pas trop rapidement pour pouvoir continuer à installer une opposition durable. Cependant, en mai 2023, après seulement deux années de mobilisation, la période paraissait davantage être encore à la construction et au renforcement de l'opposition. Les manifestations n'ont, par exemple, jamais dépassé les 500 participants à Liffré ou à Rennes. C'est donc ici où d'autres éléments plus contextuels et souvent indépendants des opposants, comme ceux évoqués au début de ce chapitre, peuvent expliquer en partie l'abandon du projet.

*« Enfin, voilà. Donc ça n'a jamais mobilisé des milliers de personnes comme... enfin, moi, c'est vrai que c'est une interrogation que j'ai eue à titre perso. En parallèle, il y avait plein d'actions des Soulèvements de la Terre et puis d'autres luttes historiques où on voyait bien que ça mobilisait beaucoup de gens. Là, on n'a jamais mobilisé beaucoup de monde. Et en même temps, c'est une lutte qui a fonctionné et qui a réussi. Et moi, je trouve même que la réussite de cette lutte n'a pas été du tout assez valorisée. [...] En effet, Bridor, ça n'a pas pris en tant que lutte qui pouvait devenir une lutte nationale. Ça n'a fait peur à personne. À mon avis, d'un point de vue institutionnel, ça n'a pas fait peur à grand monde. Et d'un point de vue local, pourtant, on est à côté de Rennes et il y a pas mal de monde à pouvoir se mobiliser niveau militants. Ça a pris un peu, mais voilà c'était un peu en attente, il y avait une sorte d'observation de ce qu'il allait se passer sur ce sujet-là, et vu qu'il a lâché, bah... Le Duff a arrêté le projet donc voilà il n'y a pas eu besoin de se mobiliser plus. Enfin, moi, j'ai été étonné que ça ne prenne pas plus d'ampleur, et en même temps ce qui a été fait a fonctionné ».*³⁰⁴

En outre, si l'ensemble des acteurs mettent en avant le précédent que représente l'abandon de ce projet en raison du contexte réglementaire et de la mobilisation de la coalition contestataire, il faut replacer ces discours dans les intérêts des différents acteurs. La tendance à la surestimation du rôle des opposants et de l'écho de l'abandon de ce projet peut traduire un aveuglement localiste du mouvement social en question, mais également une volonté d'amplifier la victoire qu'ils s'attribuent. De l'autre côté, le discours des porteurs de projet peut aussi avoir tendance à surestimer les difficultés rencontrées et l'impact de leur échec sur le développement économique afin d'infléchir les normes qu'ils critiquent publiquement. En clair, l'abandon de ce projet, important pour le territoire

³⁰⁴ Entretien n°13, réalisé auprès d'un membre de la *Confédération paysanne* 35, le 16 février 2024.

rennais, a déjà et aura un impact sur les futures politiques d'aménagement du territoire, aussi bien sur les acteurs économiques, politiques que militants. En revanche, l'ampleur mesurée de cette usine à plus grande échelle et la modeste mobilisation à laquelle elle s'est heurtée semblent limiter les effets au-delà du territoire breillien.

Conclusion du Chapitre 6

Les éléments de réponses que nous avons apporté dans le sixième et dernier chapitre de cette enquête attestent de l'intérêt de notre quatrième et dernière hypothèse, selon laquelle les opposants sont parvenus à produire des effets sur le projet contesté en s'attaquant symboliquement à Bridor et à Louis Le Duff. Nous n'avons néanmoins pas assez tenu compte de la forte personnalité de ce dernier dans l'abandon du projet. Dans sa communication publique, à travers ses différentes interventions dans la presse, il s'est montré plus impatient et plus enclin à céder à la stratégie d'usure mise en place par la coalition contestataire.

Nous avons tenté de mieux comprendre l'impact de l'abandon du projet de Bridor sur l'environnement politique local et sur le monde industriel breton. De ce point de vue, le cas de Liffré semble marquer un précédent non négligeable localement, tant il semble pousser les élus de LCC à repenser différemment l'aménagement futur du site de Sevailles 2. Sans pour autant abandonner l'idée d'accueillir des entreprises sur ce site, ils annoncent vouloir le faire en prenant davantage en compte l'environnement désormais. De même, pour les acteurs industriels, le territoire liffréen voire même rennais paraît désormais plutôt hostile à ce type de projet d'ampleur, notamment agroalimentaire. Au-delà des discours propres à chaque catégorie d'acteurs, si l'abandon de ce projet ne paraît pas résonner nationalement, les effets produits sur les acteurs politiques et industriels à l'échelle départementale semblent moins minimisables.

De plus, après avoir analysé le cadrage de la mobilisation par la coalition contestataire (*voir Chapitre 5*), nous nous sommes également intéressés plus spécifiquement à l'argumentaire développé par la coalition de croissance face à

l'opposition. Si la justification de l'usine Bridor à Liffré s'est construite autour de la promesse de plusieurs centaines d'emplois, le discours des porteurs du projet s'est progressivement adapté aux difficultés rencontrées au niveau citoyen et administratif pour insister davantage sur les freins à la réindustrialisation. Parmi eux, et de façon assez classique chez les acteurs économiques comme le MEDEF ou la CCI, l'excès de normes a été dénoncé publiquement comme empêchant le développement économique des territoires.

Si cette réalité n'est ni contestée ni étudiée dans ce mémoire, il est tout de même intéressant d'observer la place prise par cet argumentaire face à la mobilisation, et qui n'aurait pas eu autant d'écho si le projet n'avait pas été ralenti de la même manière par les opposants, notamment via les recours en justice. Ce raisonnement vise ainsi également à mettre en lumière l'inaction de l'État et du gouvernement face à ces difficultés, telle qu'elle a été perçue par la coalition de croissance. L'absence de soutien public de la part du ministre de l'Économie et des Finances, ou de celui de l'Industrie durant l'ensemble de la mobilisation, semble avoir participé à la fragilisation des liens entre co-porteurs du projet.

Enfin, l'objectif de ce discours, en plus d'alerter les décideurs publics sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projets privés, *a fortiori* industriels, consiste également à nourrir le débat parlementaire sur l'allègement des normes envisagé à cette période. En plein vote de la loi industrie verte, l'abandon du projet de Bridor s'est révélé être un cas d'école de ce pourquoi les soutiens de cette loi veulent agir. Sans considérer que la décision de mettre fin au projet vise directement à cela, il est clair qu'elle participe à abonder dans le sens d'une nécessité de réforme en la matière.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En 2019, Bridor officialise le lancement de son projet d'usine de viennoiseries surgelées à Liffré, la plus grande au monde. Dans un contexte national de volonté de réindustrialisation, les conditions de sa réalisation semblent idéales. Soutenu localement par les élus de Liffré-Cormier Communauté et de la Région Bretagne, ce projet agro-industriel obtient progressivement l'ensemble des autorisations administratives. Pourtant, face à l'émergence d'une opposition à Liffré, il est abandonné en mai 2023. La création locale de *CoLERE* et l'extension de la mobilisation à Rennes, autour d'une coalition contestataire composée d'organisations écologistes, de syndicats et d'élus, ont largement contribué à ce dénouement. En face, la fragile structuration d'une coalition de croissance orientée vers la question de la création d'emplois puis vers les difficultés administratives n'aura pas suffi à mener à bien ce projet.

Néanmoins, le rapport de force ne semblait pas favorable aux opposants, finalement peu nombreux (jusqu'à 500 manifestants). Ils faisaient face, de surcroît, à une forte coalition de croissance structurée autour des élus locaux et de Bridor. Enfin, et contrairement aux exemples étudiés par les travaux de sciences sociales jusqu'à présent, les opposants sont parvenus à obtenir gain de cause sans s'appuyer sur des soutiens institutionnels de poids (McAdam, Boudet, 2012; Schrijen, 2023). S'ils ont bénéficié de soutiens politiques, notamment d'élus, ils n'ont pas pu profiter du ralliement de la municipalité, de l'intercommunalité, du Département ou de la Région. Pour toutes ces raisons, ce mémoire a cherché à comprendre comment des citoyens, indépendamment de la seule force du nombre, pouvaient parvenir à entraver un projet industriel. Plusieurs éléments de réponses ont été mis en lumière dans cette enquête, en confirmant nos hypothèses de départ et en les complétant sur d'autres aspects sous-estimés.

D'abord, cette lutte s'inscrit dans un terreau contestataire breton plutôt favorable aux mobilisations environnementales, comme l'ont montré nos données quantitatives sur la question. Les nombreux mouvements sociaux, passés et récents (Schrijen, 2023), ont

nourri l'imaginaire collectif de la région et même du Grand Ouest, si l'on élargit le raisonnement au territoire nantais et au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. C'est notamment le cas pour les projets industriels, comme à Liffré. Sur ce cas d'étude, la coalition contestataire a su se construire une certaine légitimité par son ancrage local. Celle-ci a pourtant été questionnée au regard de la composante rennais, de plus en plus importante dans la mobilisation. L'analyse historique et minutieuse des processus de construction de la mobilisation (*process tracing*) nous a permis d'identifier cinq mécanismes principaux par lesquels les opposants ont obtenu l'abandon du projet.

Les manifestations régulières et le soutien d'élus rennais et nationaux ont permis d'inscrire le sujet dans l'actualité du territoire. Par une présence physique et matérielle dans l'espace public, ainsi que par une communication importante autour d'enjeux clés - la question de l'eau de 2021 à 2023 par exemple - les opposants sont parvenus à maintenir la mobilisation dans l'**agenda médiatique** local. Ce cadrage autour de la consommation d'eau a plus tard été étendu à la problématique de l'agroalimentaire, une autre thématique qui résonne particulièrement en Bretagne. Elle a contribué à systématiser les interrogations liffréennes à d'autres cas de controverses environnementales en Bretagne, comme celui de Plouisy par exemple. Ce faisant, les opposants ont surtout décidé de **focaliser** leur stratégie sur la dénonciation de l'entreprise Bridor, et de son dirigeant, le milliardaire breton Louis Le Duff. Ils ont été identifiés comme les acteurs les plus vulnérables de la coalition de croissance, en tant qu'acteurs privés à but lucratif. En recadrant les arguments d'éléments plus techniques (zones humides, bassin-versant, espèces protégées, etc.) à des éléments plus politiques au fil de la mobilisation, il s'agissait surtout d'illustrer les critiques adressées au modèle économique de l'entreprise et du projet, jugés néfastes pour l'environnement par les opposants.

En effet, dans un marché agroalimentaire concurrentiel, les acteurs industriels opèrent sur une temporalité plus courte que les acteurs publics. Ainsi, et grâce à la grande diversité des ressources militantes disponibles parmi les différentes organisations et associations environnementalistes engagées, l'une des stratégies principales des opposants a été de s'appuyer sur les outils juridiques à disposition pour empêcher concrètement le

projet d'avancer, malgré les feux verts administratifs obtenus par Bridor. L'**insécurisation juridique** du projet par les 4 recours non suspensifs en justice, déposés sur différents aspects administratifs, visait surtout à gagner du temps dans l'optique de pouvoir continuer à développer la mobilisation dans un temps plus long, tout en décourageant si possible le porteur de projet privé. En effet, les promoteurs attendent en général que les recours soient épuisés avant de commencer les travaux, même s'ils le peuvent légalement. Il s'agit de l'élément principal mis en avant par Bridor pour justifier l'abandon du projet, après de nombreuses étapes administratives jugées trop longues. C'est d'ailleurs l'instrument contestataire qui a été perçu comme le plus efficace par l'ensemble de nos enquêtés.

Or, ces actions tournées vers Bridor et Louis Le Duff ont participé à cristalliser les tensions autour de ce projet, devenu le **symbole local** des contestations environnementales dans le territoire rennais. Le contexte social, agité par la mobilisation écologiste contre les mégabassines à Sainte-Soline, a également renforcé l'incertitude de Bridor autour du projet. Celle-ci a également été nourrie par la crainte d'une radicalisation des moyens de lutte avec l'arrivée de nouveaux militants, la menace planante d'une ZAD et de complications sur le chantier. Face à cela, les stratégies divergentes de communications publiques entre LCC et Bridor ont donc participé à l'**atomisation de la coalition de croissance** et à isoler ses différents membres, peu soutenus par les acteurs gouvernementaux pourtant favorables au projet. Elles traduisent ainsi l'aboutissement d'un processus de co-construction laborieux et d'une unité brisée, illustrée par un échange houleux quelques semaines avant l'abandon. Malgré quelques divergences stratégiques entre militants au sein de la coalition contestataire, la mobilisation contre Bridor a, en outre, contribué à la structuration des réseaux militants écologistes autour de Rennes.

Finalement, ce mémoire de recherche en sociologie des mobilisations présente plusieurs acquis pour la connaissance en sciences sociales. D'abord, il offre une première tentative de quantification du phénomène étudié qui, aussi critiquable soit-elle, permet de dresser de premiers constats factuels sur celui-ci. Ensuite, il contribue à nourrir la littérature francophone sur l'étude des effets des mouvements sociaux, peu abondante en France (Schrijen, 2023). Enfin, il vient surtout s'inscrire dans différents travaux existants à

plusieurs égards, en confirmant notamment le poids des élus et de la théorie des effets conjoints (Giugni, 2004; McAdam, Boudet, 2012). Il montre à nouveau l'intérêt de l'occupation de l'espace public et le potentiel de blocage des projets par les outils juridiques, déjà caractérisés chez certains auteurs (Schrijen, 2023). De surcroît, il met en lumière l'importance du cadrage de la lutte et du sens donné à la mobilisation, dont la résonance dépend de son inscription dans les préoccupations sociétales contemporaines (Snow, Benford, 1988), comme avec la question de l'eau et de l'agroalimentaire ici.

Enfin, tout ou partie des mécanismes identifiés dans l'explication de l'abandon du projet de Bridor à Liffré, dans un cas d'étude particulier, pourraient être transposés à d'autres cas apparentés de façon plus générale. Cette proposition théorique, limitée à des projets similaires, permettrait de faciliter les comparaisons avec des mobilisations analogues. L'ensemble de ceux observés durant notre enquête ont été résumés dans le schéma ci-dessous, librement inspiré de la littérature sur le *process tracing*, et notamment du schéma de récit causal stylisé de Antoine Maillet et Pierre-Louis Mayaux sur la mobilisation sociale contre la privatisation des services d'eau en Colombie (Maillet, Mayaux, 2018, p.1074).

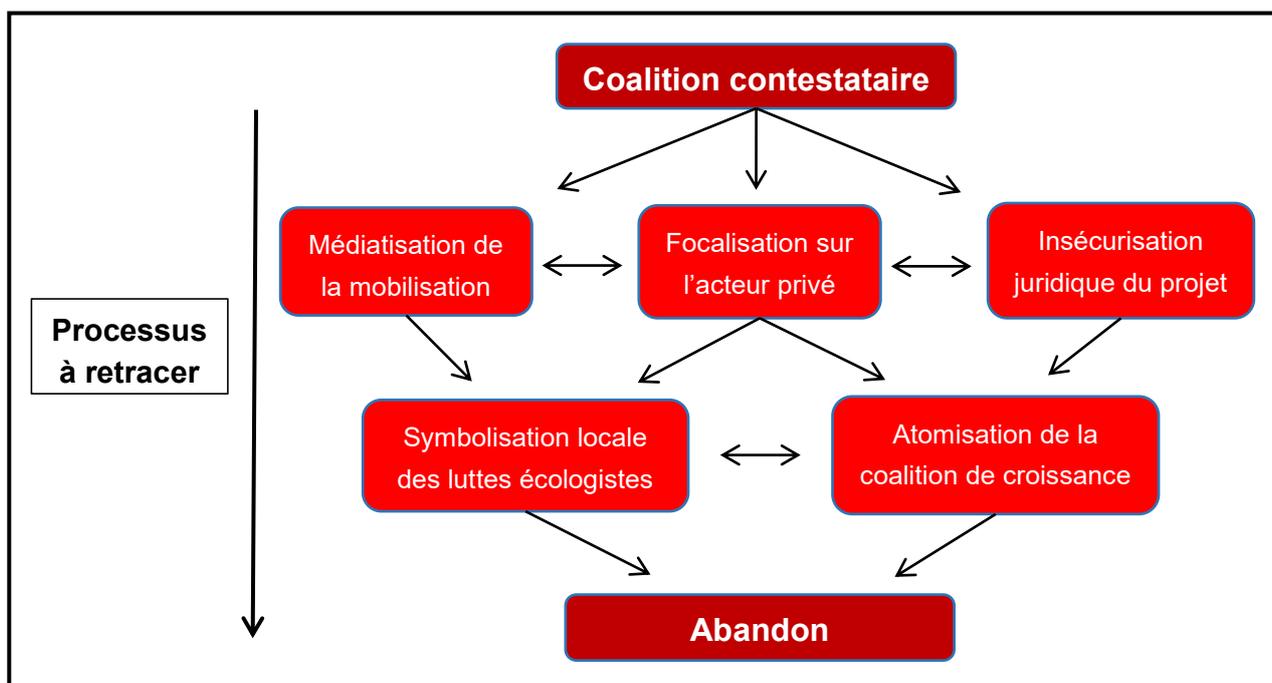


Figure 24 : Schéma du récit causal des effets de la mobilisation sur l'issue du projet
(auteur : Titouan Bouhier)

Ce mémoire présente plusieurs limites pratiques et méthodologiques énoncées plus tôt (*voir Introduction*), qui ne remettent pas en cause la portée de ses résultats, mais qui permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche. À l'avenir, une étude comparative et triangulée de trois cas de mobilisations environnementales, contre des projets industriels portés par des acteurs privés, permettrait une généralisation plus importante. Notre approche, centrée sur la région Bretagne, mériterait d'être analysée au regard d'autres projets contestés dans deux autres régions. De ce point de vue, la Normandie et les Pays de la Loire paraissent pertinents pour une telle enquête, tant leurs caractéristiques socio-économique et politique, ainsi que la structuration militante du territoire, semblent différentes. D'abord, une approche qualitative étendue aux services de l'État (DREAL, DDTM, etc.) et aux acteurs gouvernementaux (cabinets ministériels) préciserait encore davantage nos résultats sur un cas précis. Ensuite, une approche quantitative exhaustive et de plus grande ampleur dans chacune de ces régions, avec moins de contraintes matérielles et temporelles, permettrait une application à plus grande échelle.

Finalement, il demeure crucial de continuer à étudier les effets des mobilisations sur les projets, notamment industriels, afin de mieux comprendre leurs effets sur des projets jugés néfastes pour l'environnement. Les oppositions locales contre des projets ne sont pas nouvelles et tendent même à se renforcer. Les événements climatiques extrêmes, les rapports successifs du GIEC et les multiples alertes scientifiques nous incitent à repenser les façons d'habiter le monde et les manières d'aménager le territoire. Bien que des changements aient été amorcés dans la construction des politiques publiques ces dernières années, des écarts manifestes persistent entre les conséquences déjà visibles et irréversibles sur l'environnement, et les politiques menées, qui tendent même à criminaliser les contestations.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles de revues scientifiques

- Agrikoliansky, É., 2010, « 11. Les usages protestataires du droit », dans : Agrikoliansky, É., Sommier, I., Fillieule, O., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, « Recherches », pp. 225-243.
- Aguilera, T., Chevalier, T., 2021, « Les méthodes mixtes pour la science politique. Apports, limites et propositions de stratégies de recherche », *Revue française de science politique*, vol. 71, n° 3, pp. 365-389.
- Altheide, D., Snow R., 1979, *Media Logic*, SAGE Publications, 1979, 252 p.
- Amenta, E., Caren, N., 2004, « The legislative, organizational, and beneficiary consequences of state-oriented challenges », pp. 461-488, dans : Snow, D., Soule, S., Kriesi, H. (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell, Oxford.
- Amenta, E., Caren, N., Chiarello, E., Su, Y., 2010, « The Political Consequences of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, vol. 36, pp. 287-307.
- Amenta, E., Polletta, F., 2019, « The Cultural Impacts of Social Movements », *Annual Review of Sociology*, vol. 45, pp. 279-299.
- Arquembourg J., 2003 « La constitution des problèmes publics », dans : Arquembourg J., *Le temps des événements médiatiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », pp. 69-84.
- Auyero, J., 2005, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°160, pp. 122-132.
- Aykut, S., Dahan, A., 2015, « Chapitre 7 / Le choc de Copenhague. La régression du climat », dans : Aykut, S., Dahan, A., 2015, *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 325-398.
- Balsiger, P., 2018, « Explaining Dynamic Strategies for Defending Company Legitimacy: The Changing Outcomes of Anti-Sweatshop Campaigns in France and Switzerland », *Business & Society*, vol. 57, n°4, pp. 676-705.

- Banerjee, T., Case, B., 2020, « The Leverage of Protest: Market, Media, and Reputational Disruption in Social Movement Success », *Sociological Forum*, vol. 35, n°1, pp. 95-125.
- Barrows, S., 2016, « Les murs qui parlent. Le graffiti politique en 1877 », *Le Mouvement Social*, vol. 3, n°256, pp. 45-64.
- Bartley, T., 2007, « Comment les fondations façonnent les mouvements sociaux. L'essor de la certification forestière et la construction d'un champ organisationnel », *Politix*, vol. 1, n°121, pp. 173-213.
- Bartley, T., Child, C., 2014, « Shaming the Corporation: Globalization, Reputation, and the Dynamics of Anti-Corporate Movements », *American sociological review*, vol. 79, n°4, pp. 653-679.
- Baylor, T., 1996, « Media Framing of Movement Protest: The Case of American Indian Protest », *Social Science Journal*, vol. 33, n°3, pp. 241-255.
- Benford, R., 1993, « "You Could Be the Hundredth Monkey": Collective Action Frames and Vocabularies of Motive within the Nuclear Disarmament Movement », *The Sociological Quarterly*, vol. 34, n°2, pp. 195-216.
- Benford, R., Snow, D., 2012, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, vol.3, n°99, pp. 217-255.
- Bereni, L., Dubuisson-Quellier, S., 2020, « Au-delà de la confrontation : saisir la diversité des interactions entre mondes militants et mondes économiques », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n°4, pp. 505-529.
- Bernard, N., 2017, « Chapitre 6. Bretagne », dans : Laurent Carroué éd., *La France des 13 régions*, Paris, Armand Colin, « Collection U », pp. 144-157.
- Bezès, P., Palier, B., Surel, Y., 2018, « Le *process tracing* : du discours de la méthode aux usages pratiques », *Revue française de science politique*, vol. 68, n°6, pp. 961-965.
- Biland, É., Desage, F., 2017, « Vers un enracinement cosmopolite. Sciences et pratiques de la comparaison internationale », *Politix*, vol. 120, n°4, pp. 7-35.
- Blatrix, C., 2018, « La mémoire enfouie d'une contestation antinucléaire. La centrale de Bugey dans *La Voix de l'Ain*, de 1965 à 1971 », dans : Ambroise-Rendu, A-C., Trespeuch-Berthelot, A., Vrignon, A. (dir.), *Une histoire des conflits environnementaux. Lutttes locales, enjeu global (XIX-XXIè siècles) (partie 1)*, Presses universitaires de Limoges, 276 p.
- Blin, T., 2005, « Ressources, stratégies et régulation d'un espace d'action collective : le cas des "réfugiés" de Saint-Ambroise », *L'Année sociologique*, vol. 55, n°1, pp. 171-196.

- Bougnoux, D., 2019, *La crise de la représentation*, La Découverte, Collection « Poche / Sciences humaines et sociales », 240 p.
- Bouron, J-B., 2023, « Système agricole breton, modèle breton », glossaire de *Géoconfluences*.
- Bousquet, F., Amiel, P., 2021, *La presse quotidienne régionale*, La Découverte, Collection « Repères », 128 p.
- Cadiou, S., 2009, *Le pouvoir local en Franc*, Grenoble, PUG, 208 p.
- Cadoret, A., 2011, « Analyse des processus conflictuels. Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon », *L'Espace géographique*, vol. 40, n°40, pp. 231-244.
- Cadoret, A., 2017, « L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : une ressource pour leur régulation », *VertigO*, vol. 17, n° 1.
- Céfaï, D., 2016, « Publics, problèmes publics, arènes publiques ... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, n°30, pp. 25-64.
- Chabanet, D., Giugni, M., 2010, « 7. Les conséquences des mouvements sociaux », dans : Agrikoliansky, E., Sommier, I., Fillieule, O., éd., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, « Recherches », pp. 145-161.
- Chailleux, S., Arnauld de Sartre, X., 2021, « L'acceptabilité au prisme du stockage géologique de CO2 : retour sur un débat non émergé », *Natures Sciences Sociétés*, n°29, pp. 12-24.
- Champagne, P., 2000, « L'événement comme enjeu », *Réseaux*, vol. 18, n°100, pp. 403-426.
- Charlier, B., 1999, « La défense de l'environnement : entre espace et territoire : géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974 », Thèse de doctorat en géographie, Université de Pau, 753 p.
- Chazel, F., 2020, « Mobilisation des ressources », dans : Fillieule, O., éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 398-403.
- Chevrier, V., 2020, « Occuper et marquer l'espace », *Techniques & Culture*, vol. 74, pp. 58-71.

- Contamin, J-B., 2010, « 3. Cadrages et luttes de sens », dans : Agrikoliansky, E., éd., *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, « Recherches », pp. 55-75.
- Coulangeon, P., Demoli, Y., Ginsburger, M., Ivaylo, P., 2023, *La conversion écologique des français. Contradictions et clivages*, Presses universitaires françaises, Humensis, 272 p.
- Cress, D., Snow, D., 2000, « The Outcomes of Homeless Mobilization: The Influence of Organization, Disruption, Political Mediation, and Framing », *American Journal of Sociology*, vol. 105, n°4, pp. 1063-1104.
- Dechézelles, S., Olive, M., 2014, « 5. La représentation dans la rue. Analyse comparée de mobilisations d'élus locaux », pp. 99-114, dans : Mazeaud, A., 2014, *Pratiques de la représentation politique*, Presses universitaires de Rennes, 308 p.
- Dechézelles, S., Olive, M., 2016, « Introduction. Lieux familiers, lieux disputés - dynamiques des mobilisations localisées », *Noroi*, n°238-239, pp. 7-21.
- Dechézelles, S., Olive, M., 2019, *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Presses universitaires de Rennes, 272 p.
- Dechézelles, S., 2023, « L'ancrage territorial des luttes écologistes contre les grands projets d'aménagement », pp. 79-95, dans : Comby, J-B, Dubuisson-Quellier, S., 2023, *Mobilisations écologiques*, Presses universitaires de France, 112 p.
- Dechézelles, S., 2023, *Bataille rangée sur le front éolien. Sociologie des contre-mobilisations énergétiques*, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Environnement et société », 226 p.
- Déloye, Y., Haegel, F., 2019, « La politisation : du mot à l'écheveau conceptuel », *Politix*, vol. 127, n°3, pp. 59-83.
- Denis, J-M., 2003, « Les syndicalistes de SUD-PTT : des entrepreneurs de morale ? », *Sociologie du travail*, vol. 45, n°3, pp. 307-325.
- Douillet, A-C., 2007, « Les élus et leurs territoires. Représentation et action publique dans les dispositifs territorialisés de développement local », *Sciences de la société*, n°71, pp. 67-87.
- Dubois, V., 1999, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, « Études Politiques », 214 p.
- Dubuisson-Quellier, S., Barrier, J., 2007, « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. Le cas du mouvement anti-publicitaire », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°2, pp. 209-237.

- Dubuisson-Quellier, S., 2022, « À la croisée des mondes. Militants, entreprises et politiques », *Revue Projet*, vol. 389, n°4, pp. 38-41.
- Duval, J., 2020, « 42. Les journalistes font-ils leur travail ? », pp. 409-416, dans : Paugam, S., 2020, *50 questions de sociologie*, Presses universitaires de France, 528 p.
- Dziedzicki, J-M., 2015, « Quelles réponses aux conflits d'aménagement ? De la participation publique à la concertation », *Participations*, vol. 3, n°13, pp. 145-170.
- Edelman, L., 2016, *Working law. Courts, corporations, and symbolic civil rights*, University of Chicago Press, 312 p.
- Entman, R., Rokecki, A., 1993, « Freezing Out the Public: Elite and Media Framing of the US Anti-Nuclear Movement », *Political Communication*, vol. 10, n°2, pp. 155-173.
- Flanquart, H., 2022, « Faut-il ou ne faut-il pas extraire les 66.000 tonnes de lithium de Tréguennec (Finistère) ? Controverses chez les défenseurs de l'environnement », *Expérimentations de la transition écologique*, vol. 13, n°1.
- Fillieule, O., 2017, « Mobilisation des ressources », dans : Le Digol, C., *Dictionnaire de sociologie*, Universalis.
- Fillieule, O., Favre, P., 2020, « Manifestation » dans : Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2è édition mise à jour et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 363-371.
- Fillieule, O., Mathieu, L., 2020, « Structure des opportunités politiques » dans : Fillieule, O., Mathieu, L., Péchu, C., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2è édition mise à jour et augmentée*, Presses de Sciences Po, 2020, pp. 573-580.
- Fischer, F., 2003, *Reframing Public Policy : Discursive Politics and Deliberative Practices*, Oxford, Oxford University Press, 280 p.
- Fortin, M-J., Fournis, Y., 2015, « Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec », *Participations*, vol. 3, n°13, pp. 119-144.
- Fourniau, J-M., 2022, « II. Le fait politique du débat public : une approche participative de la démocratie délibérative », Fourniau, J-M., éd., *La démocratie écologique. Une pensée indisciplinée*, Paris, Hermann, « Colloque de Cerisy », pp. 153-186.
- Franquemagne, G., 2010, « La mobilisation socioterritoriale du Larzac et la fabrique de l'authenticité », *Espaces et sociétés*, vol. 3, n°143, pp. 117-133.
- Gamson, W., 1975, *The Strategy of Social Protest*, Wadsworth Publishing Co Inc., 275 p.

- Gamson, W., 1992, *Talking Politics*, Cambridge University Press, New York, 272 p.
- Gaxie, D., 1977, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 1, n°27, pp. 123-154.
- Giraud, B., 2017, « "Quand on va au juridique, c'est qu'on a déjà perdu". Le droit comme contrainte dans les mobilisations syndicales », *Politix*, vol. 118, no. 2, pp. 131-155.
- Giugni, M., 1998, « Was it Worth the Effort? The Outcomes and Consequences of Social Movements », *Annual Review Sociology*, vol. 24, pp. 371-393.
- Giugni, M., McAdam, D., Tilly, C., 1999, *How Social Movements Matter*, University of Minnesota Press, serie *Social Movement, Protest, and Contention*, vol.10, 360 p.
- Giugni, M., 2001, « L'impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques. Le cas des États-Unis, de l'Italie et de la Suisse, 1975-1995 », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n°4, pp. 641-668.
- Giugni, M., 2004, *Social Protest and Policy Change. Ecology, Antinuclear and Peace Movements in Comparative Perspective*, Lanham (Md.), Rowman and Littlefield, 320 p.
- Giugni, M. 2007, « Useless Protest? A Time-Series Analysis of the Policy Outcomes of Ecology, Antinuclear, and Peace Movements in the United States, 1977-1995 », *Mobilization*, vol. 12, n°1, pp. 53-77.
- Giugni, M., 2008, « Political, Biographical, and Cultural Consequences of Social Movements », *Sociology Compass*, vol. 2, n°5, pp. 1582-1600.
- Giugni, M., 2020, « Réussite et échec des mouvements sociaux », dans : Fillieule, O., éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 516-520.
- Giugni, M., Grasso, M., 2019, *Street Citizens. Protest Politics and Social Movement Activism in the Age of Globalization*, Cambridge University Press, 260 p.
- Glickman, L., *Buying Power: A History of Consumer Activism in America*, Chicago, The University of Chicago Press, 424 p.
- Graber, F., 2022, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*, Paris, Amsterdam éditions, 208 p.
- Granjon, F., 2018, « Mouvement sociaux, espaces publics et usages d'internet », *Pouvoirs*, vol. 164, n°1, pp. 31-47.
- Granjon, F., 2020, « Médias », dans : Fillieule, O., éd., *Dictionnaire des mouvements*

sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 378-385.

- Grisoni, A., 2015, « Les mouvements d'opposition contre les Grands projets inutiles imposés (GPII) à l'avant-garde de la ruralité ? Le mouvement Notav contre le Lyon-Turin », *Mouvements*, vol. 4, n°84, pp. 126-130.

- Goffman, E., 1974, *Frame Analysis: An Essay on the Organization of the Experience*, New York, Harper Colophon.

- Haines, H., 1984, « Black Radicalization and the Funding of Civil Rights: 1950-1970 », *Social Problems*, vol. 32, n°1, pp. 31-43.

- Hajer, M., 2011, *Authoritative Governance. Policy-making in the Age of Mediatization*, Oxford, Oxford University Press, 224 p.

- Hall, P., 2008, « Systematic Process Analysis: What It Is and How to Use It », *European Political Science*, vol. 7, n°3, pp. 304-317.

- Hassenteufel, P., 2010, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, n°157, 2010, pp. 50-58.

- Henry, E., 2007, « Amiante. Un scandale improbable », Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Res publica », 312 p.

- Israël, L., 2020, *L'arme du droit*, Presses de Sciences Po, « Contester », 156 p.

- Jarrige, F., 2021, « Qu'est-ce que l'industrie ? », *L'Histoire*, n°91, pp. 6-11.

- Jarrige, F., 2022, « Origine et signification du mot "industrie" », *Artefact*, n°17, pp. 265-283.

- Jenkins, J., 1982, « Why Do Peasants Rebel? Structural and Historical Theories of Modern Peasant Rebellions », *American Journal of Sociology*, vol. 88, n°3, pp. 487-514.

- Jobert, A., 1998, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 42, pp. 67-92.

- Jouan, A., « Regarder ailleurs pour rendre visible chez soi. Les usages militants de la comparaison dans la mobilisation pour le droit à l'éducation des enfants sans-papiers au Québec », *Politix*, vol. 120, n°4, pp. 113-138.

- Kaciaf, N., 2018, « Perturber les notables. Les conditions de possibilité d'un journalisme d'enquête à l'échelle locale », *Savoir/Agir*, vol. 4, n°46, pp. 67-73.

- Kernalegenn, T., 2004, « Bretagne et écologie, une approche culturelle d'une dynamique identitaire », dans : Dugalès, N., Le Coadic, R., Patez, F., *Et la Bretagne ? Héritage, identité, projets*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 213-251.
- Kernalegenn, T., 2006, *Les chemins bretons de l'écologie. Lutttes écologistes dans le Finistère (1967-1981)*, Fouesnant, Yoran Embannern, 319 p.
- King, B., Soule, S., 2007, « Social Movements as Extra-Institutional Entrepreneurs: The Effect of Protests on Stock Price Returns », *Administrative Science Quarterly*, vol. 52, n°3, pp. 395-421.
- King, B., 2008, « A Political Mediation Model of Corporate Response to Social Movement Activism », *Administrative Science Quarterly*, vol. 53, n°3, pp. 395-421.
- King, B., Pearce, N., 2010, « The Contentiousness of Markets: Politics, Social Movements and Institutional Change in Markets », *Annual Review of Sociology*, vol. 36, pp. 259-267.
- Kitschelt, H., 1986, « Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear-Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, vol.1, n°1, pp. 57-85.
- Lascoumes, P., 1994, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, La Découverte, 324 p.
- Le Bohec, J., 1994, « Les rapports entre élus et localiers. La photographie de presse comme enjeu de pouvoir », *Politix*, vol. 7, n°22, pp. 100-112.
- Lecourt, A., 2003, « Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton », Thèse de doctorat en géographie, Université Rennes 2, 364 p.
- Lecourt, A., Baudelle, G., 2004, « Planning conflicts and social proximity: A reassessment », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, pp. 287-301.
- Lipsky, M., 1980, *Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, Russell Sage Foundation, 272 p.
- Lolive, J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, vol.3, n°39, pp. 109-130
- Logan, J., Molotch, H., 1987, *Urban Fortunes: The Political Economy of Place*, University of California Press, 376 p.
- Luders, J., 2006, « The Economics of Movement Success: Business Responses to Civil Rights Mobilization », *American Journal of Sociology*, vol. 111, n°4, pp. 963-998.

- Mahoney, J., Goertz, G., 2006, « A Tale of Two Cultures: Contrasting Quantitative and Qualitative Research », *Political Analysis*, vol. 14, pp. 227-249.
- Maillet, A., Mayaux, P., 2018, « Le *process tracing*. Entre narration historique et raisonnement expérimental », *Revue française de science politique*, vol. 68, n°6, pp. 1061-1082.
- Martinez-Alier, J., Temper, L., Del Bene, D., Scheidel, A., 2016, « Is there a global environmental justice movement? », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 43, n°3, pp. 1-19.
- Mathieu, L., 1999, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°3, pp. 475-499.
- Mathieu, L., 2007, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, pp. 131-151.
- Mathieu, L., 2009, « Éléments pour une analyse des coalitions contestataires : La lutte contre le sida et le mouvement des chômeurs, de "Nous sommes la gauche" à Occupation », *Revue française de science politique*, vol. 59, pp. 77-96.
- Mathieu, L., 2012, *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 285 p.
- Mayaux, P-L., 2012, « La privatisation et ses contestataires : réformes et conflits dans les politiques d'accès à l'eau potable à Carthagène, La Paz, Cochabamba et Campo Grande, 1980-2010 », Thèse de doctorat en science politique, Sciences Po Paris, 802 p.
- Mayer, N., 2023 [2010], *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 320 p.
- McAdam, D., McCarthy, J., Zald, M., 1996, *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge University Press, 446 p.
- McAdam, D., Tarrow, S., et Tilly, C., 2001, *Dynamics of contention*, Cambridge University Press, 410 p.
- McAdam, D., Boudet, H., 2012, *Putting Social Movements in their Place*, Cambridge University Press, 278 p.
- McCallion, M., Maines, D., 1999, « The Liturgical Social Movement in the Vatican II Catholic Church », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 21, pp. 125-149.
- McCann, M., 2006, *Law and Social Movements*, Routledge, 662 p.
- Melé, P. (dir.), 2013, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines* », *Presses universitaires de Rennes*, coll. « Géographie sociale », 436 p.

- Mouchard, D., « Chapitre 2. La "contre-expertise" militante : un renouvellement de la politique contestataire ? », pp. 55-76, dans : Damay, L., Denis, B., Duez, D., 2011, *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*, Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles, 245 p.
- Mouchard, D., 2020, « Expertise », dans : Fillieule, O., éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 258-264.
- Neveu, É., 1999, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, vol. 98, pp. 17-85.
- Neveu, É., 2019, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, « Repères », 128 p.
- Nollet, J., 2019, « Médias et politiques publiques », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 339-344.
- Oberschall, A., 1973, *Social conflict and social movements*, Prentice-Hall, 371 p.
- Offerlé, M., 2009, *Sociologie des organisations patronales*, La Découverte, « Repères », 128 p.
- Offerlé, M., 2021, *Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats*, Gallimard, 528 p.
- Ollitrault, S., 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, pp. 105-130.
- Ollitrault, S., 1996, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, vol. 36, n°4, pp. 141-162.
- Ollitrault, S., 2021, « Notre-Dame-des-Landes : du Larzac au zadisme », dans : Lormeteau, B., Van Lang, A., *L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Quels enseignements ?*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 211-235.
- Palier, B., 2019, « Process tracing », dans : Boussaguet, L. éd., *Dictionnaire des politiques publiques: 5e édition entièrement revue et corrigée*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 510-517.
- Palier, B., Trampusch, C., 2018, « Comment retracer les mécanismes causaux : les différents usage du *process tracing* », *Revue française de science politique*, vol. 68, pp. 967-990.
- Péchu, C., 2020, « Répertoire d'action », dans : Fillieule, O., éd., *Dictionnaire des*

mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 495-502.

- Piven, F., Cloward, R., 1977, *Poor People's Movement : Why They Succeed, How They Fail*, Vintage, New York, 416 p.

- Radaelli, C., 2019, « Récit », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 5e édition entièrement revue et corrigée.* Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 528-533.

- Renahy, N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n°40, pp. 9-26.

- Retière, J-N., 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 63, n°3, pp. 121-143.

- Rucht, D., 2004, « Movement Allies, Adversaries, and Third Parties », dans Snow, D., Soule, S., Kriesi, H., *The Blackwell Companion to Social Movements*, Blackwell Publishing Ltd, pp. 197-216.

- Ryan, C., 1991, *Prime Time Activism: Media Strategies for Grassroots Organizing*, Boston, South End Press, 295 p.

- Schlesinger, P., 1992, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, vol. 51, n°1, pp. 75-98.

- Schrijen, D., 2021, « La Bretagne face aux industries extractives. Processus de cadrage et construction de coalitions contre la prospection minière et l'extraction de sable dans les Côtes-d'Armor », *Revue Gouvernance*, vol. 18, n°2, pp. 86-109.

- Schrijen, D., 2023, « Mine de rien, la lutte paie. Effets des mobilisations contre les titres miniers de Pointe d'Armor (Côtes-d'Armor), Loc-Envel (Côtes-d'Armor) et La Fabrié (Tarn) », Thèse de doctorat en science politique, Université de Rennes, 685 p.

- Sébastien, L., Milanesi, J., Palenc, J., 2019, « Résister aux projets d'aménagement, politiser les territoires. Le concept de *résistance éclairée* appliqué à trois conflits d'aménagement (France, Belgique) », *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 19, n°1.

- Ségas, S., 2020, « Introduction : de nouveaux territoires du politique ? Interroger les évolutions du répertoire de la territorialité dans les domaines de l'action collective, des politiques publiques et de la compétition politique », *Pôle Sud*, vol. 52, n°1, pp. 7-19.

- Simon, J-F., Le Gall, L., 2012, « La Bretagne par intérêt », *Ethnologie française*, vol. 42, n°4, pp. 771-786.

- Smith, J., 1983, « Quantitative Versus Qualitative Research: an Attempt to Clarify the Issue », *Educational Researcher*, vol. 12, pp. 6-13.
- Snow, D., Rochford, E., Worden, S., Benford, R., 1986, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51, n°4, pp. 464-481.
- Snow, D., Benford, R., 1988, « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization », *International Social Movement Research*, vol. 1, pp. 197-218.
- Staggenborg, S., 1986, « Coalition Work in the Pro-Choice Movement: Organizational and Environmental Opportunities and Obstacles », *Social Problems*, vol. 33, n°5, pp. 374-390.
- Stone, D., 1989, « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, vol. 104, n°2, pp. 281-300.
- Subra, P., 2018, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, coll. « Perspectives géopolitiques », 352 p.
- Tarrow, S., 1994, *Power in Movement: Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge University Press, 251 p.
- Tarrow, S., 2007, « Cosmopolites enracinés et militants transnationaux », *Lien social et Politiques*, n°58, pp. 87-102.
- Tashakkori, A., Teddlie, C., 2003, *Handbook of Mixed Methods in Social and Behavioral Research*, Thousand Oaks, Sage Publications, 768 p.
- Tilly, C., 1986, *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 622 p.
- Tilly, C., 2000, « Spaces of contention », *Mobilization*, vol. 5, n°2, pp. 135-159.
- Tilly, C., 2008, *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 256 p.
- Tilly, C., Tarrow, S., 2008, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Presses de Sciences Po, 400 p.
- Van Dyke, N., Soule, S., Verta, T., 2005, « The Targets of Social Movements: Beyond a Focus on the State », *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 25, pp. 27-51.
- Voy-Gillis, A., 2022, « Les enjeux et les défis de la renaissance industrielle en France et en Europe », *Revue internationale et stratégique*, vol. 1, n°125, pp. 121-130.

- Willemez, L., 2020, « Droit et mouvements sociaux », dans : Fillieule, O., éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », pp. 199-205.
- Wolsink, M., Devilee, J., 2009, « The motives for accepting or rejecting waste infrastructure facilities. Shifting the focus from the planners' perspective to fairness and community commitment », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 52, n°2, pp. 217-236.
- Zelizer, V., 1979, *Morals and Markets: The Development of Life Insurance in the United States*, Columbia University Press, 264 p.
- Zuo, J., Benford, R., 1995, « Mobilization Processes and the 1989 Chinese Democracy Movement », *Sociological Quarterly*, vol. 36, n°1, pp. 131-156.

Littérature grise

Documents institutionnels

- Liffré-Cormier Communauté, « Procès-Verbal de la séance du lundi 14 mai 2018 », p. 5.
- Commission nationale du débat public, « Bilan de la concertation », 5 novembre 2020, p. 6.
- Département d'Ille-et-Vilaine, « I - Rapport de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 27.
- Département d'Ille-et-Vilaine, « I - Rapport de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur le permis de construire et la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 77.
- Département d'Ille-et-Vilaine, « II - Appréciation et avis de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 8.
- Département d'Ille-et-Vilaine, « II - Appréciation et avis de la commission d'enquête », Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, 12 mai 2022, p. 114.
- Arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement (article 2).

- Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.
- Décret n°2024-33 du 24 janvier 2024 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (article 2).

Documents non-institutionnels

- Bridor, Communiqué de presse, « Communication de Bridor », 30 mai 2023, p.1.
- *CoLERE*, Lettre ouverte n°11, « Quel avenir pour CoLERE après le retrait du projet Bridor-Liffré ? », 1er septembre 2023.
- *CoLERE*, Communiqué de presse « Conclusions de CoLERE sur le retrait du projet Bridor-Liffré par Louis Le Duff et bilan de la manifestation du 10 juin 2023 », 19 juillet 2023, p.1.
- Des Brestoises et des Brestoises, 2012, « Usine à gaz-pillage. Oppositions à l'implantation de centrales électriques à gaz dans le Finistère », *Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, vol. 1, n°6, pp. 95-99.

Presse

- Audrey Garric, « "Ferme des mille vaches" : les raisons du conflit », *Le Monde*, 16 septembre 2014.
- Mathilde Siraud, « Rennes, un bastion contestataire depuis les années 70 », *Le Figaro*, 3 mai 2016.
- Marion Dubois, « Notre-Dame-des-Landes. Deux autocollants qui laisseront des traces », *Ouest-France*, 14 janvier 2018.
- Pierre-Henri Allain, « La ville de Craon à cran », *Libération*, 16 janvier 2018.
- *Le Monde*, « Le gouvernement annonce l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes », 17 janvier 2018.
- Samuel Nohra, « Deux nouvelles usines pour le groupe Le Duff », *Ouest-France*, 6 octobre 2017.
- Vincent Jarnigon, Samuel Nohra, « Bridor va construire une nouvelle usine près de Rennes : 500 emplois à la clé », *Ouest-France*, 27 octobre 2019.
- Antoine Victot, « Groupe Le Duff. L'usine Bridor que le Pays de Fougères n'aura pas », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.

- Valérie Collet, « Le Duff investit 250 millions dans une dixième usine Bridor », *Le Figaro*, 28 octobre 2019.
- Samuel Nohra, « Nouvelle usine Bridor à Liffré, un choix stratégique », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.
- Samuel Nohra, « Nouvelle usine Bridor près de Rennes : Louis Le Duff a toujours privilégié la Bretagne », *Ouest-France*, 28 octobre 2019.
- *Ouest-France*, « Près de Rennes, la contestation monte sur le projet d'usine Bridor à Liffré », 1er octobre 2020.
- Karin Cherloneix, « Près de Rennes, la contestation monte sur le projet d'usine Bridor à Liffré », *Ouest-France*, 2 octobre 2020.
- Yann-Armel Huet, « PORTRAIT. Rennes : Pascal Branchu, indéracinable défenseur des arbres, en vert et contre tous », *Ouest-France*, 21 janvier 2021.
- Karin Cherloneix, « Près de Rennes. Pourquoi ils ne veulent pas de l'usine Bridor ? », *Ouest-France*, 20 février 2021.
- Karin Cherloneix, « Une ouverture espérée en 2024 », *Ouest-France*, 20 février 2021.
- Victor Boiteau, « Régionales en Bretagne : Thierry Burlot plus "rassembleur" encore que Le Drian ? », *Libération*, 5 mars 2021.
- Philippe Créhange, « Projet d'usine Bridor à Liffré : La France Insoumise également contre », *Le Télégramme*, 17 mars 2021.
- *Ouest-France*, « Ille-et-Vilaine. Un collectif de citoyens contre le projet d'usine Bridor à Liffré-Cormier », 18 mars 2021.
- *Ouest-France*, « Régionales en Bretagne. Loïg Chesnais-Girard : "Ma priorité c'est le Covid" », 26 mars 2021.
- Karin Cherloneix, « Pourquoi le projet d'usine Bridor fait polémique », *Ouest-France*, 28 avril 2021.
- Karin Charloneix, « Près de Rennes. Le projet d'usine Bridor à Liffré, côté pile et côté face », *Ouest-France*, 29 juin 2021.
- Adrien Maumy, « Bridor à Liffré. Une réunion publique perturbée, un maire blessé », *Ouest-France*, 2 juillet 2021.
- Yann-Armel Huet, « Bridor à Liffré. Le maire blessé lors d'une réunion porte plainte à son tour », *Ouest-France*, 5 juillet 2021.

- *Ouest-France*, « Bridor à Liffré. Après la réunion perturbée, le maire blessé et l'intercommunalité ont porté plainte », 9 juillet 2021.
- Karin Cherloneix, « Des habitants réclament un référendum sur Bridor », *Ouest-France*, 30 novembre 2021.
- Karin Cherloneix, « Près de Rennes. Les élus montent au créneau pour défendre l'arrivée d'une usine Bridor à Liffré », *Ouest-France*, 7 mars 2022.
- Karin Cherloneix, « Près de Rennes, le projet d'usine Bridor provoque la démission de l' élu en charge de l'environnement, *Ouest-France*, 9 mars 2022.
- *Le Télégramme*, « Liffré : l'unité brisée autour de l'implantation de Bridor », 12 mars 2022.
- *Ouest-France*, « Bridor : l'enquête publique est close depuis mardi », 24 mars 2022.
- *Libération*, « Méga-bassines dans les Deux-Sèvres : des milliers de manifestants contre « l'accaparement de l'eau par l'agro-industrie », 26 mars 2022.
- Tanguy Homery, « Usine Bridor à Liffré : ce week-end de mobilisation qui agace le président de la région Bretagne », *Ouest-France*, 22 mai 2022.
- Karin Cherloneix, « Un week-end festif contre le projet d'usine », *Ouest-France*, 1er juin 2022.
- Yann-Armel Huet, Vincent Jarnigon, « Usine Bridor à Liffré. La manifestation prévue ce week-end est "illégal" selon les élus », *Ouest-France*, 1er juin 2022.
- Julie Lallouët-Geffroy, « En Bretagne, une mobilisation contre l'implantation d'une usine de viennoiserie sur des terres agricoles », *Libération*, 5 juin 2022.
- *Libération*, « En Bretagne, une mobilisation contre l'implantation d'une usine de viennoiseries sur des terres agricoles », 5 juin 2022.
- Ewen Bazin, « À Rennes, les opposants au projet Bridor veulent "occuper l'espace" », *Le Télégramme*, 11 juin 2022.
- Karin Cherloneix, « Autorisé, le projet d'usine Bridor toujours contesté », *Ouest-France*, 30 juillet 2022.
- *Le Télégramme*, « Vandemoortele ouvre un nouveau site à Torcé : 50 emplois d'ici 2023 », 26 août 2022.
- Laurent Le Goff, « Ille-et-Vilaine. Usine Bridor à Liffré : 300 marcheurs contre « ce projet d'un autre âge », *Ouest-France*, 24 septembre 2022.

- *Ouest-France*, « Usine Bridor : 300 personnes manifestent contre le projet à Liffré », 24 septembre 2022.
- Solenne Durox, « Bretagne : jugé trop gourmand en eau, le projet d'usine Bridor crée des remous », *Le Parisien*, 24 septembre 2022.
- *Charlie Hebdo*, « Bridor : le magnat des viennoiseries grignote les terres bretonnes », édition 1576 du 5 octobre 2022.
- Yann-Armel Huet, « Usine Bridor : Le Medef et l'agroalimentaire défendent la réindustrialisation bretonne », *Ouest-France*, 4 novembre 2022.
- *Ouest-France*, « Mobilisation contre Bridor à Liffré : plus de 500 manifestants défilent ce samedi matin », 5 novembre 2022.
- Suzanne Bruneau, « À Liffré, Thierry Burlot s'inquiète de la "guerre de l'eau" », *Le Télégramme*, 5 novembre 2022.
- Philippe Créhange, « Contestation à Liffré : Louis Le Duff annonce maintenir son projet d'usine Bridor mais ... », *Le Télégramme*, 7 novembre 2022.
- Samuel Nohra, « Usine Bridor à Liffré : "Je ne vais pas encore attendre dix ans", tonne Louis Le Duff », *Ouest-France*, 7 novembre 2022.
- Véronique Maignant, « "La France se désindustrialise" réagit Louis Le Duff face à l'enlisement de son projet d'usine Bridor en Bretagne », *Bretagne économique*, 8 novembre 2022.
- *20 Minutes*, « Bretagne : le coup de gueule de Le Duff face à la contestation de son usine de boulangerie », 8 novembre 2022.
- Dominique Chapuis, « Bridor met en pause son projet de boulangerie industrielle en Bretagne », *Les Échos*, 9 novembre 2022.
- Mathilde Visseyrias, « Harcelé par les écologistes radicaux, Bridor contraint de délocaliser un projet d'usine avec 500 emplois à la clé », *Le Figaro*, 9 novembre 2022.
- Robert Lafont, « Bruno Le Maire doit intervenir pour autoriser Le Duff à créer son usine en Bretagne », *Entreprendre*, 10 novembre 2022.
- Agnès Verdier-Molinié, « L'industrie française pourrait s'affaiblir encore plus dans les mois qui viennent », *Le Figaro*, 22 novembre 2022.
- Philippe Créhange, « Usine Bridor contestée : Le Duff porte plainte après avoir été visé par des tags », *Le Télégramme*, 24 janvier 2023.
- Glen Recourt, « Bridor. Les opposants à l'usine de Liffré venus à Servon-sur-Vilaine voir le "monstre" de près », *Ouest-France*, 25 février 2023.

- *Le Journal des entreprises*, « Bridor défend son "bon droit" pour son projet d'usine à Liffré », 1er mars 2023.
- Catherine Jauneau, « Réforme des retraites. Après les dégradations à Rennes : entre peur, écœurement et incompréhension », *France 3 Bretagne*, 24 mars 2023.
- Séverine Breton, « Réforme des retraites. Une journaliste plaquée au sol à Rennes. Reporters sans frontières demande la fin des violences policières », *France 3 Bretagne*, 26 mars 2023.
- *France Culture*, « Rennes, capitale de la révolte étudiante ? », 29 mars 2023.
- *Le Télégramme*, « Retraites : Rennes, Nantes, ... Pourquoi la Bretagne est en première ligne des mouvements sociaux », 4 avril 2023.
- Martin Lavielle, « Les croissants de la colère », *Vakita*, 13 avril 2023.
- Karin Cherloneix, « "On tiendra jusqu'à l'abandon du projet" : nouvelle manifestation à Rennes », *Ouest-France*, 22 avril 2023.
- Aline Gérard, « ENTRETIEN. Après Bridor, "il faut que les industriels prennent la question de l'eau à-bras-le-corps" », *Ouest-France*, 30 mai 2023.
- Guillaume Bietry, « "C'est inquiétant" : comment l'abandon du projet Bridor rebat les cartes industrielles en Bretagne », *Le Télégramme*, 30 mai 2023.
- Karin Cherloneix, Hugo Huaumé, « Pourquoi Bridor abandonne son projet d'usine à Liffré près de Rennes », *Ouest-France*, 30 mai 2023.
- *Ouest-France*, « "Regrettable" ou "raisonnable", les réactions politiques à l'abandon du projet d'usine Bridor », 30 mai 2023.
- Romain Roux, « Abandon de Bridor : les élus bretons cherchent les coupables », *Le Télégramme*, 30 mai 2023.
- Romain Roux, « Abandon de Bridor : "On repart sur un projet futur", annonce le maire de Liffré », *Le Télégramme*, 30 mai 2023.
- Stéphanie Perraut, « Bridor met fin à son projet de site industriel à Liffré », *Process Alimentaire*, 30 mai 2023.
- Christel Marteel, Karin Cherloneix, « Le cas Bridor, un tournant pour l'agroalimentaire ? », *Ouest-France*, 31 mai 2023.
- Hugo Coëff, « Pour ses opposants le projet d'usine n'était pas rentable pour Bridor à Liffré », *Ouest-France*, 10 juin 2023.
- *Ouest-France*, « Bridor : "l'État a été rigoureux, exigeant et diligent", estime le préfet », 26 juin 2023.

- Guillaume Bietry, Romain Roux, « Bridor à Liffré : pourquoi le gouvernement ne s'est pas mouillé », *Le Télégramme*, 29 juin 2023.
- Christel Marteel, « "Il faut réindustrialiser le pays" : le président du MEDEF choisit Bridor pour sa première visite », *Ouest-France*, 20 juillet 2023.
- Justine Guitton-Boussion, « Les luttes écolos affûtent leurs armes judiciaires », *Reporterre*, 9 août 2023.
- Laury-Anne Cholez, « Devant le Conseil d'État, les Soulèvements de la Terre défendent le désarmement », *Reporterre*, 16 août 2023.
- Luc Bronner, « "Nous sommes tous des écoterroristes !" : La galaxie hétéroclite des soutiens aux Soulèvements de la Terre », *Le Monde*, 26 août 2023.
- Jean-Christophe Lalay, « Le groupe breton Le Duff investit 50 millions d'euros en Normandie », *Ouest-France*, 22 septembre 2022.
- *Le Télégramme*, « Le Breton Le Duff investit 50 M dans une usine de surgelés en Normandie », 25 septembre 2023.
- Gaspard d'Allens, Les Soulèvements de la Terre le vent nouveau de la lutte écolo », *Reporterre*, 11 novembre 2023.
- Lauriane Havard, « Les Confédérations paysannes auvergnates soutiennent les "défenseur de l'eau" de Sainte-Soline », *France Bleu*, 28 novembre 2023.

Sitographie

- *Challenges*, « Les 500 plus grandes fortunes de France ». URL : <https://www.challenges.fr/classements/fortune/>.
- Fañch Broudic, « La limite linguistique entre le breton et le gallo », *Bécédia*, décembre 2016, Carte de synthèse, extraite de l'Atlas d'histoire de Bretagne (Éd. Skol Vreizh). URL : <https://bcd.bzh/becedia/fr/la-limite-linguistique-entre-le-breton-et-le-gallo>.
- Site internet de la *Confédération paysanne*, « NDDL : Y'a t'il un pilote dans l'avion à Bruxelles », 25 novembre 2013. URL : <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=2111&PHPSESSID=a1499b6e13e>.
- Site internet de *Info Libertaire*, « Bridor-Liffré : réunion rennais de préparation à Îlot U », 20 mai 2022. URL : <https://www.infolibertaire.net/bridor-liffre-reunion-rennais-de-preparation-a-ilot-u/>.
- Site internet de *Info Libertaire*, « Usine Bridor à Liffré, nous commençons à perdre patience », 22 janvier 2023. URL : <https://www.infolibertaire.net/usine-bridor-a-liffre-nous-commencons-a-perdre-patience/>.

- INSEE, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournées vers l'agroalimentaire et le tourisme », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#:~:text=L'industrie%20bretonne%20est%20port%C3%A9,%25%20%C3%A0%20l%C3%A9chelle%20nationale.>
- INSEE, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournées vers l'agroalimentaire et le tourisme », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4656783#:~:text=L'industrie%20bretonne%20est%20port%C3%A9,%25%20%C3%A0%20l%C3%A9chelle%20nationale.>
- INSEE, « Comparateur de territoires », Bretagne, URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-53+DEP-22+DEP-29+DEP-35+DEP-56.>
- INSEE, « Dossier complet - Commune de Liffré (35152) », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-35152.>
- INSEE, « Dossier complet - Département d'Ille-et-Vilaine (35) », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-35.>
- INSEE, « Dossier complet - Région de Bretagne (53) », URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-53.>
- Observatoire de l'environnement en Bretagne, « Sécheresse en Bretagne : vulnérabilités et changement climatique », consulté le 15 mars 2023. URL : <https://bretagne-environnement.fr/article/secheresses-en-bretagne-vulnerabilites-et-changement-climatique.>
- Observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine, « Rapport annuel des services - producteurs et distributeurs », Syndicat Mixte de gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG 35), édition 2022 (données 2020).
- Site internet de l'Assemblée Nationale, « Question au gouvernement n°937 de M. Thierry Benoit », 7 juin 2023. URL : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-937QG.htm>.
- Site internet de l'Élysée, « Accélérer notre réindustrialisation : le Président présente sa stratégie. », 11 mai 2023, URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/05/11/accelerer-notre-reindustrialisation-le-president-presente-sa-strategie.>
- Site internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « France 2030 : un plan d'investissement pour la France », 13 octobre 2023, URL : <https://www.economie.gouv.fr/france-2030.>
- Site internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, « Le Gouvernement sélectionne 183 nouveaux territoires d'industrie pour réindustrialiser la France », 10 novembre 2023. URL : <https://www.economie.gouv.fr/le-gouvernement-selectionne-183-nouveaux-territoires-dindustrie.>

- Site internet de *Pappers politique*, « Politique industrielle - Question au Gouvernement de M. Thomas Ménagé », 30 mai 2023. URL : <https://politique.pappers.fr/question/politique-industrielle-QANR5L16QG900>.
- Site internet du média *Reporterre*, « La carte des luttes contre les grands projets inutiles », 17 juin 2020 (mis à jour le 7 septembre 2023), URL : <https://lutteslocales.gogocarto.fr/annuaire#/carte/@46.32,-0.35,6z?cat=all>.
- Site internet du groupe Le Duff, « Bridor », URL : <https://www.groupeleduff.com/enseignes/bridor>.
- Site internet de *CoLERE* : <https://colere-liffrecormier.org/>.
- Site internet de *CoLERE*, «Bridor. "Un consensus devrait pouvoir exister"», 10 décembre 2022. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2022/12/10/bridor-un-consensus-devrait-pouvoir-exister/>.
- Site internet de *CoLERE*, « Il faut sauver le soldat Chesnais-Girard et le (projet du) capitaine Le Duff », 10 novembre 2022. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2022/11/10/il-faut-sauver-le-soldat-chesnais-girard-et-le-projet-du-capitaine-le-duff/>.
- Site internet de *CoLERE*, « Conclusions sur le retrait de Bridor à Liffré », 19 juillet 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/07/19/conclusion-retrait-bridor-liffre/>.
- Site internet de *CoLERE*, « Piste cyclable : une certaine vigilance s'impose », 12 août 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/08/12/piste-cyclable-une-certaine-vigilance-simpose/>.
- Site internet de *CoLERE*, « Retrouvons-nous au village des possibles », 7 octobre 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/10/07/retrouvons-village-possibles/>.
- Site internet de *CoLERE*, « Demande de zonage plus protecteur pour Sévailles pour le PLUi-H », 28 décembre 2023. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2023/12/28/demande-de-zonage-plus-protecteur-pour-sevailles-pour-le-plui-h/>.
- Site internet de *CoLERE*, « "Incorrigibles" élus locaux de LCC ! », 7 avril 2024. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2024/04/07/incorrigibles-elus-locaux-de-lcc/>.
- Site internet de *CoLERE*, « Sainte-Soline, Autopsie d'un carnage », 22 avril 2024. URL : <https://colere-liffrecormier.org/2024/04/22/sainte-soline-autopsie-carnage/>.
- Site internet de *La Nature en ville* : <https://lanatureenville.eu/le-film-bridor-dehors-et-notre-recours-contre-le-plu-de-liffre/>.
- Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Bretagne (SIGES Bretagne), « L'eau potable en Bretagne », consulté le 18 mars 2023. URL : <https://sigesbre.brgm.fr/Eau-de-surface-eau-souterraine-116.html>.

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des entretiens effectués :

FONCTION	DATE
Entretien n°1 : Journaliste à <i>Ouest-France</i>	20 novembre 2023 (durée : 30 min)
Entretien n°2 : Journaliste au <i>Télégramme</i>	23 novembre 2023 (durée : 36 min)
Entretien n°3 : salarié.e d' <i>Eau et Rivières de Bretagne</i>	21 décembre 2023 (durée : 33 min)
Entretien n°4 : Militant.e à <i>Alternatiba</i>	2 janvier 2024 (durée : 48 min) <ul style="list-style-type: none">● En visioconférence
Entretien n°5 : Pascal Branchu, président de <i>La Nature en ville</i>	10 janvier 2024 (durée : 1h10)
Entretien n°6 : Philippe Rocher, militant de <i>CoLERE</i> , conseiller municipal à la Bouëxière et conseiller communautaire à LCC, ex vice-président en charge de l'environnement de LCC	15 janvier 2024 (durée : 1h22)
Entretien n°7 : Guillaume Bégué, maire de Liffré et dirigeant de l'entreprise « Multi Com Ouest »	24 janvier 2024 (durée : 1h02)
Entretien n°8 : Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire Bretagne, ancien candidat LREM aux élections régionales	25 janvier 2024 (durée : 41 min) <ul style="list-style-type: none">● Par téléphone
Entretien n°9 : Frédéric Paul, porte-parole de <i>CoLERE</i> , directeur de recherche CNRS à l'Institut des sciences chimiques de Rennes	5 février 2024 (durée : 1h32)
Entretien n°10 : Benoît Cabanis, élu en charge de l'industrie à la CCI Ille-et-Vilaine, dirigeant de l'entreprise Socah Hydraulique	8 février 2024 (durée : 41 min)

Entretien n°11 : Marie Kieffer, déléguée générale de l'ABEA	13 février 2024 (durée : 52 min) ● En visioconférence
Entretien n°12 : Stéphane Piquet, maire de la Bouëxière et président de Liffré-Cormier Communauté, enseignant de SVT	15 février 2024 (durée : 1h41) ● En visioconférence
Entretien n°13 : Membre de la <i>Confédération paysanne 35</i>	16 février 2024 (durée : 35 min) ● Par téléphone
Entretien n°14 : Thierry Benoit, député 6ème circonscription Ille-et-Vilaine, Fougères	19 février 2024 (durée : 28 min) ● Par téléphone
Entretien n°15 : ● Yvan Le Mével, directeur de cabinet de Loïg Chesnais-Girard ● Laurence Fortin, vice-présidente Territoires, économie et habitant au Conseil régional de Bretagne	4 mars 2024 (durée : 1h07)
Entretien n°16 : Xavier Migeot, délégué général du MEDEF Ille-et-Vilaine	15 mars 2024 (durée : 41 min) ● En visioconférence
Entretien n°17 : Claire Desmares, secrétaire nationale adjointe des Écologistes, conseillère régionale et tête de liste aux élections régionales 2021	25 mars 2024 (durée : 57 min)
Entretien n°18 : Daniel Salmon, sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine	25 mars 2024 (durée : 52 min)
Entretien n°19 : Édouard de Tinguy, directeur de cabinet de Louis Le Duff et directeur de la communication de Bridor	11 avril 2024 (37 min) ● En visioconférence
Entretien n°20 : Tristan Lahais, vice-président culture et jeunesse à Rennes Métropole, candidat aux élections législatives 2022 pour la NUPES (Génération.s) dans la 2è circonscription d'Ille-et-Vilaine	22 avril 2024 (38 min)

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	6
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION	11
<i>Sociologie de la mobilisation : s'attaquer à un projet privé</i>	13
<i>La construction d'une mobilisation sociale : un apport théorique</i>	18
<i>Problématique et hypothèses</i>	22
<i>Méthode d'enquête et terrain</i>	25
PARTIE 1 - Les mobilisations environnementales localisées en Bretagne : du constat régional au conflit local.....	30
Chapitre 1 - Mesurer les mobilisations environnementales bretonnes : un climat de lutte favorable.....	30
A) Se mobiliser pour défendre l'environnement : un paysage composite	31
1) Une tendance à la contestation environnementale depuis 2010.....	31
2) Se mobiliser en Bretagne, une stratégie relativement efficace.....	32
3) Une répartition inégale des mobilisations environnementales bretonnes.....	34
B) Se mobiliser contre l'industrie : de l'importance du type de projet contesté.....	37
1) L'industrie en Bretagne, au cœur des conflits environnementaux	37
2) Les mobilisations contre des projets industriels : un succès favorisé.....	40
Chapitre 2 - L'usine Bridor à Liffré : la conflictualisation croissante d'un projet industriel d'ampleur dans le territoire rennais	43
A) L'initiative d'un projet breton à Liffré : une concordance d'intérêts d'acteurs pluriels.....	43
1) La fabrique d'un projet industriel attractif.....	43
2) Liffré, un bassin industriel de cadres	46
3) Le choix du lieu d'implantation, entre proximité géographique et réseau politique	47
B) La naissance d'une controverse environnementale : itinéraire d'un projet contesté.....	50

1) L'émergence d'une contestation locale	50
Des inquiétudes environnementales partagées	50
2) Les arènes consultatives ou la mise en discussion du projet	54
L'étape administrative obligatoire : l'enquête publique	54
Les feux verts administratifs : limites d'un débat à sens unique	56
3) L'abandon du projet par Bridor, une nouvelle temporalité intenable .	58

PARTIE 2 - L'opposition à un projet industriel local : la construction d'une mobilisation environnementale coalisée par-delà Liffré

Chapitre 3 - Une contestation interterritoriale : agréger les oppositions au projet

A) Mettre en commun : une coalition liffréenne, rennaise, bretonne	63
1) Du collectif local à l'inter-organisation : la structuration d'une opposition durable	63
L'origine et le processus de création du collectif	63
Obtenir des soutiens en dehors du territoire local	65
Légitimation et délégitimation de l'ancrage local	68
2) L'élargissement de l'organisation de la mobilisation, une trajectoire nécessaire	72
Convergences et divergences dans l'inter-organisation	72
L'accumulation des compétences, la clé de la réussite d'un mouvement social	73
B) Amplifier la résonance de la lutte : gagner des soutiens institutionnels	76
1) L'appui des élus à la mobilisation, un travail de conviction par réseaux	76
Philippe Rocher, la démission médiatique d'un élu local	76
L'agglomération de soutiens politiques régionaux et nationaux	79
2) Agréger des élus à la mobilisation, une modération de la mobilisation	81
Thierry Burlot, un élu de poids de la majorité régionale	81
Une ligne politique qui divise au sein de la coalition contestataire	83

Chapitre 4 - Une contestation permanente : inscrire durablement la mobilisation dans l'actualité

A) De la production de l'information à sa diffusion, un enjeu de traduction .	86
1) Une couverture médiatique défavorablement ressentie par tous les acteurs	86
Un traitement médiatique régional du projet	87
Un rapport conflictuel entre la presse et l'ensemble des acteurs	89
La dramatisation journalistique de la mobilisation : la perception d'un boycott de CoLERE	91
2) De l'information à la dénonciation, une mobilisation de fond	94

Produire sa propre information pour contourner les obstacles médiatiques	94
Produire sa propre expertise technique pour délégitimer le projet	97
B) Occuper l'espace et le temps, un répertoire d'action diversifié	98
1) De Liffré à Rennes, se rendre visible dans l'espace public	98
Des modalités d'action classiques et diversifiées pour exister publiquement	98
Divergences tactiques au sein de la coalition contestataire	99
Des manifestations numériquement faibles, un faux problème de taille	100
2) De Liffré à Rennes, se rapprocher des acteurs privés dénoncés	103
Réception et réaction des actions protestataires par les élus locaux	103
Le déplacement de la contestation vers la métropole rennaise	105
Les marqueurs spatiaux d'opposition : exister en dehors des manifestations	107
De la « Zone à Défendre » (ZAD) au sabotage, des menaces planant sur le projet	112
3) Les recours en justice ou le recours au temps long	114
Le droit et les mobilisations localisés : des résultats contrastés	114
L'arme du droit, un droit au blocage stratégique du projet	115
L'opportunité d'une nouvelle temporalité : un abandon légitimé	119

PARTIE 3 - De l'échec de Bridor à la victoire des opposants : l'abandon unilatéral d'un projet industriel enlisé

125

Chapitre 5 - La qualification des enjeux de la lutte : donner un sens à la mobilisation contre Bridor

125

A) Cadrer la lutte autour des sensibilités environnementales bretonnes	126
1) La prédominance de la controverse sur l'eau, un enjeu régional prégnant	126
Une situation critique en Ille-et-Vilaine	126
L'eau et Bridor : d'une opportunité conjoncturelle à une stratégie militante	128
2) La construction d'un cadrage décisif dans le contexte de 2022	130
Les médias à l'origine du cadrage dominant sur l'eau	130
La concurrence de cadres entre coalitions	134
3) La dénonciation l'agroalimentaire du local au global : une politisation stratégique	136
L'extension des cadres de la mobilisation	136
Un cadre global plus clivant	138
B) Une entreprise de dégradation de l'image de marque de Bridor	141

1) Désigner l'adversaire publiquement pour l'affaiblir	141
La stigmatisation de Bridor	141
Louis Le Duff ou la personnification de la lutte contre Bridor	142
2) La communication publique, un enjeu clé dans une lutte	147
Une communication décriée par les opposants	147
Des stratégies de communication divergentes au sein de la coalition de croissance	148
3) De la cristallisation à la radicalisation : une crainte sociale contextualisée	150
Un climat d'intense mobilisation socio-environnementale	150

Chapitre 6 - L'abandon hâtif d'un projet local d'envergure : une issue inéluctable pour l'entreprise

155

A) L'inertie administrative face à la réindustrialisation, une critique des pouvoirs publics	155
1) Des contraintes réglementaires dénoncées	155
Un discours économique libéral dans la continuité des porteurs de projet privés	155
Des difficultés accrues pour les porteurs de projets privés	158
2) La fragilisation des soutiens publics au projet	159
Un manque de soutien du gouvernement dans une politique économique priorisée	159
Un manque de soutien des services de l'État dans l'administration du projet	163
B) Une mobilisation réussie : un impact au-delà du territoire rennais ?	166
1) Bridor-Liffré, un précédent pour les porteurs de projet dans le territoire rennais	166
Un précédent pour le monde industriel breton	166
Un précédent pour le monde politique local	168
Un contexte législatif favorable à l'industrie	171
2) Bridor-Liffré, un précédent pour les militants écologistes du territoire rennais	172
Un renforcement des réseaux militants existants	172
Une victoire exemplaire pour d'autres luttes similaires	174
Une mobilisation à l'ampleur relative	177

CONCLUSION GÉNÉRALE

182

BIBLIOGRAPHIE

187

ANNEXE

208

TABLES DES MATIÈRES

210

RÉSUMÉ

214

RÉSUMÉ

En 2019, lorsque le projet d'usine de Bridor est annoncé à Liffré, près de Rennes, toutes les conditions semblent réunies pour qu'il aboutisse. Depuis 2017 et l'élection d'Emmanuel Macron, le gouvernement français s'est effectivement engagé dans un processus de réindustrialisation du territoire national. Pourtant, en mai 2023, Louis Le Duff, le dirigeant breton de cette entreprise agroalimentaire, annonce l'abandon du projet. L'émergence d'une opposition écologiste, coalisée autour du collectif local *CoLERE*, est à l'origine de cette issue. Or, dans quelle mesure cette lutte est-elle représentative des mobilisations locales en Bretagne ? Comment cette mobilisation environnementale, loin d'être de grande ampleur numériquement, est-elle tout de même parvenue à produire des effets sur un tel projet industriel ? En clair, quels sont les déterminants de l'abandon d'un grand projet industriel en Bretagne ? Si plusieurs mécanismes peuvent être identifiés comme étant à l'origine de cette victoire militante, cette étude met notamment en lumière le rôle des soutiens élus, de la focalisation des actions contestataires sur l'entreprise privée et du cadrage particulièrement résonnant construit par les opposants autour de l'eau.

Mots-clés : *Mouvement social, environnement, Bretagne, agro-industrie*

In 2019, when the project of the Bridor factory was announced in Liffré, near Rennes, all the conditions seemed right for it to succeed. Since 2017 and the election of Emmanuel Macron, the French government has indeed embarked on a process of reindustrialising the country. Yet in May 2023, Louis Le Duff, the Breton head of this agri-food company, announced that the project would be abandoned. The emergence of an environmentalist opposition, coalescing around the local collective *CoLERE*, was responsible for this outcome. To what extent is this struggle representative of local mobilisations in Brittany? How did this environmental mobilisation, far from being on a massive scale in numerical terms, manage to have an impact on such an industrial project? To put it plainly, what are the factors that determine the abandonment of a major industrial project in Brittany? While a number of mechanisms can be identified as being at the root of this militant victory, this study highlights the role of elected officials, the focus of protest actions on the private company itself and the particularly resonant framing constructed by opponents around the issue of water.

Keywords : *Social movement, environment, Brittany, agro-industry*